



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753123 6

404

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DVI

Mercur

M E R C U R E
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
SEPTEMBRE. 1733.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER.
ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DENULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A D R E S S E generale est à
Monsieur MOREAU, Commis au
Mercur, vis-à-vis la Comedie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetex aux Libraires qui vendent le *Mer-
cure*, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrages, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaite-
ront avoir le *Mercur* de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1733.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE CANTIQUÉ DES CANTIQUES.

Suivant l'esprit des SS. Peres. Chap. 3.



Imable et sainte solitude ,
Où sous les yeux de mon
Epoux ,
Libre de toute inquiétude ,
Tranquile , je goutois le repos le plus doux ;
Vous n'avez plus pour moi les mêmes char-
mes ,

A ij Vos

Vos attraits sont perdus sans cet objet divin ;
Dans une épaisse nuit et parmi mes alarmes ,
Je le cherche par tout , et je le cherche en vain ;
Témoin de ma douleur , parlez , ô Cité sainte ,
De vos sacrez Remparts j'ai parcouru l'enceinte ,
Mais en vain de mes pleurs, tout mon sein s'est
lavé.

Où ne m'a point conduit l'ennui qui me dé-
vore ?

Par tout j'ai demandé cet Epoux que j'adore ;
Je l'ai cherché par tout et ne l'ai point trouvé.

Vois à quel point tu me transportes ,
Cher objet de ma passion ;

J'ai rencontré sous les murs de Sion ,

La Garde qui veille à ses Portes ;

Je leur demande tour à tour :

N'a-t-on point vû l'objet que cherche ma ten-
dresse ?

Touchez des cris que mon cœur leur ad-
dresse ,

Ils ont respecté mon amour.

J'avance , et non loin d'eux , mais dans ce mo-
ment même ,

Où mon espoir cessoit d'être flaté ,

Je retrouve celui que je cheris , qui m'aime ;

Et dans mes bras pressans , je le tiens arrêté ;

J'ai joui de sa vûë , et ne l'ai point quitté ,

Que touché de mes feux, sensible à ma priere ,

Je ne l'aye emmené jusques au Sanctuaire.

Dans

SEPTEMBRE. 1733. 1503

Dans le sein de la Charité.

Quelle est dans sa route enflammée ,
Celle qui des déserts s'élève jusqu'aux Cieux ,
Comme un Tourbillon de fumée ;
Qu'exalent à grands flots des parfums précieux ?
Voici ce lit , ces ombres , ce mystère ,
Où repose le Salutaire ;

Déjà fameux par de brillans succès ,
Les braves d'Israël en deffendent l'accès ,
Et placent là tout l'honneur de leurs ar-
mes ;

Leur glaive à la victoire instruit ,
En écarte au loin les allarmes ,

Et les surprises de la nuit.

Salomon couronné par les mains de sa Mere ,
Est monté sur un Char plus lumineux encor ,

Que le bel Astre qui l'éclaire :
Les Cedres du Liban , l'argent , la pourpre ,
L'or ,

Forment ces diverses parties ,
Par un art délicat l'une à l'autre assorties.

Au dedans avec ton flambeau ,
Ardente Charité , c'est toi seule qui brilles ,
O , de Jérusalem , accourez , chastes filles ,
Et repaissez vos yeux d'un Spectacle si beau.



Aiiij SUITE



*SUITE de la Lettre de M. Clerot ,
Avocat au Parlement de Rouen , sur
les avantages des Gens mariez en Nor-
mandie , &c.*

SECOND TEMPS.

NOs premiers Rois de la seconde Race , préparèrent , sans y penser , le changement que la foiblesse des derniers Rois de cette même Race apporta dans le Royaume. En effet , Charlemagne ayant entrepris de dompter , et de convertir les Saxons , en remplit les différentes Provinces Les Lombards que ce Prince mit au nombre de ses sujets , et qui étoient Saxons d'origine , se répandirent dans les principales Villes , sous Louïs le Débonnaire ; et les Normands , qui n'étoient autres que Saxons et Danois , acheverent d'inonder le Royaume de nouveaux habitans , sous Charles le Chauve et Charles le Simple.

Il est aisé , Monsieur , de voir dans l'Histoire , qu'au moins les Côtes Maritimes , depuis l'extrêmité des Païs-bas , jusques au fond de la Bretagne , furent remplies de ces derniers Peuples ; en quoi ils

ils ne firent que se mêler avec leurs anciens compatriotes , puisque beaucoup de Saxons , dans la décadence de l'Empire , s'étoient emparez de ces Côtes , au point que notre País de Caux , de Ponthieu , le Boulenois , et autres , en suivent encore les Loix , que du temps de Grégoire de Tours , les Habitans de notre Basse-Normandie étoient encore appelez Saxons-Bayeusains , faisant , comme je vous le prouverai , partie des Peuples qui s'allierent aux François , sous le nom de *Ripuariens* , et qui avoient autrefois porté celui d'Armoriques , c'est-à-dire , Habitans des bords de la Mer.

Ces Peuples avoient entr'eux le Droit des Fiefs , sur l'origine duquel nos Auteurs ont tant de peine à s'accorder. Les Comtes du Palais , dont l'autorité et les vuës tendoient à usurper la Couronne , embrassèrent cette nouvelle manière de posséder , qui leur paroissoit propre à se faire des créatures , et delà cette conversion de Bénéfices en propriétéz féodales , d'où vient enfin la Maxime : *Nulle terre sans Seigneur*. Voici comme Beaumanoir en parle , sur les usages du Beauvoisis : Vous jugerez par là de quelle manière cette maxime s'est introduite. *Quand li Sire* , dit cet Auteur , *voit aucun de ses*

A iiii. Sou-

*Songiez tenir heritage desquieux il ne rend
 nu lui Cens , Rentes ne Redevances, li Sire ,
 i peut jeter les mains et tenir comme sen e-
 propres , car nus , selon notre Coutume , ne
 peut pas tenir des Alués, et l'en appelle Al-
 lues ce que l'en tient sans nulle Redevance ,
 à nu lui; et se li que s'aperçoit avant que nus
 de ses Songiés , que tel Alués soit tenu en sa
 Comtée, il les peut penre comme siens ne n'en
 est tenu à rendre ne à répondre à nus de ses
 Songiés, pour che que il est Sire de son Droit
 et de tout che que il trouve en Aleux.*

La fortune des Seigneurs , et même
 des particuliers, devenant plus considé-
 rable , nos Ducs, en embrassant les Loix
 Françoises , voulurent que quantité de
 biens , qui passaient aux femmes et aux
 maris , selon les conventions , ou de la
 Loy ou de leurs Contrats, ne fussent plus
 possédez qu'à vie ; delà , cette Loy des
 Saxons introduite dans le País de Caux ,
 et qui accordoit la moitié des Conquêts
 à la femme en propriété ; fut réduite à
 l'usufruit , n'ayant plus lieu que pour les
 Maisons de Ville , appelées dans notre
 vieille Coutume , Biens , *in Borgagio* ; et
 pour les meubles ou effets mobiliers de la
 succession : *De eo quod vir et mulier simul
 conquiserint , mediam portionem mulier ac-
 cipiat.* Delà , les Conquêts faits en Cou-
 tume

SEPTEMBRE. 1733. 1907

tume générale, qui, selon les Loix Ripuaires, étoient pour la femme du tiers en propriété, furent réduits à l'usufruit; sauf, comme nous venons de le dire, les biens en Bourgage et les meubles, compris anciennement; ensemble, sous le nom d'effets mobiliers, appelez, *Catala*, *Catels*, *Chaptel*, *Chatels*.

Delà le Droit de Viduité du mary, qui selon le Capitulaire de Dagobert, étoit la propriété des biens que laissoit la femme, ne fut plus, qu'une possession à vie: Delà enfin la Dot que les Maris constituoient en faveur de leurs femmes, comme ils le trouvoient bon, en donnant des biens à perpétuité, et en tel nombre qu'ils vouloient, fut fixée au tiers des héritages et réduite à un usufruit. *Notandum ergo est quod relicta in dotem debet per consuetudinem Normania tertiam partem totius feodi quod Maritus suus tempore Matrimonii contracti dinoscitur possidere.*

Examinez, Monsieur, le chapitre 102. de notre ancienne Coutume, et vous y verrez des exceptions singulières, entre autres celle-cy: *Notandum etiam est quod nulla mulier Dotem reportabit de feodo Mariti sui, si inter ipsos divorcium fuerit celebratum licet pueri ex ipsis præcreati hereditatem habeant et legitimi reputentur. Ille*

A v. *enim*

enim sola mulier dotanda est de mariti sui feodo qua in morte cum eodem invenitur Matrimonio copulata , si autem contracto Matrimonio maritus decesserit ; nondum ipsis in simul in eodem receptis cubiculo relicta de terrâ suâ nullam Dotem poterit reportare. Je passe à notre Droit de Viduité , selon le changement que nous y avons remarqué.

Une preuve que ce changement est l'ouvrage de nos premiers Ducs , c'est que ce droit n'a été introduit en Angleterre que dans sa restriction d'un Usufruit ; d'où vient que Littleton nous le rapporte en ces termes : *Si lo femme de vie , le Baron tenra le Fié durant sa vie , par la Ley d'Angleterre ; d'où vient que dans le Liv. 2. ch. 58. du Livre appelé Regiam Majestatem , attribué à David , premier Roy d'Ecosse , en 1153. ce droit est particulièrement borné à l'Usufruit : Si idem vir uxorem suam super vixerit , sive vixerit hares , sive non ; illi verò pacificè in vitâ suâ , remanebit illa terra ; post mortem verò ejus ad heredem , si vixerit , vel ad donatorem vel ejus heredem terra revertetur.*

Dans cette Loy , vous trouverez , Monsieur , la preuve que c'est icy le Capitulaire de Dagobert même , au changement près , dont nous venons de parler.

En

En effet, elle veut expressément comme ce Capitulaire, que l'Enfant soit entendu crier et pleurer entre les quatre murailles : *Cum terram aliquam cum uxore sua quis acceperit in Maritagio et ex eodem heredem habuerit auditum vel bruyantem inter quatuor parietes.* Ainsi Littleton dit qu'en Angleterre, où ce droit est appelé *Courtoisie*, on prétend qu'il ne peut être acquis si l'Enfant n'a crié : *Ascuns ont dit que si ne sera tenant par le Curtesie, sinon que l'Enfant qu'il ad par sa femme soit oyé crier; car par le crie est prouvé que l'Enfant né vifue.* Ainsi Thomas Smith assure que l'Enfant doit être vû remuer et entendu pleurer : *Clamando.* Passons à présent aux autres changemens qui ont été apportez tant à ce Droit qu'aux autres Usages en France et en Normandie.

Il s'éleva parmi nous une difficulté, sçavoir si le Mari qui se remarioit, conservoit les effets de ce droit; il passa qu'il falloit qu'il restât veuf; C'est la décision d'un Arrêt de l'Echiquier, tenu à Falaise, au terme de S. Michel, en l'an 1210, qui s'explique ainsi : *Judicatum est quod maritus qui habuit heredes de uxore sua Maritagium tenebit ejus quandiu erit sine uxore.*

Une autre difficulté s'étoit élevée dans

A vj la

le cas où la femme auroit eu un premier mari ; il paroissoit rude de donner l'Usufruit du bien de cette femme à un second mari , tandis qu'elle pouvoit avoir des enfans du premier : Cela fut terminé à Paris , dans ce que nous appellons : *Etablissemens de France* ; et en Normandie , par un Arrêt de l'Echiquier , tenu à Caën , l'an 1241. au terme de Pâques. Voicy d'abord comme parlent les Etablissemens , liv. 1. ch. 11. *Gentilhomme tient sa vie ce que l'en l'y donne aporte de montier en mariage après la mort de sa femme tout n'aye il hoir pour qu'il ait en hoir , qui ait crié et bret se ainsi est que sa femme li ait été donnée pucelle.* Je ne sçai si cette Loy exigeoit que les maris fissent paroître , comme chez les Juifs , les témoignages de la virginité de leurs Epouses ; mais je sçai que l'Arrêt , dont je viens de parler , ne nous demande point de preuves si équivoques ; qu'il se contente d'ordonner que pour acquérir le droit de viduité il faut que la femme n'ait pas eu de premier mari. *Judicatum est quod si aliquis homo ceperit uxorem et non habuerit alterum virum , et habuit haredes vivos aut mortuos prius decessum uxoris sue , tenebit omnem hereditatem uxoris per totam vitam suam quandiù vixerit sine uxore.* Voilà quelques

ques changemens ; passons aux autres.

La découverte du Droit Justinien, faite dans le milieu du 12 siècle, ayant porté les François à embrasser avec chaleur l'étude des Loix Romaines, il n'est pas croyable combien cette étude et l'abus qu'on en fit, défigura le Droit Municipal : Je ne vous dirai rien de moi-même ; voyez la Dissertation que vous avez sur la reception du Droit Civil en France ; voicy comme elle s'explique : *Les subtilitez du Droit Romain ne servirent qu'à opprimer la vérité et l'innocence, à faire la guerre au bon sens et à faire triompher l'injustice et le mensonge, à chasser peu à peu cette ancienne probité et simplicité Gauloise, qu'on faisoit la félicité des Peuples de France.*

Si vous souhaitez, Monsieur, un Auteur moins suspect, vous pouvez voir Pierre des Fontaines, Conseiller de saint Louis et un des Maîtres du Parlement : Voicy comme cet Auteur qui écrivoit en 1250, s'explique : *Mais as Coutumes ke nous avons me truit moult ébahys, purce que les anchiennes Coutumes ke li prudomes soloient tenir et usien sient moult anoiënties, partie per bailliens et per prévos, ke plus entendent à leur volenté faire, ke a user des Coutumes, et partie per le volenté à ceux qui plus sa herdene à leurs avis ke as faits*
des

1912 MERCURE DE FRANCE
des anciens ; partie plus par les Rices qui
ont souffert et depouillés les pources et ores
sont le riches par les pources de pooste. Si ke
li pays est à bien pres sans coutumes. Si ke
puis n'a pas avis d'on de quatre ou de trois
faits est ample de coutumes ki tiegnent , et de
cet al avient il a le fois ke cix en pert ki
gaagner dent, car li avis est mult perilleux,
ke ne sient en Loix Ecrite ou Coutume
éprouvée ; car nulle coutume n'est plus plé-
nièrement destinée comme de Droit faire si
comme le Loy dit.

Ainsi , pour ne point sortir de notre
espèce , ce que nous appellons la Dot des
femmes, fut nommé leur Douaire fixé en
France , par les chap. 14. des Etablisse-
mens, comme il avoit été en Norman-
die , c'est-à-dire, au tiers à vie. Ce Doüai-
re dans quelque partie du Royaume a
changé , en conséquence de l'Ordonnan-
ce renduë par Philippe Auguste, en 1214,
qui le regle à la moitié également à vie,
sur les biens du mari.

Ce que nous appellions *Maritagium* ;
Mariage de la femme , fut appelé Dot ,
à la maniere des Romains , et dans le cas
où ce mariage n'étoit qu'en deniers, on
le divisa chez nous en deux parties. La
premiere , que le mary assignoit sur un
certain fonds de son Patrimoine, et dont
la

la valeur étoit proportionnée, ce qui fut essentiellement la Dot ; et la seconde, qui tenoit lieu du Present de nûces, fait au Mary par la femme ; ce qui fut véritablement appelé le Don mobile, et qui consistoit en si peu de chose, que notre ancienne Coutume et notre nouvelle n'en ont fait aucune disposition expresse.

Ce que nous appellons *Osculagium*, à cause que dans les premiers temps la consommation de tous les marchez se terminoit par le Baiser, dont on faisoit même mention dans la Chartre, appelée pour cela *Libellum Osculi*, fut désigné chez nous sous cette dénomination Grecque et Latine, *Paraphernaux*. La cérémonie du Baiser de paix devint un Droit féodal, que les Seigneurs se réservèrent ; d'où vient ce terme de droit de *Culage*, exprimé par corruption, dans les anciens Aveux, pour *Osculage*. Vous sçavez que le Président de la Ferté a plusieurs Vassaux dans sa Paroisse de Vibeuf, qui lui doivent encore le droit de *Culage*.

Quant au droit de Viduité, observez, s'il vous plaît, que l'Auteur de notre vieux Coutumier, peu fidele en plusieurs articles, a crû pouvoir sur celui-ci retrancher ce que les anciennes Loix ont dit de la nécessité d'entendre l'Enfant
crier,

1914 MERCURE DE FRANCE
 crier, et qu'il ne s'est pas même expliqué sur l'état de la femme avant son mariage. Voici comme il parle : *Customes* est en Normandie de *pieça* si unq homme a eu Enfant qui ait été ney vif, j'ajoit ce qu'il ne vive, mais oulle la terre qu'il tenoit de par sa femme au temps qu'elle mourût, lui remaindra tant comme il se tendra de marier quand il sera mort, ou quand il sera marié, la terre qu'il tenoit par la raison de la veuветé reviendra aux hoirs à la femme à qui elle devoit échoir de la mort. Vous sçavez, sans doute, que le mot *Pieça*, a fait tomber dans l'erreur tous ceux qui n'ont pas eu le Texte Latin, où nous trouvons : *Consuetudo enim est in Normannia ex antiquitate approbatâ.*

Nous voyons que dans le temps de Charles VI. le Droit de Viduité avoit encore quelque vigueur en France, puisque Bouteiller, Conseiller - Maître du Parlement, et qui vivoit sous le Regne de ce Prince, nous assure en sa Somme Rurale, que dans la Prevôté de Paris, à Orléans, en Anjou et en Touraine, ce Droit y étoit encore reçu : *Sçachez*, dit-il, que Gentilhomme tient durant sa vie ce que donné lui est en Mariage aporte de Montier à l'Epousaille faite après la mort de sa femme, j'ajoit que nuls enfans n'ait, mais qu'il
 heir

SEPTEMBRE. 1733. 1915

hoir maale ait eu qui ait eu vie sur terre et que la femme l'y ait été donnée Pucelle ; car si veuve l'avoit prinse , ou notoirement dif-famée non Pucelle , le don ne tiendrait après la mort d'icelle. Ce Droit , enfin , à l'ex-ception de la Normandie, s'est éteint en France , et nous n'en voyons de vestiges bien marquez que dans les Coûtumes aux extrêmités du Royaume , comme celle de Bayonne , tit. 19. art. 12. et celle des Bailliages de Lorraine , art. 12 , 14 et 17.

Ceux qui ont rédigé notre nouvelle Coûtume , se sont icy attachez scrupu-leusement à l'ancienne , sans s'embarras-ser si l'Auteur a suivi les vrais principes , et en adoptant son erreur grossiere dans le cas où la femme décédée a des enfans d'un premier mariage ; ils ont ajoûté que le mary non-seulement a le droit de vi-duité sur les biens de sa femme , encore bien qu'elle aye été veuve et mere, mais que ce droit lui est acquis , *au préjudice des Enfans de saditte femme , de quelques mariages qu'ils soient sortis.*

Il ne me reste plus qu'à vous parler du Don mobile ; ce n'étoit encore en ces der-niers tems qu'un simple présent de nôces , et qui ne consistoit qu'en quelques effets mobiliers , si peu considérables , que ce Droit même , comme nous venons de l'ob-

l'observer , n'a pas mérité l'attention de nos Rédacteurs ; voyons comment il est devenu important :

D'abord les femmes qui n'ont apporté en Dot que des héritages , ont fait présent à leurs maris d'une certaine somme en Don mobile , à prendre sur leurs immeubles jusqu'à la concurrence du tiers. Cela a causé des contestations ; mais les Arrêts se sont enfin déclarés en faveur des maris.

Ensuite cette Jurisprudence étant bien affermie , on a fait des Contrats de mariage , où la femme a donné en Don mobile le tiers de ses Immeubles ; cela a encore produit des contestations ; mais enfin les Arrêts ont encore décidé en faveur des maris , et en 1666 , on en a fait un Règlement , afin que cela ne formât plus de difficulté.

Voilà , Monsieur , une partie de ce que j'ai observé sur les avantages des gens mariez en notre Province ; si-tôt que je serai débarrassé de quelques affaires domestiques , je vous ferai part , pour diversifier les matieres , de quelques découvertes singulieres sur notre Pais de Caux , sur le Royaume d'Ivetot , les Comtez d'Arques et d'Eu ; les Peuples de Yexmes et de Bayeux. Je vous donnerai aussi quel-

SEPTEMBRE. 1733. 1917

quelques observations sur plusieurs Dignitez singulieres à la Normandie , et sur les familles qui les ont possédées ; par exemple , vous ne seriez peut - être pas fâché de sçavoir ce que c'étoit que cette Vicomté de Cotentin, dont étoit Vicomte le Brave Néel , si fameux dans notre Histoire; ce que c'est encore que le Titre de Vidame de Normandie , possédé par l'illustre Maison d'Esneval. Je suis, Monsieur , &c.

*****:*****

A L'AUTEUR de l'Eloge de la
Pauvreté.

R O N D E A U.

A Votre avis ne point compter d'Ecus ,
Etre réduit à quelques Carolus ,
N'avoir souvent de quoi remplir sa Pance ,
Vaut mieux que vivre au sein de l'opulence ;
Et partager les faveurs de Plutus.

Pour m'en convaincre , il ne faut rien de plus ;
Mais bien des gens suivant l'antique abus ,
Préféreroient une honnête abondance ;
A votre avis.

Peut-

Peut-être même , en butte à leurs rebus ,
 Traiteroient-ils vos raisons de bibus ;
 Pour votre honneur, forcez-les au silence ,
 Et par vertu, réduit à l'indigence ,
 Ramenez-les plus touchez que confus.

A votre avis.

R E P O N S E.

A mon avis , rouler sur les Ecus ,
 A prix d'honneur gagner des Carolus ,
 Six fois par jour pouvoir remplir sa pance ;
 Sont des biens faux qu'apprête l'opulence ,
 Aux favoris de l'aveugle Plutus.

Pour vous guérir , s'il ne faut rien de plus ;
 C'est qu'avez yû le dangereux abus
 De ceux qui vont préférant l'abondance

A mon avis.

Défiez-vous de leurs subtils rebus ;
 Leurs vains conseils valent moins que Bibus ;
 Le temps sçaura les forcer au silence ;
 Lors , par état , réduits à l'indigence ,
 Ils reviendront , de leur erreur confus ,

A mon avis.



RE-



R E P O N S E du R. P. Tournemine , à
l'Auteur de la Lettre , insérée dans le
Mercure de Juillet , au sujet d'une Pro-
phétie attribuée au Roy David.

M O N S I E U R ,

J'ai lû votre sçavante Dissertation sur
le 10^e verset du Pseaume 95, avec le plai-
sir que donnent tous vos Ecrits ; où l'on
reconnoît une Critique juste et un soin
exact d'approfondir les matieres.

La difficulté consiste à décider si ces
paroles ; *Depuis qu'il a été attaché au Bois,*
Aligno , qui suivent ces autres paroles :
Le Seigneur a regné , annoncez - le aux
Nations ; Dicite in Gentibus quia Dominus
ignavit , sont la traduction fidelle de la
version des Septante , ou d'une Glose in-
tervenue dans cette version. Séparons ce qui
est certain , des conjectures , ingénieu-
ses , si on le veut , mais après tout , con-
jectures. Il est certain que le texte des
Septante , sur lequel l'ancienne version
italique a été faite ; version qui est sû-
rement du premier siècle de l'Eglise ,
con-

contenoit ce que l'Auteur de la version a traduit, à *ligno*.

On convient que tous les Manuscrits de la version Italique étoient semblables en cet endroit. Tous les Peres Latins, à Rome, dans les Gaules, en Espagne, en Afrique, ont lû dans leur Bible cette prétendue addition pendant neuf siècles. Vous avez cité un grand nombre de ces Peres Latins; on pourroit en grossir le Catalogue. Ils ont approuvé cette addition depuis qu'ils ont connu qu'elle n'étoit point dans les Exaples d'Origene, et que S. Jérôme ne l'admettoit pas; on la chantoit dans le Pseautier Romain, et dans le Pseautier Gallican.

Deux faits me frappent; Saint Justin, dont l'érudition étoit vaste, né dans l'Orient, et qui a vécu long-temps à Rome, parle avec assurance de l'authenticité de cette prétendue Addition; s'il avoué qu'elle ne se trouve pas dans quelques manuscrits des Septante, il accuse les Juifs de l'en avoir fait disparoître, et le Juif Tryphon, son Adversaire, a de la peine à les justifier.

On ne peut donc douter que l'Addition prétendue n'ait été avant même le Christianisme dans quelques Exemplaires des Septante. Tryphon qui paroît

sca

sçavant , auroit confondu Jus'n , en e-
jettant sur les Chrétiens la falsification ,
que le S. Docteur imputoit aux Juifs.
Les Manuscrits où se trouve votre Pro-
phétie, auroit dit le Docte Rabin, n'ont
paru que depuis la naissance du Chris-
tianisme , et entre les mains des Chré-
tiens ; il n'ose avancer ce fait : Il con-
noissoit donc que l'addition prétenduë
étoit plus ancienne que le Christianisme.

Origène examina depuis en critique la
Question dont il s'agit , et il préféra les
Manuscrits où l'Addition n'étoit point ;
aux Manuscrits où elle étoit ; son auto-
rité entraîna tout l'Orient ; mais Rome
et l'Occident s'attacherent à la version
Italique , dont ils respectoient l'antiqui-
té. S. Jérôme suivit Origène , sans pou-
voir amener à son sentiment qu'un fort
petit nombre de Latins.

Au sixième siècle , Cassiodore , si sça-
vant et si curieux en Manuscrits de la
Bible , soutint la prétenduë Addition
par l'autorité des Septante ; il avoit donc
en main des Manuscrits de cette version
Grecque , où l'Addition se lisoit.

Lors même que l'Eglise Romaine reçût
la version Latine des Pseaumes , corrigée
par S. Jérôme , qui en avoit retranché à
l'igno. Elle retint ces deux mots dans les
Offi-

Offices divins , marquant par là fort clairement qu'elle ne vouloit point décider la question , qui par conséquent est encore indécise.

Ce seroit parler trop affirmativement, de dire que cette Addition étoit inconnue à tout l'Orient. S. Ephrem , Syrien , l'a citée dans son premier Sermon , de la Résurrection ; il la lisoit donc dans les Manuscrits de la version Syriaque de son Eglise. version traduite sur les Septante, et aussi ancienne que l'Eglise ; les versions postérieures n'ont pas la même autorité.

C'est donc une vérité constante que la prétendue Addition étoit dans plusieurs anciens Manuscrits des Septante , dans celui sur lequel la première version Syriaque fut faite , dans ceux qu'avoit consulté l'Auteur de la version Italique ; dans ceux que S. Justin avoit vus. Cette prétendue Addition a-t-elle été insérée dans la version des Septante ? En a-t-elle été ôtée ? Voilà une matière propre à exercer la sagacité des Critiques.

Je ne dirai pas que les Auteurs de l'ancienne version Grecque ont ajouté quelques mots au Texte Hebreu, comme Prophetes ; leur don de Prophétie ne me paroît pas établi.

Je ne dirai point qu'une Glose écrite à

à la marge, a passé dans le Texte; le respect infini des Juifs et des Chrétiens pour l'Ecriture Sainte, ne me permet pas de le conjecturer.

Sur le même principe, je n'accuserai pas les Juifs d'avoir altéré la version des Septante, ou le Texte Hebreu; je me contenterai de proposer modestement ce qui me paroît plus vrai-semblable.

Les Manuscrits sur lesquels travaillèrent les Auteurs de la premiere Version Grecque, connus sous le nom des Septante, étoient différens en quelques Endroits du Texte Hebreu, tel qu'on l'a aujourd'hui, sans soupçon de fraude; le temps seul, et les méprises des Copistes ont pû causer cette différence.

Ici revient l'ingénieuse conjecture de Salmeron et d'Agellius; des Manuscrits, les uns en plus grand nombre, étoient semblables au Texte Hebreu d'aujourd'hui; dans les autres, on lisoit *Hetz*, au lieu *Daph*. Les Septante préférèrent ces derniers. Origène crut qu'il falloit corriger les Manuscrits des Septante sur le Texte, tel qu'il étoit de son temps et sur les autres Versions Grecques; il marqua d'un *Obele*, ce qu'il croyoit une Addition. S. Jérôme embrassa le sentiment d'Origène, et il eût de la peine à

B le

1924 MER CURE DE FRANCE
le faire recevoir dans l'Occident. Ainsi
l'Auteur de l'Hymne *Vexilla Regis*, soit
Fortunat, soit Théodulphe, a pû regar-
der ces paroles, à *ligno*, comme origi-
nales dans la Sainte Ecriture. Je suis,
Monsieur, &c.



LE CHESNE ET LE LIERRE.

F A B L E.

PRès d'un Chêne orgueilleux, dont la tête
chenuë,

Sembloit se perdre dans la Nuë,
Un Lierre languissoit ; par terre humilié ;
Quoi, dit-il, on me foule au pié,
Et je rampe dans la poussiere,
Tandis qu'un Chesne audacieux,

Menace les Cieux,

De sa Tête altiere !

Mais ne pourrois - je donc m'élever comme
lui ?

Le Lierre ambitieux, ainsi parle et raisonne ;
Pour atteindre à ce Chesne, il faut dès-aujour-
d'hui,

Que je m'attache à sa personne,

(Une forte Protection,

Ayde

Le Lierre se cramponne au Chesne qu'il embrasse ,

Dans ses Rameaux il s'entrelasse ,

Et voyant que bien-tôt il égale en hauteur ,

Son puissant protecteur ,

Le superbe applaudit à sa noble entreprise ;

Il n'est rien tel , dit-il , que vouloir s'élever ,

Mais il ne prévoit pas l'instant fatal de crise ,

Dont toute sa grandeur ne pourra le sauver.

Le Vieux Chesne que la Coignée ,

Avoit épargné jusqu'alors ,

De ses pareils enfin , subit la destinée.

La Hache qui détruit les Arbres les plus forts

Le coupe jusqu'en sa racine ,

Et le Chesne du Lierre entraîne la ruine.

Ce dernier eut paré le coup qui l'a frappé ,

S'il eût su que des Grands épouser la fortune ,

Dans leur chute , avec eux commune ,

C'est vouloir être enveloppé.

P E S S E L I E R , de la Ferté sur Jouarre.





L E T T R E de M. Pierre L E R O U ,
*Horloger , de la Société des Arts , de-
 meurant à Paris , au milieu de la Place
 Dauphine : Description d'une Pendule à
 Ressorts , marquant et sonnant le temps
 vrai.*

LE zèle que vous avez, Monsieur, pour la perfection de l'Horlogerie , m'engage à satisfaire votre curiosité sur ce que vous m'avez demandé au sujet de la Pendule à ressort que j'ai présentée à notre Société.

Cette Pendule marque et sonne le temps vrai , d'une manière assez simple , pour dire qu'elle n'est pas plus composée que les autres Pendules à ressort ; elle marque aussi le jour du mois , avec presque autant de simplicité , n'y ayant qu'une Rouë de plus pour le faire marquer , au lieu qu'aux autres Pendules qui le marquent , il y a 3 Rouës et 2 Pignons.

Avant que d'entreprendre de faire marquer et sonner le temps vrai aux Pendules à ressort , leur justesse ne me paroissant pas suffisante pour y appliquer le temps vrai aussi utilement qu'on l'auroit pû souhaitter , je me suis attaché à augmenter

gmenter cette justesse. Pour y parvenir ,
 j'ai imaginé une nouvelle maniere de
 faire les Palettes de la Verge du Balan-
 cier, qui rendent les frottemens des dents
 de la Rouë , de rencontrer sur ces Palet-
 tes , beaucoup plus doux et moins sus-
 ceptibles de changement , et qui rend de
 plus la justesse de l'échappement beau-
 coup plus durable.

J'ai aussi trouvé le moïen de rendre
 plus égale l'action du grand ressort sur
 le mouvement de la Pendule. Par ce
 moïen , outre que la justesse est encore
 augmentée , il est moins sujet à se rom-
 pre par l'effort qu'il souffre en le remon-
 tant ; j'imaginai cet expédient en 1725 ,
 et je l'appliquai à une Pendule que je fis
 pour la Cour d'Espagne , dont la justesse
 fut reconnüe par M. Dosembrai. Il la
 garda un mois et demi chez lui pour l'ob-
 server , étant un dës Commissaires nom-
 mez par l'Académie des Sciences , à
 l'examen de cette Pendule , à laquelle il
 y avoit plusieurs autres particularitez ,
 dont je vous ferai part une autre fois.

Quand j'eus trouvé le moïen d'augmen-
 ter la justesse des Pendules à ressort , je
 me déterminai d'autant plus volontiers
 à leur faire marquer et sonner le temps
 vrai , que je remarquai que le Public ti-

B iij reroit

1928 MERCURE DE FRANCE
reroit beaucoup plus d'utilité de l'application du temps vrai aux Pendules à ressort , qu'aux Pendules à secondes ; parce que la plupart des personnes qui se servent de Pendules à secondes , sont versées dans les Sciences , et n'ont besoin que du temps moïen pour avoir le temps vrai ; car ils savent toujours bien , quand ils veulent s'en donner la peine , ajouter au temps moïen , ou en retrancher la différence nécessaire , pour trouver le temps vrai ; au lieu que presque toutes les personnes qui se servent de Pendules à ressort , ne sçachant ce que c'est que cette différence , qu'on nomme ordinairement Equation de l'Horloge (qu'il faut ôter ou ajouter) ne peuvent presque jamais avoir le temps vrai ; ce qui est souvent cause que , quoique leurs Pendules soient bien réglées sur le temps moïen , ils croient cependant qu'elles ne vont pas bien ; parce qu'ils leur attribuent les variétez du Soleil. Cela les engage à hausser ou baisser mal à propos la Lentille du Pendule Or cette méprise est cause qu'au lieu de les régler , ils les déreglent du temps moïen , d'où dépend toute la justesse du temps vrai , et par conséquent ils les disposent en certains temps à s'écarter encore davantage du temps vrai.

Si

Si leurs Pendules marquoient le temps vrai , il leur seroit facile d'éviter cet inconvenient quand elles viendroient à se dérégler ; car comme une Pendule qui marque le temps vrai , n'est autre chose qu'une Pendule qui marque l'heure du Soleil ; il leur suffiroit pour sçavoir s'il faudroit hausser ou baisser la Lentille , de voir sur le Soleil , si elle auroit avancé ou retardé ; au lieu que pour regler une Pendule qui marque le temps moïen , il faut necessairement remarquer le temps qu'on l'a mise à l'heure , et ajouter l'équation à la quantité des minutes marquées par leur Eguille , ou la retrancher , selon qu'elle est additive ou soustractive , autrement on ne peut pas , pour la regler , sçavoir s'il faut hausser ou abaisser la Lentille. Quand même la plupart des personnes qui ont des Pendules à ressort sçauroient ajouter au temps moïen , ou retrancher la quantité de l'équation , il est aisé de sentir qu'il leur seroit toujours beaucoup plus avantageux qu'elles marquassent le temps vrai ; d'autant plus que l'équation changeant journellement de quantité , il faut toutes les fois qu'on veut sçavoir l'heure vraie , avoir l'embaras de faire , pour ainsi dire , une espece de calcul , ou prendre la peine d'aller

B iij cher-

1730 MERCURE DE FRANCE
chercher un Cadran Solaire , ou une Méridienne.

Outre cet embarras , il y a des Saisons où le Soleil est long-temps sans paroître , sur tout dans les mois de Novembre, Décembre et Janvier , où l'on auroit cependant le plus de besoin de le voir souvent pour remettre sa Pendule à l'heure , parce qu'il retarde dans ces trois mois d'environ trente et une minutes.

Malgré cela , presque tout le monde , et même la plupart des Horlogers , ne pouvant s'accoutumer à ajouter au temps moyen , ni à en retrancher l'équation , ne peuvent pas avoir d'autre ressource pour mettre leurs Pendules à l'heure , que celle de les remettre sur le Soleil , par conséquent l'on ne doit pas être surpris de voir la plupart des Pendules si mal à l'heure dans l'espace de ces trois mois.

Il est donc évident par les raisons que je viens de dire , que l'utilité des Pendules à ressort se trouve considérablement augmentée , en leur faisant marquer et sonner le temps vrai ; d'autant qu'elles ne seront pas plus sujettes à se déranger que les autres Pendules , étant aussi simples , comme vous l'allez voir par la Description qui suit :

Il y a deux Cadrans à cette Pendule :
Le

S E P T E M B R E. 1733. 1951

le premier est fixe comme celui des Pendules ordinaires ; il ne sert de même qu'à Marquer les heures et les minutes du tems moyen ou temps égal.

Le second Cadran renferme le premier, et est mobile ; il sert à marquer le temps vrai , par le moyen de plusieurs chiffres qui sont gravez sur ce Cadran ; au - delà des minutes et des deux index. Ces chiffres sont les jours des mois , entre lesquels il y a environ une minute d'équation , c'est-à dire , les jours entre lesquels le Soleil avance ou tarde d'environ une minute.

Pour que la Pendule marque et sonne le temps vrai, il faut premierement faire tourner le jour du mois sous la ligne de foy de l'index qui convient au mois où l'on est , et mettre ensuite l'éguille des minutes juste à l'heure du Soleil sur le Cadran mobile. Après cela, pour qu'elle le marque toujours , il faudra seulement avoir le soin de faire tourner le jour du mois où l'on est sous l'index ; j'ai dit l'index qui convient , parce que celui d'en bas sert pour les jours des mois , depuis le commencement d'Octobre , jusqu'à la fin de May , et celui d'en haut sert pour le reste des autres mois.

En mettant les jours du mois sous la
B v. ligne

ligne de foy de l'index , comme il est expliqué , vous faites avancer ou tarder le Cadran mobile de la même quantité que le Soleil a avancé ou tardé , et la sonnerie avance ou tarde de la même quantité ; parce que cette sonnerie est disposée de façon qu'elle ne peut sonner que lorsque l'éguille des minutes est arrivée à 60 minutes et à 30 minutes de ce cadran , en quelque position qu'il se trouve.

Pour que l'on ne soit pas obligé d'ouvrir la porte de la Pendule , pour faire tourner le jour du mois sur l'index , j'ai imaginé une petite rouë dentée , qui engraine en angles droits dans les dents que j'ai faites autour de la circonference du Cadran mobile. L'arbre de cette rouë qui traverse de part en part le côté droit de la Boëte , porte à son extrémité un Bouton gaudroné , qui lui est fixé , et qui sort hors de la Boëte ; par le moyen de ce Bouton l'on fait tourner avec la main à droit ou à gauche cette petite Rouë , et par conséquent le Cadran mobile , pour mettre le jour du mois sous la ligne de foy de l'Index , sans qu'il faille ouvrir la porte.

Ainsi , outre qu'on évite la peine d'ouvrir la porte de la Pendule , les Cadrans conserveront bien plus long-temps leur propriété.

Pour leur faire sonner le temps vrai , j'ai fait un Lévier , que le Cadran mobile emporte avec lui. Ce Lévier a un mouvement perpendiculaire au Plan du Cadran.

L'extrémité de ce Lévier porte un Cercle dont le centre répond toujours au centre du Cadran, et la circonférence à la détente de la sonnerie, qui est en plan incliné, en sorte que ce Lévier ne sçauroit être levé sans glisser sous le plan incliné de la détente, ce qui la fait lever.

La circonférence de ce Cercle porte un Plan incliné, dont l'extrémité répond toujours à 60 minutes du Cadran mobile, quelque mouvement qu'on donne à ce Cadran.

La Rouë de minutes, au lieu de Chevilles, porte deux Plans inclinez; un pour l'heure et l'autre pour la demie. L'extrémité de ces deux Plans est dans la direction de l'éguille. Un de ces Plans rencontrant le Plan incliné du Lévier, le fait lever, et fait par conséquent lever la détente de la sonnerie.

Comme l'extrémité du Plan incliné du Lévier, répond toujours à 60 minutes du Cadran mobile, et que les Plans inclinez de la Rouë de minutes sont dans la direction de l'éguille; le Plan incliné

Bvj du

1934 **MERCURE DE FRANCE**
du levier ne peut se dégager de celui de
l'heure , que quand l'éguille est arrivée à
60 minutes de ce Cadran , ni de celui
de la demie heure, que quand cette éguil-
le est arrivée à 30 minutes.

Si tôt que ce Plan est dégagé de celui
de la Rouë de minutes, le Levier et la
Détente retombent, et la Pendule sonne
le temps vrai.

* * * * *

EPIGRAMME.

UN mien ami me disoit l'autre jour ,
Que pour vertu se sentoît de l'amour.
Lors je lui dis : Va-t'en voir Marguerite ;
Te paroîtra si rare son mérite ,
Que pour vertu la prendras sûrement :
Mais quand auras déclaré ton tourment ;
Seras surpris , et diras en toi-même :
à la Vertu bien ressemble vraiment ,
Fors en un point, car Vertu quiert qu'on l'aime.
Elle au rebours ne peut souffrir d'Amant.

AUTRE.

AVint un jour qu'en certain Monastere ,
Certain Prélat fut fort bien régalé :
Le bonSeigneur bien repû , bien gonflé ,
Aux Moines dit qu'avoit fait bonne chere ;

Le

Le vin sur tout, dit il en les quittant ,
M'a paru bon , et j'en suis très-content
Où, Monseigneur , dit Erere Nicephore ,
Nous en avons de bien meilleur encore.

Terrasse de Cherigny.



*L E T T R E sur une Machine pour élever
l'eau , &c. écrite de Villeneuve - lès-
Avignon, le 14. Août , par M. Sou-
mille , Prêtre.*

A Yant lû , Monsieur , dans votre
dernier volume du Mercure de Juin,
page 1418. un article d'un Particulier
qui croit rendre service au Public en
proposant de faire une Machine dans
le goût des grosses Horloges , pour pou-
voir , au moyen de certains poids , faire
monter l'eau des Puits , &c. J'ai crû de
mon côté , rendre un meilleur service
à ce même Public , en lui conseillant de
ne rien essayer sur ces sortes d'Ouvrages.
Les plus parfaits et les mieux exécutez
seroient inutiles. Que seroit ce de ceux
où la main de l'Ouvrier laisseroit quelque
imperfection ? mais pour qu'on ne croye
pas que j'avance cette proposition au
hazard ,

hazard , souffrez que j'aye l'honneur de vous présenter les Réflexions suivantes , pour en faire l'usage que vous jugerez à propos.

De quelle utilité pourroit être pour les arrosages , &c. une Machine de cette espèce , laquelle après avoir coûté considérablement , ne pourroit élever qu'une quantité d'eau au-dessous de la pesanteur de son poids ? Je m'explique ; supposons pour un moment qu'un de ces Ouvrages , exécuté dans sa dernière perfection , puisse agir avec un poids de 100. livres , qu'il soit élevé au niveau du bassin où l'on veut faire monter l'eau ; il est très-certain que ce poids de 100. livres dans toute sa descente ne pourra élever que moins de 100 liv. d'eau ; et toutes les fois qu'on prendra la peine de le remonter , il n'élèvera jamais dans sa descente que moins d'eau que ce qu'il pese. Eh ! ne vaudroit-il pas mieux que la personne destinée à remonter ce poids , employât ses forces à élever de l'eau par les moyens usitez jusqu'aujourd'hui , et qu'elle n'usât point une Machine très-couteuse qui ne serviroit qu'à rendre inutile une partie de ses forces , puisqu'au lieu de remonter un poids de 100 liv. elle pourroit puiser 100. livres d'eau , et
que

SEPTEMBRE. 1733. 1937

que le poids n'en sçauroit faire monter autant ?

On ne peut pas douter un moment de ce que je viens de dire, quand on examine de près les loix immuables de l'équilibre. La plus simple de toutes les Machines , à mon sens , est celle qu'on voit à tous les Puits, je veux dire deux seaux et une poulie ; mais si vous mettez 100. livres d'eau dans un des seaux et 100. livres de poids dans l'autre, ils resteront sans mouvement, et le poids n'emportera l'eau qu'après en avoir ôté une partie suffisante pour rompre l'équilibre. Or comme cette Machine est la plus simple, elle est, sans contredit, la meilleure et elle fournit un préjugé contre les Machines composées de ce genre. On peut, si vous voulez, par une Machine composée adoucir la peine de celui qui puise l'eau, mais il faudra plus de temps pour en puiser la même quantité. On peut aussi faire une Machine à poids qui agira pendant long-temps, mais l'eau qu'elle fournira pendant cet espace de temps, quelque long qu'il soit, sera toujours moindre que la pesanteur du poids de la Machine.

Il est inutile de s'étendre davantage sur une Machine en general, il suffit d'avoir

1938 MERCURE DE FRANCE
 touché le principe et montré l'inutilité
 de pareils Ouvrages. Si quelqu'un à l'a-
 venir proposoit un modele , je m'offre
 de démontrer en détail ce que je n'ay pû
 dire qu'en general. J'ay l'honneur d'être
 avec toute la consideration possible ,
 Monsieur , &c.



B O U Q U E T.

*De M^{lle} DE MALCRAIS DE LA VIGNE ,
 présentée à sa Mere , le 15 d'Aoust ,
 jour de sa Fête.*

AUjourd'hui que l'on solemnise ,
 De la Reine des Cieux , le Triomphe char-
 mant ;
 Cette branche de Mirthe offerte simplement ,
 Du cœur que je vous donne exprime la fran-
 chise,
 Mon cœur formé de votre sang ,
 Reçut l'être dans votre flanc.
 Dans vos jardins fleuris, ce Mirthe prit nais-
 sance ,
 Ainsi, Mere admirable, et dont les soins si doux ,
 Surpassent les efforts de ma reconnoissance ,
 Je ne vous donne rien qui ne soit bien à vous.



PRO-

*****:*****:*****

• P R O B L È M E ,

*Proposé aux Métaphysiciens Géomètres ;
sur l'essence de la matiere.*

ON a beaucoup philosophé sur l'essence de la matiere ; par malheur nous n'en connoissons guères que les accidens. On convient assez que la pesanteur et la légèreté , la chaleur et le froid , la sécheresse et l'humidité , la dureté et la liquidité , la couleur et l'invisibilité , le mouvement même et le repos , et bien d'autres qualitez de la matiere ne lui sont qu'accidentelles. De sorte que la question se réduit communément parmi les Philosophes à prendre son parti entre ces trois ou quatre propriétés , et à décider laquelle est la principale et comme la racine ou la base des autres.

Le sentiment Cartésien a comme prévalu , et l'étendue passe pour constituer l'essence de la matiere. Il y a eu bien des disputes à ce sujet parmi les Métaphysiciens qui n'ont été que Métaphysiciens ; comme l'étendue est toute du ressort de la Géométrie , qui n'a proprement point d'autre objet , j'ai crû pouvoir l'employer
pour

1940 **MERCURE DE FRANCE**
pour décider la question ; ceux à qui je la propose, jugeront si j'y ai réussi : J'entre en matiere :

Il est possible que le même corps, supposons celui d'un homme ; il est possible que cet homme se trouve la même année à Paris et à Constantinople. Il est tres-possible même qu'il s'y trouve dans l'espace de six mois , et même de trois et peut-être de deux.

Le mouvement de sa nature est susceptible de plus et de moins à l'infini. La nature est pleine de mouvemens tres-rapides ; témoin un Boulet de Canon , les Planètes , le son, la lumiere. Cette lumiere en particulier peut parcourir des milliers de lieuës en une minute , en une seconde ; et à cette égard Dieu peut transporter le corps d'un homme en un clin d'œil , d'un bout du monde à l'autre ; le plus ou le moins de mouvement n'a rien qui passe sa toute - puissance , et la matiere n'a rien qui s'y refuse.

Reprenons donc , et en supposant un mouvement toujours croissant par le pouvoir de Dieu ; il est vrai de dire qu'on peut voir le même homme à Constantinople et à Paris ; non-seulement dans la même année, et dans le même mois, mais dans la même semaine , dans le même jour,

jour , dans la même heure , dans la même minute , dans la même seconde , tierce , quarte , sixte , dixième , centième , millième , millionième , billionième , trillionième , &c. cela va loin , et rien ne l'arrête.

Or un Charbon enflammé qu'on remue tres - vite , paroît occuper tout un grand espace ; la plupart des choses même dont nous jouissons , que nous voyons , que nous sentons , que nous touchons , nous n'en jouissons que par un mouvement semé de mille interruptions , pareilles à celle que nous concevons dans l'étendue qu'occupe sensiblement ou que paroît occuper ce Charbon.

La vûe des corps en particulier se fait par un mouvement intercalaire de vibration , qui nous dérobe et nous rend alternativement les objets. Comme les retours des rayons sont tres-prompts et que les impressions durent toujours un peu , nous croyons voir ces objets d'une vûe continuë , sans aucune interruption.

Suivant cela , et supposant que Dieu transporte sans cesse notre homme de Paris à Constantinople , et de Constantinople à Paris ; quelqu'un qui seroit à Constantinople , pourroit écrire à quelqu'un qui seroit à Paris ; j'ai vû un tel , je
le

Je vois tous les jours , il séjourne icy , il loge avec moi , je mange avec lui , &c. et celui de Paris pourroit en même - temps écrire dans les mêmes termes à celui de Constantinople. On peut imaginer le joli Roman qui naîtroit de-là : Tout ce que j'en remarque pour mon sujet présent , c'est que la chose est possible à Dieu ; ce qui dit quelque chose à quiconque entend bien ; mais la Géométrie va plus loin dans la recherche de la vérité.

Plus ce mouvement de transport augmentera par la toute - puissante volonté de Dieu , plus il sera exactement vrai de dire que l'homme en question est à Constantinople et à Paris dans un même-tems , indivisible et continu. Or selon les Elemens de la Géométrie de l'infini , de l'ingénieux M. de Fontenelle (page 36. sect. 2.) les Propriétez qui vont toujours croissant dans le fini doivent dans l'infini recevoir tout l'accroissement dont elles sont capables ; donc le mouvement en question croissant à l'infini , l'homme susdit se trouvera exactement au même instant indivisible à Constantinople , à Paris, dans tout l'entre deux, et en mille autres Villes et Lieux de l'Univers, dans l'Univers même , tout entier si on veut : ce qu'il falloit démontrer.

Maïs

Mais , quoique le mouvement puisse augmenter à l'infini, on va me nier, malgré la certitude incontestable de ma conclusion , qu'on puisse jamais supposer ce mouvement infini. Les Géometres infinitaires ne le nieront point. Et j'ai encore pour garant la même section du même ingénieux ouvrage , page 29. où il est dit que toute la grandeur capable d'augmentation à l'infini peut - être supposée augmentée à l'infini.

Ce principe est fort , j'en conviens ; mais il est vrai, et même vrai-semblable, c'est à dire , tout-à-fait plausible par un autre principe du P. Castel , qui fait voir dans sa Mathématique Universelle , que l'infini Géométrique n'a rien que de naturel et de facile ; étant infini dans un point de vûë , et tres-fini dans un autre point de vûë ; que la ligne infinie n'est qu'une surface finie , que la surface infinie , n'est qu'un corps fini, qu'un nombre infini n'est qu'une étendue finie, et qu'en un mot , le passage du fini à l'infini ne se fait pas , comme l'insinuë M. de Fontenelle , et comme le prétend tout ouvertement M. Cheyne , Anglois , par une addition d'unitez , mais par une espece d'exaltation d'une nature inférieure à une nature supérieure , comme de la ligne à la surface , &c. De

De sorte que le mouvement infini n'est plus un mouvement, mais la perfection du mouvement ; et comme la racine, le principe, la puissance du mouvement, le mouvement en puissance, et l'étendue même ou l'espace avec un repos parfait de parties. En effet $M \equiv E : T$. et plus T , diminuë plus M . augmente, sans que E , varie. De sorte que T , étant $\equiv 0$, alors $M \equiv \infty$, et $E \equiv M O \equiv R$, conformément aux principes de la Mathématique universelle citée.

Le passage en question du fini à l'infini n'a icy rien de plus extraordinaire que ce raisonnement, où il est incontestable. Je prends un écu, puis un demi écu, puis un quart, un demi quart, un demi demi quart, &c. cela fait un mouvement croissant, et qui peut toujours croître à l'infini, ou bien par un mouvement instantanée et infini, je prends d'un seul coup deux écus ; cela va au même ; et que sçait-on même si ce n'est pas plutôt le premier, que le second de ces mouvemens qui est infini, au moins le premier ne finit pas, et le second finit aussi-tôt.

Que Dieu porte notre homme de Paris à Constantinople, et de Constantinople à Paris par un mouvement qui croisse toujours ; c'est celui-là qui ne finit pas :
que

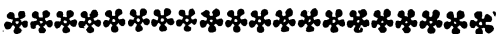
que ce mouvement porté tout d'un coup à sa perfection, place cet homme dans les deux Villes au même instant , il n'y a là qu'un mouvement fini.

Quoiqu'il en soit , il est donc faux que l'étendue de la matiere soit déterminée et qu'elle en soit l'essence immuable ; or ce raisonnement Géométrique va à tout, et en particulier à prouver qu'un même corps peut être en deux, et en mille lieux différens , sans être dans l'entre - deux , qu'il peut passer d'une extrémité à l'autre sans passer par le milieu , qu'il peut être dans un état de pénétrabilité , dans un état d'indivisibilité , et qu'ainsi son essence n'est pas non plus d'avoir des parties ; qu'il peut être tout dans le tout, et tout dans chaque partie. Encore une fois, cela va loin, et tres-loin.

Mais si je dépouille ainsi la matiere de ses propriétés les plus inhérentes , quelle sera donc son essence ? Ce n'est pas moi qui le dirai ; j'avouë bonnement que je n'en sçais rien ; et c'est-là le Problème que je propose aux Métaphysiciens Géomètres.

En attendant cependant leur réponse , je ne laisse pas au milieu de tout ce dépouillement de propriétés, de m'attacher à une , à laquelle on n'a pas fait as-
sez

1948 MERCURE DE FRANCE
sez d'attention dans la question présente;
c'est que la matiere est une substance pas-
sive et tout-à-fait inactive ; ce qui la dis-
tingue tout d'un coup de l'esprit, qui est
une substance active et libre. J'applique
ici une distinction insinuée dans l'Ouvrage
cité du P. Castel, et je dis que la matiere
est une possibilité, et l'esprit une puis-
sance ; puissance participée dans les créa-
tures, absolue, indépendante, infinie,
incrée dans le Créateur.



PRIERE AU SOMMEIL.

Vien, paisible sommeil, vien fermer mes
paupieres,

Par la vertu de tes Pavots ;

Fais moi jouir enfin d'un tranquille repos ;

Tu sçais par de douces chimères,

Par mille songes amusants,

Divertir l'esprit et les sens ;

Prête-moi cette nuit ton secours favorable ;

Pour moi forme un songe agréable,

Qui puisse me soustraire à des ennuis cuisans.

Mon bonheur, il est vrai, ne sera qu'impos-
ture,

Et qu'illusion toute pure ;

Mais de tant de Mortels, qui nous semblent
heureux,

Tous

Tout le bonheur est-il autre chose qu'un songe ,
 Ou qu'un officieux mensonge ,
 • Que la fortune fait pour eux ?



*LETTRE à l'Auteur du Projet d'une
 nouvelle Edition des Essais de Mon-
 taigne, imprimé dans le second volume
 du Mercure de Juin 1733. Par Mlle de
 Malcraix de la Vigne, du Croissic en
 Bretagne.*

LEs Essais de Montaigne ne m'eurent
 pas si-tôt passé par les mains , Mon-
 sieur , que je me vis au nombre de ses
 Partisans. J'admirai ses pensées , et je
 n'aimai pas moins les graces et la naïveté
 de son stile. Après ce début je puis vous
 déclarer à la franquette ce que je pense
 de l'entreprise que vous formez d'ha-
 biller Montaigne à la moderne , chan-
 geant sa fraise en tour de cou , son pout-
 point éguilletté , en habit à paniers ; son
 grand chapeau élevé en pain de sucre ,
 en petit fin castor de la hauteur de qua-
 tre doigts , &c.

Traduire en Langue François un Au-
 teur Original , qui vivoit encore au com-

C mens

1950 MERCURE DE FRANCE
mencement de 1592. et dont l'Ouvrage
est écrit dans la même Langue , me pa-
roît un projet d'une espece singuliere ;
et vous en convarez vous-même. Ce
n'est pas que je nie que l'échantillon que
vous produisez de votre stile , n'ait du
mérite et qu'il ne vous fasse honneur ; il
est pur, élégant, harmonieux; ses liaisons
peut-être un peu trop étudiées en font
un contraste avec celui de Seneque ,
qu'un Empereur Romain comparoit à
du sable sans chaux. Si la France n'eût
point vû naître un Montaigne avant
vous , vous pourriez , en continuant sur
le même ton , prétendre au même rang ;
mais souffrez que je vous dise que les
charmes de votre stile ne font que blan-
chir , en voulant jouter contre ceux du
vieux et vrai Montaigne.

Il n'en est pas de la Traduction que
vous entreprenez , comme de rendre en
François un Auteur qui a travaillé avec
succès dans une Langue morte. Peu de
personnes sont en état de comparer le
Grec de l'Iliade avec la Traduction Fran-
çoise de Me Dacier. Si ceux qui posse-
dent le mieux cette Langue , sont assez
habiles pour juger des pensées , ils ne
le sont point pour prononcer sûrement
sur l'expression ; de-là vient que Me Da-
cier

SEPTEMBRE. 1733. 1951

cier trouvera toujours des Avocats pour et contre. L'un soutiendra que tel endroit est rendu à merveille, un autre prétendra que non; ou plutôt sans rien affirmer, l'un dira *credo di si* et l'autre *credo di nò*. Pour moi je m'imagine que nous marchons à tâtons dans le goût de l'Antiquité, et que la prévention nous porte souvent à regarder comme beautés dans les Anciens, ce qui n'est souvent que méprise ou négligence. J'en ai vû, qui ne s'estimoient chiens au petit collier dans la République des Lettres, je les ai vû, dis je, se passionner d'admiration pour ce Vers de Virgile.

Cornua velatarum obvertimus antennarum.

Admirez, me disoient-ils, la chute grave de ces grands mots. Ils ne sont point là sans dessein. Ne sentez vous pas dans ce Vers spondaïque le dur travail des Matelots, qui se fatiguent à tourner les Vergues d'un Vaisseau, pesantes et chargées de voileure? Il me semble, répondois-je, que je sens quelque chose; mais n'y auroit-il point à craindre que vous et moi nous ne fussions la duppe du préjugé? L'idée avantageuse et pleine de respect que vos Maîtres vous inspirent dès votre bas âge, pour tout ce qui nous

C ij reste

1952 MERCURE DE FRANCE

reste de ces celebres Auteurs , demeure , pour ainsi-dire , cloüée dans vos têtes.

Mucho se conserva lo que en la mocedad se deprende.

Si Virgile revenoit au monde , il nous montreroit que nous lioüons dans ses Ouvrages beaucoup de choses qu'il eût réformées , s'il en eût eu le temps ou du moins s'il l'eût pû faire ; et qu'au contraire nous passons legerement sur plusieurs endroits dont il faisoit grande estime. Cette Epithete , nous diroit-il , ce monosyllabe gracieux , à quoi vous ne faites point attention , fut cause que je veillai plus d'une nuit , et je vous jure qu'il me fallut fouïller dans tous les coins de mon cerveau avant que de parvenir à le dénicher.

On raconte que notre Santeüil fût travaillé d'une longue insomnie pour trouver une Epithete qui pût exprimer le son du marteau qui bat sur l'enclume. Après bien des nuits passées comme les Lievres , l'Epithete tant souhaitée se présenta , c'étoit *refugus*. Cette rencontre fut pour lui un Montjeu : il se leve aussi-tôt , fait grand bruit , court par les Dortoirs , sans penser qu'il étoit nud en chemise , frappe à toutes les portes , les Chanoines se réveillent , l'a-

larm-

SEPTEMBRE. 1733. 1953

larme les saisit ; tous se figurent qu'un
subit incendie dans la maison est la
cause d'un pareil vacarme. Enfin , quand
il fut question d'en sçavoir le sujet , San-
teüil leur apprit d'un ton fier , qu'il
avoit interrompu leur sommeil pour leur
faire part d'une rare Epithete qu'il ve-
noit de trouver , ayant couru vainement
après elle pendant toute une Semaine.
Je vous laisse à penser si les Chanoines
se plurent beaucoup à cette farce ; ils
donnerent au D l'Epithete et le
Poëte. N'importe , il les obligea de l'en-
tendre , sans quoi , point de patience. Les
Chanoines l'écouterent en se frottant les
yeux , et se hâterent d'applaudir , afin
de se défaire plus vite d'un importun.
Santeüil retourna se coucher en faisant
des gambades , non moins content du
tour qu'il venoit de joüer , que d'avoir
trouvé l'Epithete qu'il cherchoit. Là finit
cette plaisante Scene que je ne donne
point pour article de foi.

C'est la gloire de passer pour avoir
plus d'intelligence qu'un autre , qui en-
gage un Commentateur à se creuser le
cerveau pour chercher dans cette Stro-
phe , dans cette expression d'Horace ,
un sens alambiqué dont personne n'ait
fait la découverte avant lui , quoique

C iij nous

1954 MERCURE DE FRANCE
nous ne soyons pas plus au fait de la propre signification des mots Grecs et Latins , que de leur prononciation ; un tel homme se croit un Christophle Colomb dans le Pays des Belles-Lettres. Cependant nous nous dépoüillons nous-mêmes pour revêtir les Anciens , et nous donnons au Commentaire un temps qui seroit plus utilement employé à l'invention. C'est dans ce sens que je veux entendre ici ce Passage de Quintilien : *Supervacuum foret in studiis longior labor, si nihil liceret melius invenire prateritis*. Il y en a qui se sont figuré que Virgile dans son Eglogue à Pollion , avoit prédit la Naissance de Jesus-Christ. Les Romains curieux d'apprendre ce qui leur devoit arriver , avoient la superstition de le chercher dans les Livres de ce Poëte , après avoir choisi dans leur idée le premier , le second , ou tout autre Vers de la page que le sort leur offroit , pour être l'interprète du Destin. C'étoit-là ce qu'ils appelloient *Sortes Virgiliana*. Nos premiers François en croyoient autant des Livres de la Sainte Ecriture. D'autres , non moins extravagans , se sont persuadé que les principes de toutes les Sciences et de la Magie même , étoient renfermez dans les Poëmes d'Homere , et
Lu-

SEPTEMBRE. 1733. 1955

LUCIEN fait mention d'un faux Prophete nommé Alexandre qui prétendoit qu'un certain Vers d'Homere , écrit sur les portes des Maisons , avoit la vertu de préserver de la peste. Les hommes sont idolâtres , non-seulement des Ouvrages d'esprit des Anciens , mais même de tout ce qui respire le moindre air d'Antiquité , et tel Curieux qui croiroit avoir parmi ses possessions la Pantoufle de fer qui sauta du pied d'Empédocle , quand il se lança dans les flammes du Mont Etna, ne voudroit peut-être pas faire échange de cette Relique avec tous les Diamans du Royaume de Golconde.

Tout beau , Mademoiselle , s'écriera quelque Censeur aux sourcis herissez , compassant et nivelant toutes mes phrases , vous nous agencez ici de singulieres digressions , et prenez un air scientifique qui vous sied assez mal. Sçavez vous qu'en vous écartant de votre sujet vous péchez contre le précepte d'Horace.

Servatur ad inum ,

Qualis ab incepto processerit , et sibi constat.

Et que vous donnez dans un si grand ridicule , que l'Abbé Ménage , qui après avoir parcouru dans sa cervelle , le La-

C iiij *tim*

1956 **MERCURE DE FRANCE**
tium, la Grece, l'Allemagne, l'Espagne,
et peut-être la Chine et la Turquie,
pour trouver l'origine du mot *Equus*,
crut enfin l'avoir rencontré en Italie,
et fit descendre en ligne directe ou col-
laterale, *Equus*, du mot Italien *Alfana*,
étimologie misérablement écorchée que
le Chevalier de Cailli ou d'Aceilli ;
fronda dans une jolie Epigramme; étimo-
logie qui présente à mes yeux l'Arbre
Généalogique de plusieurs Maisons nou-
vellement nobles, qui vont mandier à
prix d'argent en Irlande et en Italie, de
belles branches qu'elles entent ensuite
sur le tronc le plus vil, de sorte qu'à
l'examiner de près, vous verriez du Lau-
rier, de l'Oranger, de l'Olivier et du
Grenadier, entez sur un mauvais trou
de chou.

Si je fais des digressions dans la Let-
tre que je vous adresse, Monsieur, ce
n'est point par affectation, mais par cou-
tume. De plus comme il s'agit ici princi-
palement de Montaigne, je tâche d'imiter
un peu son stile. Ses transitions sont fré-
quentes, mais elles ont de la grace, et
comme ell s se viennent placer pour l'or-
dinaire très naturellement, l'Auteur fait
voir qu'il sçait écrire d'une maniere vive,
aisée et indépendante. Cependant vous
eussiez

SEPTEMBRE. 1733. 1957

cussiez pû l'attaquer en ce qu'il abandonne quelquefois tellement son Sujet, que si l'on revient à voir comment il a intitulé tel Chapitre, on s'imaginera que l'Imprimeur s'est trompé et qu'il a mis un titre au lieu d'un autre.

Vous aurez encore une nouvelle matière à me faire un procès, sur ce qu'en me déclarant contre ceux qui encensent à l'aveugle les Anciens, et préconisent jusqu'à leurs défauts, je me révolte contre le dessein que vous avez de tourner le Gaulois de Montaigne à la Françoisé, et que je semble braver le Précepte de Macrobe, dans ses Saturnales, *Vivamus moribus præteritis, præsentibus verbis loquamur*. Dans ce que j'ai avancé je n'ai prétendu parler que des Langues mortes. J'ai frondé les Commentaires prolixes et superflus, sans condamner absolument les Traductions. J'ai blâmé l'Idolâtrie sans desapprouver les sentimens d'estime qu'on doit à tant de beautés originales qui brillent dans les Livres des Anciens.

Quant à Montaigne, je ne conviendrais pas qu'il soit aussi Gaulois que vous voudriez le faire croire. Si vous parliez de traduire en François les Poésies Gauloises de Bérenger, Comte de Provence,

G. V. ou

1558 MERCURE DE FRANCE
ou celle de Thibaut, Comte de Champagne, qui rima d'amoureuses Chansons en l'honneur de la Reine Blanche, Mere de S. Louis ; à la bonne heure. Le stile de ce temps-là est si différent du nôtre, qu'il semble que ce ne soit plus la même Langue. Mais Montaigne, on l'entend, il n'est personne que son stile vif et varié n'enchanter, et je puis sans flatterie, ajuster à son sujet ces paroles d'un de nos vieux Auteurs. *C'est un bel esprit donné de toutes les graces, gentillesses, courtoisies et rondeurs que l'on peut souhaiter.* En effet il faut être perclus d'esprit, si l'on ne comprend point ses phrases les plus difficiles, pour peu qu'on s'y arrête.

L'utilité que produira votre Traduction prétendue, ce sera de faire lire Montaigne à quelques personnes curieuses de voir la difference de son stile au vôtre. Pour peu qu'en quelques endroits le vôtre demeure au-dessous du sien, ses beautés en recevront un nouvel éclat, et on s'obstinera à lui trouver par tout le même mérite, afin de rabaisser celui de votre Traduction. Il n'en est pas de Montaigne comme de Nicole et de la Bruyere. Quoique ceux-cy possèdent bien leur langue, néanmoins la plus grande partie de leur valeur est dans les pensées.

SEPTEMBRE. 1733. 1959

au lieu que les graces de l'autre sont également partagées entre le sentiment et la diction, toute vieille qu'elle est. Quand il invente des termes, ils sont expressifs et ne sçauroient se suppléer avec le même agrément et la même force. Ses tours gascons qui dérident sa morale, servent par tout à égayer le Lecteur. Ses négligences mêmes ne sont point désagréables, ce sont des Ombres au Tableau. Etienne Pasquier, dans le premier Livre de ses Lettres, blâme la hardiesse de Clément Marot, qui s'avisa mal-à-propos de ressacer le stile du Roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris et continué par Clopinel. Il n'y a, dit-il, homme docte entre nous, qui ne lise les doctes Ecrits de Maître Alain Chartier, et qui n'embrasse le Roman de la Rose, lequel à la mienne volonté, que par une bigarure de langage vieux et nouveau, Clément Marot n'eût pas voulu habiller à sa mode.

Mais examinons ce que signifie le terme de Traduction, conformément au sens qu'on lui a donné chez toutes les Nations. Traduire, c'est, si je ne me trompe, rendre en une autre Langue les pensées, le stile et tout l'esprit d'un Auteur. Votre Traduction peut-elle avoir

C vj les

les qualitez prescrites ? Je ne sçaurois me le persuader. Elle est faite en même Langue , et par conséquent ne doit point être appelée Traduction , et votre stile n'ayant nul rapport à celui de Montaigne , ses pensées déguisées ne seront aucunement semblables à elles-mêmes. C'est pourquoi Scarron n'a point traduit l'Eneïde , mais il l'a parodié. Le stile de Montaigne est un mélange d'enjoué et de sérieux , assaisonné réciproquement l'un par l'autre. Il ne paroît point qu'il marche , mais qu'il voltige ; au lieu que le vôtre cheminant d'un pas grave et composé , représente un Magistrat qui marche en Procession , et dont la pluie , la grêle et la foudre ne dérangeront pas la fiere contenance.

Si fractus illabatur Orbis ,

Impavidum ferient ruinae.

Virgile se donna-t'il les airs de rajeunir le bon homme Ennius ! et notre Abbé D. F*** Maître passé en fine plaisanterie , oseroit-il couper la barbe à Rabelais et le mutiler ? Ces soins scrupuleux convenoient seulement au P. J*** qu'Apollon a établi son Chirurgien Major sur le Parnasse , depuis lequel temps un Poëte ne se hazarde pas même

SEPTEMBRE. 1733. 1962

même d'y prononcer le terme de *fistula*, de crainte que l'équivoque de quelque maladie ne le fasse livrer entre ses mains. Au sur-plus la République des Lettres n'y perdra rien, si Montaigne n'est point lû de ceux qui sont rebutez de réfléchir un moment sur quelques-unes de ses phrases. Ce sont, sans doute, des génies superficiels, incapables d'attention et prêts peut-être à se dédire quand vous les aurez mis à même en couvrant le vieux Montaigne d'une Rédingotte à la mode. Le Bembo, dans ses Observations sur la Langue Italienne, dit qu'il n'appartient pas à la Multitude de décider des Ouvrages des Sçavans. *Non è la Multitudine quella, che alle compositioni d'alcun secolo dona grido, mà sono pochissimi huomini di ciascun secolo, al giudicio de quali, perciocche sono essi più dotti degli altri riputati, danno poi le Genti e la Multitudine fede, chè per se sola giudicare non sà drittamente, è quella parte si piega colle sue voci, à chè ella pochi huomini che io dico sente piegare.*

Les sçavans Jurisconsultes balancerent long-temps à traduire en notre Langue les Instituts de Justinien, ne voulant pas que ce précieux Abregé des Loix Romaines, réservé pour les Juges et les
Avocats,

Avocats, s'avilit en passant par la Boutique triviale des Procureurs, auxquels il convient de travailler de la main de toute façon, plutôt que de la tête. Ayons les mêmes égards pour Montaigne, qui n'en vaudra pas moins tout son prix, pour n'être point lû des Précieuses et des petits Maîtres, Nation ignorante à la fois et décisive, qui préfère le Roman le plus plat aux Productions les plus solides.

Ah! Monsieur, que vous feriez une œuvre méritoire, et que vous rendriez un grand service à la Province de Bretagne, si vous vouliez, vous qui vous montrez si charitable pour le Public, prendre la peine de traduire en François intelligible notre Coûtume, dont les Gauloises équivoques sont des pépinières de procès! Mais ne vous fais-je point le vôtre mal à propos, Monsieur? voyons et comparons quelques phrases de votre Traduction avec l'Original.

Dans le premier Chapitre l'Auteur loue la constance du Capitaine *Phiton*, qui témoignoit une insigne grandeur d'ame, au milieu des tourmens qu'on lui faisoit souffrir, par les ordres de Denis le Tiran. *Il eut*, dit Montaigne, *le courage toujours constant sans se perdre, et d'un visage*

ge

ge toujours ferme, alloit au contraire, ramentevant à haute voix l'honorable et glorieuse cause de sa mort, pour n'avoir voulu rendre son Pays entre les mains d'un Tyran, le menaçant d'une prochaine punition des Dieux. Ce stile n'est-il pas nerveux, vif, soutenu, et comparable à celui de ce Rondeau dont la Bruyere fait si grande estime.

Bien à propos s'en vint Ogier en France,

Pour le Pays des Mécréans monder, &c.

Comparons maintenant au Gaulois de Montaigne votre Traduction, mais Phiton parut toujours ferme et constant, publiant à haute voix l'honorable et glorieuse cause du tourment indigne qu'on lui faisoit souffrir. Convenez que l'Original n'a pas moins de force et de noblesse que la Traduction; qu'alloit est plus propre que parut, d'autant que Phiton étoit fouïetté par les ruës, et que publiant n'est pas si expressif que ramentevant, qui signifie qu'il mettoit sous les yeux du Peuple la peinture de ses genereux exploits. A la verité ramentevoir est un terme suranné aujourd'hui; cependant il est noble, et Malherbe l'a employé dans une de ses plus belles Odes.

La

La terreur des choses passées,

A leurs yeux se ramentevant.

Et Racan, le plus illustre des Eleves de ce fameux Maître, en a fait usage en plus d'un endroit de ses aimables Poësies, comme dans une Eglogue.

Cela ne sert de rien qu'à me ramentevoir,

Que je n'y verrai plus, &c..

Je trouve tant d'énergie dans cette expression, que je n'ai pas moins de regret de sa perte que Pasquier en eut de celle de *Chevalerie*, *Piétons*, *Enseigne Coronale*, en la place desquels on substitua *Cavalerie*, *Infanterie*, *Enseigne Colonelle*, quoique moins conformes à l'étimologie; que la Bruyere en eut de la perte de *maint* et de *moult*, et que Voiture en témoigna de la mauvaise chicane qu'on intenta à *Car*, qui se vit à deux doigts de sa ruine. Le stile de Montaigne est coupé, hardi, sententieux, et ses libertez ne trouveront des Censeurs que parmi les Pédans.

Cet Auteur après le morceau d'Histoire que j'ai cité, fait tout à coup cette réflexion qui s'échappe comme un trait, et qui a rapport à ce qu'il traite dans le

Cha-

SEPTEMBRE. 1733. 196

Chapitre : *Certes c'est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant que l'homme; il est enal aisé d'y fonder jugement constant et uniforme.* Ce qui est ainsi paraphrasé dans votre Traduction. *Au reste il ne manque pas d'exemples contraires à ceux-cy, ce qui fait voir l'inconstance, et si cela se peut dire, la variation de l'homme dans les mêmes circonstances, il agit differemment et reçoit des mêmes objets des impressions tout opposées, d'où il s'ensuit qu'il n'est pas sûr d'en juger d'une maniere constante et uniforme.* La Traduction est plus polie et plus déployée, mais l'Original est plus vif et plus dégagé; et de cet ondoyant, qu'en avez-vous fait? De cet ondoyant qui tout seul vaut un discours entier C'est là que se découvre le grand Art de la précision, et c'est dans ce goût délicat et serré que l'admirable la Fontaine commence un de ses Contes.

O combien l'homme est inconstant, divers,

Foible, léger, tenant mal sa parole.

Quoique deux phrases ne soient pas suffisantes pour faire le parallèle de l'Original, cependant je m'en tiendrai là. Je les ai prises au hazard, et pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer la première.

1966 MERCURE DE FRANCE
miere phrase de chaque Chapitre de l'Original , avec la premiere de chaque Chapitre de la Traduction. Pour faire court , je trouve Montaigne excellent tel qu'il est , non que je prétende absolument le justifier de quelques vices que vous censurez ; mais en ce Monde il n'est rien d'accompli , le Soleil a ses taches , et les hommes au-dessus du commun ne sont pas moins extraordinaires dans leurs défauts , que dans leurs vertus.

*Hor superbite è via col viso altero ,
Figliuoli d'Eva , è non chinato'l volto ,
Si che veggiate il vostro mal santero.*

Dante , Purg. Canto 12.

Vignenl Marville , dans ses mélanges d'Histoire et de Littérature , décide quelquefois au hazard , du mérite des Auteurs. Quand il rencontre juste , c'est pour l'ordinaire un aveugle qui ne sçauroit marcher sans bâton. Le jugement qu'il porte des Essais de Montaigne dans son premier volume , est copié d'après l'Auteur de la Logique de Port-Royal , Pascal et Malbranche ; qui devoient parler avec plus de circonspection du Maître qui leur apprit à penser ; quand ce n'eût été que par reconnoissance.

Ce

SEPTEMBRE. 1733. 1967

Ce que le même Vigneul Marville soutient dans son second volume , au sujet de l'esprit de Montaigne , me paroît cependant fort judicieux ; mais vous n'y trouverez pas votre compte , vous qui pensez à nous donner tout Montaigne à votre guise. *Tel que soit un Auteur , nous dit-il , il ne faut point le démembrer , on aime mieux le voir tout entier avec ses défauts , que de le voir décbiré par pièces ; il faut que le corps et l'ame soient unis ensemble ; la séparation de quelque maniere qu'elle se fasse ne sçauroit être avantageuse au tout et ne satisfera jamais le public.*

Vigneul Marville , dans son troisième volume , revient encore aux Essais de Montaigne , preuve qu'il l'estimoit , car d'un Auteur qu'on méprise , on ne s'en embarrasse pas tant ; mais il prend de travers une partie du jugement qu'en a porté Sorel , dans sa Bibliothèque François. *Quelque favorable que lui soit Sorel , dit Marville , il ne peut s'empêcher de dire que ce n'est point une Lecture propre aux ignorans , aux apprentifs et aux esprits foibles , qui ne pourroient suppléer au défaut de l'ordre , ni profiter des pensées extraordinaires et hardies de cet Ecrivain. Peut-on dire , après cela , que le jugement de Sorel soit désavantageux à Montaigne , et qu'il ne soit*

1968 MERCURE DE FRANCE
soit plutôt en sa faveur que contre lui ?
Vigneul Marville étoit prévenu, enyvré
de Malbranche et de Pascal, il ne voyoit
pas que c'étoit la jalousie du métier qui
les forçoit à rabaisser Montaigne, et que
par conséquent ils ne devoient point être
témérairement crus sur leur parole, quoi-
que la Bruyere dût avoir les mêmes mo-
tifs ; néanmoins il en parle en juge in-
telligent et désintéressé, et d'abord il
saute aux yeux, qu'il en veut à ces Cri-
tiques chagrins, à ces Philosophes jaloux,
à ces Géomètres pointilleux, qui ne sont
jamais contens que d'eux-mêmes. Voici
les termes dont se sert la Bruyere : *Deux
Ecrivains dans leurs Ouvrages ont blâmé
Montaigne, que je ne crois pas, aussi-bien
qu'eux, exempt de toute sorte de blâme ; il
paroît que tous deux ne l'ont estimé en nulle
manière ; l'un ne pensoit pas assez pour goû-
ter un homme qui pense beaucoup, l'autre
pense trop subtilement, pour s'accommoder
des pensées qui sont naturelles ; Que cette
critique est modeste ! que les Censeurs
sont finement redressez, et que l'éloge
est délicat !*

J'oubliois de vous demander, Mon-
sieur, pourquoi en traduisant Montai-
gne, vous ne parlez pas de rendre en
beaux Vers François les citations qu'il en-
trelasse

trelasse avec un art admirable , et qui ne peuvent être supprimées qu'à son préjudice. *Questo* , comme dit l'Italien , *Gnascerà la coda al fagiana.*

Au reste je rends justice à votre stile dont les beautez , par rapport à elles-mêmes sont tres bien entendues. Il n'y a personne qui ne s'apperçoive en les lisant , que vous n'en êtes point à votre coup d'essai, ou que, si vous n'avez point encore fait présent au public de quelque Ouvrage, vous ne soyez en état de lui en donner d'excellens , quand il vous plaira. Je ne pense pas non plus que ma décision doive servir de règle : je dis mon sentiment , je puis me tromper , et dans ces jours de dispute , il faudroit que je fusse bien folle pour me proclamer infaillible. Je ne doute pas même que votre entreprise ne soit du goût d'une infinité de personnes qui jugeront que je rêve , et qui se diront l'une à l'autre : *An censes ullam anum tam deliram fuisse ?* Cependant cette Lettre ne sera point sans quelque utilité , elle servira à prouver en votre faveur que quelque bon que puisse être un Ouvrage nouveau , il ne parvient pas d'abord jusqu'à subir l'approbation générale. Vous aurez votre tour , vous critiquerez certe Lettre , le
stile

1970 MERCURE DE FRANCE
stile vous en paroîtra irrégulier ; lardé à tort et à travers de citations estropiées , qui comme des pièces étrangères , viennent mal-à-propos se placer dans l'échiquier. Vous me donnerez le nom de mauvais Singe de Mathanasius.

O la plaisante bigarure , direz - vous ! ô le rare et le nouveau parquet ! Ceci n'est ni Voiture , ni Balzac , ni Bussi , ni Sévigné ; à quoi bon citer en Latin , en Italien , en Espagnol , ce qui peut avoir la même grace en François ; ces reproches , auxquels je me prépare , me rappellent ce que j'ai lu dans les Lettres d'Erienne Pasquier. Le passage est assez divertissant , pour être rapporté tout au long : *Non seulement désire - je , dit cet Auteur , que cette emploite se fasse ès Païs qui sont contenus dans l'enceinte de notre France ; mais aussi que nous passions tant les Monts Pirénées que les Alpes , et désignons avec les Langues qui ont quelque communauté avec la nôtre , comme l'Espagnole et l'Italienne , non pas pour ineptement Italianiser , comme font quelques Soldats , qui pour faire paroître qu'ils ont été en Italie , couchent à chaque bout de champ quelques mots Italiens. Il me souvient d'un Quidant lequel demandant sa Berrette , pour son Bonnet , et se courrouçant à son Valet qu'il ne lui*

lui apportoit ; le Valet se sçut fort bien excuser, lui disant qu'il estimoit qu'il commandoit quelque chose à sa servante Perrette. La plaisanterie qui suit celle-ci dans la même Lettre, est dans le même goût, mais elle est si gaillarde qu'il me suffira d'y renvoyer le Lecteur ; quoiqu'après un Prud'homme, tel que Pasquier, il semble qu'il n'y ait point à risquer de faire de faux pas dans le sentier de la modestie.

Qu'il faut de travail pour se former un stile, qui soit à la fois varié, léger, agréable et régulier ! l'un est diffus, enflé, tonnant, le bon sens est noyé dans les paroles ; l'autre est si pincé, si délicat qu'il semble que ce soit une toile d'araignée qui n'est bonne à rien, et dont les filets sont si déliés qu'en soufflant dessus, on jette au vent tout l'ouvrage. Cependant tous les Auteurs se flattent d'écrire naturellement, Je lus ces jours derniers un *Factum*, cousu, brodé, rapetassé, recrépi de citations vagues et superflues, et farci de plaisanteries fades et amenées par force. Ce qui me fit rire, ce fut de voir citer les Eglogues de Fontenelle dans un Ecrit où il ne s'agit que de Dixmes ; mais j'entends, ou je me trompe, tous nos Auteurs, Petits-Maî-

1972 MERCURE DE FRANCE
Maîtres, qui se rassemblent en tumulte,
et m'accusent devant Appollon, en criant
après moi, comme quand les Normands
appelloient de leurs débats à leur ^{frère} Raoul,
d'où nous est venu le terme de
Haro : Comment, me disent-ils, vous
osez nommer un Auteur aussi distingué
que l'est M. de Fontenelle, et le nom-
mer Fontenelle tout court, sans que son
nom soit précédé du terme cérémonieux
de *Monsieur* ? Pardonnez moi, gens paî-
tris de Musc et de Fard, et qui faites
gloire d'être tout confits en façons.

Je suis fiere et rustique, et j'ai l'ame grossiere.

Ne vous souvient-il pas du trait d'un
Gascon, qui disoit nûment qu'il dînoit
chez Voïllars; et sur ce que quelqu'un
l'argnoit, en lui représentant que le pe-
tit mot de *Monsieur* ne lui eût point
écorché la bouche. Eh! depuis quand, ré-
pondit-il, dites vous Monsieur Pompée;
Monsieur César, Monsieur Alexandre ?
Je puis donc aussi riposter sur le même
ton : Depuis quand dites-vous Monsieur
Lucien, Monsieur Virgile, Monsieur
Cicéron, Monsieur Pline ? Nos François
qui se portent un respect infini, ont ap-
pris des Italiens, ce me semble, à se *Mon-*
signoriser. Autrefois, et il n'y a pas long-
temps,

SEPTEMBRE. 1733. 1973

temps, un Livre portoit le nom de son Auteur, et même son nom de Baptême, (ce qui paroîtroit aujourd'hui tenir du campagnard); cela, sans aller chercher plus loin, et sans remonter jusqu'à Marot, Saint Gélais, Malherbe, se peut voir dans les premières Editions de Corneille, de Boileau et de Racine, qui sont simplement intitulées : Théâtre de P. Corneille, Oeuvres de Nicolas Despréaux-Boileau, Oeuvres de Racine; mais depuis que la plupart des Comédies ne sont que des tissus de complimens, et les Tragédies de petits Romans en rime; tout sent parmi nous l'afféterie et l'affectation; et le superflu ne se trouve pas moins dans le titre que dans le corps de l'Ouvrage. A propos, de superflu, je ne pense pas que je vous donne beau jeu, et que vous me répondiez que si le superflu domine jamais que que part, c'est sur tout dans cette Lettre, où j'entasse Discours sur Discours, qui ne tiennent presque point au sujet; j'avouërai qu'en commençant cette Lettre, mon dessein n'étoit que de vous dire simplement dans une demi page, ce que je pense de votre projet de traduction; mais les phrases se sont insensiblement enfilées comme des Patenottes, grosses, petites, et de toutes couleurs; telle est

D ma

1974 MERCURE DE FRANCE
ma maniere d'écrire une Lettre promptement , sans apprêt , jettant sur le papier tout ce qui se présente , pourvu qu'il ne soit point absolument déraisonnable. Je suis , Monsieur , &c.

Au Croisic en Bretagne , ce 7. Aoust.

::***:***:***:***:***:***:***:***

R E' P O N S E de Mlle de Malcrais de la Vigne, à M. D. . . sur ce qu'il a donné son Portrait en Vers , dans le *Mercur* de May , page 875.

Ceux qui me connoîtront, et verront la peinture ,

Où tu sçais poliment embellir tous mes traits ,

Diront que l'Amitié , réformant la Nature ,

Avec un Microscope aperçoit les objets.



Tu veux dans tes beaux Vers que le Lecteur conçoive ,

Que mon ame regarde avec tranquillité ,

Des Eloges flatteurs , le breuvage apprêté ;

Composé de ta main , crois-tu que je le boive ;

Sans une douce avidité ?



Mos

SEPTEMBRE. 1733. 1975

Mon cœur fut chatoüillé , c'est lui qui te l'a-
voüe

A l'aspect des talens , dont le tien l'a doüé ,

Que l'Eloge est touchant ! quand celui qui nous
loüe ,

Est lui-même en tous lieux loüé.



*LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure,
touchant un ancien Vocabulaire des Villes
de France.*

C E que j'ai lû, Messieurs, dans le Mer-
cure de Mars dernier, touchant les
différens noms des Académies d'Italie, et
ce qu'on y ajoute, tiré d'un Jurisconsul-
te, touchant certains noms populaires et
triviaux, attribuez à quelques Villes de
France, m'a engagé de consulter mes
Recueils, et de vous proposer une Liste
de Proverbes qui m'a paru beaucoup
plus curieuse, et par le nom des Villes
qui y sont distinguées, et par son anti-
quité. Elle a été tirée d'un Manuscrit de la
Bibliothèque de M. Seguier ou de Coas-
lin, cotté 1015. Il en contient trente-six,
mais pour cette fois-ci je me propose de
ne vous en envoyer que la moitié, et je

D ij vous

1976 MERCURE DE FRANCE
vous prie de les faire imprimer en colonne, tels que je les représente icy, afin que le Lecteur soit moins fatigué de les lire. Le langage vulgaire de cette Liste me paroît de 4 à 500 ans; si j'avois vû l'original, j'en jugerois plus affirmativement par le caractere de l'Ecriture; au cas que la Coppie dont je me suis servi soit fautive, vous êtes plus à portée que moi de la rectifier, en consultant l'original: En voici les termes;

*Personnes de Rains.
Seignor de Laon.
Cervoïce de Cambrai.
Buriers de Tornai.
Li prive de S. Denise.
Li esgare de Teroane.
Li garsilleor de Roan.
Li Doneor de Lisisies.
Li jureor de Baiex.
Li Sorcuidie de Coutances.
Li Cloistrier de Canz.
Li pourc orgueillox de Tors.
Li enfrun de Tol.
Li Damoisel d'Amiens.
La Bachelerie de Beauvèz.
Li Bordeor d'Arraz.
La Nience de Chaalons.
Li Chanteor de Sens.*

Noil

Voilà de quoi exercer l'esprit de ceux qui connoissent les anciennes Coutumes et les génies des peuples. J'entrevois que quelquefois il peut y avoir de la badinerie dans le nom adjectif ou substantif qui est joint a celui de ces Villes ; mais il sera toujours bon d'en avoir le dénouement. Je ne croi pas qu'on puisse se fâcher de cette recherche , puisque les mœurs sont bien changées depuis ce temps-là , et que souvent ce qui fait désigner telle Ville , par telle ou telle dénomination , peut ne venir que d'un petit nombre de ses habitans , et d'une société particulière qui s'y distinguoit , ou de quelque histoire qui sera arrivée une fois. Dailleurs un particulier auroit grand tort de prendre pour lui ce qui ne se dit qu'en général. Voit-on les Normands se fâcher de l'Epithete qu'on attribue communément à leur Nation ? Et les Picards se mettre en colere quand on leur dit qu'ils ont la tête *cande* ? M. du Cange , qui étoit Picard , n'a pas même dédaigné de fournir quelques preuves , que ce mot de *Picard* n'a pas une origine des plus honorables ; quoiqu'un peu plus bas il se mocque de celle que M. de Valois lui attribue dans sa Notice des Gaules. Un bon Curé Champenois , du quatorzième siècle

1978 MERCURE DE FRANCE
cle , inséra autrefois dans son Livre d'E-
glise , ces deux Vers Léonins , sur les
Picards :

Isti Picardi non sunt ad praelia rardi :

Primo sunt hardi , sed sunt in fineardi.

Ces deux Vers étoient apparemment dans la bouche des Nouvellistes. Le dernier mot y étant par abrégé , n'est pas tout à-fait clair ; cependant il est sûr que la quantité du Vers exige un terme de trois syllabes ; ainsi il faut lire , *Coñardi* ou *Conardi*, et plus probablement *Coñardi*, qui aura été dit par opposition à *Hardi* , puisque *Coñar* signifie , en vieux langage , *Timide* , *Fuyard*.

Au reste , Messieurs , faites en sorte , je vous prie , que le distique de ce bon Prêtre Champenois ne soit point cause que la Nation Picarde intente à la Champenoise un Procès pareil à celui que les habitans de Dreux lui intentèrent il y a quelques années ; Procès que avez eu bien de la peine à assoupir. Je suis , &c.



CO-



C O D R U S ,

P O E M E.

P Ar de lugubres cris, pourquoi frapper les
Cieux ?

Athènes, est-ce ainsi que tu rends grace aux
Dieux ?

Oses-tu , Peuple ingrat , déplorant ta vic-
toire ,

Faire au destin propice , un crime de ta
Gloire ?

Oses-tu mais hélas ! quelle étoit mon
erreur !

Je cesse d'insulter à ta juste douleur.

Poursui, par des regrets , par des pleurs légi-
times ,

Honore d'un Héros les cendres magnanimes.

Moi-même retraçant sa vertu dans mes Vers ,

Je vais lui rendre hommage aux yeux de l'U-
nivers.

Les Armes à la main, l'impérieuse Athènes,
S'avançoit contre Sparte et lui portoit des
chaînes.

Sparte armoit à son tour , pour défendre ses
droits ,

Et forcer sa Rivale à fléchir sous ses Loix.

D iij Mais

Mais Delphes , vain obstacle à leur jalouse
rage ,

N'annonçoit au vainqueur qu'un barbare avan-
tage.

Qu'un Triomphe odieux , chèrement acheté ,
Triste arbitre du joug , ou de la liberté ,

Un des Rois immolez , victime infortunée ,

De ses Grecs triomphans , fixoit la destinée.

Il devoit arroser de son sang précieux

Les funestes Lauriers d'un peuple ambitieux.

Instruit des Loix du Sort , mais bravant sa dis-
grace ,

Codrus offre sa tête au coup qui la menace.

Contre la vie , armé du plus noble mépris ,

Il va remettre aux Dieux des jours qu'ils ont
proscrits.

Cher aux siens , son grand cœur surprend leur
vigilance ,

Cher à ses ennemis , il trompe leur prudence.

Pour voiler ses desseins d'un sûr déguisement ,

Il revêt d'un Berger , l'obscur habillement.

Dépoüilles à ses yeux cent fois plus glo-
rieuses ,

Que de l'autorité les marques fastueuses.

Orné par la vertu , riche de ses Trésors ,

Que Codrus étoit grand , sous ces humbles de-
hors !

Ah ! Prince , peu touché d'un honneur chiméri-
que ,

De Sparte laisse agir la sage politique.

Ton

Ton ennemi lui-même aide à ta sûreté ,

Avide des honneurs et de la liberté.

Qu'elle-même à son gré les défende elle même ;

Absous, absous les Dieux d'une injustice extrême.

Leurs Oracles souvent , par des sens imposteurs,

Des Crédules humains , ont guidé les erreurs.

Arrête . . . c'en est fait , ce Guerrier intrépide,

Suit hardiment la voie où son honneur le guide.

Athènes, Dieux , Destin , dit-il, sans s'ébranler ,

Récompensez le sang que vous faites couler.

Assûre tes succès , florissante Patrie ,

J'acquitte tes faveurs aux dépens de ma vie.

Heureux de te servir , par un trépas certain ;

Où , Codrus , méritoit de naître dans ton sein.

Il dit , de quelle ardeur son ame est enflammée !

Il vole impatient de l'une à l'autre armée.

Il parvient jusqu'aux lieux où Sparte a ses regards

Fait au loin dans les Airs , flotter ses Etendarts.

Utile à ses projets , une feinte insolence ,

Contre lui des Soldats aigrit la violence ,

D'un monde d'ennemis , justement irrité ,

Il méprise la rage et craint l'humanité.

Il brave leur courroux. Il défie , il menace ,

Il étale en tous lieux une impuissante audace.

Trois fois de sa grandeur , un secret sentiment ,

L'avoit déjà soustrait à leur ressentiment.

Ses efforts étoient vains , son insulte impunie .

D v. Et

1982 MERCURE DE FRANCE

Et les Dieux , malgré lui , le rendoient à la vie.

Mais dédaignant du sort l'importune faveur ,

Des Soldats outragez il arme la fureur.

Athènes va regner. Levez pour la vengeance ,

Mille bras vont punir sa téméraire offense.

Je vois le coup mortel , qui va trancher ses
jours ,

Cruels , que faites-vous à ménages-en le cours.

Connoissez , . . . respectez , . . . conservez un
Monarque , . . .

Il doit vous être cher . . . mais c'en est fait ,
la Parque ;

Finit le Sacrifice , en fermant son Ciseau ,

Sparte aux Fers , va bien-tôt honorer son Tom-
beau.

Il meurt , et l'avenir chérissant sa mémoire ,

Couronne sa vertu d'une immortelle gloire.

Venez , Tyrans , venez admirer à la fois ,

Un Citoyen , un Roy , le modele des Rois.

Imitez-le , sachez dans les Grandeurs suprêmes

Au bien de vos Etats , vous immoler vous-mê-
mes.

M. DE ROYAUCOURT,
de Soissons.



MEMOIRE



*MEMOIRE de M. . . . sur le Lieu
de la Sépulture de S. Aignan, Evêque
d'Orleans.*

ON lit dans les Actes de S. Aignan, Evêque d'Orleans, recueillis par la Saussaye, (1) et par Hubert, dans ses Preuves sur les Antiquitez de saint Aignan, et inserées en partie dans le Recueil de Surius, que ce saint Evêque, qui mourut en 453. fut d'abord enterré dans l'Eglise de S. Laurent des Orgerils et y fut long-temps l'objet de la veneration des Fideles, jusqu'à ce qu'on le transporta de l'autre côté de la Ville, dans l'Eglise qui porte aujourd'hui son nom (2) et qui étoit alors dédiée à l'Apôtre S. Pierre.

Ce fait néanmoins n'est rien moins que probable ; et sans vouloir s'inscrire en faux contre les Actes qui le rapportent, et qui ne sont pas d'une authenticité irréprochable, il suffit de lire les Auteurs anciens qui nous ont parlé de S. Aignan,

(1) *Annal. Eccles. Aurel.*

(2) *Autrefois cette Eglise qui se trouve maintenant dans la Ville, en étoit hors.*

1984 **MERCURE DE FRANCE**
pour voir que le Corps de ce grand Saint
n'a jamais changé de place, et qu'il a tou-
jours été dans l'Eglise (1) qui porte son
nom, et où l'on conserve encore ce qui
a pû échapper de ses précieuses Reliques
à l'impiété des Calvinistes, dans les trou-
bles de 1562.

Le silence de quelques uns de ces Aus-
teurs sur le lieu de la sépulture de no-
tre Saint, ne prouve rien pour l'Eglise
de S. Laurent, au contraire ce silence
n'auroit-il pas quelque chose de surpre-
nant, si en effet le Corps de S. Aignan
eût été d'abord enterré ailleurs que dans
l'Eglise qui portoit son nom de leur
temps? et ce temps étoit-il si éloigné de
celui du saint Evêque, qu'ils eussent pû
ignorer un fait de cette nature?

Car enfin ces précieuses Reliques n'ont
pû changer ainsi de place sans bruit et
sans éclat. Il falloit traverser la Ville
dans toute sa longueur d'Occident en
Orient, et la Translation dut être fort
solemnelle; supposé donc, ce qui n'est
gueres croyable, qu'on en fût venu jus-
qu'à ignorer le temps de cette Transla-
tion, comment auroit-on pû perdre si-
tôt le souvenir de la Translation même?

(1.) Cette Eglise est dans le Fauxbourg Occi-
dental de la Ville, sur le bord de la Loire.

Ce:

SEPTEMBRE. 1733. 1989

Cependant il se trouve non-seulement que personne n'en fait mention , mais qu'on ne nous en dit pas même le moindre mot qui puisse faire rien conjecturer de semblable. (1) Leodebod , Abbé de S. Aignan et Fondateur de l'Abbaye de S. Benoît sur Loire , sous le Regne de Clovis II. parle ainsi de l'Eglise de saint Aignan : *Dum me divina pietas Basilicæ Domini Aniani , ubi ipse Dominus in corpore requiescit , Abbati sublimatum honore, &c. et plus bas : Monasterium sancti Petri adificare delibero , ubi jam dictus vir Dei sanctus videlicet Præsul Anianus , condignè jacet tumulatus.* (2) Fredegair , parlant du Serment de fidélité que Godin fils de Warnachaire , Maire du Palais de Bourgogne sous Clotaire II. devoit prêter sur les Reliques de S. Aignan , dit simplement : *Ut Aureliani in Ecclesia sancti Aniani . . . sacramentum impleturus adiret.* Gregoire (3) de Tours dit que Namatius , Evêque d'Orleans , mort à la fin du sixième siècle , fut enterré dans l'Eglise de S. Aignan : *Corpusculum ejus ad urbem suam delatum in Basilicâ*

(1) Duchesne , *Tour. 4. Hist. Franc. page 52. c.*

(2) *N. 54. p. 632.*

(3) *L. 9. c. 18. p. 437.*

sancta

sancti Aniani Confessoris sepultum est. (1)

L'Auteur anonime de la Vie de S. Mesmin, qui écrivoit, comme l'on croit, au septième siècle, dit que S. Euspice fut enterré dans l'Eglise de S. Aignan, auprès du Corps de S. Aignan même, et à sa droite : *Visum est . . . ut in beatissimi Aniani Ecclesiam Corpus ejus transferretur, et ad dextram partem corporis ejusdem sanctissimi viri poneretur.* Il ajoute : *Quum placuisset ut per medium civitatis sancta Reliquia portarentur . . . et ventum esset ad portam Orientalem ejusdem urbis, qua transmittit ad Monasterium sancti Aniani, &c.*

On voit clairement ici et sans équivoque, que le Corps de S. Aignan étoit dans l'Eglise de S. Aignan, et que cette Eglise étoit à l'Orient de la Ville d'Orléans, du côté diametralement opposé à celle de S. Laurent, qui est à l'Occident. Or S. Euspice vivoit sous Clovis I. Donc le Corps de S. Aignan reposoit dès ce temps-là dans l'Eglise qui porte aujourd'hui son nom, sans qu'il paroisse encore qu'il y eût été transporté d'ailleurs. Un témoignage du même temps, quoique peut-être moins recevable dans l'esprit de plusieurs, se

(4) *Mabill. Act. SS. Ben. T. I. p. 585. n. 18.*

tire

SEPTEMBRE. 1733. 1987
tire de la vie de sainte Geneviève, (1)
écrite dix-huit ans après sa mort et du
Miracle que cette Sainte fit à Orleans
dans l'Eglise de S. Aignan : *In sancti*
Agnani Basilica. Quand on voudroit
s'inscrire en faux contre le Miracle, il
demeureroit toujours vrai que du temps
de cet Historien, l'Eglise qui porte aujour-
d'hui le nom de S. Aignan, renfermoit
le Corps de ce saint Evêque. Dans quel
temps donc y aura-t'il été transporté ?
On ne peut guere compter que cinquan-
te ans d'intervalle entre la mort de saint
Aignan et le commencement du Regne
de Clovis I. Sera-ce du temps de Clovis
même, et par les ordres de ce Prince,
comme le prétend Gubert ? Mais quelle
preuve en a-t-on ? aucune. Disons mieux,
il n'y a aucune preuve, pas même le
moindre indice de Translation, soit de-
puis, soit devant Clovis ; mais on a con-
tre ce sentiment quelque chose de plus
positif, et il est aisé de prouver que ce
n'est pas d'aujourd'hui qu'il est combat-
tu par une Tradition contraire.

Un ancien Manuscrit (2) parlant de
la Translation de S. Baudille à Orleans,

(1) *Manuscrit de l'Abbaye de sainte Geneviève.*

(2) *Manuscrit de la Bibliothèque du Roy, N°.*

XXXVIII. qui a appartenu à M. Duchesne..

dit.

dit que S. Aignan en apporta le Corps de Nismes à Orleans, et qu'il le déposa dans l'Eglise de S. Pierre, où il ~~est~~ même enterré depuis : *Anianus... Baudellii. Corpus... in Ecclesia Beati Petri extramuros civitatis Aureliana recondit in qua et ipse post modum repositus est.* Or, jamais l'Eglise de S. Laurent n'a porté le nom de S. Pierre; c'est donc dans celle de S. Aignan que l'Auteur veut dire que S. Baudille a été transporté, et par conséquent il croyoit que S. Aignan lui-même n'avoit point été enterré ailleurs. C'en est assez pour récuser l'autorité des Actes de ce S. Evêque, lorsqu'ils avancent qu'il fut enterré dans l'Eglise de S. Laurent. Aussi les Freres de sainte Marthe, qui ont suivi exactement la Saussaye et Guyon dans leur Catalogue des Evêques d'Orleans, se sont bien gardez de s'en rapporter à eux au sujet de la sépulture de S. Aignan : *Tumulatus est, disent ces Illustres Freres, in sede sancti Petri Apostoli, nunc dicta ab ejus nomine Regalis Collegiata sancti Aniani in urbe.*



SEPTEMBRE. 1733. 1989



LE SECHEUR TROUBLE

AU-DEDANS DE LUI-MESME.

Grand Dieu, j'ai méprisé ta puissance suprême !...

Contre tes saintes Loix je me suis révolté !...

Je ne puis m'empêcher de me haïr moi-même,

Quand je viens à penser à mon iniquité...

Hélas ! de toutes parts mon malheur est extrême,...

J'ai tout perdu, grand Dieu, lorsque je t'ai quitté.

De mes nombreux forfaits l'effrayante peinture

Se présente sans cesse à mon esprit troublé :

Enfant dénaturé, rebelle Créature,

Je sens un bras vengeur dont je suis accablé.

Si le Ciel en courroux fait gronder son Tonnerre,

Une secrète horreur glace aussi-tôt mes sens ;

Je pense qu'à moi seul il déclare la guerre ;

Mille coups redoublez, mille Eclairs menaçants ;

Me semblent m'annoncer qu'il va purger la Terre,

Et me précipiter dans le lieu des tourmens.

Tantôt je crois entendre une voix redoutable ;

Me dire que bien-tôt je remplirai mon sort ;

1990 MERCURE DE FRANCE

Et tantôt je crois voir le gouffre épouvantable,
Où tant de malheureux tombent après leur mort.

Soit que l'Astre du jour couronné de lumière,
D'une course rapide abandonne les flots ;
Soit qu'il termine enfin sa pénible carrière,
Et nous invite à prendre un paisible repos ;
Mon ame malgré moi se livre toute entière,
Aux remords, aux chagrins, aux soupirs, aux
sanglots.

Ainsi traîne à regret sa misérable vie,
Le Tigre furieux qu'un Chasseur a blessé ;
Il fuit dans les Deserts de l'ardente Lybie,
Mais il porte partout le trait qui l'a percé.



REFLEXIONS.

Les hommes ne sçavent ni donner ni
perdre à propos.

*Pecuniam in loco negligere, maximum interdum
lucrum est. Terence. Adelph.*

L'esprit de l'homme se connoît à ses
paroles et sa naissance ou son éducation
à ses actions.

C'est le destin de l'homme de ne ja-
mais

SEPTEMBRE. 1733. 199.

mais connoître son vrai bien , et de chercher ~~continuer~~ à être plus mal , pour vous mieux.

Il est plus aisé d'abuser les hommes par une narration où il entre du merveilleux , que de les instruire par un récit simple et naïf.

Nous sommes presque tous de telle condition , que nous sommes fâchez d'être ce que nous sommes.

On ne doit jamais parler de soi ni en bien , parce qu'on ne nous croit point , ni en mal , parce qu'on en croit plus qu'on n'en dit.

Les hommes prétendent que les femmes leur sont fort inferieures en mérite , cependant ils ne veulent leur passer aucun défaut , et ils éclatent en mauvaise humeur quand elles en remarquent quelque un marqué en eux. Ils devroient opter , s'appliquer à avoir moins de défauts qu'elles , ou avoir moins de sévérité pour les leurs.

Un homme toujours satisfait de lui-même , l'est peu souvent des autres ; rarement on l'est de lui.

On

On trouve bien des hommes qui s'avoient avarés , vindicatifs , yvrognes , orgueilleux , póltrons même ; mais l'envie et l'ingratitude sont des passions si lâches et si odieuses, que jamais personne n'en demeura d'accord. Il n'y a point de vertus compatibles avec les vices , et point de crimes auxquels elles ne puissent conduire.

La plupart des hommes ont bien plus d'affectation et d'adresse pour excuser leurs fautes, que d'attention pour n'en point commettre.

Quand on paroît aimable aux yeux des hommes , on paroît à leur esprit tout ce qu'on veut.

Il n'est pas plus dangereux de faire du mal à la plupart des hommes , que de leur faire trop de bien.

Les hommes ont plus d'interêt à corriger les défauts de l'esprit, que ceux du corps ; ils agissent cependant comme s'ils étoient persuadés du contraire.

Les hommes ont une application continuelle à cacher et à déguiser leurs vices.

et leurs défauts ; ils auroient peut-être moins de peine à s'en corriger.

La vertu est souvent voilée par la modestie , et le vice par l'hypocrisie ; ainsi il est bien difficile de pouvoir pénétrer l'interieur des hommes.

Il est aussi avantageux aux hommes de publier les bienfaits qu'ils reçoivent, qu'il leur est desavantageux de se plaindre de leurs disgraces.

Les hommes sont aveugles dans leurs desirs , leurs pensées sont trompeuses , leurs discours et leurs esperances folles , et leurs apétits dereglez. *Omnes decipimur specie recti* , dit Horace. Car à plusieurs une blessure a procuré la santé , et l'on s'est trouvé quelquefois au comble de la gloire , quand on ne devoit attendre que l'infamie ou la mort.

Les hommes ne sont pas obligez d'être bien faits , d'être riches ; ils sont obligez d'avoir de la probité et de l'honneur.

Les hommes trouvent presque toujours la peine , quand ils la fuyent avec trop d'empressement.

Etrq

Etre utile au Public, est un caractère brillant ; ne nuire à personne, est un état de vertu obscur, mais fort rare. Il faudroit que les hommes avant que d'être utiles au Public, cessassent de nuire à qui que ce soit.

On doit plaindre presque également un homme riche qui n'a qu'une bonne table, et un pauvre qui n'a que de l'appétit.

C'est une grande foiblesse à un Prince de n'oser refuser justement ce qu'on ose bien lui demander sans avoir égard à la justice.

Les Grands, pour l'ordinaire, se contentent de sentir qu'on leur est agréable, sans approfondir si on mérite de l'être. Leur plus importante occupation cependant devoit être de connoître les hommes, puisqu'ils veulent passer pour les images de la divinité; mais ils craignent en cela de se détromper, de peur de trouver souvent leurs Favoris indignes de leurs bontez, et les autres hommes qu'ils ne regardent pas, dignes de plus de distinction.

Les Souverains se picquent d'ordinaire
de

SEPTEMBRE. 1733. 1995

de constance ; ils condamneroient plutôt leurs propres Enfans que de blâmer un Sujet choisi de leur main. Ils ne craignent pas tant de paroître malheureux dans leur famille , que mal-habiles dans leurs jugemens.

I fatti de Principi, hanno ogn'altra faccia che la vera.

Il est bien rare que les Grands n'abusent pas de leur grandeur.

Il y a cette difference entre le Peuple et les Grands ; que celui-là perd facilement le souvenir des bienfaits et des injures , au lieu que celui-cy oublie facilement les plaisirs reçûs , et se souvient toujours des injures.

Plusieurs méprisent la grandeur , afin de s'élever dans leur imagination au-dessus des Grands et de se bâtir ainsi une grandeur imaginaire. De même qu'en méprisant les richesses, c'est souvent pour se faire un petit trésor de vanité , qui n'a guère lieu de ce qu'on n'a pas.

Les Princes doivent être extrêmement attentifs à moderer tellement , même leurs
leurs

1996 MERCURE DE FRANCE
leurs vertus, que l'une ne nuise pas à
l'autre par son excès. Prendre garde sur
tout que leur justice et leur bonté ne
s'entre-détruise ; car à vouloir être trop
juste , on devient odieux ; à vouloir être
trop bon , on devient méprisable.

L'estime des Grands est quelquefois
facile à acquérir , mais elle est toujours
difficile à conserver.

Selon le sentiment d'Epicure , il doit
être plus agréable de donner que de re-
cevoir.

L'ingratitude même ne doit pas nous
empêcher de faire du bien , car il vaut
encore mieux que les bienfaits se per-
dent dans les mains des ingrats , que
dans les nôtres.

Rien ne s'achette plus cherement que
ce qu'on achette par les prieres.

L'avidité de recevoir un nouveau bien-
fait , fait oublier celui qu'on a déjà reçu.
*Cupiditas accipiendorum oblivionem facit
acceptorum.* Senecq.

Nous traçons sur la poussiere les bien-
faits

SEPTEMBRE. 1733. 1997

faits que nous recevons, et nous gravons sur le marbre le mal qu'on nous fait, dit un Ancien.

Un bienfait desaprouvé n'est grâce que pour un seul, et c'est une injure pour plusieurs.

Le bienfait n'est tel que par le bon usage qu'en fait celui qui le reçoit.

De toutes les choses du monde, celle qui vieillit le plus aisément et le plus tôt, c'est le bienfait.

Plusieurs savent perdre leurs biens; mais peu les savent donner.

Faire du bien aux méchants, c'est souvent faire du mal aux bons.

Presque toujours lorsque les bienfaits vont trop loin, la haine prend la place de la reconnaissance.

Il y a des plaisirs dont on se paye par ses mains; celui d'en faire aux autres est de cette nature.

*I Beneficii ordinariamente si vedono
E contra*

contra cambiati, con ingratitudine infinita; più per l'impertinenza che il Beneficenza usa nell'esigere la gratitudine dell'ingrato altrui, che per la discortesia di chi riceve il beneficio.

Gli Beneficii si ricevano sempre volentieri, ma non sempre volentieri si vede il Benefattore.

Nous sommes toujours extrêmement agréables à ceux à qui nous donnons occasion de l'être.

Une femme ne trouve rien de si difficile à faire que de s'accoutumer à n'être plus belle, quand elle l'a été parfaitement.

Il n'y a pas de femme, si laide soit-elle, qui ne se trouve quelque trait de beauté.

*Sibi quaque videtur amanda,
Pessima sit, nulli non sua forma placeat.*

Ovid. de Art. Am. L. 2.

La beauté dans le Sexe expose à tant de périls, qu'il est bien difficile qu'on ne succombe pas à quelques-uns.

Lcs

SEPTEMBRE. 1733. 1999

Les femmes ont souvent raison de vouloir, à quelque prix que ce soit, paroître belles, puisque c'est tout ce que les hommes leur ont laissé ; car, point de gouvernement pour elles, point d'autorité absolüe, point de conduite d'ames, point de pouvoir dans l'Eglise, point de possession de Charges, point d'entrée dans le Secret des affaires d'Etat. Il semble même qu'on leur veuille ôter jusqu'à l'esprit, en traitant de précieuses celles qui en font paroître. Laissons-leur donc la beauté ; et quand elles n'en ont point, laissons-leur du moins le plaisir de croire qu'elles en ont.

La laideur fait quelquefois présumer la vertu où elle n'est pas ; et la beauté à cela de funeste, qu'on croit les belles personnes capables de toutes les foiblesses qu'elles causent.

La beauté sans la grace, est un apas sans hameçon.

En désirant trop ardemment de plaire, on ne se rend pas plus aimable.

La réputation qui vient de la beauté, est quelque chose de si délicat parmi les

E ij Fem.

Femmes, qu'encore qu'elles aient la plus grande indifférence du monde pour quelqu'un, jamais pourtant cette indifférence n'ira jusqu'à vouloir que ce quelqu'un porte ailleurs ses hommages et ses soupirs. Tant de fierté qu'on voudra, une belle personne regarde toujours la fuite d'un amant sans mérite si on veut, et qu'elle n'estime pas, comme autant de diminué sur son empire.

Il y a des beautés si engageantes, que si on ne fuit, sans hésiter, on ne fuit pas loin. On ne peut aller tout au plus que de la longueur de ses chaînes.

Le véritable Esprit de Politesse consiste dans une certaine attention à faire en sorte que par nos paroles et par nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes.

L'incivilité n'est pas un vice de l'âme ; elle est l'effet de plusieurs vices ; de la sottise vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la stupidité, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie, &c.

Rien n'est plus contraire à la véritable
po-

politesse et à la bienséance, que de l'observer avec trop d'affectation ; c'est s'incommoder , c'est s'embarrasser , pour incommoder , pour embarrasser les autres.

Il est presque autant contre la bienséance de se cacher en faisant le bien , que de chercher à se faire voir en faisant le mal.

Tel croit mériter le nom de Poli, qui ne mérite que celui de Dameret ou de Pindariseur. La vraie Politesse est souvent confondue avec des qualitez qui méritent plus de blâme que de louange.

On doit obéir sans cesse à la Loy des usages et des bienséances ; il n'y a que les Loix de la nécessité qui nous dispensent de toutes les autres.

On voit beaucoup de gens qui savent comme on vit , mais fort peu qui savent vivre ; c'est qu'on est trop curieux de savoir ce que le monde fait , et qu'on ne l'est pas assez de ce qu'il devroit faire.

La Politesse ne donne pas le mérite , mais elle le rend agréable , sans elle il devient presque insupportable , car il est fatouche et sans agrément. E iij

On perd presque tout le mérite du bien, si on le fait sans Politesse ; une mauvaise maniere gâte tout , elle défigure même la justice et la raison.

Le chef-d'œuvre de la Politesse est de n'insulter jamais à ceux qui en manquent, et de se contenter de les instruire par l'exemple , sans rien faire davantage.

Les Enigmes et Logogryphes du mois d'Août , doivent s'expliquer sur *Toile , Fusil , Crosse , Crime , Pavois , Verdun , Verité.*



E N I G M E.

JE plais , soit que je sois vêtuë ,
 Ou qu'on me voye toute nuë ;
 Ma figure sur pied , réveille les esprits ,
 Plus mon corps a de poids , plus j'augmente de
 prix.

Je suis d'une espece fragile ;
 Je vomis nuit et jour , et jamais Médecin ,
 N'a vû sortir de moi pituite ni bile ;
 Mais si de tels efforts me font tomber débile ,
 Qui me relève avec du vin ,
 Ne me soulage point en vain.

La



LOGOGYPHE.

DAns mon nom deux noms se font lire ;
 Noms communs , connus et distincts ,
 Le premier est plus grand que le plus grand
 Empire ,
 Le second fait l'objet des sçavans Medecins.
 Le premier est dans la Nature ,
 Un corps exempt de pourriture ;
 Le second dans un second sens ,
 Nourrit un grand nombre de gens.
 De sept lettres , ôtez les trois qui sont au centre ,
 J'ai porté deux yeux dans mon ventre.
 Revenez du milieu , mettez au bout ma fin ,
 C'est un mets délicat et fin.
 Ôtez ma tête et mes épaules ,
 Joignez mon col aux deux bras en repos ,
 C'est-là dans le Pays des Gaules ,
 Le double prix que je vauz ;
 Joignez à celui-cy , ma tête et sa seconde ,
 Je suis sur le Vin et sur l'Onde ,
 Sur terre près d'un Bœuf de travail fatigué ,
 Et peu loin d'un homme enragé.
 Mais quelle enfin étant un peu tournée ,
 Marque ce qu'on demande à ceux qu'on a
 payez.

Finissons , ma Muse g n e ,
 Vous a d ja trop ennuyez.

B. L. S.   Villeneuve-l s-Avignon.

AUTRE.

JE renferme les cinq Voyelles ,
 Et trois Consonnes avec elles.
 J'ai par mainte combinaison ,
 Soixante et dix mots en mon nom ;
 Au seul caractere italique ,
 Vous en conno trez la Rubrique.

AUTRE.

Huit lettres composent mon nom ;
 J'existe au Village ,   la Ville ,
 Et si je suis   l'homme tr s-utile ,
 J'en souffre plus encor en certaine saison.
 Qu'on  tre de ces huit la queue et sa voisine ;
 Aussi loin qu'on le puisse on voit mon origine.
 Par consequent je suis fort vieux ,
 Mais comme on est pour ma vieillesse ,
 Sans  gard , sans piti  , qu'on me foule et me
 presse ,
 Sans M d c on me voit rena tre en certains
 lieux ;
 Si l'on prend mes trois chefs , la sixi me et der-
 ni re ,
 Au milieu des For ts on voit ma t te alti re ;
 Jadis

SEPTEMBRE. 1733. 205

Jadis les Mirmidons sortirent de mon sein.

Retranchez ma seconde avec la quatrième,

Ensemble la cinquième avec la pénultième,

Des autres parts se forme un repas tout divin.

Qu'on prenne la troisième et les trois de la
queüe ;

Je m'offre d'abord à la vûe ,

Grand Prince , et le jouët d'une Divinité ;

Malgré le sort cruel , mes hauts faits et ma
gloire ,

Ecrits au Temple de Memoire ,

Passeront à jamais à la Posterité.

Faites que la cinquième aux deux chefs soit unie,

Avec la sixième et la fin ;

J'excite d'abord dans l'Asie ,

Et fais sortir dans l'an trois moissons de mon
sein.

Qu'on mette au dernier mot ma quatrième
lettre ,

Au lieu de ses deux chefs, je deviens alors traître,

En trompant l'ennemi contre qui je suis fait.

Si de ces quatre , trois , sans pénultième , on
laisse ,

Lorsque de ma prison à me prendre on s'em-
presse ,

On me mange , et le vieux est de moi satisfait.

L'Abbé R . . . Chanoine d'Agde.

IV NOU-



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

LE ZODIAQUE de la Vie Humaine, ou Préceptes pour diriger la conduite et les mœurs des Hommes, divisé en 12 Livres, sous les douze Signes: Traduit du Poème Latin de MARCEL PALINGENE, celebre Poète de la^e Stellada. Nouvelle Edition, revuë, corrigée et augmentée de Notes Historiques, Critiques, &c. par M. J.B. C. DE LA MONNERIE. M. P. 2 vol. in 12. *A Londres, chez le Prevost, et Compagnie, Libraires, sur le Strand. 1733.*

LETTRES D'HENRY IV. Roy de France, et de M^{rs} de Villeroy et de Puisieux, à M. Ant. le Févre de la Boderie, Ambassadeur de France en Angleterre, depuis 1606. jusqu'en 1611. 1733. in 8. 2 vol. *A Amsterdam.*

RE'PONSE à la Critique du Sr de la Mottraye, sur l'Histoire de Charles XII. Roy de Suede. Par M... *A la Haye, chez Gosse et Neaulme. 1733.*

RE'FLE-

SEPTEMBRE. 1733. 2007

REFLEXIONS sur la Requête présentée au Roy, contre la Chambre du Clergé des Etats Généraux de la Province de Bourgogne. Par Dom Andoche Pernot, Abbé Général de Cîteaux. *Brochure in fol.* de 46 pages. A Dijon, chez Antoine de Fay. 1733.

Toutes ces Réflexions, d'une assez longue étendue, et accompagnées de Citations, sans nombre, de presque tous les Livres de l'Ecriture, des Peres Grecs et Latins, des Conciles, des Auteurs Ecclesiastiques et autres, Canonistes, Jurisconsultes, &c. ne roulent que sur la question de sçavoir si l'Abbé de Cîteaux est en droit et en possession, comme il le prétend, d'assister aux Etats de Bourgogne, avec la Croix Pectorale, et autres Ornemens Episcopaux, ou s'il doit s'y trouver seulement dans les habits ordinaires, propres et attachez aux Généraux Religieux de son Ordre, suivant les prétentions de l'Auteur des Réflexions.

RECUEIL D'OUVRAGES CURIEUX de Mathématique et de Mécanique, ou Description du Cabinet de M. Grollier de Serviere, avec des Figures en Taille-douce, par son petit-fils M. Grollier de Serviere, ancien Lieutenant Colonel, l'un des 25

E. vj. de

2008 **MERCURE DE FRANCE**
de l'Académie des Sciences et des Belles
Lettres de Lyon. Seconde Edition, revue,
corrigée, et augmentée de nouvelles Ma-
chines, et de plusieurs Planches. *A Lyon,*
chez David Forey, Libraire. 1733. in 4.

**LETTRES à Monsieur H. . . sur les pre-
miers Dieux ou Rois d'Egypte. *A Paris,*
chez la veuve Ribou, rue de la Comédie
Françoise. 1733. in 12. de 216 pages, sans
*les Tables..***

**ARCHITECTURE des Eglises, anciennes
et nouvelles : Par M. H. le Blanc, in 12.
A Paris, chez la veuve Pissot, Quai de
*Conti. 1733.***

Cet Ouvrage contient des observations
sur le goût de l'Architecture, dans les-
quelles l'Auteur, après avoir fait voir les
défauts de l'Architecture Gothique, et
son irrégularité, fait un Parallèle des deux
plus beaux morceaux de l'Architecture,
ancienne et moderne ; sçavoir, selon lui,
le Portail de N. D. de Rheims, et celui
de S. Paul de Londres, et il soutient que
le goût nouveau surpasse infiniment, et
pour la solidité et pour la régularité, tout
ce que l'ancien nous présente d'imposant.

**LES CARACTERES DE THEOPHRASTE, avec
les**

SEPTEMBRE. 1733. 2009
Les Caracteres , ou les Mœurs de ce siècle.
Par M. de la Bruyere , nouvelle Edition,
augmentée de la Deffense de M. de la
Bruyere, et de ses caracteres. Par M. Coste.
1733. in 12. 2 vol. A Paris , chez Michel-
Etienne David , Quai des Augustins.

TRAITE de Tertullien, sur l'ornement
des femmes , les Spectacles , le Baptême ,
et la patience ; avec une Lettre aux Mar-
tyrs , traduits en François ; *chez Rollin ,*
filz , Quai des Augustins , 1733. in 12.

NOUVELLE TRADUCTION FRANÇOISE du
Pastor Fido , avec le texte à côté. *A Paris ,*
chez Nyon filz , Place de Conty , à Sainte
Monique. 1733. in 12. 2 vol.

LA VIE DE GUSMAN D'ALFARACHE , nou-
velle Edition , revûe et corrigée. *A Paris ,*
chez Guillaume Cavelier , rue S. Jacques , au
Lys d'or. 1733. 2 vol. in 12.

Le IV^e tome de l'*Histoire générale des*
Auteurs Sacrez et Ecolésiastiques, qui con-
tient leur Vie , le Catalogue , la Critique ,
le Jugement , la Chronologie , l'Analyse
et le dénombrement des différentes Edi-
tions de leurs Ouvrages , ce qu'ils renfer-
ment de plus intéressant sur le Dogme ,
sur

2010 **MERCURE DE FRANCE**
sur la Morale et sur la Discipline de l'E-
glise ; l'Histoire des Conciles , tant géné-
raux que particuliers , et les Actes choi-
sis des Martyrs. *Par le R. P. Dom Remi
Ceillier*, Benedictin , de la Congrégation
de S. Vanne et de S. Hydulphe , Coadju-
teur de Flavigny. *A Paris , chez Paulus
du Mesnil , au Palais. 1733. in 4.*

HISTOIRE DU FANATISME , dans la Re-
ligion Protestante , depuis son origine.
*Par le P. François Catrou. Rue de la Har-
pe , au bon Pasteur. 1733. in 12. 2 vol.*

HISTOIRE de l'Académie Royale des
Inscriptions et Belles Lettres , avec les
Mémoires de Littérature , tirez des Re-
gistres de cette Académie , depuis l'année
1726 , jusques et compris l'année 1730.
Tomes 7, et 8 , *in 4. De l'Imprimerie
Royale.*

REFUTATION des Critiques de *M. Bayle*
sur S. Augustin , où sont contenus
trois Traitez Le premier : *Veritable Clef
des Ouvrages de Saint Augustin* , contre les
Pélagiens. Le second : *Examen des Criti-
ques répandues dans le Dictionnaire de
M. Bayle , sur divers endroits des Ecrits
du même S. Docteur.* Le troisième : *Dissert-
ation.*

SEPTEMBRE. 1733. 20^{re}
tation touchant la nature de la Loy de Moy-
se. 1732. A Paris, chez Rolin, fils, Quai
des Augustins, in 4. pages 428. sans la Pré-
face et les Tables.

MEMOIRE pour servir à l'Histoire des Hom-
mes Illustres, dans la République des Let-
tres, &c. Tom. 20 et 21. A Paris, chez
Briasson, rue S. Jacques, à la Science.
1732.

Le premier de ces deux volumes con-
tient les changemens, les corrections et
les additions que l'Auteur a trouvées à
propos de faire pour les Tomes 11. 12.
13. 14. 15. 16. 17. et 18. précédens. On
y remarque par tout son exactitude et
son amour pour la vérité; et qu'il ne
tient pas à ses soins infatigables, que
nous n'ayons en ce genre un Ouvrage
parfait. Ce vingtième tome contient aus-
si trois Tables qui sont d'une grande uti-
lité dans un pareil Recueil; sçavoir, une
Table Générale des Matières qui ont été
traitées par les Auteurs dont il est parlé
dans les neuf volumes précédens; une
Table alphabétique des Auteurs, conte-
nus dans les 20 volumes de ces Mémoi-
res; et une Table Nécrologique, qui mar-
que la date de la mort des Sçavans con-
tenus dans les neuf volumes précédens.

Le

Le 21. dont nous avons icy à rendre compte , contient les Noms , l'Eloge et le Catalogue raisonné de 36 Sçavans , qui ont vécu en différens temps , et qui se sont distinguez pour la plupart , dans la République des Lettres. Tels sont , entre les autres , le Cardinal Bessarion , Pontus de Tyard , Philippe Cluvier , Jean Loüis Vivés , Edoüard Pocock , Nicolas Rigault , Gilles-André de la Roque , Jean Fronteau , et Loüis Boivin. Pour ne point excéder certaines bornes , nous nous contenterons de rapporter icy ce que l'Auteur expose au sujet de Pontus de Tyard.

PONTUS de Tyard , Seigneur de *Bissy* , nâquit vers l'an 1521. au Château de Bissy , dans le Diocèse de Mâcon , de Jean de Tyard , Lieutenant General au Bailliage du Mâconnois , et de Jeanne de Gannay , fille d'un Chancelier de France.

Son nom est écrit tantôt Tyard , et tantôt Thiard ; mais cette orthographe est vicieuse ; il doit s'écrire Tyard ; c'est ainsi que les meilleurs Auteurs l'ont écrit , et c'est ainsi qu'il l'a écrit lui-même.

Pour ce qui est du nom de *Pontus* , c'est celui d'un Héros fabuleux , sur lequel on a un Roman , qui est fort peu connu , et qui se trouve dans le Catalogue de la Bibliothèque de M. du Fay ,
sous

sous ce titre: *Le Roman du noble Roy Pontus, fils du Roy de Galice, et de la belle Sidoine, fille du Roy de Bretagne, in 4. sans date, en Lettre Gothique.* On étoit autrefois dans l'usage de donner de semblables noms aux Enfans; ainsi Jamin, Poëte contemporain de Pontus de Tyard, a porté celui d'*Amadis*, dont le Roman n'est ignoré de personne. M. de la Monnoye, qui nous apprend ces particularitez dans ses *Additions, aux Jugemens des Sçavans de Baillet*, rapporte dans le *Ménagiana*, tom. 1. pag. 236. une plaisanterie sur ce sujet, qu'il ne faut pas omettre,

« *Pontus de Tyard* étant, dit-il, à la
 » cérémonie d'un Baptême, en qualité de
 » Parrain; le Curé faisoit difficulté de
 » nommer l'Enfant, *Pontus*, sur ce qu'il
 » ne connoissoit point de Saint de ce
 » nom-là. Comment, lui dit l'Evêque,
 » M. le Curé, vous ne songez donc pas au
 » Saint, dont l'Eglise fait mention dans
 » l'Hymne: *Quem terra, Pontus, aethera?*
 » A ces mots, le bon Curé, qui ne s'étoit
 » jamais fort chargé de latin; Monseigneur, lui dit-il, je vous demande pardon, il est vrai que je n'y songeois pas.
 » Et là-dessus il baptisa l'enfant sous ce
 » nom.

Il fut instruit avec beaucoup de soin, dès son enfance, dans les Langues Latine et Grecque, et même dans l'Hebraïque; mais quoiqu'il affecte de faire parade de cette dernière, dans son *Traité: De recta nominum impositione*, ce qu'il en sçavoit étoit fort peu de chose; ce peu lui a fait cependant trouver place dans la *Gallia Orientalis*, de *Colomès*, parmi les Sçavans Hébraïsans François.

La Poësie François l'occupa aussi dans sa jeunesse, et il acquit par là de la réputation. Ronsard lui attribué même la gloire d'avoir le premier introduit les Sonnets en France. Mais la fortune n'a point été dans la suite aussi riante à l'égard de ses Poësies, qu'elle le fut d'abord. Il a contribué lui-même à les faire disgracier, par le mépris qu'il en fit, et qu'il en inspira aux autres dans un âge plus mûr.

Il quitta la Poësie, pour se donner à des Etudes plus sérieuses, et passa à la Philosophie, aux Mathématiques, et enfin à la Théologie. La plupart de ses Ouvrages sont des preuves des connoissances qu'il avoit acquises dans toutes ses Sciences. Mais elles étoient alors si imparfaites, ou la maniere dont on s'y prenoit pour les apprendre étoit si mauvaise,

SEPTEMBRE. 1733. 2015

vaise , que tout ce qui nous reste de lui est un cahos d'érudition mal dirigée , où il n'y a presque rien à apprendre.

Il passa quelques années à la Cour du Roy Henri III. qui conçut de l'affection pour lui , et lui donna l'Evêché de Châlons sur Saone , dont il prit possession le 16. Juin 1578. après avoir été quelques années Archidiacre de cette Eglise et Protonotaire Apostolique.

S'étant trouvé le premier des Députés de sa Province , dans l'Assemblée des Etats qui fut tenuë à Blois l'an 1588. il soutint l'autorité du Roy contre le reste du Clergé , qui favorisoit la ligue , et il parla en sa faveur avec tant de force et de dignité , qu'il fit de fortes impressions sur l'esprit de ceux qui assistoient à cette Assemblée , et en ramena plusieurs à leur devoir.

Après 20. ans d'Episcopat , se voyant accablé par les années et affligé des troubles qui agitoient le Royaume , il se démit de son Evêché et en fit pourvoir Cyrus de Tyard , son neveu. S'étant ensuite retiré dans une de ses Terres , il ne s'occupa plus que du soin de son salut. Ce fut là qu'il mourut le 23. Septembre 1605. âgé de 84. ans.

Il exprima ses sentimens sur sa mort dans

2018 MERCURE DE FRANCE
dans ces Vers , qu'il composa lui-même
avant que de mourir.

*Non teneor longa dulcisque cupidine vita ;
Sat vixit , cui non vita pudenda fuit.
Nec fama illustris me tangit gloria , forsan ;
Per genium vivunt sat mea scripta suum.
Nil qua moror quo sint mea membra tegenda se-
pulchro ;
Hac propria heredis sit pia cura mei.
Sed cupio ut tandem mens Christo mixta levetur.
Peccati duro pondere , ad Astra vehar.*

Ces Vers ont été gravez sur un Mo-
numest qu'on lui a érigé dans le Chœur
de l'Eglise Cathédrale de Châlons , avec
ces mots au bas.

*Pontus Tyardaus Bissianus Ep. Cabil.
Extremum hoc voveb. scribebat.*

Il conserva jusqu'à la fin de sa vie la
vigueur de son corps et de son esprit.
Comme il avoit un grand corps et qu'il
étoit assidu à l'étude , il mangeoit beau-
coup et buvoit de-même , sans mettre
jamais d'eau dans son vin , si violent que
soient ceux qui croissent sur le bord de
la Saône. Ce qu'il y a de singulier , c'est
qu'en se mettant au lit , il avaloit tou-
jours un grand verre de vin pur , sans
que

SEPTEMBRE. 1733. 2017
de sa santé en fût jamais altérée. Baillet et
ceux qui l'ont suivi, ont trouvé que ce
n'étoit point assez, et ont substitué mal
à propos, au grand verre dont parle
M. Thou, un pot, en disant qu'il avoit
côûtume de boire un pot de vin pur
avant que de s'endormir.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Erreurs Amoureuses.* Lyon, Jean de
Tournes, 1549. in 8. Il n'a pas mis son nom
à cet Ouvrage, qui contient plusieurs
Sonnets, divisez en trois Livres.

2. *Solitaire premier, ou Prose des Mu-
ses et de la Fureur Poétique.* Avec des Vers
Lyriques sur la fin. Lyon, Jean de Tour-
nes, 1552. in fol.

3. *Solitaire second, ou Prose des Mu-
ses.* Avec des Vers Lyriques sur la fin.
Lyon, Jean de Tournes, 1552. in 8.

4. *Les Oeuvres Poétiques de Pontus de
Tyard.* A sçavoir, trois Livres des Er-
reurs Amoureuses. Un Livre de Vers
Lyriques. Un Recueil de ses nouvelles
Oeuvres Poétiques. Paris, Galiot du Pré,
1573. in 4. Tout cela n'est plus recher-
ché, ni presque connu de personne.

5. *Leon Hebreu, de l'Amour, Dialo-
gue.* Lyon, Jean de Tournes, 1551.
in 8. Il parut la même année une autre
Tra-

2018 MERCURE DE FRANCE

Traduction de l'Ouvrage de Leon, sous ce titre : *La sainte Philosophie de l'Amour de Leon Hebreu*, traduite de l'Italien par le sieur du Parc (Denis Sauvage.) Lyon, Guillaume Roville, 1551. in 8. Ce Livre ne méritoit pas qu'on prît tant de peine pour lui.

6. *Discours du Temps, de l'An et de ses parties*. Lyon, Jean de Tournes, 1556. in 8. It. Paris, et Mamert Patisson, 1556. in 4. C'est l'Edition que du Verdier a mise mal à propos, in folio.

7. *L'Univers, ou Discours des parties et de la nature du Monde*. Lyon, Jean de Tournes, 1557. in 4. Il y a dans ce Livre, au rapport de du Verdier, quelques pages prises et traduites mot à mot du Livre du Monde de Philon, Juif. L'Auteur l'ayant depuis revû et augmenté, le publia de nouveau sous le titre suivant.

8. *Deux Discours de la nature du Monde et de ses parties; à sçavoir, le premier Curieux, traitant des choses matérielles; et le second Curieux, des intellectuelles*. Paris, Mamert Patisson, 1578. in 4. On voit à la tête un avant-Discours par J. D. du Perron, Professeur du Roy aux Langues, aux Mathématiques et en la Philosophie, qui fut ensuite Cardinal.

SEPTEMBRE 1733. 2019

9. *Mantice, ou Discours de la verité de divination par Astrologie.* Lyon, Jean de Tournes, 1558. in 4.

10. *Ephemerides Octavae Sphaera, seu Tabella Diaria Ortus, Occasus, et meditationis coeli illustrium stellarum inerrantium, pro universâ Galliâ, et his regionibus quæ Polum Boreum elevatum habent à 39. ad 50, grad.* Lugduni, Joan. Tornæsius, 1562. in fol.

11. *De Cœlestibus Asterismis Poematum ad Petrum Ronsardum.* Paris, apud Galeotum à Prato, 1573. in 4.

12. *Homelies sur les Evangiles.* Paris, Mamert Patisson, 1586. in 8.

13. *Duodecim Fabula Fluviorum vel Fontium: una cum Descriptione pro Picura et Epigrammatis.* Paris, Joan. Richer, 1586. in 8. Je ne sçai ce que c'est que cet Ouvrage, ni en quelle Langue il est écrit; le P. Louis Jacob en rapporte ainsi le titre, mais sans marquer s'il est écrit en Latin ou en François.

14. *Les Discours Philosophiques de Pontus de Tyard.* Paris, 1587. in 4. C'est un Recueil des Ouvrages que j'ai marquez au N^o 2. 3. 6. 8. 9.

15. *Homelies sur le Décalogue.* Paris, 1588. in 8.

16. *Extrait de la Généalogie de Hugues Capet*

2020 MERCURE DE FRANCE

Capet, Roy de France, et des premiers Successeurs de la Race de Charlemagne en France. Paris, Mamert Patisson, 1594. in 8. M. de Thou, dans le 77. Livre de son Histoire, attribué à Pontus de Tyard cet Ouvrage, qui est anonyme, et Duchêne, à la page 30. de sa Bibliothèque des Historiens de France, dit qu'il l'a fait pour servir de Réponse au Livre de François de Rosieres, intitulé : *Stemmata Ducum Lotharingia.* Paris, 1580. in fol.

17. *Derecta nominum impositione.* Lugduni, Jacobus Roussin, 1603. in 8. Pontus de Tyard, marque dans l'Épître à Louis de Tyard, son neveu, qui est à la tête de ce petit Traité, que dans le commencement des troubles de la France, il avoit traduit du Grec deux Opuscules de Philon, et qu'il avoit composé ce Traité pour servir de Préface à sa Traduction; mais que Frédéric Morel l'ayant prévenu en publiant une Version Latine d'un de ces mêmes Opuscules, et en promettant la Version de l'autre, il avoit supprimé la sienne, et se contentoit de donner au Public l'Ouvrage qu'il lui adressoit, avec quelques Notes sur les Livres qu'il avoit traduits.

18. *Annotationes in Libros Philonis Judai, de Transnominatis, et Allegoria Sacra.*

62. A la suite du Traité précédent.

19. *Fragmentum Epistola pii cujusdam Episcopi, quo Pseudo-Jesuita Caroli, et ejus Congerronum maledicta repellit.* Hano-viæ, 1604. in 8. A la suite de Caroli Molinai *Consilium super commodis et in-commodis nova Sectæ Jesuitarum.* Item. dans la *Bibliothecâ Pontificiâ*, editâ à Joanne Scherzerv, Lipsiæ, 1677. in 4. avec la Souscription P. T. E. C. qui signifie *Pontus Tyardaus Episcopus Cabi-lonensis.* Item. Traduit en François à la page 378. du Livre de David Homme, intitulé : *Le Contr' Assassin.* Lyon, 1612.

CAUSES CELEBRES et interressantes, avec les Jugemens qui les ont décidées, recueillies par M*** Avocat au Parlement. 2. vol. in 12. A Paris, chez la veuve Delaulne et Cavelier, rue saint Jacques, et chez le Gras et de Neuilly, au Palais, M. DCC. XXXIII.

Cet Ouvrage est un choix de ces Causes qui ont excité la curiosité universelle, lorsqu'elles ont été en mouvement. Elles ont fait l'empressement du Public, le sujet de l'entretien des honnêtes gens et du Peuple. Elles ont attiré la foule aux Audiances, et ont laissé les Esprits, en suspens, dans l'attente du Jugement que les Magistrats
F devoient

2022 MERCURE DE FRANCE
devoient prononcer, et cette suspension les
a occupez et interessez.

Les gens du Monde, et sur tout du
beau Monde, n'entreprennent gueres de
lire les Recueils d'Arrêts qu'on a donnés
au Public; on y voit des Procès seés et
épincux, hérissés des termes de la pro-
cédure. Ces Ouvrages ne sont, ce sem-
ble, destinez qu'aux Jurisconsultes, et à
la Nation des Plaideurs. Mais un Re-
cueil de ces grandes Causes si suscepti-
bles des ornemens de l'Eloquence, d'où
l'on a eû soin d'ôter les épines du Pa-
lais, ne peut être que d'une agréable
lecture. On a encore l'avantage, comme
parle l'Auteur, d'y découvrir les Mys-
teres de la Jurisprudence. Pour réussir
dans un pareil dessein, il faut unir à la
science de l'Avocat, l'art d'écrire. Sans
cela on ne peut pas soutenir le poids de
cet Ouvrage. On ne veut point préve-
nir ici le Jugement du Public sur le mé-
rite de l'Auteur, tout ce que nous di-
rons, c'est que ce Livre nous a paru fort
curieux, et les matieres interessantes.

Dans le premier Tome on voit d'a-
bord l'Histoire du faux Martin Guerre,
le plus impudent peut-être de tous les
imposteurs. C'est un faux *Amphitrion*
qui dispute au véritable son état. La se-
conde

conde, *Alcmena*, Epouse du second Amphitrion, étoit sans doute, suivant le portrait qu'on nous en fait, plus belle que la premiere.

Dans l'histoire suivante d'une fille qui sauva la vie à son Amant, on juge que son Plaidoyer éloquent et pathétique, a dû attendrir ses Juges.

La Cause du Gueux de Vernon et de l'Enfant réclamé par deux Meres, sont deux sujets très-propres à exercer l'éloquence des Avocats et les lumieres des Juges. Toute une Ville veut remplacer par un Gueux l'Enfant qu'une Bourgeoise aisée avoit perdu. Un Enfant de qualité, enlevé au moment de sa naissance, dénué de tous les titres qui pouvoient prouver son état, est conservé miraculeusement, pour ainsi dire, et vient se jeter entre les bras de sa mere au bout de neuf ans. Il a le bonheur de prouver son Etat, quoique la mort ait enlevé ceux qui le lui ont ravi. Ce triomphe de la verité lui fait beaucoup d'honneur, c'est peut-être celui qui a le plus coûté. N'oublions pas de dire qu'après la Cause du Gueux de Vernon, il y a un Plaidoyer de M. Fourcroy, en faveur des Médecins, qui peut bien les dédommager des railleries de Moliere.

L'Histoire de la Marquise de Brinvilliers est ensuite exposée dans toutes ses circonstances. Le caractere de cette celebre Criminelle est prodigieux et horrible tout à-la fois. On traite incidemment une question fort curieuse sur la Confession auriculaire.

Le sort funeste du sieur d'Anglade, fait le sujet de la dernière Cause du premier Tome. Il est difficile de refuser des larmes à la destinée de cet Innocent condamné, malgré la droiture et l'intégrité des Juges. On voudroit pouvoir effacer ce Jugement des Archives du Palais et de la mémoire des hommes. Les Jurisconsultes trouveront une question bien approfondie sur les dommages, interêts dûs à l'innocence proscrite par un Jugement.

Le second Tome ne contient que deux Causes. La première est celle du fameux Caille. Un Parlement qui le déclare Caille, dans son Jugement; un autre qui le déclare P. Mege, dans le sien, font voir que la vraie décision étoit bien difficile à rencontrer. A la fin de cette Cause, on trouve la Lettre d'une Dame, où l'on voit dans le Jugement qu'elle porte, jusqu'où peut aller le bon sens d'une femme d'esprit.

Le

Le sort tragique d'Urbain Grandier, accusé de Magie, est le sujet de la seconde Cause. Une cabale puissante, un grand Ministre, et des Juges Supérieurs mirent ce Grandier dans le rang des Magiciens. Des Religieuses se donnerent pour possédées de la façon de Grandier; elles firent illusion aux gens crédules, imposèrent silence aux incrédules, et conduisirent la Piece jusqu'à son dénoûment, c'est-à-dire, jusqu'à la mort violente de celui qu'elles avoient travesti en Magicien.

L'Auteur entreprend une vaste carrière; s'il peut la fournir, sa course durera long-temps, puisqu'il parcourt tous les Tribunaux, et qu'il les regarde tous comme étant de la compétence de son Projet.

HISTOIRE DES YNCAS, Rois du Pérou, depuis *Manco-Capac*, Fondateur de la Monarchie du Pérou, jusqu'à la Conquête de cet Empire par les Espagnols, sous *Atahualpa*, dernier Ynca; avec l'*Histoire de la Floride*, et de la Conquête des Provinces de l'Amérique Septentrionale, qui portent ce nom; par *Ferdinand Soto*; écrites l'une et l'autre en Espagnol, par l'Ynca *Garcilasso de la Vega*, et enrichies de figures gravées d'après les Desseins de *Bernard Picard*, le Romain. *A Amsterdam, chez Jean-Frederic Bernard. M. DCC. XX. XIV.*

Le prix de cet Ouvrage, divisé en trois To-

F iij mes

mes *in 4.* qu'on propose par Souscription, sera de neuf florins pour ceux qui s'engageront à le prendre lorsqu'il sera en état de paroître, c'est-à-dire au 20. Septembre 1734. Ceux qui ne s'engageront pas le payeront quatorze ; et comme on n'en imprimera que très-peu d'Exemplaires, on ose assurer qu'il ne se vendra jamais à moins.

A l'égard du grand papier, on se propose de n'en imprimer que 75. Exemplaires à f. 15. la pièce, et seulement par Souscription. Mais pour ce qui est du grand papier, on demande moitié de la Souscription d'avance ; c'est-à-dire f. 7 : 10. s'il s'en souscrit moins de 75. on en imprimera moins. Mais quoi qu'il en soit, le Libraire n'en vendra jamais aucun Exemplaire au-delà des Exemplaires souscrits, et cela sans équivoque ni restriction.

Les Planches sont *in quarto*, au nombre de vingt-cinq, y compris une Planche pour le Titre ; sans compter une Vignette et deux Cartes.

A quatre Desseins près, tous les autres sont de feu M. *Picart*. Une grande partie des Planches étant faites, les Curieux pourront donner ordre de les voir chez le Libraire, afin qu'il n'y ait aucune surprise.

Comme on se propose d'imprimer cet Ouvrage en Janvier prochain, on ne recevra des engagements que jusqu'à ce temps-là, et passé le premier Janvier 1734. quelque prix qu'on offre du grand papier, on n'en vendra jamais aucun.

Ceux qui voudront s'engager à prendre cet Ouvrage quand il sera achevé, ou souscrire pour le grand papier, s'adresseront à Paris, chez *Jean Villette*, fils, Libraire, rue S. Jacques à S. Bernard.

Nous

SEPTEMBRE. 1753. 2037

Nous avons appris au Public dans le dernier Mercure , que l'Académie Française avoit adjugé cette année le Prix de la Poësie , à une Ode de la composition de M. Isnard , de l'Oratoire , Professeur de Rétorique à Soissons. On sera , sans doute , bien aise de trouver ici une idée de cette Piece , dont le Sujet est : *les Progrès de la Sculpture sous le Regne de LOUIS LE GRAND.*

Le Poète s'adressant à la Sculpture même , commence ainsi :

O TOY , dont le Ciseau Rival de Prométhée ;
Anime le métal transformé sous tes doigts ,
Et fait sortir du Marbre à ma vûe enchantée ,
Les Dieux , les Héros et les Rois.

Quelle est de ton pouvoir l'agréable imposture !
Tantôt d'une Action retraçant la peinture ,
Tu fais mouvoir tous ses ressorts.

Tantôt , des passions Interprete sublime ,
Sur le docile airain ton Art qui les exprime ,
En allume en moi les transports.

Vien , dis-moi les progrès de tes sçavantes
veilles ,

Dis-moi qui t'a rendu cette antique splendeur ,
Qui d'un Regne fameux , le centre des merveilles ,
Doit éterniser la grandeur.

F iiij Sur

Sur les débris de Rome élevant son Empire ,

Un Vainqueur (a) odieux contre les Arts conspire ,

Tu suivis ses barbares Loix.

Mais affranchie (b) enfin du joug de l'ignorance,

Le Destin , pour ta gloire et celle de la France ,

Fait naître le plus grand des Rois.

Il étale ensuite en plusieurs strophes les merveilles de la Sculpture perfectionnée sous ce grand Prince , en retraçant les Morceaux les plus exquis qui ont été exécutez par ses ordres , et par les plus celebres Auteurs qu'il nomme , à la tête desquels est Girardon , souvent répété dans ce dénombrement. L'Auteur , qui est Provençal , a marqué une attention particuliere pour le fameux P. Puget , son compatriote , qui fut lui-même son modele , et fut préféré aux plus habiles Sculpteurs d'Italie. Voici comment il parle de ses deux plus beaux Ouvrages.

Infortuné Milon , un piege inévitable ,

Triomphe de ta force et va livrer tes jours ;

La pitié m'intéresse à ton sort déplorable ;

(a) *Arts anéantis depuis le sac de Rome par Alaric , la Sculpture Gotique , introduite , &c.*

(b) *La belle Sculpture recommence sous François I. se perfectionne sous Louis XIV. &c.*

Attends

SEPTEMBRE. 1733. 2029

Attends : je vole à ton secours . . .

Aimable illusion ! plus mon œil t'envisage ,
Plus mon cœur s'attendrit , et ta vivante image

Me transmet tes vives douleurs.

Tout parle , tout me touche en ce divin Modèle,

Louis seul put former une main immortelle ,

Digne de peindre tes malheurs.

Est-ce assez ? Quel objet plus effrayant encore !

Andromede périt : un Monstre la dévore . . .

C'en est fait ; Destin rigoureux !

Mais non. Un demi-Dieu vient signaler son zèle ,

Fend les Airs , la délivre , et ce Marbre fidele

Mieux que lui la rend à mes vœux.

L'Ode est suivie de cette Priere pour
LE ROY.

Grand Dieu , ce Roy selon ton cœur ,

Epuisa les beaux Arts * à décorer tes Temples ,

Et porta ses Sujets , par d'augustes exemples ,

A rendre hommage à ta grandeur.

Du Prince héritier de son zèle ,

Récompense la pieté :

* Statuës des Apôtres , des Vertus , &c. de la
Chapelle de Versailles , et celles de Notre-Dame
de Paris.

F v. Que

Que son Regne cheri de son Peuple fidele ,
Fasse encor le bonheur de la Postérité.

Excudent alii spirantia mollius ara ,

Vivos ducent de marmore vultus.

Virg. *Æncid.* L. VI.

NOUVELLE HISTOIRE de l'Abbaye Collegiale de S Filibert de la Ville de Tournus , enrichie de figures , avec une Table Chronologique , et quelques Remarques Critiques sur le IV. Tome de la nouvelle Gaule Chrétienne ; les Preuves de l'Histoire , un Recueil d'Epitaphes choisies , le Pouïillié des Benefices dépendans de l'Abbaye , et un Essai sur l'Origine et la Généalogie des Comtes de Châlons et de Mâcon , et des Sires de Baugé. Par M. *Pierre Juenin* , Chanoine de la même Abbaye , 1733 in 4. 2. vol. A Dijon , chez *Antoine de Fay* , Imprimeur des Etats , de la Ville et de l'Université.

HISTOIRE ANCIENNE DES EGYPTIENS , des Carthaginois , des Assyriens , des Babyloniens , des Medes et des Perses , des Macédoniens , des Grecs. Par M. *Rolin* , ancien Recteur de l'Université de Paris , Professeur d'Eloquence au College

SEPTEMBRE. 1733. 2031
lege Royal, et Associé à l'Académie
Royale des Inscriptions et Belles-Let-
tres. Tome V. *A Paris, chez la Veuve
Etienne, Libraire, rue S. Jacques, 1733.
pp. 650.*

LE TEMPLE DES MUSES, orné de 60.
Tableaux, où sont représentéz les Even-
mens les plus remarquables de l'Antiqui-
té fabuleuse; dessinez et gravez par B.
Picart le Romain, et autres habiles Maî-
tres, et accompagnez d'Explications et
Remarques, qui découvrent le vrai sens
des Fables et le fondement qu'elles ont
dans l'Histoire. *A Amsterdam, chez Za-
charie Chatelain, 1733. in fol.*

Cet Ouvrage est fort différent de ce-
lui que l'Abbé de Marolles fit imprimer à Paris en 1655. sous le titre de *Tableaux du Temple des Muses*, tirez du Cabinet de M. Favereau, &c.

REFLEXIONS CRITIQUES sur la
Poësie et sur la Peinture. *Nouvelle Edi-
tion*, revûë, corrigée et considerable-
ment augmentée. *A Paris, rue S. Jac-
ques, chez Mariette, aux Colonnes d'Her-
cule, 1733. 3. volumes in 12. de plus de
1400. pages.*

F vj LL

LIVRES que Cavelier, Libraire à Paris, rue S. Jacques, a nouvellement reçûs des Pays Etrangers.

Plutarchi vitæ Parallelæ cum singulis aliquot græcè et latinè; adduntur variantes Lectiones; recensuit Aug. Bryanus, Gr. Lat. 5. vol. in 4. Londuni, 1729. Carta Imperiali.

MEMOIRES secrets de la Cour de France, contenant les Intrigues du Cabinet pendant la Minorité de Louis XIV. 3. volumes in 12. Amst. 1733.

NOVA Acta Eruditorum, anno 1732. in 4. Lipsia.

Gebaveri (Georg. Christ.) Anthologicarum Dissertationum Liber, et Collegiorum Lipsiensium Historia, in 8. Lipsia, 1733.

Heisenii (Henr.) Oratio de Eloquentia vet. Germanorum, in 4. Brema, 1732.

RAV. (Just.) Philosophia Lactantii, in 8. Jena, 1733.

HEINNECCII (Got.) Fundamenta Stili Cultioris, regulis perspicuis adornata, in 8. Lipsia, 1733.

Bosc (Mat.) Comment. in Eclipsim Terræ 13. Maii 1733. in 4. Lipsia, 1733.

DICTIONAIRE Médical, contenant la Méthode la plus recevable pour connoître et guérir les Maladies par des Remedes simples, &c. On y a joint la Maladie des Chevaux, avec les Remedes propres à les guérir, par I. G. Docteur en Médecine. 2. vol. in 12. Bruxelles, 1733.

DOUGLAS (Jac.) Descriptio Peritonæi et Membræ Cellolaris, ex Anglico Latinè, versa cum

SEPTEMBRE. 1733. 2033

cum Annotationibus Heisferi, in 8. *Helms-*
fadii, 1733.

LILJUM Lapidum, ex Commentatione Jo. Hå-
rembergi, cum Fig. in 4. 1729.

BRUNKMANNI (Fr.) de Lapidibus Odoratis,
in 4. Fig. *Volfembutella*, 1729.

STENTZELII (God.) Medicina Theoretica
Practica, in 8. *Francofurti*, 1732.

— *Ejusd.* Toxicologia Pathologico-Medica,
sive de venenis, in 4. *Vizemberga*, 1733.

STAHLII (Georg.) Experimenta, Observationes;
Animadversiones 300. Numero, Chimiæ et
Physicæ in 8. *Berolini*, 1731.

ADOLPHI (Mic.) Tractatus de Fontibus quibus-
dam Soteriis, in 8. *Lipsia*, 1733.

HAHN (Gor.) Variolarum Antiquitates, in 4.
Briga, 1733.

BELLINI (Laur.) de Urinis et Pulsibus Sangu-
guinis Missione, Febris, Capitis-Pectoris-
que Morbis, cum Præfatione Boerhaave,
in 4. *Lipsia*, 1731.

ALBERTI (Mic.) Tractatus de Hæmorrhoidi-
bus, in 4. *Hala*, 1722.

— *Ejusd.* Jurisprudentiæ Medicæ, Tomus ter-
tius, novis casibus Forensibus et Clinicis lo-
cupletatus, in 4. *Schenberga*, 1733, N. B. en
Allemand.

JUNCKER (Jo.) Methodo Stahlianæ. Conspec-
tus Medicinæ, Chirurgiæ, Therapiæ Formu-
larum et Chimiæ, 5. vol. in 4. *Hala*.

Guillaume Cavelier, Pierre-François Giffart,
Libraires, rue S. Jacques, et Pierre Prault, aus-
si Libraire, sur le Quay de Gesvres, viennent
de mettre en vente un Ouvrage intitulé : OB-
SERVATIONS importantes sur le Manuel des Aa-
cous.

2034 **MERCURE DE FRANCE**
couchemens, &c. traduites du Latin de M. Henry Deventer, Docteur en Medecine, et augmentées de Réflexions sur les points les plus intéressans^{es}, par Jacques-Jean Bruhier d'Ablaincourt, Docteur en la même Faculté; in 4. de 432.p. sans les Préfaces et l'Épître Dédicatoire à M. Chicoyneau, premier Médecin du Roy. Planches détachées XL.

Nous avons reçu une Lettre dattée de Paris, du 5. Juin, par laquelle la Personne qui l'écrit, après avoir parlé de la nécessité et des avantages de la memoire, sur tout à l'égard des Gens de Lettres, nous prie de publier ce qu'elle contient, qui consiste principalement à engager les Sçavans de vouloir nous marquer les differens moyens qu'on peut mettre en pratique ou qu'ils ont eux-mêmes mis en usage pour la cultiver, la conserver et pour prévenir ce qui pourroit l'atfoiblir. Nous ferons avec plaisir part au Public de ce qu'on écrira sur ce sujet, qui n'a pas encore paru dans ce Journal.

Le sieur Royllet, Ecrivain Juré, et de la Société des Arts, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, qui a donné au Public un *Traité des Principes de l'Écriture*, va encore donner un autre *Traité des Principes de l'Arithmétique, Changes Etrangers, Comptes à parties doubles Arbitrages, &c.* Il fera des *Demostrations gratis*, sur l'une et l'autre matiere, les *Mardis* de chaque *Semaine*.

PRO-

SEPTEMBRE. 1733. 2035

*PROGRAMME de l'Académie Royale
des Belles-Lettres, Sciences et Arts de
Bordeaux.*

L'Académie propose à tous les Sçavans de l'Europe, un Prix fondé par feu M. le Duc DE LA FORCH. C'est une Médaille d'Or de la valeur de trois cent livres.

Elle est destinée à celui qui expliquera avec le plus de probabilité *la Formation des Pierres*. Ce Prix sera distribué le 25. d'Août de l'année 1734. jour de la Fête de S. Louis.

Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin ; mais elles ne seront reçues pour le concours , que jusqu'au premier May prochain inclusivement.

Au bas des Dissertations il y aura une Sentence , et l'Auteur mettra dans un billet séparé et cacheté , la même Sentence , avec son nom , ses qualitez et son adresse.

Les Paquets seront affranchis de port , et adressez à M. Sarrau , Secrétaire de l'Académie , rue de Gourgues , ou au sieur Brun , Imprimeur de l'Académie , rue S. James.

A Bordeaux , le 25. Août 1733.

Le Samedi 22. Août, l'Académie Royale des Sciences, élit Mrs Godin et Bouguer , de cette Compagnie, et M. Plantade , de la Société Royale de Montpellier , pour remplir , au choix du Roy , la Place de Pensionnaire Astronôme , vacante depuis quelque temps par la mort de M. le Chevalier de Louville , et le Samedi 29. du même mois, le Comte de Maurepas , écrivit à la Compagnie , que le Roy avoit choisi M. Godin.

On apprend de Rome, que le 10. du mois dernier, l'Académie des *Inféconds*, tint une Assemblée publique dans une des Sales du Palais du Duc Riario de la Longara, laquelle étoit ornée avec beaucoup de magnificence; plusieurs Cardinaux y assisterent, et divers Membres de cette Académie réciterent des Pièces de Poësie, qui furent applaudies.

Tout ce qui peut concourir à étendre, augmenter ou perfectionner les Arts, ne doit jamais être négligé dans un Livre tel que celui-cy, même pour les choses qui ne paroissent pas d'une grande importance. L'utilité que les jeunes gens peuvent tirer de deux Machines que le sieur *Deshayes*, Maître à Danser a inventées, et que l'Académie Royale des Sciences a approuvées, ont un juste rapport à ce petit raisonnement.

L'une de ces Machines sert à faire tenir la tête droite, les épaules en arriere et le corps dans l'équilibre qu'il doit avoir; elle sert beaucoup pour les premiers principes de la Danse, et plus encore l'autre, qui assujettit à marcher avec grace, les pieds en-dehors; plusieurs jeunes gens éprouvent l'utilité de cette nouvelle invention chez divers Maîtres de Pension.

Le sieur *Deshayes* demeure rue Charlot, au Marais, chez un Tapissier.

Q U E S T I O N :

Si le luxe dans les habillemens est plus à justifier à l'égard des personnes laides, qu'à l'égard des belles ?

Il paroît une nouvelle Estampe d'après Wauvermans, faite sur le Tableau Original du Cabinet :

S E P T E M B R E. 1733. 2037
binet de M. Hallée, de 19. pouces de large, sur
15. représentant une *Course de Bague*, d'une
très-belle ordonnance et d'une composition ri-
che et ingénieuse. *Le sieur Moyreau, qui a gravé*
cette Estampe, la vend chez lui, rue Galande,
vis-à-vis S. Blaise.

Deux autres nouvelles Estampes en large, de
la suite du Roman Comique de Scarron, paroîs-
sent chez *Surugue*, rue des Noyers, d'après les
Tableaux du sieur Pater; la composition en est
heureuse et bien exécutée. Le premier Sujet gra-
vé par le sieur *Lépicié*, est tiré du Chap. 10. du
2. Tome du Roman Comique, et représente la
Piramide d'ailes et de cuisses de Poulets, élevée sur
l'assiette du Destin par Mad. Bouvillon.

Le second Sujet, gravé par le sieur *Surugue*,
représente *Mad. Bouvillon*, qui, pour tenter le
Destin, le prie de lui chercher une puce, tiré du
même second Tome, Chap. XI.

Le sieur *Grégoire*, Peintre, et seul Restaura-
teur des Tableaux de l'Eglise de Paris, a trouvé
le secret de nettoyer les Tableaux sans y causer
la moindre altération, ce qu'il a fait voir sur
ceux de Notre-Dame, qui ont été vus et exami-
nez par Mrs de l'Académie Royale de Peinture
et Sculpture, qui lui en ont donné un Certificat.
Il nettoye et rétablit aussi toutes sortes de Ta-
bleaux peints sur Toile, sur Cuivre, sur Bois,
sur Verre, sur Papier; Peinture en huile sur
Plâtre, et couleurs à fresque. Il nettoye aussi
toutes sortes d'Ouvrages en Marbre, comme
Statuës, Bustes, Bas-Reliefs et autres, sans di-
minuer aucunement l'esprit de la figure; il en-
treprend également toutes sortes de Tableaux
d'His-

2028 MERCURE DE FRANCE

d'Histoire Sainte et Profane, Portraits, Paysages, Tableaux de Fleurs, de Fruits et de Perspectives et Tableaux d'Autel ; et pour les Maisons particulières, Dessus de Portes et de Cheminées ; entreprend généralement tout ce qui concerne la *Peinture, Sculpture et Dorure* ; remet aussi sur toile toutes sortes de Tableaux en quelque état qu'ils puissent être.

Le sieur Grégoire, demeure à Paris, Paroisse Notre Dame, entre un Notaire et un Perruquier, du côté du Cloître, au troisieme Appartement.

Le sieur *Lescure*, cy-devant Chirurgien des Gardes du Corps de la Reine d'Espagne, continue de distribuer avec Privilège du Roy, un Remede en forme de Sel, spécifique pour la guérison de l'Épilepsie ou mal caduc, vapeurs, soit convulsives, histeriques ou simples vertiges et étourdissemens, paralisie, tremblement et faiblesses de nerfs. Il est très-bon dans toutes les maladies qui attaquent le genre nerveux. La preuve de son excellence, sont les Experiences qui en ont été faites, tant à l'Hôpital General, que sous les yeux de plusieurs celebres Médecins de la Faculté de Paris sur un grand nombre de malades de tout sexe, de differens âges, et tempéramens.

Ce Remede opere la guérison de ces fâcheuses maladies avec douceur, il purifie la masse du sang, dissipe les obstructions et corrige les humeurs acides et gluantes qui picotent et embarrassent les nerfs ; il est facile à prendre et n'agit que suivant la disposition des humeurs, conserve toujours sa vertu et peut se transporter par tout sans souffrir la moindre altération.

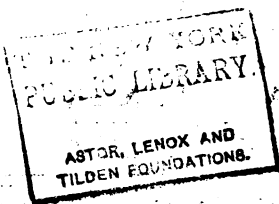
Le sieur Lescure demeure rue du Jour, vis-à-vis

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Je suis au comble de mes vœux.

BRU-



re demeure rue du Jour, vis-à-vis

SEPTEMBRE. 1733. 2019

*vis le grand Portail d: S. Eustache , à Paris ; ceux
qui lui écrivent des Provinces, auront soin d'affran-
chir leurs Lettres.*

Le sieur Dugeron , ancien Chirurgien d'Ar-
mée , donne avis qu'il a fait la découverte du
Remede qui préserve les Dents de se gâter et de
tomber ; il donne la maniere facile d'en faire
usage , et met son nom et le prix sur ses boîtes.
Il en a de deux , de trois et de quatre livres. Sa
demeure , avec Tableau , est à Paris , rue du Four .
près S. Eustache.

CH AN S O N.

JE ne veux point faire de choix ,
Entre le bon vin et ma Maîtresse ;
Je ne veux point faire de choix ;
Oui , je bois et j'aime à la fois.

Le verre en main ,

Le Dieu du vin ,

Avec son jus me verse l'allégresse ,

Ah ! quelle ivresse.

Auprès de quelqu'objet charmant ,

Le Dieu d'Amour m'occupe tendrement ,

Ah ! qu'il me blesse agréablement !

Venez tous deux ,

Me rendre heureux ;

Amour , Bacchus , partagez ma tendresse ,

Par votre adresse ,

Je suis au comble de mes vœux.

BRU-

BRUNETTE.

L'Oin du Berger que j'aime ,
 Je souffre incessamment.
 Ah ! qu'un amour extrême ,
 Est un cruel tourment !



Dans mon impatience ,
 Je languis et je crains ;
 Dieux ! qu'une longue absence ,
 Nous cause de chagrins.



Tircis est-il fidelle ?
 S'occupe-t'il de moy ?
 Quelle peine mortelle ,
 S'il me manqué de foy !



S P E C T A C L E S.

Les Comédiens François ont reçu depuis quelque temps une Comédie en Vers , en cinq Actes , intitulée la *Fausse Antipatie* , qu'on doit jouer dans peu.

Sur la fin du mois dernier , M. de *Voltaire* , lût à l'Assemblée des Comédiens

SEPTEMBRE. 1733. 2041

diens François, une Tragédie nouvelle de sa composition, sous le titre d'*Alceïde*, qui fut unanimement reçue, pour être représentée au commencement de l'hyver.

Les mêmes Comédiens ont aussi reçu depuis peu une petite Comédie, sous le titre de la *Coquette Amoureuse*, qu'on doit jouer incessamment.

Ils ont encore reçu peu de jours après, une Tragédie nouvelle, dont le sujet a déjà été traité : elle est intitulée, *Marie Stuart*.

Au commencement de ce mois, les mêmes Comédiens remirent au Théâtre la Tragédie de *Tiridate*, et la petite Piece du *François à Londres*, dont les principaux Rôles furent joués par le sieur Prin, nouveau Comédien, qui y fut applaudi. Il a été encore plus applaudi dans le Rôle d'*Oedipe*, qu'il a joué depuis, dans la Tragédie de M. de *Voltaire*.

Le même Rôle d'*Oedipe* a aussi été joué par le sieur Fleury, qui y a été applaudi.

L'Académie Royale de Musique ne doit cesser le Ballet des *Fêtes Grecques et Romaines*, qu'au dernier de ce mois, après plus

2042 MERCURE DE FRANCE
plus de cinquante Représentations consécutives ; ce qui marque à quel degré cet Ouvrage est agréable au Public.

On donnera le premier Octobre le nouvel Opera d'*Hypolite et Aricie*, Tragédie, dont nous rendrons compte à nos Lecteurs dans le prochain Mercure.

EXTRAIT de la petite Comédie en Vers libres et en un Acte, jointe au Théâtre Italien, qui a pour titre le Bouquet, annoncée dans le dernier Mercure.

Rosimont et le Chevalier *Muguet*, se rencontrent dans un Jardin public, où la Scène se passe. Rosimont reproche au chevalier, son ancien ami, de ne lui avoir pas fait sçavoir plutôt son arrivée le Chevalier s'excuse sur un nouvel amour qui l'a occupé tout entier, malgré son inconstance ordinaire ; Rosimont est surpris d'un amour si sérieux ; le Chevalier fait l'éloge de l'Inconstance, et Rosimont celui de la Fidélité ; le premier proteste que son nouvel amour sera constant, et se flatte d'obtenir en mariage celle qui en est l'objet ; il lui dit que ce jour étant la Fête de sa nouvelle Maîtresse, il a chargé *Tricolor*, son Valet, de lui présenter un Bouquet de sa part. *Tricolor* vient

sent avec le Bouquet; Rosimont, en examinant, plaisante sur quelques Pail-
 lions qui sont sur les fleurs, attendu
 qu'ils sont le symbole de la légèreté; le
 Chevalier lui dit que son inconstance
 naturelle, exprimée dans son Bouquet,
 est un nouveau trophée pour la Beauté
 qui en a triomphé; il promet à Rosi-
 mont de lui apprendre le succès de son
 amour, quand il en sera temps.

Rosimont doute fort de ce prétendu
 succès, et quitte le Chevalier pour s'aller
 promener dans une autre allée du Jardin,
 dans l'esperance d'y rencontrer *Florise*,
 son ancienne Maîtresse. *Violette*, Suivan-
 te de *Jacinte*, nouvelle Maîtresse du Che-
 valier, arrive; le Chevalier lui demande
 avec empressement des nouvelles de sa
 Maîtresse; Tricolor lui en demande d'el-
 le même; le Chevalier Muguet lui or-
 donne de se taire; mais ce Valet lui ré-
 pond que c'est à lui à parler, puis-
 qu'il est l'Amant de *Violette*, et qu'il
 n'auroit pas l'indiscrétion de l'interrom-
 pre s'il parloit à *Jacinte*, sa Maîtresse.
 Le Chevalier se retire pour laisser son
 Valet en liberté de faire le message dont
 il l'a chargé. Après une conversation
 courte et badine entre Tricolor et la
 Soubrette, la Maîtresse arrive. Le Va-
 let

let lui présente le Bouquet de son Maître , Jacinte le reçoit avec plaisir , mais y voyant briller quelques diamans , elle veut le rendre à Tricolor. Violettes s'en saisit , de peur que sa Maîtresse ne le refuse par bienséance. Jacinte qui craint la sévérité de son pere , consent à le garder , pourvû qu'elle puisse cacher qu'il vient de la main d'un Amant. Elle ordonne à Violette de le porter à sa cousine Florise , Maîtresse de Rosimond , afin qu'elle paroisse l'Auteur de cette galanterie ; ce projet est executé , Florise veut pourtant avoir le plaisir de s'en parer pour quelques heures. Rosimont , que le Chevalier a instruit du favorable accueil que sa nouvelle Maîtresse a fait à son Bouquet , sans pourtant lui apprendre son nom , est très-surpris en trouvant Florise , son Amante , de voir ce fatal Bouquet sur son sein ; sa jalousie ne peut s'empêcher d'éclater , il reproche à Florise une infidélité dont elle ose faire parade à ses yeux. Florise ne comprend rien aux reproches qu'il lui fait , et ne doute point qu'il ne prenne , d'une inconstance prétendue , un prétexte pour en autoriser un véritable. Ils se quittent très-mal satisfaits l'un de l'autre , Florise sort.

Le

Le Chevalier arrive , transporté de
 joye , il vient joindre Rosimond , pour
 lui dire que ses affaires vont à merveille ;
 que le Bouquet a été reçu favorablement ,
 et qu'il va posséder sa charmante Maî-
 tresse ; Rosimont , peu satisfait de cette
 confidence , lui répond d'un air sérieux
 que cette nouvelle Maîtresse dont il van-
 te tant la fidélité , n'est qu'une volage ,
 et que c'est lui , Rosimont , qu'elle ai-
 moit ; le Chevalier répond d'un ton ba-
 badin que cela pourroit bien être ; Ro-
 simont qui prend ces discours pour une
 plaisanterie , dit au Chevalier qu'il ne
 lui enlèvera pas impunément sa conquê-
 te ; ils se querellent tout de bon , et prêts
 à sortir pour aller terminer ailleurs leur
 différent à la pointe de l'épée , Florise
 et Jacinte parée du Bouquet , arrivent ;
 elles trouvent leurs Amans fort agitez , el-
 les leur demande le sujet de leur dispute ;
 Rosimont reproche à Florise d'aimer le
 Chevalier , puisque c'est elle qui s'est pa-
 rée de son Bouquet ; le Chevalier ne
 comprend rien à ce reproche , n'ayant
 jamais vû , dit-il , Florise ; Jacinte re-
 proche aussi au Chevalier de courir de
 Belle en Belle ; Violette arrive , qui dé-
 veloppe le *quiproquo* du Bouquet , en
 disant que Florise ne s'en étoit parée
 G qu'à

2046 MERCURE DE FRANCE
qu'à la priere de sa Cousine , &c. Les
deux Amans conviennent de la bonne
foi de leurs Maîtresses , se raccommo-
dent avec elles et sortent ensemble pour
aller demander le consentement à leurs
parens pour célébrer ce double Mariage.

Cette Piece , qui a été applaudie , est
des sieurs *Romagnesy* et *Riccoboni* ; elle
est terminée par une Fête très-galante
mise en Musique par M. Mouret.

Le 2. et le 6. Septembre , les mêmes
Comédiens remirent au Théâtre la Co-
médie du *Prince Malade* ou les *Jeux*
Olympiques , et la petite Piece du *Je ne*
sçai quoi , dans lesquelles le sieur *Berard* ,
nouveau Chanteur , chanta differens Airs
des Divertissemens de la premiere Piece ,
avec applaudissement ; il chanta aussi dans
la seconde Piece la Scene du Maître à
Chanter , qui est une Parodie d'une Sce-
ne du Ballet des *Fêtes Venitiennes*. Ce nou-
vel Acteur est jeune , bien fait , et a la
voix très-jolie ; il a été fort goûté et ap-
plaudi du Public.



EX.

SEPTEMBRE. 1733. 2047

*EXTRAIT de la petite Piece de l'Isle
du Mariage, de l'Opera Comique, repré-
sentée le 20. Août, annoncée dans le
dernier Mercure.*

LE Théâtre représente une Isle, et
la Mer dans l'éloignement; on y voit
le Temple de l'Hymen caractérisé avec
ses attributs. L'Hymen ouvre la Scene
par ce Vaudeville, sur l'Air des *Folies
d'Espagne*.

Tendres Epoux, dont j'ai fini les peines,
Vous, qui goûtez les plaisirs les plus doux,
Chantez ici le pouvoir de mes chaines;
Dans ces beaux lieux, venez, heureux Epoux.

L'Hymen surpris de ne voir personne,
continue de les appeller et de les exciter
au plaisir. L'*Indifférence* personifiée paroît
seule, et chante sur l'Air du *Badinage*.

Pour un Dieu comme vous,
Vous n'êtes pas trop sage,
D'insulter aux Epoux,
Dans leur triste esclavage;
Aujourd'hui qui s'engage,
Sous les loix de l'Hymen,
Demain,

Renonce au badinage.

G ij L'In-

L'Indifference lui fait entendre que les cœurs lui appartiennent de droit ; aussi-tôt qu'ils sont sous son Empire, mais l'Hymen rejette sur elle les mauvais procedez des Epoux , &c.

- Un Vieillard survient , qui a épousé par inclination une jeune fille ; il se plaint à l'Hymen de n'être point aimé ; celui-cy lui répond que c'est plutôt sa faute que la sienne , et qu'il ne doit pas lui imputer une sottise que l'Amour lui a fait faire , &c.

Une petite fille arrive , qui dit à l'Hymen qu'elle va se marier à un Amant qu'elle aime , et que sa Mere veut lui en donner un autre qu'elle n'aime point ; elle fait le portrait de tous les deux par ce Vaudeville , qu'elle chante sur un Air de la Comédie Italienne :

L'un est contrariant , farouche ;

Il n'a que des sermons en bouche ;

C'est un vrai Gaulois.

L'autre est complaisant et traitable ,

Il badine , il aime la rable ,

C'est un vrai François.

Autre sur l'Air des *Débuts*.

Quand celui-cy me sçait seulette ,

Dans ma chambre il aime à monter ;

D'abord

D'abord à mon col il se jette.

L'Hymen.

C'est fort bien débiter.

La petite Fille.

Mais l'autre avec un air benest ,

Attend qu'on me fasse descendre ;

Et me saluë et puis se taist.

L'Hymen.

C'est mal s'y prendre.

La petite Fille quitte l'Hymen en le
conjurant de l'unir à l'Amant qu'elle
aime , &c.

Un Gascon arrive et dit à l'Hymen
que sa complaisance l'a conduit dans
son Temple , plutôt que l'Amour , et
qu'il se fait violence pour épouser une
fille , belle , riche , sage , jeune & noble ,
il chante sur l'Air du *Cap de bonne es-*
perance.

J'attendris la plus cruelle ,

J'anéantis son orgueil ,

La Beauté la plus rebelle .

M'évite comme un écueil ;

Aux Maris je fais la guerre ,

Mon aspect les desespere ;

Je suis leur épouvantail .

L'Univers est mon Serrail

G iiij

II

Il dit en sortant qu'il ne veut point se gêner en rien, et qu'il est comptable de tous ses momens à l'Amour.

Un Suisse survient, qui se loüe fort de l'Hymen, puisqu'il lui a donné une femme qui, non seulement à la complaisance de le laisser boire tant qu'il veut, mais qui boit aussi de même pour lui tenir compagnie.

Une jeune femme vient se plaindre au Dieu de l'Hymen, de ce que depuis qu'elle est mariée, son Mari lui préfère une Maîtresse laide et coquette. L'Hymen la plaint et blâme l'injustice de son Epoux; elle répond par ce Vau-deville, sur l'Air : *Charmante Gabrielle*

L'Amant est tout de flamme,
Quand il veut être Epoux,
Mais l'Hymen dans son ame,
Eteint des feux si doux :

Triste cérémonie,
Malheureux jour !
Si tôt qu'on se marie,
Adieu l'Amour.

Elle quitte l'Hymen, qui lui dit de tout esperer de ses charmes et de sa vertu.

Un gros Fermier vient remercier l'Hymen,

SEPTEMBRE. 1733. 205
men , de lui avoir donné une femme
qui , par sa bonne mine , fait venir l'eau
au Moulin ; il lui fait entendre qu'elle
est aimée du Seigneur de son Village ,
qui est complaisant , généreux et qu'il
a mille bontez pour lui ; l'Hymen ré-
pond qu'il est charmé d'avoir fait son
bonheur et chante sur l'Air *des Fraises*.

Combien d'Epoux malheureux ,
Pour mieux vivre à leur aise ,
Prudemment ferment les yeux ,
Et suivent l'exemple heureux ,
De Blaise , de Blaise , de Blaise ?

Léonore arrive avec sa Suivante Oli-
vette ; elle est fort surprise de ne pas
trouver Léandre son Amant au Tem-
ple de l'Hymen ; ce Dieu la questionne
et lui demande quel chemin elle a pris
pour arriver dans son Isle ; elle lui ré-
pond sur l'Air *de la Ceinture*.

Nous avons du Temple d'Amour ,
Parcouru le séjour aimable.

L'Hymen.

Pour arriver droit à ma Cotr ,
La route n'est pas favorable.

Enfin Léandre arrive , accompagné de
Pierrot , qui dit à Olivette qu'ayant pris
G iiij. le

2052 **MERCURE DE FRANCE**
le même chemin que son Maître ; elle
doit aussi faire son bonheur. Léandre
épouse Léonore sous les auspices de l'Hy-
men , qui leur promet mille douceurs ,
à quoi Olivette répond sur l'Air du
Charivari.

L'Hymen dore la pilule ,
C'est un Matois.
Dès qu'une fille crédule ,
Est sous ses Loix ,
Que fait près d'elle son Mary ?
Charivari.

Léandre dit à sa Maîtresse , sur l'Air
J'entends déjà le bruit des Armes.

Couronnez l'ardeur qui me presse ,
Dans ce Temple portons-nos pas ;
L'Amour m'y conduira sans cesse ,
Oùi , j'en jure par vos appas.

Léonore.

C'est l'Amant qui fait la promesse ;
Mais l'Epoux ne la tiendra pas.

Cette Piece , qui a été goûtée du Pu-
blic , finit par un Ballet caractérisé , sui-
vi d'un Vaudeville ; elle est de la com-
position de M. Carolet , qui travaille à
donner un 9. volume du Théâtre de la
Foire , qui contiendra onze Pieces de sa
composition.

SEPTEMBRE. 1733. 2053

• VAUDEVILLE.

L'Hymen a quelquefois des charmes,
Quand l'Amour lui prête ses Armes ;
Sous son Empire tout nous rit ;
Mais souvent l'Amour fait retraire ;
Tâtez-en tourelourirette ,
Si le cœur vous en dit.



Un Abbé dans une ruelle ,
En secret amuse une Belle ,
Un Petit - Maître l'étourdit ;
De l'Abbé je ferois emplette ;
Tâtez-en , &c.



Si cette Piece à scû vous plaire ,
Pour l'Auteur , quel plus doux salaire !
Votre suffrage lui suffit ;
La voila telle qu'elle est faite ,
Tâtez en , tourelourirette ,
Si le cœur vous en dit.

Le 9. Septembre, l'Opera Comique
donna une Piece nouvelle d'un Acte ,
en Vaudeville , intitulée : *Zéphire et la
Lune* , ou la *Nuit d'Été*. Elle fut précé-
dée d'un Prologue nouveau , qui a pour
G v titre,

2054 MERCURE DE FRANCE
titre, l'*Impromptu*. Ces deux Pièces sont
terminées par le Ballet Pantomime des
Âges, dont on a déjà parlé, et qui fait
toujours beaucoup de plaisir.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

Selon les Dépêches d'Achmet-Pacha, Com-
mandant à Bagdad, Thamas Kouli-Kan étant
instruit que l'Armée de Topal Osman, devoit
être augmentée considérablement, avoit aban-
donné le projet de s'emparer de cette importante
Place, et les Troupes qui en faisoient le blo-
cus, avoient abandonné leur Camp pour l'aller
joindre auprès de Moussoul.

Ces Lettres ajoutent que la disette et les mala-
dies avoient fort diminué l'Armée Persanne, et
qu'elle étoit fort inférieure à celle des Turcs.

On a appris aussi qu'un Corps de 10000. Jan-
nissaires, à qui Topal Osman avoit ordonné
d'observer les mouvemens des Ennemis, avoit
attaqué un de leurs Convois et s'en étoit rendu
maître.

Les 15000. Janissaires qu'on envoie à Topal
Osman, ont dû arriver dans son Camp le 9.
Juillet.

Plusieurs Lettres confirment que les 40000.
Tartares qui ont reçu ordre de marcher en Géor-
gie, y sont entrez vers le 15. Juin.

SEPTEMBRE. 1733. 2055

À Constantinople le 14. Août 1733.

LA nouvelle qu'on reçut ici le 7. Août au soir, de la grande victoire remportée par l'Armée Turque sur les Persans, et dont on espere que les suites seront aussi avantageuses à l'Empire Ottoman, que glorieuses à Topal Osman, fut annoncée au Public entre neuf et dix heures par une salve de plus de cent. Pieces de Canon du Serrail de Top-Hana, de l'Arsenal, des Vaisseaux et des Galeres du Grand Seigneur, ce qui a été repeté chacun des trois jours suivans. Voici ce qu'on a pû recueillir de diverses Lettres, surtout de celles du General Topal Osman Pacha.

Quelques jours avant l'arrivée de ce Pacha à Kerkoud, Thamas Kouli-Kan, dont la valeur est ternie par une présomption insupportable, écrivit au Pacha de cette Ville, que regardant Bagdad comme une Place qui étoit déjà en son pouvoir, il comptoit de finir la Campagne par la prise d'Alep, après s'être emparé en chemin faisant de Kerkoud, de Mossul, de Diabékir, &c. que cependant ayant appris qu'un certain Général Turc, dont la lenteur ne lui donnoit pas une grande idée de son courage, étoit en marche depuis long-temps, pour venir s'opposer à ses conquêtes, il le prioit de mander à ce Général de se hâter un peu plus, parce qu'il étoit pressé, et que pour lui abréger le chemin, il iroit bien-tôt à sa rencontre avec une partie de son Armée, qui suffiroit de reste pour le faire repentir de sa témérité.

Le Pacha de Kerkoud, ayant communiqué cette insolente Lettre à Topal-Osman, ce dernier se chargea de répondre à Thamas Kouli-Kan, et le fit à peu près dans ces termes.

G. vj; *Quoi-*

*Quoique le G. S. mon Maître, ait des Soldats en aussi grand nombre que le sable de la Mer, et qu'indépendamment de son G. V. il pourroit choisir parmi ses Pachas des Chefs pour les commander, dont la réputation seule seroit capable de t'anéantir, cependant Sa Hautesse a crû que ce seroit assez pour réprimer ton orgueil, que de t'opposer quelques-unes de ses Troupes, et de mettre à leur tête un pauvre Boiteux, * chargé d'ans et d'infirmités, tel que je le suis, et j'espère qu'avec le secours du Tout-Puissant, en qui je me confie, et qui se sert souvent des instrumens les plus méprisables pour confondre les superbes comme toi, il te fera éprouver par mon moyen un sort pareil à celui qu'eut autrefois Nimbrout, ** le quel voulant s'égaliser à Dieu, fut puni de sa vanité impie, en périssant dans les douleurs que lui causa une simple Moucke qui lui étoit entrée par le nez. et avoit pénétré jusques dans le cerveau.*

Kouli-Kan s'étant effectivement mis en mouvement, partit des environs de Bagdad avec l'élite de ses Troupes, au nombre de 80000. hommes, dont toute la Cavalerie étoit armée de maille; et Topal-Osman continuant sa route le long du Tigre, avec plus de cent mille Combatans; les deux Armées se trouverent en présence à la pointe du jour le 19. Juillet dans la Plaine d'Udjoum qui est à la moitié chemin de Kerkoud à Bagdad, environ à 10. à 12. lieues de l'une à l'autre Place.

Le Général Persan faisoit marcher la sienne dans un ordre de Bataille, à peu près semblable à celui qui s'observe en Europe, et celle de Topal-Osman fut rangée sur les bords du Fleuve:

* Topal en Turc, signifie Boiteux.

** C'est une des Traditions Mahométanes.

SEPTEMBRE. 1733. 2057

Le Pacha se posta dans le centre avec les Troupes de Romelic, sur lesquelles il comptoit le plus, et mit aux premiers rangs les Curdes, de la bravoure desquels il se méfioit, et sur qui il ordonna aux autres Troupes de tirer, dès qu'ils feroient mine de s'enfuir. Les Persans commencèrent le Combat par une décharge de toute leur Artillerie et par celle d'un Corps d'Arquebusiers montez sur des Chameaux, selon l'usage de cette Nation. Les Curdes ne tarderent pas à lâcher pied, comme le Général l'avoit prévu; mais on tira sur eux, et se voyant entre deux feux, ils furent contraints de combattre comme les autres, encouragés d'ailleurs par l'activité infatigable du Général, qui volant du centre aux aîles, et de rang en rang, ranimoit tout par sa présence, par son exemple et par ses largesses.

Cependant quelque bien secondé qu'il fût pendant le cours de cette sanglante action, qui commença vers les six heures du matin et dura jusqu'à trois heures après midi, la victoire incertaine fut si vivement disputée, qu'elle changea plusieurs fois de parti; mais enfin les Persans ayant perdu plus de 20000. hommes de leur Infanterie, plus de 10000. de Cavalerie, et Koulikan ayant reçu trois coups de lance, ils prirent l'épouvante, abandonnerent le Champ de Bataille, l'Artillerie et les Munitions, et s'enfuirent la plupart à travers les Déserts, évitant les chemins pratiqués; une partie de l'Armée Ottomane les poursuivit pendant 5. heures, et leur Général, tout blessé qu'il étoit, se sauva comme il put avec quelques Cavaliers qui ne l'abandonnerent point. Quant aux Turcs, à qui ce triomphe n'a pas laissé de coûter, ils ont eu 6000. hommes de tuez, 7000. de blessez, et
parmi

2058 MERCURE DE FRANCE

parmi les morts, il s'est trouvé beaucoup de Beys, qui sont comme des Chefs dans chaque Province.

Le Seraskier Topal-Osman, donna aussi-tôt avis de cette victoire à Achmet-Pacha, Gouverneur de Bagdad, et lui manda en même-temps que le Vendredy suivant 24 il comptoit d'entrer dans cette Place, et qu'après avoir rendu grâces à Dieu sur le Tombeau de l'Iman Mahassem, * ils conféreroient ensemble sur les opérations du reste de la Campagne. Il coucha sur le Champ de bataille, y séjourna le lendemain pour laisser reposer son Armée, et se remit en marche le 21. Juillet.

Il est à remarquer que Kouli-Kan, outre ses propres Troupes, avoit été suivi d'un gros Corps d'Arabes, sur l'assistance duquel il avoit beaucoup compté, et que ces Arabes, au lieu de prendre part au combat, en resterent les tranquilles Spectateurs, leur inaction fut d'autant plus favorable au Général Turc, qu'il n'avoit point encore été joint par toutes les Troupes de Romelie et par celles d'Egypte, qu'il attendoit et sur lesquelles il comptoit beaucoup, mais dès que l'affaire fut décidée en sa faveur, tous ces Arabes repasserent à la nâge de l'autre côté du Tigre, et de-là ils députerent vers lui pour obtenir une capitulation honorable, représentant qu'ils avoient toujours été amis des Turcs, qu'ils n'avoient embrassé le parti de Kouli-Kan, en apparence, que parce qu'il s'étoit rendu le maître chez eux, et qu'ils venoient de prouver de

* Cet Iman est un des plus respectables parmi les Musulmans, et l'un des plus celebres Commentateurs de l'Alcoran. Son Tombeau est auprès de Bagdad.

reste

SEPTEMBRE. 1733. 2059

reste, combien ils lui étoient peu attachez, puisqu'ils l'avoient laissé battre sans lui donner aucun secours

Le Seraskier, qui d'un côté avoit ses raisons pour les ménager, et qui de l'autre étoit bien aise de leur faire sentir qu'il n'étoit pas tout-à-fait content de leur conduite et de leurs excuses, les remit pour régler toutes choses avec eux à son arrivée à Bagdad; il fit donner aux Députez quelques Caftans ou Robbes d'honneur, exigea d'eux qu'ils poursuivroient Kouli-Kan et qu'ils feroient tout leur possible pour le lui amener mort ou vif, et que dès à présent ils envoyeroient des provisions pour quatre jours dans Bagdad, afin que son Armée pût les y trouver en arrivant, moyennant quoi, il leur promit que jusqu'à-ce qu'il eût pu traiter avec eux, il ne leur seroit fait aucun tort de la part de ses Troupes.

On attend tous les jours Hamzé-Aga-Capigibachi, qui apporte des détails plus circonstanciés de cette mémorable journée. Celui qui en a apporté la première nouvelle, est venu en 17. jours. C'est un Officier Tartare, attaché à Topal-Osman, et qui s'est fort distingué par des actions de valeur le jour de la Bataille.

Le Seraskier lui donna, en le dépêchant, une espee d'Aigrette d'or à trois pointes, avec laquelle il a été présenté au G. S. qui lui en fit donner une autre beaucoup plus riche, et le gratifia d'un Apanage de quatre Bourses ou de 2000. écus de revenu; on assure d'ailleurs que ce Courier étant allé visiter tous les Ministres et tous les Grands de la Porte, en a reçu la valeur de près de cent Bourses en différens présens.

RUSSIE

R U S S I E.

ON apprend de Petersbourg, que le 28. Août, la Czarine fit dépêcher un Courier au General Lucci, qui étoit campé sur les bords de la Duna, aux environs de Riga, avec le Corps de Troupes qu'il commande, et l'on a sçu depuis que ce Courier lui a porté l'ordre de s'avancer avec ses Troupes jusqu'à Shlohensko, Village de Lithuanie.

P O L O G N E.

LE Primat a répondu à la Lettre de l'Electeur de Saxe, qu'il seroit fondé à demander une satisfaction à la République, si l'on avoit violé le Droit des Gens en la personne de son Ministre; que le Sénat est instruit de ce qui est dû au caractere des Ministres des Princes; qu'il sçait qu'ils ne sont responsables de leurs actions qu'à leurs Maîtres, lorsqu'ils n'abusent point de leur caractere pour enfreindre les Loix des Etats où ils résident, et pour en troubler la tranquillité; mais qu'il sçait aussi, et que plusieurs exemples le lui ont appris, comment on en doit user avec ces Ministres, quand ils ne se tiennent point dans les bornes que la raison et l'équité leur prescrivent; que les Polonois prétendent avoir des raisons suffisantes pour croire que le Comte de Wackerbart Salmour a fait répandre dans le Public l'Ecrit intitulé: *Lettre d'un Nonce à son Ami*, et qu'ainsi ils auroient pu ne pas respecter le Droit des Gens dans la personne d'un Ministre qu'ils jugent ne l'avoir pas respecté lui-même, que cependant la République, sans se faire justice, comme l'Electeur

l'en

Pen accuse, s'est contentée de lui porter ses plaintes, que dans le Decret qui condamne au feu l'Ecrit dont le Sénat se plaint, le Comte de Vackerbar n'est pas nommé, si ce n'est dans la Déclaration du Prêtre qui a été arrêté pour l'avoir distribué, qu'ainsi ce Ministre avance sans fondement qu'on a blessé le respect dû à son caractère, qu'il pourroit tout au plus, si la déclaration du Prêtre étoit fausse, exiger qu'on le punît comme un imposteur. Qu'au reste ce n'est pas seulement sur la déposition de ce Témoin, mais sur plusieurs autres indices que la République appuie son accusation contre le Comte de Vackerbar, et qu'elle persiste à demander justice de l'abus qu'elle prétend qu'il a fait de son caractère.

Il paroît à Warsovie une Réponse au Manifeste, que la Czarine a fait répandre dans le Royaume, et par lequel S. M. Czarienne assure les Polonois, que si elle se détermine à faire entrer des Troupes en Pologne, ce ne sera que pour leur fournir les moyens d'élire librement un Roy, et que les Moscovites y observeront une si exacte discipline, qu'aucun Sujet de la République ne pourra se plaindre. L'Auteur de cette Réponse remarque qu'on n'a jamais forcé une Nation d'accepter un secours qu'elle ne demande pas, et que c'est mal prouver qu'on désire que les Polonois soient libres, que de vouloir les protéger malgré eux. Il ajoute que les instances que les habitans de la Gurlande ont fait à la Czarine pour qu'elle retirât ses Troupes de ce Duché, ne donnent pas lieu d'espérer qu'elles seront fort disciplinées en Pologne. Le Comte de Lewoldé, Ambassadeur Extraordinaire de la Czarine auprès de la République, a fait entendre qu'il par-

tiroit

tiroit de Warsovie pour se retirer à Konisberg.

Le 13. Août, jour auquel on avoit fixé le transport des Corps du Roy Jean III. et de celui du feu Roy, du Château de Warsovie, au Palais du Fauxbourg de Cracovie, on celebra dans la Chapelle du Château, où ils étoient en dépôt depuis trois jours, une Messe solemnelle de *Requiem*, après laquelle M. Zaluski, Evêque de Plocko, prononça l'Oraison Funebre du feu Roy, et le Convoi se mit ensuite en marche dans l'ordre suivant.

Les Décurions portant leurs Drapeaux couverts de crêpe, le Clergé Régulier, les Communantez des Marchands, les Peres Missionnaires, les Evêques, un Maître et un Ayde des Cérémonies, un Détachement des Gardes du Corps; un Carosse, dans lequel étoit le Corps du Roy Jean III. les marques de sa dignité, portées par le Comte Szembeck, Palatin de Siradie, par le Comte Plembocki, Palatin de Rava, et par M. Lasceuscki, Castelan de Sochaczew; les Gentilshommes-Gardes; le Corps du feu Roy dans un autre Carosse; les marques de sa dignité, portées par le Comte Potoscki, Palatin de Kiovie et par M. Rudzinski, Castelan de Czersk, le Comte Pomatowsck, Régimentaire de la Couronne, suivi des principaux Officiers Militaires; les Grands-Mousquetaires, ayant à leur tête M. Potoscki, leur Colonel, fermoient la marche. Les Carosses étoient couverts de velours cramoisi avec des galons et des crêpines d'or; les habits des Cochers, des Postillons et des Valets de Pied, qui étoient aux Portieres, étoient de velours de la même couleur, galonné d'or. Pendant la marche du Convoi, il y eut plusieurs décharges de l'Artillerie du Château et des Remparts.

parts , et lorsqu'il fut arrivé au Palais du Fauxbourg de Cracovie , M. Kobielski , Suffragant de l'Evêque de Cujavie , prononça une seconde Oraison Funèbre.

L'ouverture de la Diette d'Election se fit le 25. Août , dans le Camp près de Warsovie. Le Primat , M. Maschalski , Maréchal de la Diette générale de Convocation , le Comte de Poniatowski , Régimentaire de la Couronne , et plusieurs Sénateurs , prononcèrent des Discours fort éloquens , pour déterminer la Noblesse à ne point se laisser intimider par les menaces des Puissances qui paroissent vouloir contraindre sa liberté , et pour l'exhorter à ne connoître qu'elle-même pour Interprete des Loix et des Constitutions du Royaume.

Dans la seconde Séance qui se tint le lendemain , on commença à procéder à l'Election du Maréchal de la Diette , et les Sujets proposés furent Mrs Radziewski et Malachuski. La troisième et la quatrième Séance , qui se sont tenues avant le 23. et le 24. ont été employées à recueillir les suffrages ; M. Radziewski a eu 1422. voix , et M. Malachowski n'en ayant eu que 67. s'est désisté de ses prétentions en faveur de son Concurrent , qui dans la huitième Séance du 2. Septembre fut élu unanimement Maréchal de la Diette.

Quelques personnes ont affecté de publier que les Troupes Moscovites , commandées par le Général Lucci , s'étoient avancées en Lithuanie , mais il ne paroît point que ce bruit donne beaucoup d'inquiétude au Primat ni à la Noblesse.

ALLEMAGNE.

LE Camp que l'Empereur a résolu de former dans la Bohême, entre Egra et Pilsen, sera commandé par le Duc Ferdinand Albert de Brunswick Lünebourg; il sera composé de 17500. hommes d'Infanterie et de 6700. hommes de Cavalerie.

On écrit de Dresde, que le Comte de Hoyms, cy-devant Ambassadeur du Roy de Pologne à la Cour de France, a obtenu la permission de poursuivre en justice les Dénunciateurs, sur les accusations desquels il avoit été arrêté et détenu dans le Château de Sonnestein.

ITALIE.

LE 15. Août, les Cardinaux tinrent Chapelle Pontificale dans l'Eglise de sainte Marie Majeure, à l'occasion de la Fête de l'Assomption. Après la Messe et le Sermon, le Cardinal Ottonboni distribua de la part du Pape 12000. écus Romains à 100. pauvres filles, pour les aider à se faire Religieuses.

Le Pape a ordonné que tous les Prêtres de l'Etat Ecclesiastique, disent chaque jour à la Messe une Collecte, pour demander à Dieu qu'il donne à la Pologne un Roy qui soit également zélé et pour les intérêts de la Religion, et pour le bonheur de ses Peuples.

Le bruit court que l'Empereur a écrit au Cardinal Cienfuegos, de faire de nouvelles instances auprès du Pape en faveur du Cardinal Coscia.

Le Cardinal Firrao a rendu encore plusieurs visites à ce Cardinal, mais avec aussi peu de succès que les précédentes, et l'on assure qu'il persiste

SEPTEMBRE. 1733. 2065

persiste à refuser de se soumettre au Jugement prononcé contre lui.

L'Electeur Palatin a fait demander à Sa Sainteté la permission d'établir une imposition sur les Ecclesiastiques de ses Etats, pour les faire contribuer aux frais des réparations de quelques-unes de ses Places.

Le Pape a déclaré qu'il vouloit qu'à l'avenir le Port d'Ancône fût un *Port franc*, et S. S. ayant ordonné qu'on y bâtit un magnifique Lazaret pour la commodité des Marchands; M. Mario Maffei, Vicaire Général de cette Ville, posa ces jours derniers, avec une grande solennité, la première Pierre de cet Edifice, qui doit être executé sur les Desseins du Sig. Louis Vanvitelli, célèbre Architecte.

ESPAGNE,

LE 18. du mois dernier, Don Jean de Chinilla, Capitaine d'Infanterie, arriva à Madrid d'Oran, d'où le Marquis de Villadarias, Commandant Général des Troupes Espagnoles qui sont en Afrique, l'a dépêché pour donner avis à S. M. que les Maures, rebutez des divers échecs qu'ils ont reçus devant cette Place, en ont levé le Siege, et qu'après avoir brûlé leurs Baraques et tous les Bagages qui pouvoient les embarrasser dans leur marche, ils se sont retirez.



AD.

ADDITION

Aux Nouvelles précédentes.

ON a appris en dernier lieu de Constantinople, que la victoire remportée par Topal-Osman, sur l'Armée de Thamas Kouli-Kan, avoit été suivie de la défaite des Troupes Persanes qui formoient le Blocus de la Ville de Bagdad. Achmet Pacha, Gouverneur de cette Place, qui étoit réduit à la dernière extrémité par la disette de vivres, reçut le 20. du mois dernier à six heures du matin, la première nouvelle de la bataille donnée la veille dans la Place d'Udjoum et de la déroute des Persans; il résolut de profiter de cette circonstance pour faire lever le Blocus, et le lendemain avant le jour il sortit de Bagdad avec 25000. hommes des meilleures Troupes de la Garnison, pour attaquer les Persans dans leurs retranchemens, qu'ils avoient fortifiés de deux Forts. L'Action commença à la pointe du jour, et les Troupes qui gardoient l'un de ces Forts, l'ayant abandonné sans aucune résistance, se retirèrent dans le second. Les Persans, malgré le découragement qu'avoit jetté dans leur Camp la défaite de Thamas Kouli-Kan, s'y défendirent avec tant de valeur, qu'Achmet-Pacha fut obligé, pour s'en rendre maître de faire mettre en batterie l'Artillerie qu'il avoit fait venir de Bagdad. Les Troupes qui étoient dans ce fort, furent passées au fil de l'épée et les autres prirent la fuite avec beaucoup de desordre.

Achmet-Pacha, après cette action rentra dans Bagdad, où il fit amener toutes les provisions qu'il

qu'il avoit trouvées en grande abondance dans le Camp des Ennemis.

Le Courier qui a apporté cette nouvelle , est l'Ecuyer du Kislar-Aga , lequel étoit auprès de Topal-Osman , et que ce Général avoit dépêché à Achmet-Pacha , pour lui porter la nouvelle de sa victoire. Comme il avoit été obligé , pour éviter les partis ennemis , de prendre un grand détour , il n'arriva à Bagdad que le 22. Juillet au soir. Achmet-Pacha le renvoya aussitôt à Topal-Osman , avec le détail de l'Action du 21. et le 23. au matin , il partit avec une partie des Troupes de sa Garnison , pour aller au-devant de ce Général , qu'il rencontra à 3. lieues de Bagdad , avec toute son Armée. Topal-Osman , qui dans sa marche avoit reçu le Courier d'Achmet-Pacha , le dépêcha aussitôt à Constantinople , avec les Lettres de ce Gouverneur ; et ayant ensuite continué sa route pour se rendre à Bagdad , il y entra avec Achmet-Pacha le 24. qui étoit le jour auquel il avoit marqué devoir entrer dans cette Ville.

Les Lettres du Gouverneur de Bagdad ne marquent rien de bien positif sur le sort de Thamas Kouli-Kan ; mais on prétend qu'après la déroute du reste de ses Troupes , il avoit été obligé de se réfugier avec 1000. hommes seulement chez les Arabes qui s'étoient déclarés pour lui , et qu'un Chef d'un Corps de ces Arabes , qui est beau-pere d'Achmet-Pacha , a promis , pour obtenir son pardon , de s'être ligué avec les Persans , de découvrir où Thamas Kouli-Kan s'est caché et de le livrer aux Turcs.

Le Grand-Seigneur a envoyé à Topal-Osman et à Achmet-Pacha , des Pélasses et des Sabres magnifiques , et le même Courier porte à Topal-Osman

Osman, des pleins pouvoirs pour continuer la guerre contre les Persans, ou pour signer un Traité de Paix, ainsi qu'il le jugera à propos, et aux conditions qui lui paroîtront les plus convenables aux intérêts et à la gloire de l'Empire.

Les dernières Lettres de Warsovie portent, que M. Radziewski, ayant donné avis au Sénat aussi-tôt après la fin de la IX. Séance de la Diette d'Election, qu'il en avoit été nommé Maréchal, le Sénat envoya sur le champ des Députés pour le complimenter, et le 3. Septembre le Primat et les Sénateurs se rendirent au Kôlo, pour se joindre à l'Assemblée des Nonces. Les Ministres Etrangers ayant eu leur Audiance de la Diette avec les cérémonies accoutumées, toutes les Séances, tenues les jours suivans, furent employées à prendre les mesures nécessaires pour avancer l'Election du Roy, et il fut décidé le 11. qu'on y procederoit dans la Séance du lendemain.

Le Primat fit l'ouverture de cette Séance par un Discours, dans lequel il représenta de quelle importance il étoit à la Nation de choisir un Prince également capable de la gouverner et de la deffendre; il ajouta que l'honneur et l'intérêt de la Noblesse, dépendoient du choix qu'elle alloit faire et que le meilleur moyen d'assurer sa réputation et sa liberté, étoit de montrer qu'elle ne pouvoit être intimidée par aucunes menaces, et qu'elle sçavoit exposer sa vie et ses biens plutôt que de recevoir la loi d'aucune Puissance.

Après que le Primat eut cessé de parler, le Maréchal de la Diette recueillit les suffrages, en commençant par le Palatinat de Cracovie, dont

dont tous les Nonces donnerent leurs voix au Roy Stanislas. Le Palatinat de Posnanie suivit cet exemple, ainsi que tous les Sénateurs et tous les Nonces qui étoient à la Diette, à l'exception de deux Palatins qui se retirèrent, mais qui n'entraînèrent avec eux aucun des Députés de leurs Palatinats.

M. Radziewski ayant demandé quatre fois de suite, à haute voix, si l'on consentoit unanimement à l'Election du Roy Stanislas, on répondit à chaque fois par une acclamation générale, *Vive le Roy Stanislas*.

Le Primat fit ensuite la Proclamation en la manière prescrite par les Constitutions du Royaume, et la nouvelle de l'Election fut annoncée à la Ville par le bruit du Canon des Remparts et la Mousqueterie des Troupes.

Lorsque la proclamation fut faite, le Primat, le Sénat et les Nonces, se rendirent au Palais du Marquis de Monti, Ambassadeur de France, et après, y avoir rendu leurs hommages au Roy, qui étoit arrivé à Varsovie la nuit du 8. au 9. de ce mois, le conduisirent à l'Eglise Cathédrale où le *Te Deum* fut chanté.

Les résolutions prises par le Prince Vienovicki, Régimentaire du Duché de Lithuanie, par le Prince son frere, et par quelques Gentilshommes qui s'étoient retirez du Kolo, avant le jour de l'Election, ne sont point encore publiques.

On apprit le 9. que le Général Lucci, étoit entré en Lithuanie avec le Corps de Moscovites qu'il commande, et l'on ne doute pas que si ce Général ne se retire avec ses Troupes, lorsqu'il aura appris l'Election du Roy, Sa Majesté n'aille à la tête de la Noblesse, le forcer de sortir des Terres de la République.

H Tous

Tous les Sénateurs et les Nonces qui ont assisté à la Diète , se sont engagez par serment de poursuivre , comme traîtres à la Patrie , ceux qui seront convaincus d'avoir appelé des Troupes étrangères en Pologne , et à ne jamais souffrir qu'on leur accorde aucune Amnistie.

Les menaces de l'Empereur , ni même la marche des Troupes qu'il a envoyées pour forcer le Duc Charles Leopold de Meckelbourg à céder l'administration de ses Etats au Duc Louis-Chrétien son frere , n'ont pû le déterminer à se soumettre au Decret Imperial. Il a déclaré par plusieurs Manifestes qu'il ne reconnoissoit aucune Puissance qui eût droit de le dépouiller d'une autorité qu'il ne tenoit que de ses Ancêtres , et qu'il étoit résolu de la soutenir jusqu'à la dernière extrémité. Il a pourvû en même-temps la Ville de Schwerin de toutes les munitions nécessaires pour une longue résistance , et il s'y est renfermé dans le dessein de ne se rendre que lorsqu'il ne lui restera plus aucune ressource. Une partie des Habitans du Duché , et presque tous les Païsans des environs de cette Ville , lui sont demeurez fideles ; ce Prince ayant fait publier que ses Sujets prissent les Armes , tous ceux qui sont en état de les porter , obéirent. Ils se rendirent le 14. Septembre par troupes dans la Plaine vis-à-vis la principale Porte de la Ville. Quelques-uns même se détachèrent le lendemain pour aller reconnoître un Corps de 600. hommes que la Commission Impériale a déjà fait entrer dans ce Duché pour y faire mettre le Decret de l'Empereur à execution , et qui a pris ses quartiers dans quelques Villages voisins , mais qui ne paroît plus dans la Place depuis que la Garnison lui

lui a enlevé plusieurs Soldats dans une sortie qu'elle fit la nuit du 10. au 11. de ce mois.

On apprend de Vienne, que le Comte Maurice-Antoine Solari de Broglio, et M. de Heunisch, Ministres Plénipotentiaires du Roy de Sardaigne, reçurent le 10. de ce mois des mains de l'Empereur, au nom du Roy leur Maître, l'investiture de toutes les parties de ses Etats qui sont Fiefs de l'Empire. Tous les Ministres d'Etat et la plus grande partie de la principale Noblesse assistèrent à cette Cérémonie.

Le 13. S. M. I. assista à la Procession solennelle que le Clergé Séculier et Régulier a coutume de faire tous les ans à pareil jour, elle assista ensuite dans l'Eglise Métropolitaine à la Messe qui fut célébrée pontificalement par le Cardinal Archevêque de Vienne, et au *Te Deum* qu'on chanta, suivant l'usage, pour remercier Dieu de la victoire que Jean Sobieski, Roy de Pologne, remporta sur les Turcs en 1683. et qui les obligea de lever le Siege de devant cette Capitale.

Les Lettres de Glogaw, portent que le 30. du mois dernier, le Prince Louis Wittemberg, avoit fait la Revûe des Troupes qui sont campées près de cette Place, et que le même jour les Troupes que l'Electeur de Saxe devoit envoyer à ce Camp, y étoient arrivées. Selon les derniers avis reçus de Pilsen, les Régimens de Hesse-Cassel et de Marulli, se rendirent le 10. au Camp que l'Empereur a formé entre cette Place et celle d'Egra. Ceux de Konigseg et de Philippi, y arrivèrent le lendemain; ils furent joints le 13. par le Régiment de Lobkowitz, Cuirassiers, et par celui du Comte de Soissons. Il y a actuellement dans ce Camp 22000. hommes et 18. Pièces de Canon.

H ij On

On écrit de Rome, que dans le Consistoire secret que le Pape tint le 2. de ce mois, le Cardinal Ottoboni proposa l'Evêché d'Acqs pour l'Abbé Dandigné, et préconisa le P. Charles Martin pour l'Abbaye Régulière de N. D. de Cuicy, Ordre de Prémontré, Diocèse de Laon. L'Electeur de Saxe a envoyé de magnifiques présens au Cardinal Annibal Albani, chargé des affaires de Pologne à la Cour de Rome.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 2. de ce mois après midy, le Roy fit dans la Cour du Château de Meudon, la Revûe des deux Compagnies de Mousquetaires de la Garde de Sa Majesté, et après que le Roy eut passé dans les rangs, ils firent l'Exercice devant S. M. qui en parut fort satisfaite.

La nuit du 23. au 24. du mois dernier, le feu prit chez un Boulanger du Fauxbourg S. Martin, avec tant de violence, que toute la maison fut enflâmée avant qu'on pût y apporter du secours; quelques autres maisons ont été endommagées, et 15. ou 18. personnes ont péri dans cet incendie, entr'autres un Religieux.

gieux Récollet et deux Enfans de l'Hôpital de la Trinité, qui travailloient à l'éteindre, le plancher sur lequel ils étoient s'étant abîmé tout à coup dans les flâmes.

Le Concert d'Instrumens que l'Académie Royale de Musique donne tous les ans au Château des Thuilleries, à l'occasion de la Fête du Roy, fut executé par un grand nombre d'excellens Simphonistes de la même Académie, qui joüerent differens Morceaux de Musique de M. de Lully et d'autres Maîtres modernes, par une des plus belles soirées qu'il soit possible de voir, et avec une multitude incroyable de gens de tous états, depuis les Princes et Princesses du Sang, jusqu'à la plus simple Bougeoisie; et le tout avec un tel ordre, qu'il n'est arrivé, non-seulement aucun accident, mais pas même de confusion, qu'autant qu'il en falloit pour produire une variété agréable et des oppositions charmantes d'âges, de Sexes, de qualitez, de parures, dont le clair de la Lune ne laissoit rien perdre; ensorte que des Compagnies entieres de gens de grande condition et autres, étoient dans leur particulier au milieu de la foule, assis sur

H iiij des

1074 MERCURE DE FRANCE
des chaises qu'on trouvoit en abondance
et qu'on dispoſoit en rond, &c.

Le 26. Août, il y eut Concert chez
la Reine, M. de Blamont, Sur-Inten-
dant de la Musique du Roy, fit chan-
ter le Prologue et le premier Acte de
Thétis et Pelée, qui fut continué le 29.
par le second et le troiſième Acte, et
on finit le quatrième et le dernier Acte
le 2. Septembre. Les Rôles du Prologue
qui ſont la *Nuit*, la *Victoire* et le *Soleil*,
ont été chantez par les Dlls Duhamel,
Levy, et par le ſieur le Begue; les Princi-
paux Rôles de la Piece ont été chantez par
les Dlls Antier, Mathieu, Lenner et
Courvasier, et par les ſieurs Maſſé, le
Begue, Ducros, d'Angerville et du Bourg.

Le 29. on concerta le Prologue et le
premier Acte de *Thésée*; les Rôles du
Prologue furent chantez par les Dlls Ma-
thieu et Duhamel, et par les ſieurs du
Bourg et Richer, et ceux de la Piece
par les Dlls Courvasier, Petitpas,
Droüin et Duhamel, et par les ſieurs
d'Angerville; Chassé et Tribou.

Le 23. la Reine voulut entendre le
Prologue de la premiere Entrée des *Fê-
tes Grecques et Romaines*, de la compoſi-
tion de M. de Blamont. Les Dlls Antier
et

SEPTEMBRE. 1733. 2073

et Petitpas chanterent dans le Prologue les Rôles de *Clio* et d'*Erato*, et les sieurs Chassé et Jeliot, ceux d'*Apollon* et de *Terpsicore*. On chanta la seconde et troisième Entrée le 26. dont les principaux Rôles furent remplis par les Dlls Antier, Petitpas, le Maure et Mathieu, et par les sieurs Chassé et Jeliot; tous ces differens Concerts firent beaucoup de plaisir et l'exécution en fut parfaite.

Le 8. Septembre, Fête de la Nativité de la Vierge, il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries, on y chanta le *Confitebor*, Motet de M. de la Lande, qui fut suivi d'un petit Motet à voix seule, chanté par la Dlle Petitpas, et d'un autre par la Dlle Julie; après plusieurs Pieces de Simphonie excellemment executées, le Concert finit par le Motet *Exultate justi*, du même Auteur.

Le Roy vient de faire un Remplacement d'Officiers de Galeres; le Bailly de Laubepine a été fait Chef d'Escadre; le Marquis de Tournon, Capitaine de Galeres; M. de Langerie, Capitaine de Port, et le Chevalier de la Farre Lapis, Capitaine de la Compagnie des Gardes de l'Etendart. Les Capitaines-Lieutenans sont, Mrs des Tourrés, de Villeneuve
H iij et

2076 **MERCURE DE FRANCE**
et le Chevalier de Bernage. Les Lieutenans , le Chevalier de Preville , le Chevalier de Castellane , M. de Chaumont Lussac , et le Chevalier du Ligondez , Lieutenant de la Compagnie des Gardes de l'Etendart ; les Enseignes , M. de Mazan , Brigadier de la Compagnie des Gardes de l'Etendart , le Marquis d'Aubignan , et le Marquis de Trans , Sous-Brigadier de la même Compagnie.

Par la Promotion que le Roy a faite depuis peu dans la Gendarmerie , la Sous-Lieutenance de la Compagnie des Gendarmes Ecossois , a été donnée au Comte de Choiseul , lequel est remplacé dans la Charge d'Enseigne des Gendarmes d'Orleans , par le Chevalier de la Marche , Guidon des Gendarmes de Flandres. Le Marquis de Pellevé , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry , ayant demandé la permission de se retirer , cette Compagnie a été donnée au Marquis du Muy , Sous-Lieutenant des Gendarmes Bourguignons. Le Comte de la Vieuville a été nommé Sous-Lieutenant des Gendarmes Bourguignons , et le Chevalier du Châtelet , Enseigne des Gendarmes Dauphins. Le Marquis Destreans , Guidon des Gendar-
mes

SEPTEMBRE. 1733. 2079

mes de Berry, a eû la Charge de Premier Cornette des Chevaux-Legers de Bretagne, vacante par la démission volontaire du Marquis de Vassey. Le Comte de Laval a été nommé Guidon des Gendarmes de Flandres, le Marquis de Todoas, second Cornette des Chevaux-Legers de Bretagne, et le Marquis de Jonsac, Guidon des Gendarmes de Berry.

On ajoutera à cette occasion, que le sieur Sorbier, un des meilleurs Elèves de M. Petit, de l'Académie Royale des Sciences, vient d'être nommé Chirurgien Major de ce Corps, à la place de M. Dalibour, dont on connoît la grande réputation, qui après 40. ans de service a demandé à se retirer. Il a obtenu une pension de 3000. livres.

Le 10. Septembre, les Chanoines Réguliers de S. Augustin, de la Congrégation de France, élurent pour leur Général et pour Abbé de sainte Geneviève, dans le Chapitre tenu à l'Abbaye sainte Geneviève, le R. P. Pierre Suteine, de Rheims, cy-devant Prieur de la même Abbaye.

Le 21. de ce mois, le Chevalier Manherbe fut nommé par le Roy, à la Place
H v d'Ayde

2078 MERCURE DE FRANCE
d'Ayde-Major Général des Gardes du
Corps, vacante par la démission de M. de
Maison-Neuve; et le Marquis de Cal-
viere, à celle d'Ayde-Major des Gardes
du Corps de la Compagnie de Villeroy.

Monseigneur le Dauphin et Mesdames
de France, les deux aînées, revinrent à
Versailles du Château de Meudon en
parfaite santé le 24. de ce mois. Les
deux autres Princesses y arriverent le
lendemain.

Aux affaires generales de la Religion
Prétendue Réformée, dont le Comte de
S. Florentin, Secrétaire d'Etat, est char-
gé, le Roy a réuni les affaires parti-
culieres de cette Religion dans tout le
Royaume.

Le Roy partit de Versailles le 30. de
ce mois vers les 11. heures du matin,
pour aller coucher à Fontainebleau;
S. M. dina au Château de Petitbourg.

BENEFICES DONNEZ

par le Roy.

LE 25. Juillet, la Coadjutorerie de
l'Abbaye de Notre-Dame de Meaux,
en faveur de la Dame de Bonmardy,
Prieure

SEPTEMBRE. 1733. 2079
Prieure perpetuelle du Convent de Mondenis, du consentement de la Dame Pajot, Abbessse de cette Abbaye.

L'Abbaye de Chazeaux, à Lyon, vacante par le décès de la Dame de Silvecanne, en faveur de la Dame de Beaumont, Prieure des Religieuses Benedictines de Cognac.

L'Abbaye Réguliere de Barbery, vacante par la démission de Dom Fitsharbert, en faveur de Dom Lambelin, Prieur de l'Abbaye de Royaumont.

L'Abbaye de S. Paul de Besançon, vacante par le décès de M. de Beauffremont, en faveur de M. Boisot.

L'Abbaye de S. Taurin, vacante par le décès de M. le Normant, Evêque d'Evreux, en faveur de M. d'Harcourt, Doyen de Notre-Dame de Paris.

L'Abbaye de S. Liguairre, vacante par le décès du dernier Titulaire Commandataire, en faveur de M. de Foudras, Evêque de Poitiers.

L'Abbaye Royale du Lis, près de Melun, Diocèse de Sens, vacante par la mort de Madame d'Apremont, a été donnée à Madame Crapadot, Prieure des Benedictines de Provins.

Le 28. Août, le Roy a nommé, aux Archevêchez et Evêchez suivans.

H vj / A

A l'Archevêché de Roüen , vacant du 18. Avril dernier , par la mort de Louis de la Vergne de Tressan , l'Evêque et Comte de Châlons , premier Aumônier de la Reine , à la charge de 5800. livres de pension. Il se nomme Nicolas de Saulx de Tavanès , est né le 19. Septembre 1690. et a été d'abord Chanoine de S. Jean , et Comte de Lyon. Il fut député de la Province de Sens à l'Assemblée générale du Clergé de France de 1715. et Promoteur de cette Assemblée , reçû Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , le 18. Mars 1716. pourvû de l'Abbaye du Mont S. Benoît , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Besançon , le 23. Octobre 1717. et étant Vicaire Général de Pontoise , le Roy le nomma le 8. Janvier 1721. à l'Evêché de Châlons , Comté-Pairie de France. Il fut Sacré le 9. Novembre suivant dans l'Eglise des Théatins à Paris , par l'ancien Evêque de Fréjus , aujourd'hui Cardinal , assisté des Evêques d'Avranches et de Mirepoix , et le 11. du même mois il prêta Serment de fidélité entre les mains du Roy , en présence du Duc d'Orléans Régent. Il prit séance au Parlement en qualité de Pair de France , après avoir prêté le Serment accoutumé , le 4. Décembre. 1721.

assista

SEPTEMBRE. 1733: 2081
assista au Sacre du Roy le 25. Octobre
1722. y représentant l'Evêque Duc de
Langres, absent; donna la Bénédiction
Nuptiale au Duc et à la feüe Duchesse
d'Orleans, dans son Château de Sarry,
le 14. Juillet 1724. obtint le 12. Mars
1725. l'Abbaye de S. Michel en Thierache,
Ordre de S. Benoît, Diocèse de
Laon; fut nommé au mois de May suivant
premier Aumônier de la Reine, et
fut député de la Province de Reims à
l'Assemblée generale du Clergé, tenue
en la même année à Paris. Il est fils de
Charles-Marie de Saulx, Comte de Tavannes
et de Beaumont, Grand-Bailly
de Dijon, et Lieutenant Général au Gouvernement
de Bourgogne, mort le 28.
Juin 1703. âgé de 54. ans, et de feüe
D. Marie Catherine d'Aguesseau, morte
le 25. Janvier 1729. âgée de 66. ans,
sœur de Henry-François d'Aguesseau,
Chancelier de France.

A l'Evêché de Metz, Suffragant de
Trèves, vacant du 28. Novembre 1732.
par le décès de Henry-Charles du Cambrour,
Duc de Coislin, Pair de France,
l'Evêque Comte de Noyon, Claude de
S. Simon, né le 20. Septembre 1695. à
la charge de 10300. livres de pension;
lequel fut nommé Abbé Commandataire
de

2082 **MERCURE DE FRANCE**
de l'Abbaye de Jumèges, Ordre S. Benoît,
Diocèse de Roüen, le 20. Janvier 1716.
et Evêque-Comte de Noyon, Pair de
France, au mois de Juillet 1731. Il fut
sacré le 15. Juin 1732. dans l'Eglise du
Noviciat des Dominicains à Paris, par
l'Archevêque de Roüen, assisté des Evê-
ques d'Usès et de Bayeux, et il prêta
serment et prit séance au Parlement de
Paris, en qualité de Pair de France, le
22. Janvier 1733. Il est fils de feu Titus-
Eustache de S. Simon, Seigneur de Falvy
sur Somme, Capitaine au Régiment des
Gardes Françoises, et Brigadier des Ar-
mées du Roy, mort le premier Septem-
bre 1712. âgé de 58. ans, et de D. Claire
Eugenie d'Hauterive, de Villesecq.

A l'Evêché de Châlons, Comté-Pairie
de France, Suffragant de Reims, vacant
par la translation du dernier Titulaire
à Roüen, Claude Antoine de Choiseul,
Prêtre du Diocèse de Langres, né le
premier Novembre 1697 Licentié en
Théologie de la Faculté de Paris, de la
Maison et Société de Navarre, et Vicaire
General de Gabriel Florent de Choiseul,
Evêque de Mendes, son oncle. Il fut
fait Aumônier du Roy au mois de Juil-
let 1728. assista à l'Assemblée du Clergé
de France, tenue en 1736. en qualité de
l'un

l'un des Députés de la Province d'Albi, et obtint au mois de Juin de la même année, l'Abbaye de N. D. de Bolbonne, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Mirepoix, qui fut préconisée et proposée pour lui à Rome par le Cardinal Ortoni, les 2. Octobre 1730. et 21. May 1731. Il est fils de feu Antoine Cleriadus de Choiseul-Beaupré, Seigneur d'Aillecourt, appelé le Comte de Choiseul, Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne, Bailly de Chaumont et de Vitry, et Lieutenant Général des Armées du Roy, mort le 19. Avril 1726. âgé de 62. ans, et de D. Anne-Françoise de Barillon de Morangis, sa veuve.

A l'Evêché de Noyon, Comté-Pairie de France, Suffragant de Reims, vacant par la translation du dernier Titulaire à celui de Metz, Jean-François de la Crote de Bourzac, Prêtre du Diocèse de Paris, d'une Famille noble de la Province du Limosin, Vicaire Général de Limoges, et nommé au mois d'Octobre 1729. Abbé Commandataire de l'abbaye de S. Martial de Limoges, qui fut préconisée et proposée pour lui à Rome le 23. Décembre 1729. et le 24. Juillet 1730.

A celui d'Amiens, Suffragant de Reims, vacant du 20. Janvier 1733. par la mort de

1084 MERCURE DE FRANCE

de Pierre Sabatier , Louis-François-Gabriel d'Orleans de la Motte , Prêtre , Vicaire Général du Diocèse de Senez , nommé à cette Place par l'Archevêque d'Embrun , au lieu de Jean d'Yse de Salcon , devenu Evêque d'Agen , et reconnu en cette qualité par le Chapitre de Senez , le 27. Juin 1729. l'Abbaye de Sellieres , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Troyes , lui fut donnée au mois de Decemb. 1731.

Et à l'Evêché d'Evreux , Suffragant de Roüen , vacant du 7. May dernier , par le décès de Jean le Normant , Pierre-Jules-Cesar de Rochechoüart , Prêtre du Diocèse d'Orleans , Vicaire Général de ce Diocèse , et Prieur Commandataire de S. Lo de Roüen , pourvû de ce Bénéfice au mois de Décembre 1724. fils de Louis de Rochechoüart , Seigneur de Montigny et du Monceau en Beauce , de même Maison que les Ducs de Mortemart , et d'Elizabeth de Cugnac de Joui , sa femme.



MORTS



MORTS, NAISSANCES
et Mariages.

ANtoine Paris, Ecuyer, Conseiller d'Etat, cy-devant Trésorier général des Finances de la Province de Dauphiné, mourut en sa Terre de Sampigny, près de Commercy, en Lorraine, le 29 Juillet 1733. Il étoit veuf de Marie-Elizabeth-Jeanne de la Roche, fille de Geoffroi de la Roche, vivant Ecuyer, Commandant les Gardes des Plaisirs du Roy, dans les Parcs de Versailles, & de feuë Elizibeth Hérault, de laquelle il n'a laissé qu'une fille unique mariée avec Jean Paris de Montmartel, son oncle, Ecuyer, Conseiller d'Etat et Garde du Trésor Royal, cy-devant Trésorier General des Ponts et Chaussées, qui avoit épousé en premieres nôces Marguerite-Françoise Mégret, sœur de Jean-Nicolas Mégret de Sérilly, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy.

Le 25 Août, Dame Susanne de Louvat, veuve de Messire Raoul des Champs, Chevalier, Seigneur de Boishebert, qu'elle avoit épousé le 23 Juillet 1691. mourut âgée d'environ 61 ans. Elle étoit fille de
Clau-

1086 MERCURE DE FRANCE

Claude de Louvat, Maréchal des Champs & Armées du Roy, Gouverneur de Belle-Isle, & de Geneviève Robert de Lay.

Le même jour Chrétien-Nicolas de Lamoignon, Seigneur de Bournau, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy depuis 1728. et auparavant Conseiller au Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 23 Juillet 1721. mourut d'une fièvre maligne à Paris, dans sa 33 année, étant né le 25 Decembre 1700. sans avoir été marié. Il étoit second fils d'Urbain-Guillaume de Lamoignon, Comte de Launay - Courson & de Montrevaux, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal des Finances, et de D. Marie-Françoise Méliand, son épouse.

Le 30 Août, Jean-François-Paul le Fèvre de Caumartin, Evêque de Blois, Abbé commandataire de l'Abbaïe de Buzai, de l'Ordre de Cîteaux, Diocèse de Nantes, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, l'un des quarante de l'Académie Française, et Honoraire de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, mourut d'une attaque d'Apopléxie, dans la 65 année de son âge, étant né le 16 Decemb. 1668. Ce Prélat qui est universellement regretté à cause de ses belles qualitez, avoit d'abord été destiné à l'Ordre de Malthe, & reçu

SEPTEMBRE. 1732. 2087
reçu de minorité au grand Prieuré de France en 1669. Depuis il embrassa l'état Ecclésiastique, et fut pourvu de l'Abbaïe de Buzai, par la démission de Jean François-Paul de Gondi, Cardinal de Retz, son parain. Il fut reçu à l'Académie Française le 8 May 1694. reçut le Bonnet de Docteur en Théologie le 7 Février 1697. et fut admis au mois d'Août 1701. au nombre des Honoraires de l'Académie des Inscriptions et Belles - Lettres. Etant Doyen de l'Eglise Métropolitaine de Tours, et l'un des grands Vicaires du Siège vacant, il fut nommé à l'Evêché de Vannes le 17 Septembre 1717. et après avoir été sacré le 17 Juillet 1718. à Dinant par l'Evêque de S. Malo, en présence des Etats de Bretagne, il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy le 11 Decembre suivant. Il fut transféré à l'Evêché de Blois le 27 Août 1719. et prêta un nouveau serment de fidélité le 17 Juillet 1720. Il assista au Sacre du Roy le 25 Octobre 1722. ayant été un des Prélats qui y furent invitez.

Le 1 Septembre, Charles de Y de Seraucourt, cy-devant Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, mourut à Paris, âgé de 78 ans. Il étoit fils d'Antoine de Y, sieur de Seraucourt, Lieutenant

Cri-

1688 MERCURE DE FRANCE

Criminel du Bailli de Vermandois, au
Siège Présidial de Reims, et d'Isabelle
l'Espagnol.

Le 8. Jean le Boulanger, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, où il avoit été reçu le 28. Mars 1686. et auparavant Conseiller au Châtelet, mourut septuagenaire; il avoit épousé au mois de Février 1695. Marie-Agnès Soulet, sœur de Nicolas Soulet, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, et fille de Nicolas Soulet, Conseiller-Secretaire du Roy, et d'Agnès Gaillard. Il a laissé un fils, reçu Maître en la même Chambre des Comptes en 1719. et une fille, mariée au mois d'Avril 1727. avec Pierre Charpentier, Seigneur de Royennes, aussi Maître des Comptes à Paris.

Le 11. D. Marie-Christine-Victoire de Prougent, Epouse d'Anne-François de Vandeuil, Chevalier, Seigneur d'Estelafay, Ecuyer de la grande Ecurie du Roy, et Chef d'Académie Royale à Paris, mourut âgée d'environ 48. ans; elle avoit été mariée le 16. May 1715. et étoit fille unique de Marie Joseph de Prougent, Ecuyer, Seigneur de Mongivroux, Intendant des Maisons et Finances de leurs Altesses Sérénissimes la Prince de

de

SEPTEMBRE. 1738. 2089

Condé et la Duchesse de Brunswik Hanover, mort le 26. Avril dernier, et de D. Catherine Davy de la Paillererie, sa femme, auparavant Chanoinesse et Dame de Remiremont, morte le 2. Décembre 1729. âgée de 81. ans.

Le 12. de ce mois, Dame François le Gendre, Epouse de M. Jean Baptiste Bosc, Seigneur de Souscarrière, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secrétaire de la Chambre et du Cabinet de S. M. Procureur Général en la Cour des Aydes de Paris, Commandeur et Chancelier des Ordres Royaux, Militaires et Hospitaliers de N. D. du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jérusalem, mourut à Paris après une longue maladie, âgée de 49. ans ; elle étoit fille de feu François le Gendre, Ecuyer, Fermier Général des Fermes du Roy, mort le 11. Juin 1696. et de feüe D. Marguerite le Roux, morte le 11. Décembre 1726. et avoit pour sœurs aînées la D. Crozat, la D. Doublet et la D. Présidente Durey ; elle avoit été mariée au mois de Janvier 1704. et n'a laissé que deux filles, qui sont la D. de Soucarrière et Marguerite Bosc, mariée le 9. Janvier 1728. avec Bertrand-César du Boscclin, Seigneur de la Roberie, Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire

2090 **MERCURE DE FRANCE**
litaire de S. Louis, et Gentilhomme de
la Chambre du Duc d'Orleans.

Le 13. D. Marie Elizabeth Duret de
Chevry, Veuve depuis le 18. Juin der-
nier, d'Antoine-François de la Trémouille
de Noirmontier, Duc de Royan, dont
on a rapporté la mort dans le Mercure
de Juin dernier, premier vol. p. 1246.
mourut à Paris, âgée de 61. ans, sans pos-
terité; elle étoit fille de feu Charles Fran-
çois Duret, Seigneur de Villefranche et
de Chevry, qui avoit été Mestre de Camp
d'un Régiment d'Infanterie pour le ser-
vice du Roy en Portugal, et de feüe D.
Marie-Elizabeth Bellier de Platbuisson,
et avoit été mariée le 22. Mars 1700.

Le 19. D. Henriette - Louise Col-
bert, Duchesse de Beauvillier, qui avoit
été Dame du Palais de la Reine Marie-
Thérèse d'Autriche, mourut en son Hô-
tel rue sainte Avoye à Paris, âgée de 76.
ans, 9. mois, et le 21. son corps fut
transporté à Montargis, pour y être in-
humé dans le Monastere des Benedictines
auprès du feu Duc son Mary. Elle étoit
seconde fille de Jean-Baptiste Colbert,
Marquis de Seignelay de Château-Neuf-
sur-Cher, et de Blainville, Baron de
Monétau, de Chény, d'Ormoy, de
Sceaux, de Linieres, &c. Conseiller

dinai...

SEPTEMBRE. 1733: 2091

Ministre du Roy en tous ses Conseils : et
au Conseil Royal des Finances , Ministre
et Secrétaire d'Etat , Contrôleur General
des Finances , Commandeur et Grand-
Trésorier des Ordres du Roy , Sur-In-
tendant et Ordonnateur general des Bâ-
timens de S. M. Jardins , Arts et Manu-
factures de France , &c. mort. le 6. Sep-
tembre 1683. et de D. Marie Charron ,
morte le 7. Avril 1687. elle avoit été
mariée le 21. Janvier 1671. avec Paul de
Beauvillier , Duc de S. Aignan , Pair de
France , Grand d'Espagne , Comte de
Busançois et de Palluan , Seigneur des
Terres et Baronies de la Ferté saint
Aignan , la Salle , les Cléri , Lucé en
Beauce , et des Terres et Châtellenies
des Aix , d'Angillon , Séri , Humbligni ,
Chemeri , la Grange , Montigny , haut
et bas Foullé , Chanterennes et Neufvres ,
Vicomte de Valognes , Chevalier des Or-
dres du Roy , et cy-devant Premier Gen-
tilhomme de la Chambre , Brigadier de ses
Armées , Ministre d'Etat , Chef du Con-
seil Royal des Finances , Gouverneur des
Enfâns de France , Premier Gentilhom-
me de leur Chambre , et Maître de leur
Garde-robe , Gouverneur pour le Roy des
Ville et Citadelle du Havre de Grace et
de ses en dépendans , Gouverneur et Bailli
des

2092 MERCURE DE FRANCE
des Villes et Chateau de Loches et Beau-
lieu, mort le 31 Août 1714 Elle en avoit
eu plusieurs enfans , dont il n'y a eu
qu'une seule fille de mariée, qui étoit feuë
Marie-Henriette de Beauvillier , morte le
4 Septembre 1718. laissant de Louis de
Rochechoüart , Duc de Mortemart , Pair
de France , Premier Gentilhomme de la
Chambre du Roy, Chevalier de ses Or-
dres, et Lieutenant Général de ses Armées,
son cousin germain maternel, qu'elle avoit
épousé le 20 Décembre 1703. deux fils
et trois filles , l'aîné des fils mourut
en 1731. sans enfans; le second est Char-
les-Auguste Duc de Rochechoüart, pre-
mier Gentilhomme de la Chambre du
Roy , né le 11 Octobre 1714. qui n'est
pas encore marié.

Le 20. D. Charlotte de Rohan, Epou-
se depuis 1729, de Jean Antoine de Cré-
qui , Comte de Canaples , et auparavant
veuve depuis le 24 Mars 1720 d'Antoi-
ne-François de Colins, Comte de Mortai-
gne , Seigneur de Justingue et d'Ham ,
premier Ecuyer de feuë Elizabeth-Char-
lotte de Baviere , Duchesse Douïairière
d'Orleans, et auparavant Capitaine-Lieu-
tenant de la Compagnie des Gens d'Ar-
mes de Bourgogne , qu'elle avoit épousé
au mois de Mars 1717 , mourut d'une

Après

SEPTEMBRE. 1733. 2093.

Apoplémie de sang en son Château de Beaumont au Perche , dans la 53 année de son âge , étant née le 20 Decembre 1680. Elle étoit fille de Charles de Roban, Prince de Guimené, Duc de Montbazou, Pair de France mort le 10 Octobre 1727, et de Charlotte Elizabeth de Cochefilet de Vauvineux , morte le 24 Decembre 1715. Elle a laissé de son premier mari Louïse Elizabeth de Colins de Mortaigne, fille unique, née au mois de Février 1713. et mariée le 6 May 1733, avec le Comte de Montboissier , Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Clermont , Prince , Cavalerie , fils aîné de Philippe Claude , Marquis de Montboissier Canillac , Capitaine - Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy.

Le 21. D. Marie-Anne Tronçon, veuve depuis le 17 Novembre 1704. de Mathieu Garnier, Seigneur de Monthereau, Président au Parlement de Metz , et fille d'Ennemond Tronçon, Seigneur de Chaumontel-la-Ville , et du Preslay , Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, et Trésorier de France à Orleans , et d'Anne Boyer , mourut à Paris , âgée d'environ 89 ans , laissant une fille unique , qui est D. Marie-Jeanne Garnier de Monthereau , mariée

2094. **MERCURE DE FRANCE**.
riée le 20 Avril 1689 , avec Etienne Can-
naye , Seigneur de Malval , des Roches ,
&c. Conseiller en la Grand'Chambre du
Parlement de Paris.

Le 28 , François le Maistre , Seigneur
de Persac en Poitou , de Belloc , et en
partie du Marquisat de Ferrières , Con-
seiller Honoraire au Parlement de Paris ,
où il avoit été reçu le 2 Juillet 1692. fils
de François le Maistre, Seigneur des mê-
mes Lieux, mort Conseiller en la Grand-
Chambre du même Parlement, le 14 Sep-
tembre 1685. et de D. Marie le Feron, sa
seconde femme , morte le 4 Decembre
1720. femme alors en secondes nûces de
Claude de Thyard, Comte de Blissy , fre-
re du Cardinal de ce nom , mourut au
Chateau de Mont-rouge , près de Paris,
âgé d'environ 65 ans , et le lendemain au-
soir son corps fut apporté à Paris , et in-
humé aux Cordeliers , dans la sépulture
de sa famille. Il descendoit du celebre
Gilles le Maistre , premier Président au
Parlement de Paris, qui étoit son 4^e aïeul,
et qui mourut le 5 Decembre 1562. Fran-
çois le Maistre qui vient de mourir, avoit
été marié le 1 Août 1695 , avec Marie-
Marguerite Boucher , morte le 2 Avril
1721. dans la 47 année de son âge, fille de
Nicolas Boucher , vivant Secrétaire du
Roy ,

SEPTEMBRE. 1733. 2095

Roy, Grand Audiancier de France, et de Marie Bannelier. Il n'en a laissé que Marie-Anne le Maistre, née le 27 Mars 1700. et mariée le 22 Décembre 1722. avec Nicolas le Camus, premier Président en la Cour des Aydes de Paris, et Seigneur de Mont-rouge, qui avoit épousé en premières nêces Magdeleine-Charlotte Baugier, morte le 2 Decembre 1722.

Le 25. Août, est née Augustine-Julie, fille d'Anne-Gabriel de Cugnac, Chevalier, Baron de Retilly, Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, et de D. Jeanne Marie-Joseph Guyon de Disier, son Epouse. Ses Parains et Maraines ont été Antoine-Hiacinte de Mainville, Comte de Marigny, Brigadier des Armées du Roy et Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Orleans, et Dlle Julie-Augustine Hurault de Vibraye.

Le 13. Septembre, fut baptisée Marie-Charlotte-Dorothée, née le jour précédent, fille de Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles, Chevalier, Comte du Pont S. Pierre, Mestre de Camp du Régiment Royal des Cravates, Cavalerie, de D. Charlotte-Marguerite de Romilley de la Chesnelaye, son Epouse, qui ont été mariez le 25. May 1728. elle a eu pour Parain Adolphe Charles de Romilley, Chevalier, Marquis de la Chesnelaye et d'Amy, Comte de Mausson, Seigneur de la Chaise, d'Ardesne, &c. Brigadier des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Gouverneur des Ville et Châteaux de Fougères en Bretagne, son Ayeul maternel, et pour Maraine, D. Marie-Anne Dorothée

I ij. Erard

206 MERCURE DE FRANCE

Erard le Gris, Marquise d'Echauffour et de Montreuil, Comtesse de Cisey, &c. Epouse de Michel de Roncherolles, Marquis du Pont S. Pierre, premier Baron de Normandie, et Conseiller d'honneur-né au Parlement de Rouen, son Ayeule paternelle. Nous avons parlé de cette Maison de Roncherolles, aussi bien que de celle de Rommiley, dans le Mercure de Juin 1728. premier vol. p. 1255. à l'occasion tant du Mariage des Pere et Mere de l'Enfant qui vient de naître, que de celui de D. Marie-Catherine de Roncherolles, sœur du Comte du Pont S. Pierre, avec François de Rivoire, Marquis du Palais, Brigadier des Armées du Roy, Lieutenant des Gardes du Corps de S. M. qui fut célébré le 3. Juin 1728.

Le 15. il est né un fils à Louis-François de Laurens, Comte de Montserin, de son Mariage avec Françoise Louise de Laurens qui a été nommé au Baptême par Thomas Rivier, et par D. Joseph de Rebé, veuve de Leonor du Maine Marquis du Bourg.

Le 12. Septembre, Charles-Guillaume-Louis de Broglio, âgé de 17. à 18. ans, seul fils de Charles-Guillaume, Marquis de Broglio, Lieutenant General des Armées du Roy, et Gouverneur de Graveline, cy-devant Directeur general d'Infanterie, et de feüe D. Marie-Magdeleine Voysin, son Epouse, fille du Chancelier de France de ce nom, morte le 11. Janvier 1722, fut marié avec Dlle Theodore-Elizabeth de Besenval de Bronstat, fille de Jean-Victor Baron de Besenval-Bronstat, du Canton de Soleure, Lieutenant General des Armées du Roy, et Colonel des Gardes Suisses de S. M. et de D. Cathérine, née Comtesse de Bicliniski.

Le 15. Pierre-Jacques-Louis de Becdelievre, Marquis

S E P T E M B R E 1755 257

Marquis de Quevilly, fils de Louis de Becdelievre, Baron de Cany, et de feüe D. Anne-Henriette-Catherine Toustaing d'Herbeville, épousa Dlle Charlotte Paulmier de la Bucaille, fille de Pierre Paulmier de la Bucaille, Seigneur de Prestreval, et de D. Genoviève Marette.

La nuit du Dimanche au Lundi 17. d'Août dernier, Charles - Pierre Gaston de Lévis de Lomagne, Maréchal héréditaire de la Foy, Chevalier, Marquis de Mirepoix, Comte de Terrides, Vicomte de Gimoix, Baron de Mont-Fourcaul, &c. Colonel du Régiment de Saintonge; fils de feu Charles-Pierre de Lévis, Marquis de Mirepoix, Prince de Pescheseul, Comte de Terredes, Maréchal héréditaire de la Foy, et de feüe Dame Gabrielle d'Olivier, épousa Anne-Gabrielle-Henriette Bernard, fille de Gabriel Bernard, Comte de Rieux, Baron et Seigneur de la Liviniere, Féral, Fief-Madame, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, Président au Parlement, Deuxième Chambre des Enquêtes, et de Dame Suzanne-Marie-Henriette de Boulainvilliers, petite-fille du côté Paternel de Samuel Bernard, Chevalier de l'un des Ordres du Roy, Conseiller d'État, Comte de Coubert, Marquis de Merry, &c. en du côté Maternel, de feu Henry de Boulainvilliers, Comte de S. Saire, si celebre

I ii par

2070 M E M O I R E S D E L' A N C I E N N E
par le grand nombre de ses Ouvrages ,
dont la plupart ont été rendus publics
depuis sa mort.

On ne s'étendra pas sur la grandeur
de la Maison de Lévis , dont le Marquis
de Mirepoix est l'aîné. Ce ne seroit rien
apprendre au Public ; personne n'ignore
qu'elle est une des plus anciennes et des
plus illustres du Royaume. On en trou-
ve la Généalogie détaillée dans le 4. vo-
lume de l'Histoire Généalogique du P.
Anselme , page 15.

Il suffira d'observer que Guy de Lé-
vis I. du nom , Chef de toutes les Bran-
ches de cette Maison , qui subsistent au-
jourd'hui , fit paroître tant de valeur et
de zele pour la Religion dans la guerre
contre les Albigeois , où il commandoit
en qualité de Maréchal des Croisez , au
commencement du 13. siècle , qu'il y
mérita pour lui et pour l'aîné de ses En-
fans mâles , à perpétuité , le Titre de Ma-
réchal de la Foy ; Titre que nos Rois
ont depuis confirmé en plusieurs occa-
sions , entre autres , par un Arrêt du
Grand Conseil du 10. Juin 1651. et c'est
en qualité de Maréchal héréditaire de la
Foy , que le Marquis de Mirepoix porte
derrière l'Ecu de ses Armes , qui sont
d'or à trois chevrons de sable , deux Bâ-
tons

SEPTEMBRE. 1733. 2099
tons d'azur en sautoir , semez de Croix
et de Fleurs de Lys d'or.

Le Chevalier Bernard , toujours magnifique dans ce qu'il fait , donna à l'occasion de ce Mariage dans son Hôtel , rue neuve Notre-Dame des Victoires , une Fête qui a fait l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui y ont assisté.

Le matin du Dimanche 16. Août , un grand nombre de Suisses furent postez aux portes de l'Hôtel et des Appartemens , et un détachement d'autres Suisses fut chargé de la garde des Cour, Jardins , Passages , &c.

La Fête commença sur les 6. heures du soir , par un Concert , qui ne pouvoit manquer d'être parfaitement bien executé , M. Bernard ayant eu soin d'y rassembler en grand nombre les plus belles Voix et les meilleurs Instrumens , et l'on peut dire de ces excellens Sujets , que le zele se joignant à leurs talens , ils se surpasserent pour répondre aux intentions de M. Bernard.

Sur les 7. heures du soir , toutes les façades de l'Hôtel furent illuminées d'une quantité prodigieuse de Lampions et de Terrines , qui profiloient toutes les Corniches , les Croisées , les Plintes et les autres principaux Membres de l'Ar-

I iiij chi

2100 MERCURE DE FRANCE
chitecture , depuis le faite jusqu'au rez-
de-chaussée. La principale façade de la
Cour , étoit surmontée d'une Etoile de
Lampions , si grande et si brillante que
les yeux avoient peine à en soutenir l'é-
clat. L'Illumination qui décoroit le de-
vant de l'Hôtel sur la rue , formoit plu-
sieurs Pilastres , et le pourtour de la
Porte Cochere , au haut de laquelle étoit
un Fronton entre deux grandes Pirami-
des de Lampions , qui jettoient une lu-
miere très-agréable ; et pour éclairer de
plus loin les Carosses , on avoit garni le
mur du Jardin des Petits-Peres de la
Place des Victoires , de terrines posées
sur des Consoles , depuis l'Eglise jusqu'à
l'angle et très-avant dans la rue neuve
S. Augustin. On n'aura pas de peine à
s'imaginier le brillant de cette Illumina-
tion , quand on saura que tous les lam-
pions et les terrines étoient en cire blan-
che , précaution que l'on a crû devoir
prendre pour éviter la mauvaise odeur
et pour garantir les habits des Dames
et des autres Conviez qui étoient obligez
de passer sous des Arcades illuminées.

Après le Concert , vers les neuf heu-
res , toute la Compagnie descendit et tra-
versa une enfilade d'Appartement à rez-
de-chaussée , pour se rendre dans une
Salle ,

PEL

Echelle
de



1

18 wifes

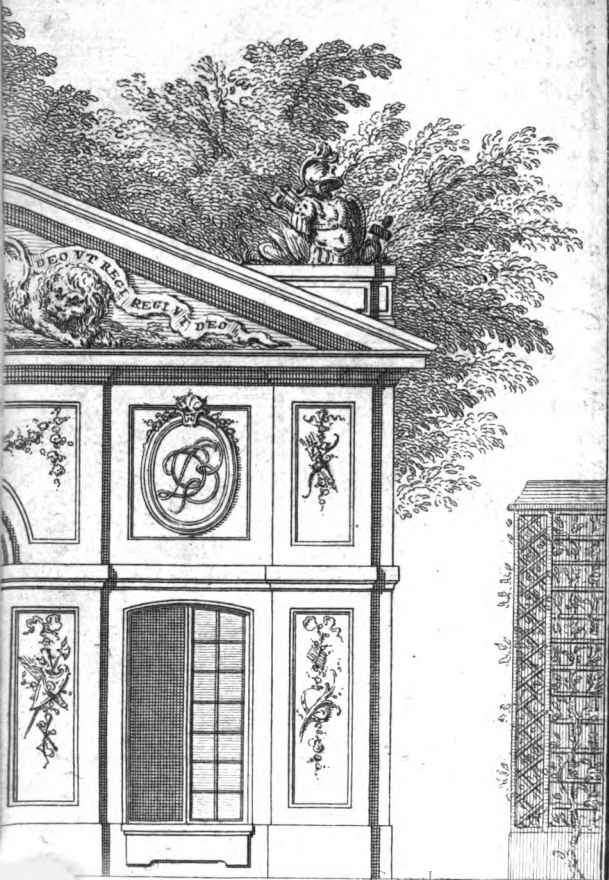
Le Roux inv.

LIBRARY.
LEON, LEROK AND
TILLY FOUNDATIONS.

... , pour se rendre dans une
Sale .

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

LE TEMPLE DE MARS
à Mirepoix avec Mademoiselle
Bernard Comte de Coubert.



Sale, où l'on avoit servi un Repas des plus somptueux. C'est ici qu'a paru dans tout son éclat, le goût et la magnificence du Chevalier Bernard.

Cette Sale, dont tout le monde a admiré la grandeur et les proportions, avoit été construite dans le Jardin par les soins et sur les Desseins de M. le Roux, Architecte du Roy et de l'Académie Royale d'Architecture, qui a employé avec succès son Art et ses talens pour executer les idées de M. Bernard.

L'étendue de la Sale étoit de 12. toises de longueur, sur sept de largeur, et elle avoit 22. pieds et demi d'élévation depuis le plancher jusqu'au Plafond.

La décoration du Frontispice représentoit en camayeu le Temple de Mars, dont une Porte cintrée formoit la principale Entrée. Aux deux côtez étoient quatre grands Pilastres d'une très-belle Architecture, ornez de Trophées de guerre, et entre les Pilastres, deux grandes Arcades vitrées, qui laissoient jouir un grand nombre de Spectateurs du coup d'œil de la Sale, et donnoient aux Conviez le plaisir de voir la Façade illuminée du dedans de l'Hôtel. Au-dessus de ces deux Arcades, on voyoit des Trophées d'Amour et les Chiffres des

I. v. non-

2102 **MERCURE DE FRANCE**
nouveaux Epoux , sous une Corniche
feinte de pierre de taille , surmontée d'un
grand Fronton de la largeur de l'Edifice,
dans le Timpan duquel étoient les Ar-
mes du Marquis de Mirepoix , accolées
avec celles de sa nouvelle Epouse, dans un
Cartouche , avec la Couronne Ducale,
un Griphon et un Lion pour supports,
et les Bâtons de Maréchal de la Foy ,
mis en sautoir derrière les deux Ecus ;
le tout peint et très bien exprimé en
bas-relief , par les clairs et les ombres.

Sur un des côez du Fronton et à la
droite du Cartouche , on lisoit dans une
Banderole la Devise : *Aide Dieu au se-
cond Chrétien Lévis* , à la gauche dans
une autre Banderole : *Deo ut Regi , Regi
ut Deo* ; et au-dessous des Armes , *Callar-
Fale Mas*. Ces trois Devises appartiennent
depuis un temps immémorial à la
Branche aînée de Lévis , et ne sont pas
moins des marques de son ancienneté ,
que des grands services qu'elle a rendus
au Roy et à la Religion.

Enfin , aux deux extrémités du Fron-
ton , sur la Corniche , s'élevoient deux
bouts de balustrade , chargés de deux
Trophées d'Armes en ronde-bosse.

Au fond de cette Salle , en face de la
grande Porte , on avoit pratiqué un en-
fon-

foncement pour un grand Buffet d'apparat, aux côtez duquel il y en avoit deux autres. Au-dessus de ces deux Buffets étoient deux Tribunes spacieuses, destinées pour la Symphonie.

Au pourtour du bas de la Sale regnoit un Lambris de quatre pieds de hauteur; le Plafond étoit soutenu d'un Frise et Corniche, interrompuës au-dessus du grand Buffet, des Armes groupées des Mariez, entre deux Emblèmes, peints en camayeux gris-de-lin; et du côté opposé, c'est-à-dire, au-dessus de la grande Porte, on voyoit les Armes de M. Bernard, placées entre deux Chiffres dans des Cartouches. Le reste de la Frise, le long des deux grands côtez, étoit orné de Cartouches et de Devises.

Outre la principale Porte d'entrée dont nous avons parlé, il y en avoit encore 4 autres de 15. pieds de hauteur sur 8. de largeur dans les grands côtez de la Sale; et à la premiere à droite, aboutissoit une Galerie couverte, longue de 4. toises et demie, et large d'environ 2. toises, qui communiquoit aux Appartemens du rez-de-chaussée, par le moyen de laquelle la Compagnie passa des Appartemens dans la Sale, sans être exposée à la pluie ni au mauvais temps.

I vj Dans

Dans le milieu de la Sale étoit une Table en fer à cheval , qui avoit 150. pieds de pourtour par les dehors , pout 70. Couverts. Il y en avoit encore quatre autres de 9. pieds de long dans les encoignures du côté de la grande Entrée , qui servoient de Buffet pour poser les Services , avant que de les porter sur la grande Table. La Sale étoit décorée avec tout l'art possible ; un grand nombre de Lustres et de Girandoles dans les plus ingénieux arrangemens , y répandoit une lumière très-éclatante.

Le Fer à cheval étoit entouré par-dehors de 70. tant chaises que fauteuils , de même parure , en velours cramoisi , chamarré en or et argent , les chaises placées alternativement entre les fauteuils.

L'arrivée des Conviez dans la Sale fut annoncée par un bruit de Timbales et de Trompettes , qui ne cessa que quand tout le monde fut à table. Les nouveaux Epoux étoient placez au milieu du Fer à cheval ; les fauteuils étoient occupez par les Dames et les chaises par les Messieurs.

Il n'étoit guère possible de voir une Assemblée plus brillante , ni un Spectacle plus magnifique. Cette Table réunissoit sous un seul point de vûe un grand nombre de personnes des plus qualifiées.

et

SEPTEMBRE. 1753. 2105
et des plus considérables du Royaume.

Nous nous croyons dispensez d'entrer dans le détail du Festin ; on n'aura pas de peine à imaginer qu'il étoit des plus somptueux et des mieux servis ; M. Bernard fit éclater en cette occasion sa magnificence ordinaire.

Nous observerons seulement , pour donner une idée de l'ordre établi , que les Plats et Services étoient apportez par des Suisses et remis entre les mains d'un grand nombre d'Officiers , qui les posoient sur la Table par le milieu du feu à cheval.

Rien n'étoit plus beau à voir que le Service du fruit ; la Table se trouva en un instant métamorphosée en une espece de Jardin délicieux , où les yeux et le goût trouvoient également de quoi se satisfaire , par l'abondance des fleurs et des fruits de toute espece qui couvroient toute l'étendue de la Table ; sans parler des formes variées et de la délicatesse des mets , &c.

Les deux Buffets étoient servis par dehors , et il y avoit à chacun plusieurs Officiers qui n'étoient occupez qu'à donner les Vins les plus rares et les plus exquis.

A la Musique guerrière , succéda une Symphonie mélodieuse , placée dans les

Tri-

2106 **MERCURE DE FRANCE**
Tribunes , qui dura pendant tout le souper , interrompuë par intervalles par les Fanfares des Trompettes et des Timbales , placées sur un Théâtre hors de la Salle , du côté de la Galerie couvette. Les sieurs Charpentier et Danguy , dont tout le monde connoît les talens , l'un pour la Musette et l'autre pour la Viole , vinrent pendant le Souper au milieu du fer à cheval , et y jouèrent ensemble avec tous les agrémens comiques dont on les sçait capables ; ce qui fit un intermede des plus amusants.

Au sortir de table à minuit , toute la Compagnie monta en carosse pour se rendre à S. Eutsache , Paroisse de la Mariée.

Le devant de l'Hôtel étoit bordé de plusieurs Escouïades de Guet à pied , et l'on trouvoit des Brigades de Guet à cheval à chaque coin des ruës aboutissant à celles par où passoit la suite des Carosses. Il y en avoit encore un plus grand nombre au grand Portail de l'Eglise pour empêcher le tumulte et la confusion.

L'attention de M. Bernard s'étoit étendue jusqu'à faire éclairer toute la Place qui est vis-à-vis l'Eglise ; elle étoit entourée de quantité de Terrines , dont la grande lumiere dissipoit entierement les ténèbres de la nuit.

Le grand Autel et le Chœur étoient superbement décorés * et éclairés d'une si grande quantité de Cierges et de Bougies, posés sur Candelabres et des Girandoles, qu'on avoit peine à s'imaginer que l'on fût au milieu de la nuit. Une longue suite de Lustres, suspendus au milieu de la Nef, accompagnés de Bras à plusieurs branches, attachés à chaque Pilier, n'y produisoient pas une clarté moins brillante.

Mais la plus belle Décoration de l'Eglise, et celle qui devoit le plus flatter M. Bernard, c'étoit la multitude prodigieuse de monde, de tout rang et de tout état qui s'y rendit de tous les quartiers de Paris, pour prendre part et voir cette pompeuse Nôce. Jamais Ceremonie de cette espee n'attira en effet tant de Spectateurs. Le Chœur et la Nef étoient remplis de personnes de la premiere distinction, qui cependant n'étoient pas de la Nôce. Il y avoit dans le reste de l'Eglise un peuple aussi nombreux qu'aux jours des plus grandes Fêtes. Une foule de Carrosses occupoit, à une très-grande distance, toutes les rues qui aboutissent à S. Eustache.

* Par le sieur Guilleaumont, Tapissier ordinaire de la Ville, qui avoit aussi décoré et illuminé la Salle.

Tous ceux qui ont assisté à cette sainte et éclatante Cérémonie , ont paru en être pleinement satisfaits. Le Marquis de Mi-repoix est un des Seigneurs les mieux faits et des plus polis de la Cour , et rien n'est plus charmant que sa jeune Epouse , qui dans cette occasion ajouta aux graces de sa personne , une douceur et une modestie , qui firent l'admiration de tout le monde.

M. le Curé de S. Eustache fit la Célébration du Mariage dans le Chœur de son Eglise et dit ensuite la Messe , pendant laquelle M. Forcroy toucha l'Orgue.

Quelque étonnante que soit la magnificence que M. le Chevalier Bernard ait fait paroître à l'occasion de ce Mariage , on sera encore plus surpris de la rapidité avec laquelle tous les préparatifs de la Fête ont été faits. La construction et la décoration de la Sale , toutes les Illuminations au dedans et au dehors de l'Hôtel , tout le travail des Cuisines et des Offices , tout cela a été l'ouvrage de cinq jours , pendant lesquels on a vû près de deux mille Ouvriers travailler à des opérations différentes , sans trouble ni confusion.

Le jour de la Fête se passa avec le même

me ordre, quoique toute la Maison fût dans un grand mouvement, et entièrement remplie de monde; mais par le bon ordre, il n'y eut ni accident, ni cohue ni embarras, ce qui est assez rare dans de pareilles circonstances.

Nous joignons ici à cette Description un Plan gravé, tant de l'Hôtel de M. Bernard, que de la grande Sale, et une élévation ou façade du Temple.



ARRESTS NOTABLES.

LETTRES PATENTES DU ROY, portant Reglement pour la teinture des Laines destinées à la fabrique des Tapisseries; avec l'Instruction sur le Débouilli desdites Laines. Données à Compiègne le 7. Juillet 1733. Registrées en Parlement.

ARREST du 23. Juillet, concernant les Parcs et Pescheries qui sont sur les Greves du ressort de l'Amirauté de Quimper.

DECLARATION DU ROY, concernant les Gages intermédiaires et autres Droits. Donnée à Compiègne le 25. Juillet 1733. Registrée en la Chambre des Comptes le 4. Septembre.

ARREST du 28. Juillet, qui excepte du paiement des droits de 30. sols pour livre, et des autres droits réservés, tous les Procez verbaux de visites, recollemens, martelages, et
baux

2110 **MERCURE DE FRANCE**
autres actes judiciaires qui seront faits dans ses
bois appartenant aux Communautés Ecclesiasti-
ques et Laïques ; et qui règle les cas où lesdits
droits pourront être perçus.

AUTRE du premier Août , qui modère les
droits de sortie hors du Royaume , et ceux de
marque et de contrôle , sur la vaisselle d'argent
et autres ouvrages d'Orfèvrerie d'or ou d'argent,
fabriquez dans la Ville de Paris , qui seront des-
tinez pour les Pays Etrangers , à commencer du
premier Septembre 1733.

ORDONNANCE DU ROY , du 2. Août ;
Pour deffendre à tous Capitaines et autres Offi-
ciers des Troupes réglées , d'engager aucun Sol-
dat des Bataillons de Milice étant en garnison
dans les Places , pour servir dans leurs Comp-
gnies après que le temps du service desdits Milli-
ciens sera expiré , où sous quelque autre prétexte
que ce soit ; et pour casser et annuller tous en-
gagemens de cette espee faits jusqu'à ce jour.

ARREST du 11. Août , qui proroge pour un
an , à compter du 15. Octobre prochain , au
15. Octobre 1734. l'exemption des droits por-
tée par l'Arrêt du 23. Septembre 1732. sur les
bleds , fromens et autres grains , farines et légu-
mes , qui seront transportez des Provinces des
cinq grosses Fermes dans les Provinces réputées
étrangeres , et des Provinces réputées étrangères
dans celles des cinq grosses Fermes ; et deffend le
transport desdits grains à l'étranger.

AUTRE du même jour , qui exempte des
droits dûs au Roy ou à ses Fermiers , et des
droits de peages , les grains qui seront trans-
portez des Provinces du Royaume dans celle
de Provence , à compter du 15. Septembre 1733.

DE-

SEPTEMBRE. 1733. 2111

DECLARATION DU ROY, portant réunion à la Ville de Paris des droits attribuez aux Offices de Rouleurs, Chargeurs et Déchargeurs de Vin. Donnée à Compiègne le 16. Août 1733. Registrée au Parlement le 18. dudit mois.

ORDONNANCE DU ROY, du 13. Août, qui enjoint de faire arrêter les Mandians, Gens sans aveu, Ouvriers ou Domestiques qui se trouveront retirez dans les Auberges ou Logis, s'ils ne sont munis de Certificats de fidélité. Ordonne S. M. au sieur Herault de tenir la main à l'exécution de ladite Ordonnance, qui a été publiée le 9. Septembre suivant.

ARREST du Parlement du 29. Août, qui condamne le nommé Bonval à faire Amende honorable *in figuris*, et aux Galeres pour trois ans, préalablement marqué des trois lettres G. A. L. pour avoir pris un mouchoir, l'Audiance de la Grand'Chambre tenante.

ARREST du Conseil du 4. Sept. qui casse celui du Parlement de Bretagne du 22. Sept. 1729. par lequel il a été ordonné qu'une dénonciation faite au Procureur du Roy de Fougères, d'inscrire un Procès verbal de faux, seroit suivie à la requête dudit Procureur du Roy, et ordonne que par ledit Parlement il sera passé outre au Jugement de l'appel interjeté par un Faussaunjier, nonobstant ladite prétendue inscription.

AUTRE du 6. Septembre, qui déboute le nommé Davesiés de sa Requête; ordonne qu'elle demeurera supprimée comme téméraire et remplie de faits faux et injurieux; et que Toussaint de la Coursière, Avocat, qui l'a signée, de-

demeurera interdit pour un an de ses fonctions. Ordonne en outre que toutes les Pièces seront remises au dépôt des anciennes minutes du Conseil, dont il sera dressé Procès verbal en la maniere accoutumée, &c.

ARREST du Parlement, du 7. Septembre 1733. qui condamne un Libelle, &c.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

Sous quelle idée et sous quels caracteres pouvons nous vous présenter le Libelle que notre devoir nous oblige à vous déférer ? Est-ce comme une invective sanglante et une déclamation scandaleuse contre la Cour et le Bâreau ? Est-ce comme un Ecrit audacieux, qui porte ses atteintes jusqu'au Trône, et n'épargne ni la Majesté Royale, ni les sages Dépositaires de ses augustes secrets ? Est-ce enfin comme un flambeau destiné à tout embraser, et qui ne pourroit servir qu'à rendre réels, s'il étoit possible, les maux qu'on veut nous faire envisager ?

C'est, Messieurs, sous tous ces caracteres ensemble, qui tout à la fois se déclarent dans cet Ouvrage ; et cependant il ose se produire sous le titre de *Lettre d'un Evêque de France au Roy* ; dernier trait par lequel il profane en même tems et le nom respectable des Evêques, et le nom auguste du Roy.

Laissons dans ce Libelle ce qui peut nous regarder et tant d'autres, et ne croyons pas que la Cour elle-même soit plus attentive à une injure, qu'il est en quelque sorte glorieux de partager avec tout ce qu'il y a de plus respectable ; mais il n'est pas permis d'être insensible à ce qui offense

offense si ouvertement le respect dû au Souverain, l'honneur des puissances, et toutes les Loix de la bienséance publique.

On ne peut marquer trop d'indignation contre un Ecrit, qui se couvrant des intérêts du Roy et de l'Etat, ose y attenter, pour satisfaire une passion trop déclarée; qui sous prétexte de venger l'Episcopat, ne craint point de mettre sous un nom si vénérable ses propres excès; et qui n'a d'autre objet dans sa licence, que de traverser toutes sortes de vûes pacifiques, capables d'assurer le calme et la tranquillité.

Un plus grand détail seroit inutile sur un tel Ouvrage dont la vûe est un scandale, et dont la lecture suffit pour sa réprobation. Ne songeons qu'à l'étrouffer en vous demandant qu'il soit aboli par les flammes. C'est à quoi tendent les Conclusions par écrit que nous laissons, avec l'Exemplaire qui est tombé entre nos mains.

Eux retirez :

Vû le Libelle intitulé : *Lettre d'un Evêque de France au Roy*, datée à la fin, *Avril 1733*. La matiere sur ce mise en délibération.

La Cour a arrêté et ordonné que ledit Libelle sera lacéré et brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Executeur de la haute Justice, comme injurieux à l'autorité Royale et à l'honneur des Parlemens, excitant au schisme, et tendant à sédition; fait inhibition et deffenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs et tous autres, de l'imprimer, vendre et débiter, ou autrement distribuer, sous peine d'être procédé contre eux extraordinairement; enjoint à ceux qui en auroient des Exemplaires de les remettre incessamment au Greffe de la Cour pour y être supprimez; ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roy, il sera
infot.

2114. MERCURE DE FRANCE

informé pardevant M^e Goiffard, Conseiller, pour les témoins qui pourroient être entendus dans cette Ville de Paris, et à la poursuite et diligence de ses Substituts, pardevant les Lieutenans Criminels ou autres Officiers des Bailliages, pour ceux qui pourroient y être entendus; contre ceux qui auroient imprimé, vendu, débité ou autrement distribué ledit Libelle; pour les informations faites, rapportées et communiquées au Procureur Général du Roy, être par lui requis, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; ordonne en outre que copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lûes, publiées et registrées; enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois, Fait en Parlement le sept Septembre mil sept cens trente trois. Signé, DUFRANC.

Et ledit jour Lundi septième jour de Septembre audit an, l'heure de midi, en execution de l'Arrêt cy-dessus, ledit Libelle y mentionné, a été lacéré et jetté au feu, au bas du grand Escalier du Palais, par l'Exécuteur de la haute Justice, en présence de nous Louis Dufranc, l'un des trois premiers et principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de la Cour. Signé, DUFRANC.

T A B L E

P	PIECES FUGITIVES. Le Cantique des Cantiques, &c.	1901
S	Suite de la Lettre sur les avantages des Gens mariés en Normandie,	1904
R	Rondeau à l'Auteur de l'Eloge de la Pauvreté, et Réponse,	1917

Réponse du P. Tournemine , au sujet d'une Pro-	
phétie attribuée au Roy David ,	1919
Le Chesne et le Lierre , <i>Fable</i> ,	1924
Lettre et Description d'une Pendule à Ressorts ,	
marquant et sonnant le temps vrai ;	1926
Epigrammes ,	1934
Lettre sur une Machine pour élever l'eau ,	1935
Bouquet ,	1938
Problème proposé aux Métaphisiciens Géomé-	
tres , sur l'essence de la matiere ,	1939
Prière au Sommeil ,	1948
Lettre à l'Auteur du Projet d'une nouvelle Edi-	
tion des Essais de Montaigne ,	1949
Réponse de Mlle de la Vigne à M. D. sur son	
Portrait ,	1974
Lettre sur un ancien Vocabulaire des Villes de	
France ,	1975
Codrus , <i>Poème</i> ,	1979
Memoire sur la Sépulture de S. Aignan ,	1983
Le Pêcheur troublé au-dedans de lui-même ,	1989
Reflexions , &c.	1991
Enigme , Logogryphes ,	2002
Nouvelles Littéraires des Beaux-Arts , &c.	2006
Reflexions sur la Requête contre la Chambre	
du Clergé de Bourgogne ,	2007
Architecture des Eglises , &c.	2008
Histoire Generale des Auteurs Sacrés et Eccle-	
siastiques , &c.	2009
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes	
Illustres , &c.	2012
Causes celebres et interessantes , &c.	2013
Histoire des Incas , Rois du Pérou , &c.	2015
Le Progrez de la Sculpture , <i>Ode</i> ,	2017
- Livres des Pays étrangers , &c.	2032
Programme de l'Académie de Bordeaux ,	2035
Estampes nouvelles ,	2036
Chanson nottée ,	2039
Specacles , Pièces nouvelles , &c.	2040

Le Bouquet , petite Comédie ,	2042
L'Isle du mariage , extrait ,	2047
Nouvelles éirangeres. de Turquie et Perso.	2054
Lettre de Constantinople , &c.	2055
De Russie et de Pologne . &c ,	2060
D'Aliemagne , Italie et Espagne ,	2064
Addition aux Nouvelles Etrangeres , de Turquie et Perse , Pologne , &c.	2067
Promotion d'Officiers de Galeres , &c.	2075
Dans la Gendarmerie , &c.	2076
Benefices donnez , &c.	2078
Morts , Naissances , Mariages , &c.	2085
Arrêts Notables ,	2109

Errata d' Aout.

PAge 1818 , ligne 17 , tam, lisez tom. p. 1858.
 l. 30. de soustraire, l. de le soustraire. p. 1885.
 l. 26. tous , l. toutes.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1927. ligne 5. rencontrer, lisez rencontre.
 p. 1932. l. 20. fixé, l. fixe. p. 1948 . l. 6. un ,
 l. une. p. 1969 . l. 4. guastora, l. guastara. *ibid.*
 fagiana, l. fagiano. p. 1972. l. 17. Veillars, l. Vil-
 lars. p. 1973. l. 29. Patenottes, l. Patenôtres. p. 1975.
 l. 19. répond icy, l. répondrez. p. 1992. l. 7. les, l. ces.
ibid. l. 2. du bas les homes, l. ils ont une. p. 1993. l. 3.
 du bas les homes, l. ils trouvent. p. 2003. l. 18. double
 prix; l. double du prix. p. 2005. l. 15. j'excite ,
 l. j'existe p. 216. l. 7. qua , l. que.

La Chanson notée , regarde la page	2039
Le Plan gravé doit regarder la page	2109

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1733.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,
rué S. Jacques.

Chez { **LA VEUVE PISSOT,** Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DENULLY, au Palais

M. DCC. XXXIII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instaument, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans peris de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S o l s .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1733.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'UTILITE'

DES PRIX ACADEMIQUES.

ODE qui a remporté le Prix de l'Académie
de Marseille. Par M. d'Ardene.



Lide, jadis si chantée,
Non, je ne puis goûter tes Jeux,
Leur pompe a beau m'être van-
tée,

Qu'est-ce qu'un prix souvent douteux ?

Dans un tourbillon (a) de poussière,

(a). Course des Chariots.

A ij Un

2116 MERCURE DE FRANCE

Un Char vole dans la carrière ,
Plus prompt que l'œil du Spectateur ;
A ses côtez suit la Victoire ;
Qui va-r'elle couvrir de gloire ,
Des Coursiers ou du Conducteur ?



Quels objets surprenans m'attirent ,
Des Rivaux courent (a) s'embrasser !
Ah Ciel ! j'en vois (b) qui ne respirent ,
Que le sang qu'ils content verser ;
Il coule ; quelle barbarie !
La Nature émuë , attendrie ,
En frémit ; m'arrache à ces Lieux.
A ces Spectacles tu présides ,
Alecton , des Jeux homicides ,
Sont dignes d'amuser tes yeux.



Nos combats sont bien plus tranquilles ;
Minerve en dictâ le projet.
Nobles , interessans , utiles ,
L'esprit en est l'ame et l'objet.
A le former nos Jeux aspirent ,
Ils nous enflamment , nous inspirent ;
Chaque instant hâte les succès.
La regle instruit ; l'exemple pique ;

(a) *La Lutte.*

(b) *Les Gladiateurs.*

L'Esp.

L'Esprit au loin se communique ;
 Tout se ressent de ses progrès.



Je te conçois , heureux prodige !
 Un seul prix arme cent Rivaux.
 C'est le point fixe qui dirige ,
 Leur ambition , leurs travaux.
 Tous animez par l'Espérance ,
 Un d'entre eux plus hardi s'élance ;
 Touche au but , se fait couronner.
 Ces Emules qu'on voit paroître ,
 Suivent de près le Char du Maître ;
 Mais ne sont là que pour l'orner.



Calmez-vous , Troupe impatiente ,
 Vos efforts ne sont pas déçus.
 Non , le triomphe que je chante ,
 Sert le Vainqueur , et les Vaincus.
 Tel que ce Géant (a) formidable ,
 Qui devenoit plus redoutable ,
 Chaque fois qu'il fut terrassé ;
 Mes chutes même m'affermissent.
 Sur l'arène , à mes pieds frémissent
 Ceux par qui je fus renversé.



Heureuse à jamais la Contrée ,
 (a) *Anthée*.

2318 MERCURE DE FRANCE

Qu'illustrent de tels Combattans !

L'ignorance fuit éplorée ,

Du milieu de ses Habitans.

La Gloire avec fierté l'en chasse ,

Un sçavoir brillant la remplace ;

Que le génie est différent !

Où l'on rougissoit de s'instruire ,

Un espoir flatteur n'a qu'à luire ,

On y rougit d'être ignorant.



L'Eloquence et la Poésie ,

Nos Jeux les ravirent aux Cieux.

D'un noble feu l'ame saisie ,

Nous parlons la Langue des Dieux.

Mais j'admire d'autres merveilles. (a)

Nul secret n'échappe à nos Veilles ,

Les voiles tombent devant nous.

Prodige obscur , hardi système ,

Tout s'arrange , l'Olympe même ,

De nos lumieres est jaloux.



O vous de qui l'intelligence ,

Eut les succès les plus brillans ,

Nos Couronnes sont la semence ,

(a) *Differentes Académies qui par le prix qu'elles distribuent , perfectionnent les Sciences les plus utiles.*

Qui

Qui fit éclore vos talens.
 C'est l'aiguillon qui les anime.
 Que ne peut la soif et l'estime ?
 L'Univers lui doit sa splendeur.
 Héros, Guerriers, ou Pacifiques,
 Arts utiles et magnifiques,
 Cette soif fit votre grandeur.



Quels changemens vois-je paroître !
 L'esprit orné polit les mœurs.
 La lumière vient-elle à croître ?
 Les Vertus germent dans les cœurs.]
 La nuit sombre de l'ignorance,
 Des vices accroît la licence,
 Elle enfante l'égarement.
 A l'aide de nos exercices,
 Et de l'ignorance et des vices,
 Nous triomphons également.



Villars, de qui la Terre entière,
 Admire et vante la valeur,
 Qui domptant ton ardeur guerrière,
 Sçus calmer l'Europe en fureur,
 Tu voulus pour combler ta gloire, *

* M. le Marechal de Villars vient de fonder à
 perpétuité le Prix qu'il fournissoit tous les ans à
 l'Académie de Marseille, dont il est Protecteur.

A iiii Aux

Aux doctes Filles de mémoire

Prêter un appui généreux ;

Les dons faits à ces Immortelles ;

Tu les rends immortels comme elles ,

Ton nom ne peut durer moins qu'eux.

L'Académie de Marseille a fait déclarer par son Secrétaire , à l'Auteur de cette Ode , lequel remporta les Prix de Prose et de Poésie de la même Académie en 1731. de vouloir bien ne plus travailler pour ces Prix.



CONJECTURES sur une Gravûre antique , qu'on croit avoir servi d'Amulette au de Préservatif contre les Rats.

DEpuis que les hommes , foibles par eux-mêmes , et malheureusement esclaves de leur cupidité , se furent écartez de la vraie Religion , ils eurent recours à des Divinitez arbitraires auxquelles ils assignerent des fonctions à proportion de leurs besoins. Elles étoient chargées de les garantir de tout ce qui pouvoit leur nuire. Les Nations entieres livrées à la superstition la plus grossiere , attribuerent à des *Talismans* , à des *Amulettes* , à des Pierres gravées

gravées, des Vertus occultes et prétendues, efficaces contre les malheurs et les maladies qui les menaçoient, et contre les Animaux et les Insectes qui leur faisoient la guerre. La multitude si aisée à séduire par les apparences les plus foibles d'un merveilleux, dont elle est toujours avide, s'empressoit d'attester les effets de ces prétendus préservatifs. De là ces Monumens de leur crédulité se multiplierent à l'infini, et plusieurs d'entre'eux se sont conservez jusqu'à nous.

C'est dans cette Classe que j'ai crû devoir ranger la Gravûre singuliere qu'un illustre Magistrat (a) vient d'ajouter à la magnifique collection de tout ce que l'Antiquité peut fournir de plus rare et de plus curieux en fait de Médailles et de Gravûres antiques. C'est une Agathe *Sardonix* rouge et blanche, gravée en relief, plus remarquable par la singularité du Type, que par la beauté du Dessein et la délicatesse du travail. Elle représente un Autel ou *Cippus*, sur lequel on voit un Rat qu'un Cocq prend par la queue pour l'attirer à soy et pour le faire tomber au bas de l'Autel. Il paroît résister; et il semble tenir quelque

(a) M. LE BRET, *Premier Président, Intendant et Commandant pour S. M. en Provence.*

A. v. chose

2122 MERCURE DE FRANCE
 chose à la bouche avec ses deux pattes.
 De l'autre côté un autre Cocq tient un
 second Rat de la même façon. Il a été
 mis hors de combat, et amené par force au
 pied de l'Autel. On lit au haut CYCKHNE
 BOHΘI, et au bas ou à l'Exergue KPA-
 TOYME. (a)



Grandeur
 de
 la Pierre



(a) On a trouvé à propos de faire graver ici sur la
 même Planche le Dessin d'une Cornaline du Ca-
 binet de M. le P. Président Bon, de Montpellier,
 enchassée dans une Bague d'or antique, dont le Type
 est singulier et a du rapport avec l'Agathe du Ca-
 binet de M. le Brez.

C'est en supposant que cette Gravûre est incontestablement antique, que je me suis déterminé à en donner l'explication. Je n'ose cependant rien prononcer à cet égard. Qui ne sait les moyens dont on s'est servi et dont on se sert encore de nos jours, pour en imposer aux Antiquaires, et combien il est mal-aisé d'établir, sur tout en fait de Pierres gravées, des preuves d'Antiquité qui ne puissent être contestées et rendues problématiques?

Je crois pouvoir regarder cette Pierre comme un Préservatif ou *Amulette* pour détruire les Rats qui infectent si souvent les Campagnes et les Maisons. L'Autel est dédié à Apollon, les deux Cocqs en font foy. Pausanias, in *Eliac. Cap. xxv.* assure que cet Oiseau domestique, qui annonce l'arrivée du jour, lui est consacré; ainsi (a) ne faisons aucune difficulté de le regarder comme un des attributs de cette Divinité, qui sous le nom d'Apollon *Smynthien*, (b) avoit

(a) *Nostras hasce Gemmulas percurrendo, emferè omnes ad Mithram et solem spectare inveni-niemus.* Fabretti, c. 7. pag. 531. . . *Gallum inter solaris animantia reposuit Antiquitas.* Ibid.

(b) *ΙΕΡΟΝ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΝΘΕΩΣ.* Cujus nominis *Etyrnon* deducit à *Muribus*. Strabo. L. 13 *Apollo Smynthiorum pernicies Murium* Arnob. advers. Gentes. L. 3. p. 151.

A vj lun

2124 MERCURE DE FRANCE.
un Temple dans l'Isle de *Tenedos*:

C'est sans doute en memoire de ce culte que les Peuples de *Tenedos* firent frapper deux Médailles, l'une rapportée par Goltzius où se voyent deux Rats à côté d'une Hache à double tranchant, et l'autre où l'on voit la tête radiée d'Apollon avec un *Mulot* ou Rat de Campagne, et la Hache ou Bipennis de *Tenedos* au revers. Ce sont-là des symboles caracteristiques de la Divinité Tutelaire de cette Isle, et de l'inflexible sévérité de ceux qui y administroient la Justice.

Elien raconte que les Rats faisoient de si grands dégâts dans les champs des Troyens et des Eoliens, que l'on eut recours à l'Oracle de Delphes, qui répondit que ces Peuples en seroient délivrez s'ils sacrifioient à Apollon *Smynthien*. Ce Dieu avoit aussi un Temple sous le même nom dans la Ville de *Chrysa*, qui étoit située dans la Troade, presque vis-à-vis l'Isle de *Tenedos*. On y voyoit la Statue d'Apollon avec un Rat à ses pieds. C'étoit l'Ouvrage du fameux *Scopas* de Paros. Ce fut en memoire d'un événement assez singulier, que je crois devoir rapporter.

Certains Peuples (a) de l'Isle de Crete

(a) *Strab. L. XIII. Vide G. Cuperi, Mém. vintren.*

OCTOBRE. 1753. 212

vinrent aborder dans cette contrée, cherchant à s'y établir. Incertains du lieu où ils devoient fixer leur demeure, ils s'adresserent à l'Oracle, qui leur dit de s'arrêter dans l'endroit où les Enfans de la Terre viendroient les attaquer. Pendant la nuit une prodigieuse multitude de Rats survint près de la Ville d'*Amaxitus*, et rongea les cordes de leurs Arcs, leurs Harmois et autres ustanciles de cuir. Ce peuple crédule, jugeant l'Oracle accompli, s'établit précisément dans cet endroit. Un ancien Auteur, cité par Strabon, prétend qu'il y avoit un grand nombre de Rats aux environs de ce Temple, et qu'on les y regardoit avec une espee de vénération. *Chryses*, dont parle Homere au commencement de l'*Iliade*, en étoit le Sacrificateur, et c'étoit lui, sans doute, qui en dirigeoit le culte dans la Ville de *Chrysa*.

ment. Antiq. post Harpocratem p. 209. nummum refert in quo conspicitur Apollo laureâ coronatus, in altera vero area, idem Deus stans, Arcum manu tenens, pharetra à terga pendente et ab anteriore corporis parte ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ, cum litteris ΣΔΕ, à posteriore vero nota aliqua et ΤΜΙΘΕΩΣ, infra vero ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ . . . Μ. ΔΡ.
Lege ΣΧΑΜΑΝΔΡΟΝ. Sic et ex alio simili nummo apud March. Scipionem Maffei in Verona illustrata, pag. 235;

Le

Le Scholiaste d'Homere, rapporte L.I. de l'Iliade , qu'Apollon envoya une prodigieuse quantité de Rats dans les Champs de *Crinis* , son Prêtre , qui avoit encouru son indignation. Ces Animaux ravagerent tous ses fruits. Le Dieu s'apaisa , se mit en devoir de les détruire , et les tua tous en effet à coups de fleches. Ce fut en reconnoissance que Crinis fit bâtir un Temple à Apollon sous le nom de *Smyrthien*.

Les deux Rats représentés sur cette Pierre , sont de pauvres victimes dévouées à la colere d'Apollon. Ils publient eux - mêmes leur défaite. L'un d'eux réduit aux abois par les violens efforts de son Adversaire , s'écrie **CTCKHNE-BOHOI**. *CONTUBERNALIS* **SUCCURRE**, *A l'aide Camarade*. Le Rat enlevé par l'autre Cocq , n'a pas la force de lui répondre autrement que par ce mot **KPÂTOTME** , mis pour **KPATOTMEΘA** , par une abreviation forcée peut-être par le défaut de la couche blanche , qui seule pouvoit donner aux Caracteres le relief nécessaire pour les faire paroître. **VINCIMUR** ; *C'est fait de nous , nous sommes vaincus*. On peut dire aussi , si l'on veut , que le Graveur , trop servilement attaché à certaine prononciation locale , a mis

mis **KPATOTME** pour **KPATOTMAI**, qui signifie **VINCOR**, je suis vaincu ; en ce cas-là c'est un des Rats qui parle , comme se trouvant hors d'état de secourir son Camarade , qui reclame son assistance.

Je sçais qu'on pourroit objecter quelque autre défaut dans la construction de cette Légende , et dire qu'il devroit y avoir **BOHΘEI**, au lieu de **BOHΘI** ; mais sans vouloir entrer dans une discussion grammaticale , qui n'est gueres de mon ressort, il me seroit aisé de citer des exemples dans les (a) Inscriptions Grecques sur les Médailles et Gravures antiques, où l'*Epsilon* se trouve supprimé. D'ailleurs il me paroît qu'on peut aussi attribuer cette omission à l'ignorance ou au peu d'exactitude du Graveur, sur tout dans les Monumens postérieurs au siècle d'Auguste. Ce qu'il y a de positif, c'est que les Grecs modernes ont conservé cette prononciation qui pouvoit avoir lieu anciennement dans certains Païs de la Grece.

Le Poëte a fait graver une Agathe Onyx, qui a quelque rapport avec celle que je viens d'expliquer. On y voit un Cocq , un Rat et une Corbeille ouverte , avec le mot *Aprilis*.

(a) *Fabretti* , pag. 740. n. 502.

Les

Les Rats que nous regardons avec mépris, et que nous nous contentons de livrer à l'antipathie de certains animaux, d'une espèce différente, étoient redoutables dans divers Païs. Nous en avons un témoignage précis dans l'Ecriture Sainte, au 1 Liv. des Rois, où il est dit : *Il sortit tout d'un coup des Champs et des Villages une multitude de Rats, et on vit dans toute la Ville une confusion de mourans et de morts.* Les Philistins ne furent délivrez de cette espèce de fléau, que lorsqu'ils eurent renvoyé l'Arche du Seigneur avec cinq Rats d'or, selon le nombre de leurs Provinces.

Les gros Rats s'étoient tellement emparez de l'Isle de (a) *Joura*, qui est le lieu le plus stérile et le plus désagréable de tout l'Archipel, qu'ils obligèrent les habitans de l'abandonner, et s'il en faut croire Théophraste, ces pauvres bêtes au défaut de tout autre aliment, se virent obligées de ronger le Fer, tel qu'il est lorsqu'il sort des Mines. •

Les Romains tiroient des présages de la vûe de ces animaux. Pline, liv. 8. ch. 57. nous apprend que de son temps la rencontre d'un Rat blanc étoit de bon Augure. La Guerre des *Marses*, selon le même

(a) ΕΤΑΡΟΞ.

Ann.

Auteur, fut annoncée par l'événement bizarre que je vais raconter. Les Boucliers, qui étoient à *Lanuvium*, se trouverent rongez par les Rats; et delà il fut conclu qu'il se préparoit quelque funeste événement pour la République. La Guerre survint bien tôt après; il n'en fallut pas d'avantage pour justifier les frivoles conjectures d'un Peuple superstitieux.

Cicéron, qui sur ces matieres pensoit bien différemment de la multitude, se moque avec esprit de la crédulité des Romains. » Les Aruspices, dit-il liv. 11. de » *Divinat.* crièrent au miracle, sur ce » que les Rats avoient rongé les Boucliers » de *Lanuvium*, peu de temps avant la » Guerre des *Marses*, comme s'il étoit » bien important de sçavoir qu'un animal, occupé nuit et jour à ronger tout » ce qui se présente à lui, se fut attaché » à des Boucliers, plutôt qu'à toute autre » chose. En suivant leurs fausses idées, » ai-je dû craindre pour le sort de Rome, » lorsque les Rats ont rongé chez moi le » Livre de la République de Platon, et » s'ils eussent attaqué le Traité d'Epicure sur la volupté, serois-je plus raisonnable de prédire sur cet événement la cherté de toutes les Denrées qui se vendent au marché ?

Pline

Pline rapporte , liv. 10. chap. 65. des choses qui me paroissent incroyables sur la prodigieuse propagation des Rats ; et c'est en conséquence qu'il prétend qu'ils parurent autrefois en si grand nombre , dans certain Païs de la Grece , qu'après en avoir ravagé les moissons , ils en firent déserrer les habitans. (a) Un Auteur du siècle passé prétend qu'à peu près la même aventure est arrivée en Angleterre , en la Province d'Essex , en 1580 et 1648. C'est dans de telles circonstances que les Peuples ont pû recourir à des moyens surnaturels pour être délivrez d'une engeance si pernicieuse.

Gregoire de Tours, cet Historien qu'on accuse , peut-être , avec raison , d'avoir inséré dans son Ouvrage un grand nombre de faits fabuleux et d'opinions populaires , auxquelles il paroît ajouter foy, fait mention , liv. 8. ch. 14. de son Histoire , de deux figures de Bronze , trouvées à Paris , vers la fin du sixième siècle , l'une représentoit un Serpent , et l'autre un *Loir*, qui est une espece de Rat velu, qui habite dans les Bois. A peine furent-elles enlevées de l'endroit où l'on prétendoit qu'elles avoient une vertu de *Talisman* ,

(a) Childreyus , *lib. de Mirab. Natura in Anglia Citat. in Ephem. Erud. ann. 1667. pag. 113.*
pour

pour éloigner de la contrée les animaux qu'elles représentoient , qu'on vit paroître un nombre infini de Serpens et de Loirs dans la Ville et dans les Campagnes voisines.

Quoique l'Histoire que je vais rapporter , ait l'air d'une Fable , elle convient trop à mon sujet pour la passer sous silence. La voici telle qu'on la trouve chez les Centuriateurs de Magdebourg, *vol. 3. Cent. 10 ch. 10.*

— Hatton , surnommé *Bonosus*, de Moine de Fulde devint Archevêque de Mayence. Il étoit dur envers les Pauvres , et au lieu de les secourir pendant la famine , il leur fit sentir les effets les plus cruels de son avarice. Il fit assembler quantité de Pauvres dans une Grange où il les fit brûler , en disant que c'étoit une engeance inutile , et qui n'étoit bonne qu'à manger le pain nécessaire aux autres. *Fruges consumere nati.* Il en fut bien-tôt puni. Les Rats l'assaillirent de tous côtez et lui déclarerent une guerre mortelle. Il eût beau se retirer dans une Tour , bâtie au milieu du Rhin , qu'on appelle encore à present la Tour des Rats. (*Mausthuun*) Les Rats l'y suivirent et passerent le Fleuve à la nage ; ils entrèrent dans la Tour , et firent mourir l'Archevêque. On ajoute qu'a-

qu'après la mort de ce Prélat, ces animaux devenus les Instrumens de la Justice divine, rongerent tout jusqu'à son nom, qui étoit gravé sur le Marbre ou Ecrit dans les Registres publics.

M. de Thou, liv. 5. pag. 161. de son Histoire, prétend que *Barthelemi Chasseneuz*, devenu ensuite premier Président du Parlement de Provence, se trouvant à Autun, les habitans de quelques Villages des environs demanderent qu'il plût à l'Evêque Diocésain d'excommunier les Rats qui désoloient cette contrée; que ce fameux Jurisconsulte se chargea de la défense de ces animaux, et représenta que le terme qui leur avoit été accordé étoit trop court, d'autant mieux qu'ils risquoient de se mettre en chemin, tous les Chats des Villages voisins étant aux aguets pour les arrêter en passant, sur quoi Chasseneuz obtint un plus long délai pour venir répondre à la citation.

Quelques-uns révoquent en doute un fait si singulier; mais il me paroît que le témoignage d'un Auteur aussi grave, et d'ailleurs presque contemporain, doit prévaloir sur tout ce qu'on peut avancer pour le détruire dans toutes ses circonstances, d'autant mieux que la première

con-

consultation de (a) Chasseneuz roule sur tout ce qui s'observoit de son temps en Bourgogne , au sujet de l'excommunication des Animaux et des Insectes nuisibles , auxquels il assure qu'on donnoit un Avocat pour les défendre. Il y fait mention de tout ce qui s'y pratiquoit de son temps , avant que de procéder à leur excommunication ; et c'est peut-être ce détail qui a donné lieu à M. de Thou de dire que Chasseneuz avoit rempli les fonctions de leur Avocat en pareille occasion.

Je dois parler aussi d'un Préservatif contre les Rats , pieusement introduit dans un siècle plein d'ignorance , par les Moines de *S. Hubert* , dans les Ardennes. On suppose que dans le Territoire de cette Abbaye on ne voit aucun Rat ; et on attribue cette singularité aux mérites de *S. Udalric* , Evêque d'Ausbourg (b) .

(a) *Nonnulla Animalia immunda in formam murium urbanorum existentia Grisei coloris , à nominibus circum vicinis exeuntia. . . Post modum distribuitur Advocatus pro consilio dictorum Animalium , qui respondet prædictam maledictionem , Anathematisationem , et Excommunicationem fieri non debere, &c.* Barth. à Chassaneo, Cons. 1. p. 17.

(b) Joan. Eusebius Nierem Bergius de Miracul. Nat. in Europâ , lib. 2. cap. 6. . . . *Effecit idem Episcopus (S. Udalricus) ut nulli magni Mu-*
dont

2134 MERCURE DE FRANCE
 dont cette Eglise possède les Reliques.
 On rapporte à ce sujet des pratiques superstitieuses et des usages indécens (c) qui font tort à la Religion , qui leur sert de prétexte ; et qu'on auroit dû abolir dans un siècle aussi éclairé que le nôtre.



A Mlle DE MALCRAIS , sur un Madrigal , imprimé au second volume de Juin dernier , page 1330.

C'Etoit assez qu'un téméraire Ecrivit ,
 Dont la criminelle substance ;
 En doute , de Malcrais , révoquoit l'existence ,
 D'une commune voix cherchât d'être proscrit.
 Phœbus arma plus d'une docte Plume ,

*res sint in cœnobio, imò ut et aliunde impartati, vivere non possint, sed illico expirent et intermorian-
 tur. Eodem beneficio affectisse dicitur totum Episcopatum suum Angustianum.* •

(c) Hist. critique des Pratiques superstitieuses du P.le Brun, Edie. de 1732 tom 1 pag. 432 où se trouvent ces paroles tirées d'un Imprimé, publié par les Moines de S. Hubert. *Et quant audit Pain Benit, ils le répartiront en petits morceaux par tous les coins et endroits de leurs maisons où les Rats hantent et fréquentent le plus , lesquels par cette commestion ne manquent pas de mourir et de quitter le lieu.*

Lui-

Lui-même se tenant offensé de l'affront,
L'Auteur depuis ce temps, craignant pis, se
morfond ;

D'un tel méfait la honte le consume.

Aujourd'hui d'un autre indiscret,
Que certes, Apollon méconnoît pour Eleve,
Je vois en frémissant, l'audace qui s'élève :
L'attentat à jamais devant être secret.

Il sçait d'un rare esprit, avec tout le Parnasse
Dans l'illustre Malcrais admirer les efforts,

Et doit à ces justes transports

L'heur de n'avoir encor éprouvé de disgrâce ;
Mais craindre d'asseurer qu'en ses yeux tant
d'attraits,

Mêmes beautez, qu'il brille autant de char-
mes,

Qu'on en voit animer ses Ouvrages parfaits,

C'est à mon sens un crime que jamais

Ne pourront expier et l'excuse et les larmes ;
Amour sçait quand il veut punir de tels forfaits.

Digne objet de ses soins, il veut que sous
sa rime,

Disparoisse dans peu la coupable victime ;

L'accabler autrement, son sort seroit trop doux.

Pour assener une juste vengeance,

Et faire à l'Univers, respecter sa puissance,

Il peut, par ton moien, faire choix de tels
coups,

PAR LA SÉMONOIS.

EX-

*****:*:*****

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Auxerre , à l'occasion des conjectures de M. Clérot , Avocat du Parlement de Rouen , sur l'ancien Palais Royal , appelé Vetera-Domus , insérées dans le Mercure de Juillet 1733.

UNe commodité particulière qui se trouve dans vos Journaux , est que des personnes qui ne se sont jamais vûës, et qui ne se connoissent aucunement , peuvent se transmettre l'une à l'autre leurs pensées dans quelque situation et éloignement qu'elles soient. J'ai lû les conjectures que M. Clérot , Avocat de Rouen , a proposées à l'occasion d'un des Palais de nos Rois, appelé *Vetera-Domus*, dans un Auteur du neuvième siècle. Comme c'est moi-même qui , par le moyen de votre Journal de Mars , ai invité l'Historien de l'Eglise et du Diocèse de Rouen à travailler à la découverte de ce Palais Royal , je ne puis regarder avec indifférence, ce qui sera produit à ce sujet, de quelque part qu'il vienne.

M. Clérot est le premier qui ait pris la plume pour communiquer au Public ses conjectures; il faut esperer que s'il n'a pas

pas réüssi , comme il n'ose lui-même s'en flatter, son exemple pourra au moins exciter quelque Géographe , ou quelque Critique, à pousser les recherches encore plus loin. Il a produit de sçavantes Remarques sur *Rodomus*, *Vetus - Rodomus*, &c. cependant je ne croi pas qu'elles conduisent sûrement à faire trouver ce que je cherche, et que je juge digne de la curiosité de tous les Antiquaires François.

Si Héric, Moine d'Auxerre, Précepteur d'un des Fils de Charles-le-Chauve , est digne de croïance ; le Palais en question portoit en Latin un nom formé de deux autres noms Latins ; loin de trouver dans cet Ecrivain *Vetera-Domus* , qui induit à imaginer une conjonction de *Vet* avec *Radomus* ; on y lit *Veterem Domum* , tres-formellement. *In pago Rothomagensi*, dit-il, *Regius fixus est , quem incolæ ob Palatii antiquitatem Veterem-Domum nuncupant.* Ce qui suit est encore plus digne d'attention , parce qu'il est plus décisif : *Capella Palatio contigua , beati Germani famosa nomine , illustris et merito et signorum dote.* C'est dans le chap. 45. du premier Livre des Miracles de S. Germain d'Auxerre , qu'Héric s'exprime ainsi : Tout cela sert de préambule au récit d'une guérison miraculeuse qui y arriva , et dont toute la

B Cour

Cour et les Principaux de tout le Royaume , furent témoins. Heric n'auroit pas inséré dans un Livre où il ne convient de parler que de son Saint, les Miracles d'un autre S. Germain. Ainsi l'Eglise ou Chapelle voisine du Palais de Normandie , étoit certainement sous l'invocation de S. Germain , Evêque d'Auxerre. Or il se trouve que l'Eglise de S. Germain , voisine du vieux Roüen , sur la Rivière de Bresle , n'est point et n'a jamais été sous l'invocation de Saint Germain , Evêque d'Auxerre , mais sous celle d'un autre S. Germain , Evêque Régional , Disciple , à la vérité , mais bien différent du grand Evêque d'Auxerre. Outre cela elle est du Diocèse d'Amiens , parce qu'elle est séparée du vieux Roüen par la Rivière de Bresle.

Ceux qui souhaitent éclaircir ce fait peuvent prendre la peine de lire la vie de S. Germain , dit de Senard - Pont. Elle fut imprimée in 12 en 1646. à Amiens , où il y a une Paroisse de son nom , et depuis elle l'a été dans le Recueil des Bolandistes au 2 de May. L'Auteur parlant des courses Apostoliques de ce S. Evêque , Ecossois d'origine , dit ce qui suit : *Crepidinem montis transgressus quod dicitur Vetus Rothomagum inter Aumaleum et Senardi-*

OCTOBRE. 1733. 2139

*uardi-Pontem, circa quem locum manebat
Hubaldus idololatria cultore* &c Ensuite il le
fait martiriser tout auprès de ce lieu-là, et
c'est là qu'en effet on retrouve encore son
tombeau. Comme donc l'Eglise de S. Ger-
main-sur-Brêle, ne peut servir à la dé-
couverte du *Vetera-Domus*, je pense qu'il
faut porter ses vûes d'un autre côté, et je
croi infiniment plus probable que ce se-
roit le *Vieux Manoir*, ou Cailly, autres
Lieux qui sont du Diocèse de Roüen.

M. Clérôt pourra nous informer si l'une
ou l'autre des deux Eglises, voisines du
titre de S. Germain, est sous l'invocation
de l'Evêque d'Auxerre; et en ce cas la
découverte acquerra un nouveau degré de
probabilité. J'avouë qu'il n'est pas neces-
saire d'entendre par ces mots: *Pagus Ro-
thomagensis*, uniquement ce qu'on appel-
le aujourd'hui le *Païs Roumois*. Le Païs de
Caux étant du Diocèse de Roüen, peut
être compris sous cette signification. Tel
est l'usage que l'on faisoit souvent ancien-
nement du terme de *Pagus*. Mais il ne faut
pas non plus que M. Clérôt se contente
de jeter la vuë sur les Cartes de Nor-
mandie, ou sur le Dictionnaire Univer-
sel de la France? Il pourroit également
trouver dans le Païs Roumois ou dans
celui qui est à gauche de la Seine, ce qu'il

B ij cher-

2140 MERCURE DE FRANCE
 cherche à droite , et il n'est pas necessai-
 re que le Village s'appelle *S. German* ; mais
 il suffit que l'Eglise soit ou ait été sous
 l'invocation de l'Evêque d'Auxerre , qui
 a porté ce nom, Je juge qu'il ne lui sera
 pas difficile d'en trouver de ce côté - là ,
 puisque le seul Diocèse d'Evreux , qui est
 contigu , en contient près d'une vingtaine
 sous le titre du même Saint, S'il en ren-
 contre dans une Terre Royale , la posi-
 tion du *Vetere Domus* sera d'autant plus
 probable , qu'il est plus vrai-semblable que
 Charles-le-Chauve étoit très - proche du
 Diocèse de Lisieux , où reposoit le Corps
 de S. Renobert , lorsqu'il marqua sa dé-
 votion envers ce Saint , et qu'il fit un
 Traité avec Hérispoy , Prince de Bre-
 tagne.



A M. D U B O U R G ,

COMTE DE SAINT POLGUE,

O D E.

Contre le Duel.

Quelle grande et vaste matiere !
 Quels transports viennent m'effrayer ?
 Je marche dans une carrière ,

Qu'il

Qu'il est dangereux de frayer.
 Faux point d'honneur, Tyran des ames ;
 Des Guerriers, maximes infâmes ,
 Nous captiveriez-vous toujours ?
 Contre des fureurs Germaniques *
 Des Rois les Arrêts authentiques ,
 Ne seront-ils d'aucun secours ?



A quel Démon se livre l'homme ?
 Une telle corruption ,
 Inconnue à l'ancienne Rome ,
 Des enfers fut l'invention.
 Quoi ! le plus terrible courage ;
 Se change en la funeste rage ,
 D'aller ensanglanter ses mains !
 Tout cede à la fureur Guerrière ;
 La vertu devient meurtrière ,
 Et rend les hommes inhumains.



Pour paroître à l'honneur sensible ;
 L'on engage ce même honneur ;
 Le courage n'est inflexible ,
 Que pour causer notre malheur.
 Cent fois nous vîmes dans nos Plaines
 Revivre les morts inhumaines

(2) *Le Duel est venu d'Allemagne où il étoit
 beaucoup pratiqué.*

B ij Des

1142 MERCURE DE FRANCE

Des indignes Gladiateurs.

Quel revers ! La noble sagesse ,

Que jadis admira la Grece ,

Ne trouve plus d'Imitateurs.



Envain le devoir nous rapelle ;

Envain veut-il nous arrêter ;

A sa voix , notre cœur rebelle ,

Ne veut pas même l'écouter ;

La passion toujours plus forte ;

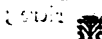
Sur la foible raison l'emporte ;

Nous n'aspirons qu'à nous venger ;

Nul respect ne peut nous distraire ;

Je vois dans le sang de son frere ,

Un frere inhumain se plonger.



Va , fui , cruelle barbarie ;

Cesse d'infester l'Univers ;

De la terre à jamais bannie ,

Rentre dans le fond des Enfers.

Mais quels progrès fait ce délire ?

Bien-tôt sous son funeste Empire ,

Il enchaîne tous les François ,

Qui l'eut dit ? Qu'un peuple si sage ,

Feroit lui-même aussi naufrage ,

Et subiroit de telles Loix ?

Mais

Mais comment, malheureuse France,
 Tirer tes Enfans de l'erreur ?
 Avec le lait, dès leur enfance,
 Ils ont succé cette fureur.
 Je vois ta fouguese jeunesse,
 Trop jalouse de sa noblesse,
 Suivre l'impétueux torrent ;
 Le plus sage en est la victime,
 Et si l'on se refuse au crime,
 On croit n'être plus innocent.



Toi, qu'éveille le bruit des Armées ;
 Du BOURG, pour qui les Champs de Mars,
 Ont déjà d'invincibles charmes,
 Toi, qui veux braver les hazards,
 Que ton courage héréditaire,
 D'une valeur imaginaire,
 N'autorise jamais la Loy ;
 Verse ton sang pour ta Patrie ;
 Et que chaque instant de ta vie,
 Ne soit consacré qu'à ton Roy.

J. JAVARY.



*LETTRE d'un Particulier à l'Auteur de
la Traduction de MONTAIGNE , annoncée
dans le Mercure de Juin , second vol.*

LA déférence que vous voulez bien
avoir pour le goût du Public, Mon-
sieur , me fait esperer que vous voudrez
me permettre d'emprunter son nom pour
vous faire part des difficultez que j'ai
trouvées dans votre Projet de la Traduc-
tion de Montaigne. Si le Titre de votre
Ouvrage attire d'abord l'attention par sa
nouveauté , permettez-moi de vous dire
qu'il révolte par sa singularité ; car au
bout du compte les Essais de Montaigne
ne sont point écrits dans un Gaulois assez
obscur et assez intelligibles pour qu'on
prétende en donner une traduction ; ainsi
si vous m'en croiez , premierement vous
ne donneriez point votre Ouvrage au Pu-
blic ; mais au cas que vous vouliez ab-
solutement le donner , vous tâcherez de
mettre à la tête de votre Livre un Titre
plus convenable.

Je conviendrai aisément avec vous que
depuis 150 ans ou environ que Montai-
gne a donné ses Essais au Public , notre
Langue

Langue a fait de grands progres dans la politesse et dans l'amœnité du stile ; mais j'aurai en même - temps l'honneur de vous représenter que le Livre des Essais de Montaigne est de telle nature que tout son but étant plutôt de toucher le cœur en instruisant , que de plaire à l'esprit ; on lui passe aisément cette dureté de stile, inséparable du siècle où il a vécu.

Vous voulez , dites - vous par votre traduction , engager à lire Montaigne bien des gens rebutez par la difficulté qu'ils trouvent à l'entendre , la traduction que vous proposez n'étant point d'une langue en une autre , comme les traductions ordinaires , mais simplement d'un langage un peu grossier en un stile plus polcé ; tous ceux qui liront une telle traduction qui sera surement remplie d'agrémens et de beautez, seront toujours tentez de recourir à Montaigne pour la vérification du fond des pensées , et j'ai bien peur qu'ils ne s'en tiennent à l'Auteur , tout grossier qu'il est, et qu'ils n'abandonnent le Traducteur.

Vous prétendez , dites - vous , retrancher à votre gré les Endroits que vous croyez deffectueux dans Montaigne , ou du moins les corriger ; ajouter dans ceux que vous ne croirez pas assez étendus ;

B v le

le Projet marque plus de hardiesse que de réflexion ; premierement Montaigne s'est acquis par son Ouvrage une réputation à l'abri de la censure, du moins jusqu'à present : il est bien triste pour lui que vous entrepreniez en le traduisant, de dévoiler ses defectuositez ; j'ai peur que vous n'y réussissiez pas ; tout supplement ou retranchement à l'égard d'un Auteur aussi accrédité que lui révoltera d'abord le Public.

En effet, le bon de votre Ouvrage ne peut pas être de vous, il faudra absolument que vous l'empruntiez de Montaigne, vous avez prévu qu'on pourroit vous appeller le fide traducteur du François de Montaigne, et vous n'avez peut être pas eu grand tort ; car puisque, comme vous en convenez vous-même, les Auteurs Grecs et Latins traduits en notre Langue par les meilleures plumes perdent infiniment, et que la traduction ne rend jamais avec la même force les beautés de l'Original ; comment pouvez vous hazarder de tomber non-seulement dans le même inconvenient, mais encore d'y joindre celui de rendre l'Auteur que vous prétendez traduire dans la Langue où il est déjà écrit ; que diriez vous d'un homme qui voudroit mettre Sénèque en une
lati-

latinité moderne, il ne passeroit jamais pour traducteur ; ainsi si vous ambitionnez ce titre , mettez donc Montaigne en latin ; employez les talens que le ciel vous donne en partage , à quelque chose de plus utile au public et de plus honorable pour vous.

Si tous les Auteurs avoient autant d'égard que vous , Monsieur , pour pressentir le goût du public sur tous les Ouvrages qu'ils veulent lui donner ; les Livres nouveaux seroient plus rares ; mais ceux qui paroîtroient auroient plus de succès ; je suis persuadé qu'outre la reconnaissance qu'il aura du sacrifice que vous voulez bien lui faire de votre Ouvrage , il vous aura encore obligation du bon exemple que vous donnerez à cette foule d'Auteurs que le seul désir de se faire imprimer , engage à faire un nombre infini d'Ouvrages médiocres , pour ne pas dire-mauvais, &c.





LA NECESSITE' DE MOURIR.

O D E.

D'Une aîle rapide et légère ,
 Vers son penchant le temps s'enfuit ;
 Et dans sa course passagere ,
 Consume ce qu'il a produit.
 Semblables à l'eau fugitive,
 Qui suit la pente de sa rive ,
 Et ne connoît point de retour ;
 Nos jours avancent vers leur terme ;
 Et le cercle qui les enferme ,
 Les angloutit dans son contour.



Comme l'impétueuse rage
 Des vents déchaînez dans les Aîrs
 Impitoyablement ravage
 Le tranquille Empire des Mers ;
 Ainsi mille affreuses tempêtes
 Grondent sans cesse sur nos têtes ;
 Sans nous donner aucun repos ;
 Et toujours à la crainte en proie ,
 Nous ne goûtons jamais de joye ,
 Que ne suivent les plus grands maux !



Après

Après de fâcheuses disgraces.

Et de dures fatalitez ,
 Qui marchent toujours sur nos traces ;
 Dans ce séjour d'infirmité ,
 La Mort cruelle , inexorable ,
 Et de butin insatiable ,
 Tranchera le fil de nos jours ;
 Et dans de ténébreux abîmes ,
 Foibles et tremblantes victimes ,
 Nous engloutira pour toujours.



Nos vœux , nos larmes , nos promesses ,
 Ne peuvent fléchir ses rigueurs ,
 Elle se rit de nos foiblesses ,
 Comme elle fait de nos grandeurs.
 Quelqu'élevez que soient les hommes ,
 Il nous faut tous tant que nous sommes ,
 Lui payer le fatal tribut ;
 Marchant par des routes diverses ,
 Après plusieurs longues traverses ,
 Nous parviendrons au même but.



La plus aimable des journées ;
 A le sort du plus triste jour ;
 Les plus agréables années ,
 S'en vont sans espoir de retour.
 Les vastes et puissants Royaumes ,

Ses

150 MERCURE DE FRANCE

S'éclipsent comme des fantômes,
Qui trompent nos yeux éblouis ;
Les Monumens les plus celebres,
Ensevelis dans les tenebres,
Se sont enfin évanouis.



Héros dans la guerre invincibles,
Vous , qui de la gloire amoureux ,
Tâchez par des exploits terribles ,
De rendre votre nom fameux ;
Monstres avides de carnage ,
Cessez de vanter votre rage ,
Et vos Lauriers baignez de pleurs ;
Votre gloire est imaginaire ,
Votre valeur trop sanguinaire ,
Ne se plaît que dans les horreurs.



Couverts de foudroyantes Armes ,
Vous paroissez au Champ de Mars ;
Parmi les feux et les allarmes ,
Vous allez braver les hazards.
Par tout vous lancez le Tonnerre ;
Vos ennemis mordent la terre ;
Rien ne résiste à votre bras ;
Les plus vaillans prennent la fuite ;
Ils évitent votre poursuite ,
Et vous laissent seuls aux combats.

Mais

Mais quel effroyable spectacle,
 Frappe mes yeux épouvantez ?
 Qui vient d'opérer ce Miracle ,
 Qui surprend mes sens enchantez ?
 Que deviennent ces cœurs sublimes ?
 Où sont ces Héros magnanimes ,
 Qui devant eux faisoient tout faire ?
 Pourquoi donc ces Guerriers indomptables ;
 Qui paroissent si redoutables ,
 Au sort sont contraints d'obéir !



Ils tombent frappez de la foudre
 Qui brise leur chef orgueilleux ;
 Leurs Lauriers sont réduits en poudre ;
 Leurs noms périssent avec eux.
 Où sont ces brillantes fortunes ?
 Non, les âmes les moins communes ,
 Ne sauroient braver les Destins.
 Des Cieux la suprême vengeance ,
 Confondant leur vaine arrogance ,
 Les égale aux plus vils humains.



Les souverains Maîtres du Monde ,
 Par des efforts impérieux ,
 Asservissent la Terre et l'Onde ,
 A leurs desirs ambitieux.
 Leurs richesses sont innombrables ;

Leur

2152. MERCURE DE FRANCE

Leurs trésors sont inépuisables ;
Des Peuples ils sont adorez ;
Leurs flatteurs , soigneux de leur plaire ,
N'osent parler , n'osent se taire ,
Que selon leurs decrets sacréz.



Suivis d'une Cour éclatante ,
Dont on les voit environnez ,
Dans le sein d'une paix charmante ,
Ils coulent des jours fortunéz ;
Chacun compose son visage ,
Sa voix , son geste , son langage
Sur ces Arbitres tout-puissants ;
Des ris la Troupe enchanteresse ,
Eloigne d'eux toute tristesse ,
Par ses mélodieux accens.



Mais les Parques impitoyables ,
Qui tiennent nos jours dans leurs mains ,
Se montreront inexorables ,
Envers ces Maîtres des Humains ;
De leur faux bonheur, le mensonge ,
Disparoîtra comme un vain songe ,
Dont le charme dure un moment.
Dans ce jour à jamais funeste ,
Tout l'avantage qui leur reste ,
C'est de mourir superbement.

Aubry de Trunzy.



R E M A R Q U E S

Sur l'Orthographe moderne.

IL y a long-temps que les bons Gram-
mairiens et les véritables Sçavants en
général, se sont plaints des innovations de
l'Orthographe moderne. Il semble qu'on
veuille entièrement abolir la trace de tou-
te étymologie. C'est un principe de cor-
ruption dans la langue, qu'une manière
d'écrire inusitée, et qui renverse toutes les
constructions. Ceux qui n'ont pas aban-
donné entièrement le goût des Belles-Let-
tres, doivent s'opposer vivement au pro-
grès d'un abus si généralement répandu.
Peut-on n'être pas choqué en lisant *filoso-*
fie, les *Anglais*, les *Fransais*? On retranche
les t avant les s. à tous les mots pluriels.
Cents, qui signifie plusieurs centaines, ne
s'écrit pas différemment de *cens* qui signi-
fie dénombrement ou un droit de cen-
sive. Je ne puis lire sans baillemens, les
flos, les *ras*, les *chas*, un *aman*, dont
la terminaison régulière est différente de
celle d'un *aiman*, les *trais*, les *Sçavans*,
et ce dernier mot me fait douter si je
dois dire les *Sçavanes* ou les *Sçavan-*
tes.

1154 **MERCURE DE FRANCE**
 tes. On écrira bien-tôt, ils *disais*, au
 lieu de ils *disoient*, et la monosyllabe *cin*,
 pour exprimer saint *sancius*, ceint *cinc-*
tus, cinq *quinque*, sein *sinus*, seing *signa-*
tura, et ainsi des autres. Les noms pro-
 pres sont défigurez par la maniere de
 les écrire. On met de petites Lettres au
 commencement des noms des Nations,
 les *alemans*, les *italiens*. On trouve dans
 les Livres imprimez nouvellement, *Des-*
cartes, *Dumoulin*, *Lecoq*, *Delalande*; il
 faudra donc écrire aussi *Demonimorency*,
Dechatillon, les deux reines *Jeannes*
Denaples; et tandis que les Correcteurs
 des Livres modernes, prodiguent les let-
 tres majuscules où il n'en faut point,
 ils les épargnent dans les noms propres
 où elles sont nécessaires. Cependant on
 dit en Latin, *Cartesius*, *Molinaus*, preu-
 ve certaine que l'article est distinct du
 nom propre, et ne doit pas être écrit
uno contextu, mais séparément et chacun
 avec une lettre majuscule, qui est la
 lettre initiale de tout ce qui fait partie
 du nom propre; comme dans le nom
 de *La Roche Fousault*, où les differens
 mots qui composent ce nom, doivent
 avoir chacun leur lettre majuscule. Il y
 a de la difference entre les monosyllabes
de Du, *Des*, et *Le*, qui précèdent les
 noms.

noms propres. *Du*, *Des*, et *Le* doivent s'écrire par des majuscules, car ces monosyllabes, quoique distincts du nom, y sont nécessairement attachés; mais la monosyllabe *de* marque seulement dans son origine une Seigneurie, et n'entre pour rien dans le nom; elle ne s'y joint pas lorsqu'on l'écrit seul; et c'est la raison pour laquelle on dit toujours *Le Veneur*, *Du Guesclin*, au lieu qu'on dit, *Rochechouart*, *Tavanes*, en appelant simplement par leurs noms les Seigneurs de *Rochechouart* et de *Tavanes*. Suivant ce principe on doit écrire *Pierre de Marca* et *Jean Du Tillet*, ou *René Des Cartes*, parce que *Du* et *Des* renferment outre *de*, une partie du nom propre, comme qui diroit Seigneur du lieu appelé *Le Tillet*, ou du lieu appelé *Les Cartes*. Il seroit à souhaiter que les Auteurs donnassent plus d'attention à l'impression de leurs Ouvrages, et qu'ils ne s'en rapportassent pas à des Correcteurs d'Imprimerie, qui étant ordinairement peu lettrez, introduisent plusieurs abus, dont l'exemple se répand et forme peu à peu un mauvais goût contre lequel il est à peine permis ensuite de réclamer. Les accents sont le plus souvent très-mal distribués, et un Etran-

ger

2156 MERCURE DE FRANCE
ger qui en lisant la plupart des Livres
François, regleroit sur eux sa pronon-
ciation, feroit des fautes presque con-
tinuelles. Ces reflexions ne présentent
pas d'abord toute l'importance qu'elles
renferment. Le mauvais goût ramene
insensiblement la barbarie, et les rava-
ges de la barbarie influent sur tous les
objets qui sont de la plus grande con-
séquence pour la Société. On méprise
déjà le sçavoir; les beaux esprits du siècle
craignent de paroître sçavants; ils veu-
lent tout devoir à la nature. Rien ne con-
tribue tant à la politesse d'une Nation
et au progrès des Belles Lettres, que la
pureté de la Langue, et la Langue ne
peut avoir d'ennemi plus dangereux que
le mauvais goût de l'orthographe et de
l'écriture. La régularité de l'impression
est une des choses qui décide le plus du
succès des Ouvrages; les Auteurs doi-
vent donc employer tous leurs soins pour
réparer la perte que l'Imprimerie a faite
des Etiennes et des Manuces.





MADRIGAUX.

*Imitez de l'Italien du Guarini , par
Mlle de Malcrais de la Vigne , du
Croisic en Bretagne.*

LA SEDE D'AMORE. Madrig. IV.

DOu'hai tu Nido , Amore ,
Nel viso di Madonna , o nel mio core ?
S'io miro come splendi ,
Se' tutto in quel bel volto ;
Ma se poi come impiaghi , e come accendi ,
Se' tutto in me raccolto.
Deh ! se mostrar le meraviglie vuoi ,
Del tuo poter in noi ;
Tal'hor cangia ricetto ,
Ed entra , à me nel viso , à lei nel petto.

La Demeure de l'Amour. Imitation.

Amour , qui sous tes loix tiens mon ame asservie ;
Où loges-tu , cruel Amour ?
Est-ce sur le tein de Sylvie ?
Ou bien as-tu choisi mon cœur pour ton séjour ;
Si je pense aux beautez dont l'éclat t'environne ;
Tu dois sur son visage avoir fondé ton Trône ;
Quand je pense au flambeau dont on t'a peine
pré ,

2158 MERCURE DE FRANCE

Je sens que mon cœur allumé,
Est la triste demeure où s'exerce ta rage ;
Daigne faire un échange, Amour, en ma fa-
veur ;

Vien te placer sur mon visage,
Et va te loger dans son cœur.

MIRAR MORTALE Madrig. LV.

*Io mi sento Morir , quando non miro
Colei , ch' è la mia vita ;
Poi se la miro , anco morir mi sento ;
Perche del mio tormento ,
Non ha pietà la cruda , e non m'aità .
E sà pur s' i l' adoro ,
Così mirando e non mirando i' more.*

*La vue de sa Maîtresse le met en danger
de sa vie , Imitation.*

Aussi-tôt que je ne vois pas ,
Celle pour qui je voudrois vivre ,
Je sens approcher le trépas.
Quand je la voi, les maux où sa rigueur me
livre ,
Me menacent du même sort.
Ainsi la Belle que j'adore ,
Et qu'en vain ma douleur à chaque instant im-
ploie ,
Ne peut me donner que la mort.

FEDE

FEDE GIUSTIFICATA. Madrig. XI.

*Io disleale! ah cruda,
 Voi negate la fede,
 Per non mi dar mercede.
 Se non basta il languire,
 Provate mi al morire;
 E se ciù ricusate,
 Per che la fede negate?
 Che provar non volete?
 O provate, o credete.*

La FIDELITE' JUSTIFIE'E, Imitation.

*Moi je suis un perfide! outrage! ah! cruauté!
 Pour ne point accorder à ma persévérance,
 Le loyer qu'elle a mérité,
 Vous saignez de douter de ma fidélité.
 Ah! si mes tendres feux, mes tourmens, ma
 constance,
 Si ces garans certains ne vous suffisent pas,
 Pour vous en mieux convaincre, ordonnez mon
 trépas.
 Mais ne m'objectez point que l'épreuve est trop
 dure,
 Vous dont la barbarie insulte à la Nature;
 Et lasse de me voir souffrir,
 Ou croyez-moy de grace, ou laissez-moi mourir!*

LET-



*LETTRE du Frere * * * Jardinier
des R R. P P. * * * d'Auxerre , au
Frere C * * * Jardinier des Peres du
même Ordre à Paris.*

MON TRES-CHER FRERE , *la paix
de Dieu en J. Notre Seigneur.*

Permettez moi de vous faire part de quelques - unes de mes Observations sur la maniere dont le Sujet et la Greffe s'unissent dans les Arbres greffez ; il y a déjà fort long temps que je me suis appliqué à examiner ce qui se passe dans cette jonction si intime ; j'ai détruit pour cela une quantité considerable d'arbres greffez ; j'en ai aussi observé qui étoient morts sur pied , j'en ai choisi de vieux et de jeunes , afin de suivre , pour ainsi dire , dans tous les âges , le travail admirable de la Nature ; tantôt j'ai scié l'endroit de la greffe , tantôt je l'ai fendu , quelquefois régulièrement , d'autres fois irrégulièrement. Les coupes que j'en ai faites ont été aussi suivant differens plans ; afin que rien n'échappât à ma vûe , j'ai observé toutes les especes de greffes ; mais comme toutes peuvent se
réduire

réduire à la greffe en écusson et à celle en fente, je vais vous entretenir de tout ce que j'ai remarqué dans ces deux especes de greffe. Ces amusemens innocens sont permis dans notre état, et peuvent servir de récréation dans la solitude. C'est pourquoi j'espere que le petit détail que je vous envoie ne vous déplaira pas. Dans la greffe en écusson, la greffe fait toujours avec le sujet; un angle plus ou moins considérable, selon que sa situation à l'égard du sujet est plus ou moins oblique. L'union de la greffe et du sujet commence à se faire par les fibres de la couche la plus intérieure du *Livre*. * ou ce qui est la même chose, par les fibres qui doivent dans la suite former le cercle extérieur de la portion ligneuse; les fibres de cette couche du *Livre*, s'insinuent dans les fibres de la couche opposée qui se trouve dans le sujet, et s'y attachent de façon que dans les vieilles greffes il est impossible d'appercevoir la manière dont s'est faite l'union des fibres de la greffe avec celle du sujet; quand la couche la plus intérieure du *Livre* de la greffe s'est unie assez inti-

* On appelle *Livre*, la partie intérieure de l'écorce, celle qui touche le bois, et qui est elle-même prête à devenir bois.

C nement

mement avec celle du sujet pour qu'elle puisse vegeter sur elle, alors la couche de l'écorce qui est extérieure à la couche intérieure du *Livre* commence à pousser dans celle du sujet qui lui correspond, et ainsi toujours de la même manière de l'intérieur à l'extérieur, jusqu'à ce qu'enfin il se fasse un bourrelet qui soude par dehors l'écorce de la greffe avec celle du sujet. Il ne se forme aucune union entre la portion ligneuse du sujet et la portion ligneuse de la greffe, ni entre la portion ligneuse du même sujet et l'écorce de la greffe; mais la portion ligneuse du sujet périt tout d'abord; ce qui se remarque facilement par le changement de couleur qui lui arrive. Pareillement la portion ligneuse de la greffe ne s'unit avec aucune partie du sujet; elle cesse même de croître; car les fibres de la portion ligneuse de la greffe étant parvenues presque vis-à-vis de celles du sujet, elles font un petit détour; * la plus grande partie s'arrêtent précisément en cet endroit et s'adossent, pour ainsi-dire, sur la portion ligneuse du sujet, sans cependant s'y unir en aucune façon, tandis que les autres fibres qui descendent un peu plus bas, glissent sur

* Voyez la figure 1.

la

la portion ligneuse, et que les extrémités de ces fibres qui ne vont pas plus loin, forment différens étages très sensibles. Pour me rendre un peu plus clair et plus intelligible dans ce qui me reste à dire sur la greffe en écusson, il est bon de regarder l'écorce qui environne la greffe, comme divisée en deux portions séparées par la partie ligneuse qui en occupe le centre; de ces deux portions l'une sera supérieure et l'autre inférieure; la portion supérieure de l'écorce forme le plus souvent un bourrelet qui peu à peu recouvre la tige qui a été coupée un peu au-dessus de la greffe; il y a des greffes où cette écorce après avoir fait une espèce de calotte pour recouvrir entièrement le bois coupé, s'unit tellement avec l'écorce du sujet, qu'on ne voit aucune marque de jonction: j'ai, entr'autres, une vieille greffe, où à l'extérieur les levres du bourrelet se sont tellement effacées, qu'il est impossible de voir l'endroit de la greffe. De cette nouvelle écorce précisément à l'endroit où elle a recouvert la tige coupée, il a poussé une branche aussi grosse que les autres branches latérales; la portion inférieure de l'écorce de la greffe pousse de même dans l'écorce du sujet, sans qu'on puisse obser-

ver non - plus de quelle maniere s'est faite l'union entre les fibres. La direction des fibres de ces deux portions d'écorces doit nécessairement être d'abord un peu oblique ; elle devient ensuite longitudinale et pour l'ordinaire très régulière. * Ces fibres sont absolument disposées de la même maniere que dans les branches qui partent de la tige ; car la direction des fibres qui étoit d'abord longitudinale , devient un peu oblique pour se redresser ensuite et redevenir longitudinale ; aussi quand on scie longitudinalement la tige d'un arbre dans un endroit d'où il sort une branche , on observe absolument la même direction de fibres que dans la greffe ; pareillement si on arrache une greffe qui a commencé à vegeter sur le sujet et si on sépare une jeune branche d'un arbre dans l'endroit où la branche est articulée avec la tige dans l'un et dans l'autre , les fibres paroîtront disposées de la même maniere.

J'ai observé dans la greffe en fente à peu près le même procédé de la Nature que dans la greffe en écusson , la végétation de la greffe dans le sujet commence à se faire par la couche la plus in-

* Voyez la fig. 1,

terieure

terieur du *Livre* et l'union des fibres de la greffe avec celle du sujet, se fait toujours de l'interieur à l'exterieur jusqu'à ce qu'enfin l'écorce du sujet qui avoit été fenduë pour recevoir la greffe, se soit soudée par le moyen de sa jonction immédiate avec les fibres de l'écorce de la greffe : pour lors la portion ligneuse du sujet devient inutile, elle meurt le plus souvent, et il ne se fait aucune union entre elle et la portion ligneuse de la greffe, ce qui se reconnoît facilement dans les greffes, même les plus vieilles ; il n'y a que les écorces dont les fibres se soient unies, et cette union se fait dans quelques greffes si intimement, qu'il est impossible de voir dans l'interieur de la tige les endroits où la jonction s'est faite, on ne s'en apperçoit que sur l'exterieur de l'écorce, car au-dedans la direction des fibres est si bien la-même, que les fibres de la greffe ne paroissent être qu'une continuation de celles du sujet. J'ai une greffe de Pommier, âgée de quatorze ans, dans laquelle on voit très-clairement qu'il n'y a eu aucune union entre la portion ligneuse de la greffe et celle du sujet, et que les portions ligneuses de l'une et de l'autre, ont péri entièrement. Dans la portion ligneuse du sujet,

2166 MERCURE DE FRANCE
trois doigts au-dessous de l'endroit où la tige avoit été coupée , il y avoit eu une branche qu'on avoit abbatuë et on voit très-distinctement la marque de la coupure qui n'a changé ni de figure ni de couleur , et qui a été ensuite recouverte par l'écorce dans laquelle elle a laissé son empreinte, sans s'y unir en aucune façon. A mesure que la jonction entre la greffe et le sujet devient plus intime , les écorces de la greffe et du sujet se distendent peu à peu , augmentent de volume et enfin deviennent capables de former un bourrelet assez considerable pour recouvrir entierement le bois coupé et ne former plus qu'un seul corps , lorsqu'elles sont venues à se joindre. Dans cette greffe de Pommier faite il y a quatorze ans , il y avoit eu aussi une branche de la greffe coupée à la tige un peu au-dessus de l'endroit de la greffe, et de l'autre côté il y avoit une petite branche qui mourut quelque temps après, dans l'accroissement des écorces du sujet et de la greffe , l'endroit où la branche avoit été coupée aussi-bien que la petite branche morte , ont été totalement enveloppez , sans qu'il soit demeuré à l'exterieur aucun vestige de ces parties ; je conserve avec grand soin cette greffe
que

que je regarde comme une Pièce précieuse. Quand les fibres se sont soudées et que le bourrelet s'est formé, la direction des fibres paroît très régulière, et pour l'ordinaire longitudinale; on remarque seulement à la partie la plus voisine de la portion ligneuse, tant du sujet que de la greffe, la position des fibres les plus intérieures qui est un peu oblique, parce que les fibres du sujet sont obligées de faire un détour pour aller s'unir avec celles de la greffe; mais quand elles sont parvenues à la greffe, cette direction change bien-tôt pour devenir longitudinale; vers l'extérieur la direction des fibres est pour l'ordinaire absolument longitudinale. *

Ce sont là, mon cher frere, les observations que j'avois faites il y a très-long-temps sur les greffes; mais il y a environ deux ans que je fus très-surpris lorsqu'un Monsieur de mes amis, homme d'esprit et fort curieux, à qui j'avois fait part de mes recherches, vint m'apporter les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de 1728. J'y lûs un Mémoire de M. Duhamel sur la greffe, dans lequel il se trouve des observations qui sont absolument différentes des miennes; comme

* Voyez les figures 2 et 3.

C iij vous

vous ne serez peut-être pas fâché de sçavoir ce que pense ce sçavant homme, voici un précis exact de son sentiment : Il dit qu'il doit se faire plusieurs Sections tant dans les Orifices de la greffe, que dans celles du sujet lorsqu'on appliquera la greffe sur le sujet, ce qui produit nécessairement un *Philtre* plus fin; l'union de la greffe avec le sujet ne se peut faire selon lui sans un allongement tant de la part des fibres de la greffe que de celles du sujet qui dans cet allongement doivent faire différentes inflexions, divers plis et replis pour s'ajuster et s'anastomoser les unes aux autres; il ajoute qu'il y a icy quelque chose qui approche de la mécanique des *glandes*, qu'il s'y fait des *filtrations* et des *sécrétions*, et que dans la greffe il y a un *viscere* nouveau qui peut changer en quelque chose la nature de la greffe, ou plutôt la qualité de ses productions; il appuie cecy en disant qu'il n'est parvenu à toutes ces grandes connoissances qu'à force d'expériences répétées; il va plus loin; non content de cette sécrétion qu'il a découverte dans la greffe, il veut qu'il y ait non-seulement des *Philtres* aux racines et aux tiges qui ne font que commencer à perfectionner la sève, mais encore qu'il s'en trouve d'au-

d'autres ou dans les petites branches , ou à l'approche des fruits qui achevent de préparer la sève , et séparer les parties suaves et agréables d'avec les autres ; il a prouvé même ceci par l'expérience suivante ; si on goute les feüilles et les branches d'un arbre qui a le fruit doux , on y trouvera une sève extrêmement âcre et amere , ce qui fait voir (à cet Académicien) le besoin qu'elle a d'être rectifiée avant que de passer dans les fruits. Je vous avouë , mon cher frere , que je fus fort frappé , après avoir lû les Observations de M. Duhamel , j'avois lieu en effet d'être doublement surpris , car il y avoit une partie de cet éloquent discours que je n'entendois point du tout , et le peu que je compris dans le reste me sembloit entièrement opposé à ce que j'avois cru voir ; ces observations me portoient à croire , 1^o. qu'il se faisoit une union bien exacte entre les fibres de la portion ligneuse ; j'avois vû le contraire dans les portions ligneuses de la greffe et du sujet , 2^o , que dans cette union les fibres avoient des directions bizarres , et qu'elles formoient des plis et replis ; les fibres m'avoient paru le plus souvent bien droites et bien régulières ; celles qui avoient la direction la plus bizarre , fai-

C v soient

soient quelques petits détours, sans se replier et se contourner, comme M.^e Duhamel le dit. D'ailleurs il n'y a pas plus de plis et replis à la greffe qu'aux nœuds et qu'aux articulations des branches à la tige ; c'est pourquoi les nœuds et les articulations devroient tenir lieu du manège de la greffe qui deviendrait pour lors inutile ; j'avois bien des raisons pour deffendre mon sentiment, mais quand je faisois réflexion que ces observations partoient d'un Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, qui doit sur ce seul titre être regardé comme un homme bien sçavant ; toutes mes raisons s'évanoüissoient et je croïois véritablement m'être trompé, cependant je fus porté par je ne sçai quel mouvement d'amour propre, à ne point me défier si fort de mes forces, j'étois persuadé que dans ma retraite je pouvois peut-être faire ce qu'un homme répandu dans le monde ne peut point faire ; il me vint donc en pensée de vérifier mes observations et d'examiner de nouveau les greffes ; je le fis, et je puis dire, avec succès, car je fus confirmé pleinement dans mon premier sentiment ; ainsi content de moi même, il ne me restoit plus que de tâcher de comprendre ce que M. Duhamel

mel dit dans son Mémoire. Il parle de *Philæes*, de *Filtrations*, de *Sécrétions*, de *Glandes*, &c. je n'entendois rien à tous ces termes, il falloit m'en instruire, puis qu'on supposoit dans les greffes de pareils visceres, et qu'on prétendoit qu'il y avoit de semblables organes, principalement à l'insertion des racines, aux tiges, suivant l'observation de plusieurs (a) Etrangers: Je ne trouvai point d'expédient plus court pour venir about de mon dessein que d'aller trouver notre Chirurgien, qui est un fort habile homme dans son Art, et d'ailleurs sçavant en Anatomie; je le priai de me dire ce que c'étoit qu'une glande et quel étoit son usage dans le corps des animaux, il me répondit qu'on appelloit *glandes*, certains pelotons particuliers et certaines masses distinguées de toutes les autres parties du corps, par leur contour, leur forme, &c. qu'elles étoient en general composées par des vaisseaux de différente espece, différemment pliez, repliez et empaquetez les uns sur les autres, et que leur fonction en general étoit de séparer de la masse du sang certaines liqueurs destinées à différens usages, suivant les vûes de la nature; enfin il me dit que cet-

(a) *Grevu, Malpighi, Leuwenhœk et Mariotte.*

te fonction propre à la glande de séparer une liqueur d'une autre se nomme *Secré-tion* ou *filtration*; et que la glande elle-même étoit regardée comme un filtre; j'écoutai tres-attentivement tout ce qu'il me dit, et je le concevois fort bien, mais quand je voulus appliquer ces notions à la greffe, je n'y entendis plus rien du tout, mon ignorance me fit rentrer dans mon néant; je fis réflexion qu'il n'appartenoit pas à un petit frere Jardinier de porter son sentiment sur une matiere aussi difficile, sur tout avec des lumieres aussi bornées que les miennes; cependant je ne pus me refuser de faire les observations suivantes, qui m'ont empêché d'adopter ces glandes: Voici comme j'ai raisonné, pour qu'une sécrétion se fasse, il faut un organe, cet organe est formé par divers plis, replis, contours et entrelasemens; outre cela la glande est une partie, pour ainsi dire, isolée des autres parties du corps des animaux; dans les plantes je ne trouve rien de semblable, point de partie séparée des autres, à moins que ce ne soit des especes de Chevilles qu'on trouve assez souvent dans les Planches de Sapin, les fibres sont pour l'ordinaire bien droites, bien regulieres, quand elles sont irrégulieres ce sont des chan-

changemens de direction auxquelles elles ont été forcées à cause qu'elles ont trouvé quelque empêchement et quelque embarras dans leur chemin, ce qui les a obligé de se détourner ; au reste on rencontre des directions aussi bizarres dans les nœuds, qui pour lors devroient faire l'office de la greffe, mais jamais dans les greffes, il n'y a de contours et de replis qui semblent marquer un entortillement comme dans la glande ; enfin pour qu'une sécrétion se fasse il faut qu'il y ait une liqueur qui soit séparée de la masse du fluide ; j'étois bien embarrassé à la trouver dans la greffe.

Je fis part de toutes ces réflexions à l'ami qui m'avoit prêté les Mémoires de l'Académie des Sciences, il m'en parut frappé, et il me dit que le sentiment de M. Duhamel n'étoit point nouveau, que des Auteurs célèbres l'avoient soutenu et qu'il étoit moins surpris que M. Duhamel l'eut renouvelé qu'il ne l'étoit que cet Académicien n'eut point cité ceux de qui, selon toutes les apparences, il le tenoit ; il me promit de m'apporter les Auteurs qu'il sçavoit avoir parlé de ces filtrations et de ces sécrétions ; il tint sa parole, et il me fit voir les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, de l'année

2174 MERCURE DE FRANCE
née 1705. parmi lesquels il y en a un
sur les maladies des Plantes , donné
par l'illustre M. de Tournefort , à la fin
duquel se trouve le système des glandes
détaillé avec peut être beaucoup plus de
précision que dans le Mémoire de M. Du-
hamel , et j'ai eu un sensible plaisir lors-
que j'y ai vu que M. de Tournefort s'é-
toit apperçu avant moi , que les fibres de
la portion ligneuse , qu'il nomme Chi-
cot , se déssechoient entierement , que la
blessure étoit couverte par une espece de
calotte , qui enveloppe ce bois coupé , et
que ce bourlet n'étoit formé que par les
lèvres de l'écorce qui se tuméfoient ;
mon ami me fit voir encore le même sys-
tème dans l'Agriculture parfaite d'Agric-
ola , partie premiere , page 73. 74. c. 5.
n. 13. Quoique ces autoritez ne levassent
point mes difficultez , cependant je fus
fort satisfait de ce que j'avois appris , et je
pensai que si ces grands hommes s'étoient
trompez , ce qui ne m'appartenoit pas de
décider , la matiere devoit être plus dif-
ficile que je ne me l'étois imaginé d'abord ;
c'est pourquoi , mon cher frere , je vous
prie de vérifier , si vos grandes occupa-
tions vous le permettent , mes Observa-
tions , et de me dire librement votre
sentiment ; tout honnête homme , tout
homme

OCTOBRE. 1733. 2175

homme sçavant, et à plus forte raison un ignorant comme moi, doit se croire faillible, ainsi c'est la vérité que nous devons toujours avoir en vuë, parce que nous devons avoir toujours Dieu present dans toutes nos actions, et que nous lui devons tout rapporter, songez un peu à moi dans vos prieres. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Auxerre, ce 4 Octobre 1733.



LE TRIOMPHE de la raison.

O D E.

ENfin vous êtes revenuë,
Douce raison, fille des cieux;
Pour une ame trop prévenueë,
Vous êtes un présent des Dieux;
Enfin j'abandonne Climene;
Honteux d'avoir pour l'inhumaine,
Méprisé long-temps, votre voix;
Je hais mon ancien esclavage,
Et pour jamais devenu sage,
Je viens me ranger sous vos Loix.

Heu-

Heureux qui toujours vous adore ,
 Malgré le feu des jeunes ans !
 Heureux qui vous retrouve encore ,
 Après de longs égaremens !
 La Paix , cette aimable immortelle ,
 Est votre compagne éternelle.
 Vous nous comblez de mille dons ;
 Mais , infortunez que nous sommes ,
 Nous cessons d'être vraiment hommes ,
 Du moment que nous vous perdons.



Quelquefois , Neptune docile ,
 Tient ses Ondes dans le repos ;
 La nature paroît tranquille ;
 Le Zéphir joué avec les Flots ;
 Déjà la voile se déploie ,
 Déjà poussant des cris de joie ,
 Le Naucher s'éloigne du bord ;
 Mais bien-tôt l'affreuse tempête ,
 Lui montre la mort toute prête ,
 Et lui fait regretter le Port.



Par de semblables artifices ,
 L'amour trahit les jeunes cœurs ;
 Il conduit dans des Précipices ,
 Par des chemins semez de fleurs ;

Nous

Nous suivons une douce pente ;
 D'abord il flatte notre attente ,
 Par l'espoir d'un bien qui nous fuit ,
 Notre ame sans effort s'engage ,
 Et ne chérit rien davantage ,
 Que le charme qui la séduit.



Grands Dieux ! qu'un cœur tendre et sincère ,
 Ressent de troubles en un jour ,
 Lorsque par un objet sévère ,
 Il voit mépriser son amour !
 Envain par des ruisseaux de larmes ,
 Par des soupirs , par des allarmes ,
 Nous exprimons nos déplaisirs ,
 L'ingrate , parmi ses caprices ,
 S'applaudit de ses injustices ,
 Et se moque de nos soupirs.



Enfin notre dépit éclate ;
 Impatiens de nous venger ,
 Non contents de quitter l'ingratte ,
 Nous osons encor l'outrager ;
 Le désespoir seul nous possède ,
 L'amour qui pour un temps lui cède ,
 Paroît expirer dans nos cœurs ,
 Tandis que caché dans notre ame ,

Ces

Certain du pouvoir de sa flamme ,
Il rit de nos vaines fureurs.



Bien-tôt cet amant si rebelle ,
Quittant un impuissant courroux ;
Revient , en Esclave fidelle ,
Reprendre ses fers à genoux ;
Superbe alors de sa victoire ,
L'Ingraté , du haut de sa gloire ,
Exerce des droits rigoureux ;
Et l'infortuné qui l'adore ,
Par ses respects lui donne encore
Le droit de mépriser ses feux.



Une Divinité puissante ,
M'affranchit de ces maux divers ;
C'est vous , ô Raison bien-faisante !
Qui brisez aujourd'hui mes fers ;
Au fond de mon ame éperdue ,
Votre voix enfin descendue ,
Parle et m'instruit du haut des Cieux ;
A cette voix l'Amour docile ,
Fuit , ainsi que l'Ombre mobile ,
Qui s'évanouit à nos yeux.





*LETTRE écrite de Dijon , à M. de
T . . . sur le Cabinet de Médailles des
R R. P P. Jesuites de Tournon.*

MONSIEUR,

Vou auriez pû vous mieux adresser pour avoir l'analyse des singularitez du Médailler des P P. Jesuites de Tournon , dont on a depuis peu fait imprimer le Catalogue à Avignon. Je n'ai eu ce Livre que bien peu de temps à ma disposition , M. R. D. L. qui l'avoit apporté de Paris , n'ayant fait ici qu'un très petit séjour. Il auroit fallu n'être pas si pressé pour examiner toutes les raretez de ce Cabinet. Ce fut beaucoup pour moi d'en remarquer une partie et d'en faire à la hâte un Memoire. Ressouvenez-vous-en bien , je vous prie , pour que vous m'épargniez les justes reproches que vous faites à ces demi-Sçavans qui ont voulu vous faire connoître ce Médailler. Vous ne trouverez pas du moins dans mon Extrait ces grandes phrases qui ne signifient rien , et qui laissent le Lecteur aussipeu instruit qu'il l'étoit auparavant.

Dans

2180 MERCURE DE FRANCE

Dans le Cabinet des Jésuites de Tournon, il y a différentes suites de Médailles; 1°. de Rois, 2°. de Peuples et de Villes; 3°. de Familles Romaines; 4°. de l'As et de ses divisions; 5°. des Empereurs Romains en or; 6°. en argent; 7°. en grand; 8°. moyen; 9°. et petit bronze; 10°. de Médailles et de Monnoyes modernes; 11°. de Médailles contrefaites; 12°. de Pierres gravées, des Statuës, des Urnes, &c. Il paroît qu'on ne s'est attaché à enrichir que les suites Imperiales de bronze; les autres, excepté celle qui est en argent, sont peu nombreuses. Dans le petit nombre on remarque cependant des Médailles peu communes; il y en a même qui n'ont pas été connues jusques ici par les Antiquaires, et qu'on peut avec eux appeller uniques. Mon Mémoire me fournit une partie de celles qui me parurent de ce genre dans ce Cabinet. Peut-être vous feront-elles naître le dessein de l'acheter; on dit que les Jésuites de Tournon veulent le vendre pour rétablir leur Bibliothèque.

Une Chevre d'Afrique: au Revers; ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣ. Une Aigle tenant la foudre dans ses serres Æ. III.

La tête de Diane. Ξ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΦΙΝΤΙΑΣ. Un Sanglier. Æ II.

La

O C T O B R E. 1733. 2181

La tête d'Anthiochus, ornée d'un Diadème. α ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΚΑΛΛΙΝΙΚΟΣ.

Une Victoire. Æ. III.

Deux Médailles d'Homere.

La tête de Rome. ROMA RESTITVTA. X Jupiter assis, la Foudre à la main: JUPITER LIBERATOR. Arg.

Parmi les Médailles Imperiales de grand Bronze, une Contorniate d'Auguste au revers de C. GALLVS....

IIIVIRAAFF; dans le Champ, S. C.

Un Tibere, deux Vitellius, deux Antonins, un Médaillon d'Aelius César,

au revers de la Concorde assise CONCORD. TR. POT. COS. II. Un Antonin Pie,

qui a pour revers le Sphinx et l'époque L. B. Un autre: ΕΠΙ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΚΑ

ΕΚΤΙΑΙΟΥ ΧΥΖΙ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, avec un Temple. Pertinax, les deux Gordiens

Africains, un Médaillon de Gordien Pie: L'Empereur avec Tranquilline, se

donnent la main, avec la Légende de ΓΑΡΚΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΜΚ ΤΒ.

Trajan Dece au revers, LIBERTA AVG La tête de Q. Herennius: ΕΡΕΝΝ. ΕΤΡΟΥΣ.

MEC. ΔΕΚΙΟΣ ΚΥΙΝΤΟΣ ΚΕΑΡ; au revers, celle d'Hostilien... ΟΥΤΙΑΙΑ-

OC ΚΥΙΝΤΟΣ ΚΕΑΡ. Deux Émiliens. Gallien au revers de AEQVITAS AVGG.

Un

2182 MERCURE DE FRANCE

Un autre : COL. TYRO. MET. Une Aigle avec une Enseigne Militaire, dans laquelle on lit ces mots : LEG. III. GAL. Un Médaillon du même Prince : CONCORDIA EXERCIT. La Déesse debout, avec une Patere à la main.

Dans le moyen Bronze, j'ai remarqué un Othon, avec le revers d'une Tête casquée, et l'Inscription POMH Vitellius : IMP. VITEL. dans une contremarque sans autre Légende ; au revers : ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Les têtes accolées de Castor et de Pollux. Hadrien : ΕΠΙ ΚΩΚΘΕΝΟΥΡΟ ΑΡΧ. Γ. ΤΙΒΕΡΙΟΥΗΟΛ. Jupiter tenant une Patere. M. Aurele : CONG. AVG. III. TR. P. XX. IMP. III. COS. III. La Libéralité debout ; elle tient une Tablette. Un autre : MARTI VICTORI IMP. XI. COS. III. Le Dieu Mars, avec une Haste et un Bouclier. Severe Alexandre : COL. AVR. PIA. METR. SIO. au milieu d'une Couronne, Gallien au revers de Salonine et de Salonin. Diocletien avec cette Légende : D. N. DIOCLETIANO AETER. AVG. Val. Maximien : CONCORDIA FELIX D. B. N. N. Val. Constantius : FORTUNAE REDVCI AVGG. N. N. Deux autres Maximiens : IMP. MAXIMIANVS JUN. AVG. Maxence : SALVIS AVGG. ET CAESS. FEL. KART. Constantin : CONCORDIA PERPET.

DD.

OCTOBRE. 1733. 2183

DD. NN. Un autre : GENIO CAESARIS ,
un autre : TEMPORVM FELICITAS.

Dispensez moi, Monsieur, de m'entendre davantage sur ces Médailles du bas Empire. Les suites de moyen et de petit Bronze de ces temps-là, sont très-riches par les têtes des Princes et par les revers qu'elles contiennent. La plupart sont rapportées dans le *Nummi saculi Constantiniani* du P. Hardouin, et par le P. Bandury, avec l'Étiquette, *E. Schedis D. Roman de Rives*. Cet Abbé, à ce que m'a dit un de ses amis, a vu plus d'une fois avec admiration ce Cabinet. Sur l'avis qu'on en trouvoit le Catalogue chez Bousquet, Libraire à Geneve, j'ai pris des mesures pour en faire venir deux Exemplaires; il y en aura un pour vous. La lecture que vous en ferez, sera plus agréable pour vous que celle de ma Lettre. Je suis, &c.



PSEAU-

*****:*****:*****

PSEAUME PREMIER.

*Beatus vir, qui non abiit in consilio
impiorum, &c.*

HEureux qui dans son Dieu met sa félicité,
Qui ne marche jamais dans le sentier du vice,
Et qui fuit la société,
Des Ministres de l'injustice;

Qui n'a point soutenu dans la Chaire d'erreur,
Les dogmes empestez d'une morale impie;
Mais qui sur la Loi du Seigneur,
Regle tous les jours de sa vie.

L'Eternel benira ses soins et sa Maison.
Tel qu'un arbre-arrosé d'une Onde vive et pure;
Chargé de fruit en la saison,
Le Juste ornera la Nature.

Que deviendront l'impie et le voluptueux ?
Ils seront dispersez ainsi que la poussiere,
Qu'un tourbillon impetueux,
Enleve du sein de la Terre.

Dieu leur a préparé des tourmens éternels;
On ne les verra point devant sa face auguste,
Lever

OCTOBRE. 1733. 2185

Lever leurs regards criminels,
Ni s'asseoir à côté du Juste.

La foudre va partir ; ô regrets superflus !
Enfant d'iniquité , tu n'as plus de puissance .
Frémis c'en est fait , il n'est plus .
Le Ciel a vengé l'innocence .

C. FAVART.



*REMARKES sur le Combat de
Cupidon , et d'un Cocq , gravé en creux
sur une Cornaline antique.*

LEs Sçavans de l'ancienne Egypte ne
communiquoient les particularitez
de leur Histoire , les Misteres Sacrez ,
et les secrets de la Nature , dont ils
avoient acquis la connoissance par l'ex-
perience ou par le secours de l'Astrono-
mie , qu'à ceux qui étoient destinez à
la Couronne , au Ministere , ou au Sa-
cerdoce.

Leur science étoit si profonde et si
singuliere , que les Sages de la Grece ne
dédaignoient point de les consulter , et
d'apprendre d'eux ce qu'ils ne pouvoient
acquérir par la lecture ni par la spéculation

2186 MERCURE DE FRANCE
lation la plus laborieuse. On voit même
dans les Livres Sacrez que Moyse ne dé-
daigna point de s'instruire de toutes leurs
Sciences.

Ces anciens Sçavans donnerent des
noms divins aux choses créées , pour
leur attirer plus de respect et de véné-
ration de la part des hommes. Ils forme-
rent en même temps des Hieroglifes ou
des figures misterieuses , sous lesquelles
ils cachotent leur morale , leur politique
et même leurs passions ; et ils se ser-
voient de ces Figures pour leurs Sceaux,
leurs Cachets, leurs Bagues. Ils gravotent
ou frappaient des Talismans sous cer-
taines constellations , sur différens mé-
taux propres , selon eux , à recevoir les
influences des Astres ; et cela pour ren-
dre leurs projets heureux et fortunéz.

Le Hierogliphe dont il s'agit repré-
sente Cupidon ailé , avec ses attributs ,
sçavoir , un Carquois , un Dard , un Bou-
clier. On n'y voit point son flambeau ,
parce qu'il y paroît en posture de Com-
battant, tenant un Dard en sa main droite
et un Bouclier en sa gauche. On y voit
en même temps un Cccq qui se présente
à lui , ayant le col fort tendu , la tête
haute , avec sa fierté ordinaire.

Pour entrer dans le sujet de leur que-
relle

relle, il est bon de remarquer que le Cocq a été regardé des Anciens comme le symbole de la vigilance. C'est pourquoi il étoit consacré au Dieu Mars, parce qu'un Général d'Armée doit toujours veiller et être sur ses gardes; ou parce que, au rapport de Lucien, Mars changea en Cocq le Soldat Alectrion, en punition de ce qu'il n'avoit pas fait bonne garde la nuit, que ce Dieu fut surpris avec Vénus par Vulcain, lequel les ayant enveloppés dans un filet de sa façon, les exposa à la risée de toutes les Divinités Célestes. Le Cocq étoit aussi consacré à Esculape, pour marquer la vigilance d'un parfait Médecin,

Pausanias écrit d'ailleurs que le Cocq étoit respecté chez les Grecs, comme le Messager d'Apollon, à cause que par son chant du matin, il annonce le retour du Soleil. Ils le respectoient aussi parce qu'ils auguroient par son chant plus fréquent ou par son silence, les heureux ou les malheureux Evenemens. Les Boëtiens, par exemple, prévirent la célèbre victoire qu'ils remportèrent sur les Lacédémoniens, parce que le Cocq avoit chanté toute la nuit qui précéda le combat; et selon le témoignage d'Ennius, qui suivit Scipion l'Africain dans

D ij toutes

toutes ses guerres , lorsque cet Oiseau est vaincu , il se cache et se tait , mais s'il est victorieux , il se montre fier et chante souvent. *Galli victi silere solent , canere victores.*

Je crois donc que le sujet du Combat de Cupidon contre ce Cocq , exprimé sur cette Cornaline , est que l'Empire de l'Amour n'est jamais plus puissant que la nuit. C'est à ceux qui sont versez dans l'art de la galanterie d'en juger. Comme le Cocq annonce par son chant la fin de la nuit et l'approche du jour , l'Amour outré d'être obligé de ne pouvoir poursuivre ses victoires et de les suspendre , s'en prend au Messenger du Soleil , et d'un coup de son Dard , tâche de lui percer le gosier pour éteindre sa voix incommode.

L'Amour souvent troublé par le Cocq vigilant ,
Lui dit tout en colere , et d'un ton menaçant ,
Messenger du Soleil , Cocq toujours incommode ,
Ne sçais-tu pas , cruel , que la nuit m'est com-
mode !

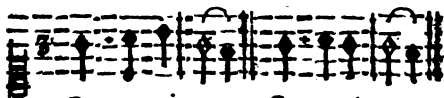
Ton chant précipité vient troubler les douceurs
Et les transports charmants où je plonge les
cœurs.

Qu'à ta voix le Lion manifeste sa crainte .

Que l'Oiseau de Minerve en ressente l'atteinte ;

L'Amour

L'Amour toujours vainqueur méprise ta fierté,
 Tu vas sentir un coup de sa dextérité.
 Qu'Apollon te protege et son Fils Esculape;
 Sçache qu'à mon pouvoir ici bas rien n'échappe.
 L'Amour tout en furie, ayant ainsi parlé,
 Essaya, mais en vain, de son Dard enflâmé,
 De percer le gosier du Cocq, qui par adresse,
 Ayant sçu l'éviter, entonne d'allegresse :



Co- que-ri- co Co-queri- co

S'il plaisoit à quelque ingénieux An-
 tiquaire de donner une exposition plus
 naturelle à ce Hieroglife, le Possesseur
 en auroit une parfaite reconnoissance,
 puisqu'elle donnera un nouveau mérite
 à sa Pierre gravée.



A M^e FELICITE',

A Soissons.

O Toi, qui d'Apollon éprouvant les faveurs,
 Volas d'un pas leger au sommet du Parnasse,
 Et vas bientôt parmi les doctes Sœurs,
 Occuper une illustre place;
 D iij Felicité,

Félicité , c'est à toi qu'aujourd'hui ,
 S'adresse une Muse naissante ,
 Elle a besoin de ton appui ,
 Pour faire un choix qui la contente.

S'il faut pour t'engager à répondre à mes vœux ,
 Relever les beautés que l'avare Nature ,
 Par un caprice aimable et merveilleux ,
 Fait briller sur toi sans mesure ,
 Dépeindre cet esprit dont le puissant éclat ,
 Egale de Malcraïs l'air noble et délicat ,
 Et donne à tes appas une grace nouvelle ;
 Malgré moi je renonce à mon nouveau projet ;
 Non , le Pinceau le plus parfait ,
 Fut-ce celui du grand Apelle ,
 Ne sauroit approcher d'un si charmant modèle.

Mais sensible aux desirs d'un jeune ambitieux ,
 Tu pourras lui prêter une main secourable ,
 Ou lui défendre un Art capricieux ,
 Qui jour et nuit le tourmente et l'accable.

Je sens qu'une fureur , en idée agréable ,
 M'engage à vivre sous les loix
 De la Celeste Poésie ;

Et cette passion depuis plus de six mois ,
 M'empêche de goûter les douceurs de la vie ;
 En vain à la raison je veux avoir recours ,
 Pour éloigner loin de moi cette envie ,
 Elle fuit , la cruelle , et m'évite toujours.

Hélas !

Hélas ! chaque moment voit augmenter ma
paine ;

Sur tout depuis qu'on sçait qu'animant leurs tra-
vaux ,

Tes Favoris ont sçû terrasser leurs Rivaux ,
Sur la Garoné et sur la Seine.

Ton amitié leur vaut les plus glorieux prix ,

Quoique quelques malins Esprits ,
Disent que le premier reçoit son influence ,
De quelque Apollon de Provence.

Félicité, tu vois quel est mon embarras ;

Daigne conduire un jeune téméraire ,

Explique lui ce qu'il doit faire ,

Et guide ses timides pas.

Ah ! si mes Vers peuvent te plaire ,

Et me donner un rang parmi tes Favoris ,

Je ne vois rien au-dessus de ce prix.

*Par M. P. A. H. R. * * * *.*

L'Enigme et les Logogryphes du mois
de Septembre , doivent s'expliquer par
Bouteille , Mercure , Jalousie , Cheminée.
Dans ce dernier mot on trouve *Chemin ,*
Chêne , Gens , Enée , Chine , Mine , Mio
de pain , &c. Dans *Mercure* on trouve ,
Mer , Cure , Adore , Crème , Eau , Ecume ,
Recen , &c.

D iij ENIG-



E N I G M E.

DAns la fleur de mes jours, on me tenoit
pour belle ;

L'éclat et la fraîcheur me donnoient des appas ;
Belle ou non , ce seroit une chose nouvelle ,
Si dans le cours des ans je ne vieillissois pas.

Ce temps qui me vieillit , fait que je suis féconde ;
J'ai formé des enfans qui plairont en tous lieux ;
Je les retiens captifs dans ma Grotte profonde ,
Pour les placer un jour à la Table des Dieux.

Je suis sèche à vos yeux , cependant je suis bonne ;
J'ai le nom d'un Auteur d'un assez grand renom ,
Dans les fureurs de Mars on fait voler ce nom ;
Un Royaume en est digne , et moi d'une Couronne.



L O G O G R Y P H E.

JE soutiens l'humaine Nature ,
Tout Etre vivant m'est soumis ;
Le bruit et moi sommes grands ennemis ;
Et sept lettres font ma structure ,
Lecteur , si par plaisir tu veux les combiner ,
Voici ce que je puis donner ;

UN

OCTOBRE. 1733. 2193

Un nombre , une fleur , trois Rivières ;

La douceur et la dureté . . .

Ce qui chez le Cyclope est autrement planté ,

Que chez les hommes ordinaires ;

Le nom d'un grand Législateur ;

Un terme dans l'Arithmétique ;

Graine en Saintonge, un Mets flatteur ;

Deux différens tons de Musique.

Si ce n'est pas assez, creuse dans ton cerveau ,

D'attention fournis nouvelle dose .

Tu t'appercevras d'autre chose ,

Et c'est-là le fond du Tonneau.

F. D. C.

A U T R E à Mlle D. L. G. R.

Six lettres font mon tout ; devinez , Eulalie ;

Je nomme un lieu champêtre , un aimable séjour ,

Où pour charmer votre mélancolie ,

Semblable à la Mere d'Amour ,

Vous vous plaisez par fois à former votre Cour.

Mais avançons sans préambule ;

Suivez-moi pas à pas , triste exclamation ,

Pronom , article ou particule ,

Voilà mon tout , voilà ma composition.

Pour me trouver , que votre esprit caleule ,

Coupez d'abord mon corps en deux ,

Mon premier membre offre à vos yeux

D. v Ville

2194 MERCURE DE FRANCE

Ville de France , et Ville d'Allemagne ,

L'autre souvent descend des Cieux ;

Pour fertiliser la Campagne ,

Que dis-je ? Il entretient le commerce en tous lieux.

Deux , trois , quatre , aux mortels je procure la vie ;

Prise en un autre sens , je sers à l'harmonie ,

Un , quatre et cinq , je suis Province de Maroc ,

Joignez , un , quatre et six , la mer est ma patrie ;

Un de moins , je serois Ville de Normandie ,

Mais c'est trop m'expliquer , devinez , c'est le Hoc.

Par M. D. C.

A U T R E.

Former les temps , nombrer les jours de l'homme ,

Fut et scra toujours mon ordinaire emploi ,

Un membre à bas ; le lecteur à part soi

Me devine déjà ; puisqu'à lui je me nomme.

L. H. D.

A U T R E , à Mademoiselle de . . .

Vous vou'ez , trop belle Manon ,

Que je compose un Logogriffe ,

Sans quoi , dites-vous , l'on me biffe ,

De votre cœur , tout doux , je vas changer de ton.
J'offre

J'offre à vos yeux un nom plein de tendresse,
Et dont neuf pieds font l'ornement,

Nom fort commun à tout amant,

Qui vante son ardeur à celle qui le blesse,

Sept, six, trois, huit, Cloris. c'est un présent
des Cieux,

Dont à mon grand regret vous ornerent les
Dieux,

Que mainte et mainte fois je voudrois voir au
Diable,

Don cruel qui s'oppose aux plus tendres plaisirs,

Qui combat nuit et jour mes amoureux désirs,

Et qui vous rend plus fière, et toujours plus ai-
mable.

Par trois, deux, cinq, neuf, six, si l'on en croit
la Fable.

On découvre un incestueux ;

Mais comme fille raisonnable,

Vous ne vous plaisez pas à tous ces contes bleus.

De la fable à l'instant, je passe au véritable ;

Je me targuois jadis d'une noble fierté ;

Mon cœur étoit à toute épreuve,

Et si l'on m'a cru pris dans les las d'une veuve

C'est un crime, Manon, de leze-vérité ;

Content de mon destin dans une paix profonde,

J'affrontois hardiment et la brune et la blonde.

Mais vous seule avez su me rendre, jeune Iris,

Un, deux, trois, quatre, cinq et six.

Blessin d'Arles.

- Dvj NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

PENSEES MORALES ET CHRE'TIENNES
sur le texte de la Genèse ; dédiées à
M. le Duc d'Orleans , par M. l'Abbé le
Mere. A Rouën et se vend à Paris , rue
Saint Jacques , chez Osmont. 1733. 2 vols
in. 12.

DES FONCTIONS ET DU DEVOIR d'un Of-
ficier de Cavalerie , avec des Réflexions
sur l'Art Militaire, et sur le premier et le
second tome des Commentaires de Poly-
be , par M. Folard. *A Paris , rue S. Jac-*
ques , chez Ganeau , in 12. prix 45 sols ,
et sans les Réflexions, 30 sols,

HISTOIRE GENEALOGIQUE et Chronolo-
gique de la Maison Royale de France ,
des Pairs, Grands Officiers de la Couron-
ne , de la Maison du Roy , et des an-
ciens Barons du Royaume , avec les qua-
litez , l'origine , le progrès et les armes
de leurs Familles ; ensemble les Statuts
et le Catalogue des Chevaliers, Comman-
deurs et Officiers de l'Ordre du S. Esprit ;
le

OCTOBRE. 1733. 2197

le tout dressé sur les Titres originaux, sur les Registres des Chartres du Roy, du Parlement, de la Chambre des Comptes et du Châtelet de Paris, Cartulaires, Manuscrits de la Bibliothèque du Roy et d'autres Cabinets curieux. Par le P. *Anselme*, Augustin déchaussé; continuée par M. *Dufourny*; revue, corrigée et augmentée par les soins du P. *Angé* et du P. *Simplicien*, Augustins déchaussés: Par la Compagnie des Libraires; in fol. 1733. 7, 8 et 9 vol.

LE ZODIAQUE DE LA VIE HUMAINE, ou Préceptes pour diriger la Conduite et les Mœurs des hommes; divisé en douze Livres, sous les 12 Signes, traduit du Poëme Latin de MARCEL PALINGENE, célèbre Poète de la *Stellada*; nouvelle Edition, revue, corrigée et augmentée de Notes Historiques, Critiques, &c. Par M. J. B. C. DE LA MONNERIE, Mre Pr. A Londres, chez le Prevost, et Compagnie, Libraires, sur le Strand, 1733. et se vend à Paris, chez Cailleau, Libraire, Quai des Augustins, à S. André.

Ce Livre est divisé en deux volumes grands in 12. Dans le premier Tome est une Epître dédicatoire, adressée à Mylord Chesterfield, avec une Préface, où l'on trouve la vie en abrégé de Palingenius

2198 MERCURE DE FRANCE
nius , ou plutôt des Conjectures qu'on a
faites sur lui ; personne n'ayant jusqu'icy
rien avancé de certain sur le compte de
cet Auteur , on y voit les sentimens de
tous les Sçavans qui en ont fait men-
tion , et qui lui prodiguent leurs Eloges ;
entr'autres , Naudé, Colletet, Borrychius,
la Croix du Maine , Scœvole de Sainte-
Marthe, Antoine Musa Brazavolus, Scau-
ranus, Bayle, Baillet, M. de la Monnoye,
et à la tête de tous , Scaliger.

Le premier Livre , intitulé : *Le Bélier*,
ne sert , pour ainsi dire , que de préli-
minaire au Poëme ; il est enrichi de No-
tes qui expliquent les expressions Poëti-
ques , dont la diction du texte est rem-
plie ; et on y trouve une Table qui ex-
plique la valeur numérique des Lettres
Hébraïques et Grecques.

Le second Livre , qui porte le nom de
Taureau , démontre que le souverain
bien ne se trouve pas dans les Richesses,
mais bien plutôt dans la possession de la
science et de la vertu ; l'état d'un hom-
me vertueux, quoique pauvre ; y est pré-
féré à celui d'un riche licentieux , igno-
rant et vicieux. Les Notes Philosophi-
ques de ce chant , éclaircissent ce qui
pourroit être resté d'obscur dans le texte.

Dans le troisième Livre , sous le titre
des

des Jumeaux, l'Auteur expose le précis de la Philosophie d'Epicure, ce qui lui donne occasion de faire une ample et belle description du séjour de la volupté; le Poète y fait rencontre de la vertu, qui réfute et détruit les Argumens Epicuriens, prouve que la volupté n'est autre chose que la furie infernale *Erynnis*, et substitué au raisonnement d'Epicure des Préceptes contraires. Les Notes de ce chant mettent ces matieres à la portée de tout le monde. Dans une de ces Notes on prouve que le Poète Lucrèce se contredit quand il avance que l'ame est mortelle.

Le quatrième Livre, sous le nom de l'*Ecrevisse*, débute par un éloge du Soleil, où on décrit les proprietez infinies de ce Roy des Astres. L'Eloge sert en même temps d'invocation à Apollon; il y a de plus une dispute ou un défi Pastoral, qui est interrompu pour donner lieu à Timalphe, fils de la vertu, d'achever ce que la vertu avoit obmis d'expliquer au Poète; ce qui est suivi d'un Eloge de l'amour sage; on y montre que les Etres ne subsistent que par l'amour que Dieu a pour eux; on y trouve ensuite une belle Apologie de la paix: Ce chant est éclairci par des Remarques, Notes et Additions; sçavoir, sur les Couleurs, sur les

2200 MERCURE DE FRANCE

les Attributs des Muses; on y explique ce que l'on doit entendre par Uranius; on y donne le sens allégorique de la Mythologie, avec un abrégé très-concis des vies de Platon et d'Aristote; on y explique enfin ce que les anciens ont entendu par leur Phœnix.

· Suit le cinquième Livre, sous le nom du *Lyon*; les Richesses et les autres biens corporels y sont méprisés; on y exalte avec pompe les biens qui concernent l'esprit; on y prouve que ce n'est qu'en Dieu seul que se trouve le souverain bien; on y parle des inconveniens et des avantages de la vie; on y expose les incommoditez du mariage, et on y lit des Préceptes excellens pour se bien conduire dans cet état; l'on établit que la sagesse est la plus précieuse de toutes les acquisitions; parmi les Remarques on en voit une sur le Spinosisme, une autre sur les qualitez qu'on doit avoir pour être agréable à Dieu; on en lit une qui réfute le texte, où il est avancé que l'homme n'a d'autre avantage sur les animaux que la faculté de la parole et des mains; on voit enfin une Remarque sur le dissolvant universel, qu'on ne peut, dit on, obtenir que par le moyen de la volatisation d'un seul sel.

Le

Le Livre sixième, où *la Vierge* définit quelle doit être la vraie noblesse, qui est censée ne devoir être acquise que par la science et par la vertu; on y conclut qu'au lieu de craindre la mort, on doit plutôt la souhaiter comme la fin de nos maux et le commencement de notre bonheur; le tout soutenu de Remarques variées, de Fable, d'Histoire et d'autres connoissances utiles. Avec ce Livre finit le premier Tome; il est suivi des Sommaires repetez de chacun des Livres, qui tiennent lieu de Table des matieres.

Le premier Livre, du Tome second, qui est le septième du Poëme, sous le nom de *la Balance*, commence par définir l'Unité, l'Existence, la Simplicité et la Perfection de Dieu; l'Auteur avance que la Région du feu est peuplée; on y établit le Systême de la pluralité des Mondes, on explique la nature de l'ame, on met en question si le mouvement procede de la chaleur et de la volonté, on prouve que c'est l'ame qui agit et non pas les cinq sens; ce qui s'établit par la plus pure Philosophie, et l'on conclut par cet argument que l'ame est immortelle; on y voit une Carte curieuse sur l'écoulement des Etres, Arts et Sciences; entre les Remarques de ce chant, on

en

en voit une sur les Sectes des Manichéens et des Gnostiques, au sujet du sentiment du bon et du mauvais principe; on avance que l'Or dissout par l'Alkaes de Paracelse et de Vanhelmont, paroît sous la forme d'un sel ou d'une huile rouges; les Notes font aussi mention des Sybilles; on réfute le sentiment de quelques Mathématiciens qui croyoient que l'ame ne subsistoit et n'étoit autre chose que le concert harmonique des Organes.

Le Livre huitième où le *Scorpion* concilie la Providence divine avec le libre arbitre; l'Auteur y explique pourquoi les honnêtes gens sont souvent malheureux, et les méchans au contraire fortunés par la distinction qu'il fait des biens du corps d'avec ceux qui appartiennent totalement à l'esprit; soutenant que les premiers sont l'appanage des méchans, et les derniers sont du ressort des seuls sages. Ce Chant est rempli comme les autres de Remarques Philosophiques et Historiques, et en quelques endroits Chymiques.

Le Livre neuvième, où le *Sagittaire* débute par des Leçons pour les bonnes mœurs; l'on y lit entr'autres choses une Prière à Dieu, qui est d'une grande beauté, au bas de laquelle est une citation en

remar-

remarque d'un fragment du Socrate Chrétien, de M. de Balzac, qu'on peut regarder comme un effort du génie de ce Sçavant; on y dépeint analogiquement quatre Rois qui sont eux-mêmes soumis à un cinquième, plus grand qu'eux, qui tous de concert excitent les hommes à la volupté, à l'avarice, à l'orgueil et à l'envie; on y distingue cinq especes d'hommes, sçavoir, les Pieux, les Rudeus, les Rusez, les Fols, et les Furieux; le tout enrichi de Remarques et de Notes comme tout le reste.

On trouve ensuite *le Capricorne*, qui est le dixième Livre; on y traite de la culture de l'ame par la Science et les beaux Arts, on y avance que le sage porte aisément tout avec lui; ce que le Riche ne peut faire. Le Texte écrit énigmatiquement la maniere de préparer le grand œuvre; on trouve au bas de cet article une compilation parfaite de tous les procedez de cette science décrits de suite, ce que plus de six cent Auteurs hermétiques n'ont donné que par Lambeaux. On établit que le vrai Sage ne doit point se marier; que la Guerre n'est légitime que quand il s'agit de la deffense des Autels et des Foyers domestiques; on y lie une conversation entre un Poëte et un Her-

Hermite qui est le précis d'une excellente Morale; l'Hermite y conclut que c'est l'Esprit de Dieu qui seul purifie les cœurs; on y fait un portrait qui peut servir de méditation sur les miseres humaines; on finit par convenir qu'il est difficile de parvenir à la vraie sagesse dans ce Monde, et on trouve par tout des Remarques et des Notes d'une sçavante Littérature.

Le Verseau, ou le livre onzième, après une invocation à Uranie, contient des Préceptes astronomiques, on y décrit les Cercles du monde, l'ordre et le mouvement des Planettes; on y fait l'énumération non-seulement de tous les Signes du Zodiaque, mais encore de tous ceux du Ciel, et du nombre d'Etoilles qui les composent, on en décrit enfin le lever et le coucher, &c. On trouve en tous les Endroits des Notes qui éclaircissent ce que ces matieres ont d'abstrait; on y traite et de la matiere et de la forme; en un mot on y parle de tout ce qui est celeste; delà on revient aux Elémens et aux Méteores; on trouve en Note un fragment, qui donne les preuves de l'*Elaboration* de la Mer, et de la fabrication qu'elle fait en son sein de tous les Terrains apparans du Globe terrestre. Ce morceau est d'une Philosophie nouvelle et curieuse,

Dans *les Poissons*, Livre douze et dernier, on prouve que hors les confins du Ciel, il y a une lumière immense, incorporelle; que cette lumière est la forme qui communique l'Etre aux choses, et qu'elle ne peut être apperçue des yeux corporels; on y parle des formes sans matiere qui composent la substance des Anges; on y confond les Athées; on convient qu'il est difficile de s'entretenir avec les bons Esprits, et que la conversation des mauvais est plus aisée à obtenir; on trouve en cet endroit une longue Remarque qui peut servir d'Elemens à l'Astrologie, &c. On doit conclure que ce Livre est fort interessant et d'une lecture agréable. Le public sçavant et curieux doit sçavoir gré à M. de la Monnerie, d'avoir fait revivre par sa traduction un Auteur excellent, presque tombé dans l'oubli, et d'avoir accompagné cette traduction de tous les secours dont elle avoit besoin pour faire un présent accompli à la République des Lettres.

OBSERVATIONS IMPORTANTES sur le Manuel des Accouchemens. Premiere Partie, où l'on trouve tout ce qui est nécessaire pour les Opérations qui les concernent, et où l'on fait voir de quelle maniere,

2206 **MERCURE DE FRANCE**
niere, dans le cas d'une nécessité pressante, on peut, sans avoir recours aux Instrumens, remettre dans une situation convenable, ou tirer par les pieds, d'une Matrice oblique ou directe, les enfans mal situez, vivans ou morts, sans les endommager, ni la mere. *Seconde Partie*, où l'on fait voir la nécessité d'examiner les corps des femmes mortes sans accoucher, afin de connoître si la Sage-Femme a été la cause de la mort de la mere et de l'enfant; et où l'on donne des avis à tous les maris qui s'interessent à la conservation de leurs femmes et de leurs enfans. Traduites du Latin de M. *Henri de Deventer*, Docteur en Médecine, par *Jacques - Jean Bruhier* d'Ablaincourt, Docteur en la même Faculté. *A Paris, chez Pierre Prault, Quai de Gêvres, 1733. in 4. avec figures.*

PANEGYRIQUE de S. Louïs, prononcé à l'Académie Française le 25 Aoust 1733. par le R. P. Tournemine, de la Compagnie de Jesus, brochure in 4. de 20 pag. *A Paris, de l'Imprimerie de J. B. Coignard.*

Ce Discours dont la lecture ne peut que confirmer l'applaudissement general avec lequel il a été écouté, a pour texte
ces

ces grandes paroles de S. Paul, dans son Epître aux Galates, ch. 6. *Mibi autem absit gloriari nisi in Cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo.* Paroles qui n'ont peut-être jamais été plus heureusement appliquées que dans le sujet auguste dont il s'agit icy, dans un éloge de S. Loüis, que les plus grandes prosperitez n'ont pû corrompre, que l'adversité la plus accablante n'a pû abbatre. Deux traits dont le Panégyriste forme le caractere de notre saint Roy, et qui le distinguent des autres Saints, dont notre Religion a consacré la mémoire. Par une sagesse divinement éclairée S. Loüis a rebuté le monde flateur, et s'est élevé au dessus des Héros mondains. Par une fermeté héroïque ce S. Monarque surmontant les rebuts mystérieux de Dieu, qui n'étoient que des épreuves, a été trouvé digne de Dieu. Heureux, lorsque le Monde le croyoit le plus malheureux. Deux Propositions qui renferment la division et toute l'œconomie d'un Discours, dont le but principal est de montrer combien le Christianisme est propre à former des Héros, et quelle est la supériorité des Héros qu'il forme. L'Illustre Orateur a inséré dans son Exorde un Eloge de l'Académie Française, qui

mé.

2208 MERCURE DE FRANCE
mérite d'être lû, le sujet le fournit, et rien
n'est plus délicatement touché.

La premiere Partie offre d'abord une
peinture aussi vraye que vive, du Monde
prophane, de ce monde que l'Evangile
ordonne de fuir, de haïr, au moins s'il
ne nous est pas libre de le fuir, aver-
sion et violence qui coutent cher, prin-
cipalement aux Grands de la Terre. C'est
cependant ce Monde que le S. Roi a vain-
cu en tant de manieres. Le détail de ces
Victoires fait la matiere de cette Partie
du Discours, où l'on voit par tout que
*le plus Saint de nos Rois, a été le meilleur
de nos Rois*; ainsi s'exprime l'Orateur
Chrétien.

Il n'auroit pas été le meilleur de nos
Rois, continuë t il, s'il n'avoit pas cul-
tivé l'esprit de ses peuples pour former
leur cœur; s'il n'avoit adouci par les
sciences la barbarie des François belli-
queux et ignorans; fiers même de leur
ignorance. Il se plaisoit, sçavant lui-mê-
me, à rassembler dans son Palais S. Tho-
mas d'Aquin, S. Bonaventure, Sorbon,
Colonné, Vincent de Beauvais, Pierre
de Fontaines, la lumiere de leur siècle,
les Oracles de la Religion, de la Jurispru-
dence et de l'Erudition; il leur donnoit
le dessein des Ouvrages dont ils ont enri-
chi

chi le Public. Sa liberalité soutenoit l'entreprise, son goût la conduisoit. Le Grand Cardinal de Richelieu n'a exécuté que ce que S. Louïs avoit commencé. On voyoit dans les Assemblées où il se délassoit des fatigues du Gouvernement, ce qu'on voit dans les vôtres, Messieurs, les grands Génies, et les grands Seigneurs, le Roy de Navarre, le Comte de Bretagne, le Sire de Joinville, cet Historien inimitable; aussi naturel, plus sincère que César, deux Cardinaux confidens du Prince, et chargez par lui des plus importantes négociations, dont l'un fût élevé sur le S. Siège, mêlez sans distinction avec les autres Sçavans, reconnoître que la naissance et le rang doivent un légitime hommage à la supériorité de l'esprit. Roy véritablement très chrétien; S. Louïs, dans les soins qu'il prit pour faire fleurir les Sciences, avoit en vûe le bien de l'Etat, la gloire de la Nation, et plus encore la défense de la Religion.

Dans la seconde Partie, le Saint Roy est représenté d'autant plus éprouvé par une longue suite de tribulations, qu'il étoit agréable à Dieu, suivant cet Oracule de l'Ecriture, *quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Tob. 12. L'Affliction des Justes étant nécessaire

E pour

pour leur intérêt , pour l'intérêt de Dieu . Les plus beaux traits de l'Histoire de S. Louis , appliquez à ces grandes maximes , fournissent une Carrière dans laquelle la Religion triomphe toujours , une Eloquence chrétienne et pathétique y brille par tout . On en jugera par les traits suivans , nos bornes ne nous permettant pas de nous étendre davantage .

Le Ciel et le Nil viennent au secours des Sarrazins vaincus ; la terre et l'air infectez font périr l'Armée victorieuse , et livrent sans combat le Saint Roy , languissant à la barbarie des vaincus . . . Ne lui échapera-t-il point au moins quelques plaintes ? Non , sa douleur sera muette , son amour pour Dieu sera maître de sa bouche comme de son cœur : *Vous seul , dit-il , vous seul , mon Dieu , méritez d'être aimé , lorsque vous traitez si rigoureusement ceux qui vous aiment . . . Il fût dans les prisons de Memphis aussi Roy que dans son Palais , plus conquérant qu'à la tête de son Armée : Sapientia descendit cum illo in foveam , et in vinculis non dereliquit eum , donec afferret illi Sceptrum regni .*

Et de quelle multitude de benedictions Dieu n'a-t-il pas continué de récompenser la fidélité de S. Louis ? Quelle longue
suite

suite de Rois le reconnoissent pour Pere.
Sa postérité regne dans les deux Mondes.
France, rendez graces à la patience de
S. Louis; vous lui devez, Charles le Sa-
ge, les miraculeuses victoires de Char-
les VII. Loüis, le Pere du Peuple, Fran-
çois I. restaurateur des Sciences, la clé-
mence d'Henri le Grand, Loüis le Juste,
dompteur de l'Hérésie. Vous lui devez,
LOUIS LE GRAND, qui a réuni tou-
tes leurs vertus avec la patience héroïque
de S. Loüis, vous lui devez le Regne de
S. Loüis qui se renouvelle.

Il faudroit tout copier; plutôt qu'ex-
traire, si on vouloit ne rien omettre dans
un Discours si rempli de beautez et de
grandes veritez. Disons en finissant, que
l'Auteur du Panegyrique, dont nous ren-
dons compte, a solidement démontré
dans un Ouvrage, digne de passer à la
Postérité, ce qu'un * Historien n'a, pour
ainsi dire, fait qu'ébaucher, lorsqu'en par-
lant de notre S. Roy, il a fait son Eloge
dans ce peu de paroles: *Il a été tres. grand
Roy, mais en Saint; il a été tres - grand
Saint, mais en Roy.*

LA JEUNE ALCIDIANE, par Madame
de Gomez. A Paris, rue du Hurepoix, et
* Maimbourg, Histoire des Croisades.

E ij rue

2282 **MERCURE DE FRANCE**
ruë S. Jacques , chez David et Henry .
1733. 3. volumes in 12. •

INSTRUCTION SUR LA RELIGION , ou
l'on traite des sentimens qu'il faut avoir
de Dieu , de J. C. de l'Eglise Catholique
et de la vertu. Par M. *Charles Gobiner* ,
Prêtre , Docteur en Théologie de la Ma-
son et Société de Sorbonne , Principal
du Plessis - Sorbonne. Seconde Edition.
Chez la Veuve Etienne , ruë S. Jacques ,
1733. in 12.

L'ANATOMIE GENERALE DU CHEVAL ,
contenant une ample et exacte Descri-
ption de la forme , situation et usage de
toutes les parties ; leurs différences et leurs
correspondances avec celles de l'homme ,
La génération du Poulet et celle du Lapin .
Un Discours du mouvement du Chien et
de la circulation du sang. La maniere de
dissequer certaines parties du Cheval ,
difficiles à anatomiser , et quelques Ob-
servations Physiques , Anatomiques et
curieuses sur différentes parties du corps
et sur quelques maladies. *Le tout enrichi*
de figures. Traduit de l'Anglois , par
F. A. de *Garsault* , Capitaine du Haras du
Roy , en survivance. *A Paris , chez Ro-*
bert - Marc d'Espilly , ruë S. Jacques ;
1734. in 4. de 340. pages.

NOUVE

OCTOBRE. 1733. 215

NOUVELLE DISSERTATION sur les paroles de la Consécration de la sainte Eucharistie, où l'on montre que les Liturgies Orientales sont conformes à la Liturgie Romaine sur le Rit de la Consécration, et que les Scholastiques qui ont combattu l'Invocation des Orientaux, et les nouveaux Grecs qui l'ont voulu soutenir contre eux, n'ont pas compris le vrai sens de cette Priere, ni étudié le Rit de leurs Liturgies. *A Troyes, chez Jacques le Fèvre, le jeune, grande rue, 1733. un vol. in 8. de 253. pages, sans la Préface et la Table. Il se vend aussi à Paris, chez Briasson, rue. S. Jacques.*

OBSERVATIONS sur l'Ordonnance du mois de Février 1731. et Questions remarquables sur les matieres des Donations. Par *Maure-Jean-Baptiste Furgole, Avocat au Parlement de Toulouze. A Toulouze, chez J. F. Forest, rue de la Poterie, 1733. in folio de 195. pages pour les Observations, et 323. pour les Questions.*

REMARQUES Historiques et Critiques, sur l'Histoire d'Angleterre de M. de Rapon de Thoyras, par M. Tindal, &c. Et Abregé Historique du Recueil des Actes publics d'Angleterre, de Thomas Rymer,

E iij. par

2214 **MERCURE DE FRANCE**
par M. de Rapin de Thoyras, avec les **Notes** de M. Etienne Watley. *A la Haye*
chez Gosse et Neaulme, 2. vol. in 4. *Se vend à Paris, chez Montalant, Libraire, Quay des Augustins.*

Les Remarques de M. Tindal, paroissent ici pour la première fois; afin de les lire utilement, il faut avoir sous les yeux l'Histoire d'Angleterre de M. de Rapin de Thoyras, à laquelle elles servent de Supplément en plusieurs endroits, et qu'elles corrigent en d'autres; il n'importe qu'on ait l'Edition d'Hollande ou celle de Trévoux, y ayant en marge des renvois à l'une et l'autre Edition. M. Tindal paroît avoir une grande connoissance des anciens usages de son Pays, et en avoir lû avec soin les Historiens; il les cite tous; quand ils ne s'accordent pas dans la narration des mêmes faits, il en prend des circonstances des noms omis; il relève un assez grand nombre de méprises plus ou moins considérables; quelquefois même il produit des Actes que M. de Rapin de Thoyras n'avoit pas nus; on a ajouté à l'abregé Historique des Actes, des Notes de M. Watley, qui n'avoient point encore paru.

MEMOIRES de Frédéric-Henry de Nassau,

OCTOBRE. 1733. 2219

seau, Prince d'Orange, qui contiennent
ses Expéditions Militaires depuis 1621.
jusqu'à l'année 1645. enrichis du Portrait
du Prince et de figures représentant ses
Actions, dessinées et gravées par *Bernard
Picart*, in 4. Chez *P. Humbert*, à *Am-
sterdam*.

MAXIMES POLITIQUES, nécessaires aux
Souverains, pour connoître les vices
d'un Favori, représenté dans la vie de
Sejan, &c. Dédiées à S. M. I. Charles VI.
par *J. Baptiste Giacomazzi*, &c. *A Ve-
nise*, chez *Albrizzi*, in 12. de 166.
pages. *L'Ouvrage est en Italien.*

On nous prie d'avertir que *G. Martin*,
Coignard et *Guerin* l'aîné, Libraires à
Paris, rue S. Jacques, délivreront aux
Souscripteurs le 23. de Novembre 1733.
les quatre derniers volumes du *Recueil
des Mémoires de l'Académie Royale des
Sciences*, depuis 1666. jusqu'en 1699. Sçà-
voir, 1°. *l'Histoire de l'Académie de ces
années-là*, avec une Liste générale de
tous les Académiciens jusqu'à présent,
et un Catalogue de leurs Ouvrages, en
2. volumes. 2°. *Les Mémoires pour servir
à l'Histoire naturelle des Animaux*, avec
68. Planches en Taille-douce, deux To-
mes.

2216 MERCURE DE FRANCE
mes en un volume. 3°. *Un Traité d'Analyse*, par M. de Lagny, en un volume.

Les Souscripteurs sont invitez à retirer incessamment ces volumes, afin de profiter de l'avantage des premières Epreuves des Figures.

On ne donne point cette fois-cy la Table des Volumes du présent Recueil, et on y a substitué le *Traité d'Analyse* de M. de Lagny, dont la dépense a été de plus du double pour les Libraires. La raison est que comme ils ont actuellement sous presse une suite de l'Histoire Naturelle des Animaux, qui n'a jamais paru, et que cette suite en fait, dans l'ordre des temps, une de Recueil qu'ils donnent; il est nécessaire que la matiere de ce nouveau Volume soit comprise dans ce Tome de Tables.

On pourra voir chez les Libraires cy-dessus nommez, les Planches qu'ils ont fait graver de cette nouvelle suite des Animaux, sur les Desseins Originaux de M. Perrault, qui leur ont été remis par Mrs de de l'Académie. On donnera incessamment ce nouveau Volume, qui sera accompagné d'un Volume de Tables pour tous ces anciens Mémoires et d'un autre Volume de Tables de l'Histoire et des Mémoires depuis 1720. jusqu'en 1730.

Ces

OCTOBRE. 1733. 227

Ces mêmes Libraires achèvent de faire graver toutes les Machines ou Inventions qui ont été approuvées par l'Académie Royale des Sciences depuis son établissement jusqu'à présent. Il y en a actuellement plus de 350. Planches gravées ; ce Recueil sera accompagné de Descriptions.

On distribuera à Paris, au premier Décembre prochain *l'Histoire des Empires et des Républiques depuis le Déluge jusqu'à J. C.* L'Auteur y débrouille solidement et avec netteté tous ces siècles obscurs. Il y fait voir la liaison de l'Histoire Sainte avec la profane, c'est-à-dire, celle d'Egypte et d'Asie ; et assure le Public qu'il donne aux Livres Saints depuis le Pentateuque jusqu'à la fin des Prophetes, une lumière et une clarté qu'ils n'avoient pas encore eues.

L'Histoire Grecque commence avec la Mythologie, c'est-à-dire, Aimon, Uran, Saturne, Jupiter et toute sa famille, dont on fixe le temps. Suivent après cela les Royaumes d'Argos, de Mycène, Lacedémone de Thèbes et d'Athènes, chacun en particulier et par la suite d'un même discours. On y verra toute la Fable expliquée et soutenue par l'Histoire, la conformité des Poëtes et des Historiens, le temps précis de chaque événement, une Chronologie conduite sur les plus authentiques Monumens de l'Antiquité, l'année courante au haut de la page, et en bas toutes les sources où l'on a puisé, indiquées par des *Lettrines*. Le premier Volume contient un Discours Préliminaire, et l'Histoire des anciens Egyptiens, dont on remonte la Chronologie jusqu'au temps d'Abraham, par l'arrangement

E v des

2218 MERCURE DE FRANCE

des Dinasties. Le second celle des Assyriens , des Babiloniens et des Medes , avec une Dissertation sur l'*Historique* des Prophetes. Le troisième et le quatrième , sont de l'Histoire Grecque et finissent à la guerre de Péloponese. L'on continué d'imprimer la suite , et tous les six mois on en donnera deux Volumes , jusqu'à la concurrence de dix.

L'Auteur y joint deux grandes Cartes Chronologiques , où l'on voit , siècle par siècle , l'origine , le progrès , l'étendue , les révolutions et la décadence de toutes les Monarchies , parallèlement sous la même ligne horizontale , dans la même année et conjointement avec l'Histoire du Peuple de Dieu , qui regle et conduit toutes les autres.

L'Ouvrage se vend chez *Simart* , rue S. Jacques , *Bulot* , rue de la Parcheminerie , *Jean Neüilly* , au Palais , et *Jean Rouan* , Quay des Augustins. Les quatre Volumes in 12. dix livres et les deux Cartes trois livres.

*LETTRE écrite de Brest, le premier
Septembre 1733. sur le Bureau Typogra-
phique.*

JE crois , Monsieur , que le *Mercur* de France peut-être regardé dans la République des Lettres , comme une espece de Bureau d'adresse où chacun peut avoir recours , soit pour faire part au Public de ses propres Découvertes , soit pour demander soi-même des instructions aux autres. C'est dans cette pensée , Monsieur , que je prens la liberté de vous écrire cette Lettre pour avoir des nouvelles d'un certain Système de lecture imaginé depuis quelques années pour faciliter

Ilter aux enfans les premiers élémens des Lettres;
 •Système que vous avez annoncé plusieurs fois dans
 vos [•]Mercurès, et qui semble être tombé dans
 l'oubli. Bien des gens en moi plus qu'un autre,
 avons été surpris de votre silence.

Comme j'avois fort goûté le plan de ce projet,
 j'avois commencé de le mettre en pratique avec
 assez de succès, et mon exemple avoit fait naître
 l'envie à plusieurs personnes d'en faire autant;
 mais comme ils n'étoient guère au fait du Systeme
 et que je n'y étois pas trop moi-même, les
 choses en sont demeurées là, et je leur ai con-
 seillé d'attendre le Livre que l'Auteur a promis.
 il y a deux ou trois ans. On y trouvera sans doute
 un entier développement de son Systeme, aussi
 bien que la description exacte de ce qu'il appelle
Bureau Typographique, avec le détail des opéra-
 tions et des lectures qui conviennent le plus à
 l'institution de la premiere enfance.

On a vû par le Journal des Sçavans du mois
 d'Avril, que la premiere partie de cet Ouvrage
 est imprimée depuis plus d'un an sous le titre
 d'*Ab-cé latin*, mais la suite qui paroît plus né-
 cessaire, ne vient point encore, et peut-être ne vien-
 dra-t'elle jamais. Cependant un ami à qui l'on
 avoit écrit à Paris pour en apprendre des nou-
 velles, a fait réponse qu'on y travailloit depuis
 plusieurs années et qu'elle n'étoit pas encore fi-
 nie. Mais en bonne foi, c'est-là ce qui m'étonne
 le plus, on auroit imprimé depuis le temps
 une collection des Conciles. Est-ce l'Auteur ou
 l'Imprimeur qui retarde l'Ouvrage.

Quoiqu'il en soit, je vous supplie, Monsieur,
 de vouloir bien inserer cette Lettre dans votre
 Mercure, afin d'inviter l'Auteur ou les Partisans
 du Systeme Typographique à donner quelque si-

E 7) gna

gne de vie , si tant est que le projet soit en vogue et qu'il soit approuvé par les Maîtres d'Ecole de Paris , comme on me l'a fort assuré. Au reste je crois que l'Auteur fera beaucoup mieux d'instruire les personnes bien intentionnées qui cherchent de bonne foi la vérité , que de s'amuser à répondre à de mauvaises Critiques. Son Système est solide , il ne s'agit que de le bien posséder. Je suis , Monsieur , &c.

En attendant la réponse demandée , on ne sera pas fâché de voir l'Extrait suivant.

EXTRAIT des Actes qui sont en dépôt au Greffe de la Jurisdiction de M. le Chantre de l'Eglise de Paris.

A M. le Grand - Chantre de l'Eglise de Paris.

Supplie humblement, &c Soit communiqué à notre Promoteur, ce premier Septembre 1732. Signé, *F. Vivant.*

Vû l'utilité que le Public peut retirer d'une Méthode qui passe pour abréger un temps considérable que les Maîtres employent ordinairement, pour apprendre à la jeunesse confiée à leurs soins , les premiers principes de la lecture, je n'empêche les fins de la présente Requête. A Paris, ce 2. Septembre 1732. Signé, *Collin*, Promoteur, avec paraphe.

Vû la Requête de l'autre part et les Conclusions de notre Promoteur , nous nommons pour Commissaires les sieurs *Ceullin*, le *Faux*, et *Chompré*, lesquels conjointement avec notre Promoteur et notre Greffier , examineront la susdite Méthode et nous en feront leur rapport pour ordonner ce que nous jugerons le plus utile

au

OCTOBRE. 1733. 222

au bien public et à l'instruction de la jeunesse.
A Paris, ce 2. Septembre 1732. Signé, *F. Vivant*

Vû par par Nous la Requête présentée à M. le Chantre de l'Eglise de Paris, par le sieur *Dumas*, Auteur du Système du *Bureau Tipographique* et de la *Bibliothèque des Enfans*, Livre qui contient la maniere de se servir dudit Bureau et de la Méthode pour montrer aux enfans les premiers élémens des Lettres, en date du premier Septembre 1732. au bas de laquelle Requête sont les Conclusions de M. le Promoteur en date du 2. dudit mois et an. Vû l'Ordonnance de M. le Chantre, du même jour et an, par laquelle il a jugé à propos de nous nommer Commissaires à l'effet d'examiner le susdit Système et la susdite Méthode dont on fait actuellement usage pour Monseigneur le Dauphin et pour les augustes Enfans de France.

Nous, après avoir entendu l'Auteur, et vû des enfans travailler audit Bureau; ayant examiné le tout avec exactitude, avons jugé ledit Système très-ingénieux, fort propre à avancer la jeunesse sans la dégoûter, et très-capable d'ôter les épines qui se trouvent, surtout en apprenant aux enfans les premiers élémens; c'est pourquoi nous estimons et croyons que M. le Chantre peut permettre la pratique de ce Système, l'usage de la *Bibliothèque des Enfans*, dans les Ecoles de sa Jurisdiction, et exhorter les Maîtres qui le pourront commodément, à les pratiquer, et l'exercice du Bureau Tipographique; c'est le témoignage que nous avons cru devoir rendre à la vérité en faveur de l'utilité publique, en foi de quoi nous avons signé ce 11. Novembre 1732. Signé, *Collin, Promoteur, le Faux, Ceullin, Chompré, Chanu.*

Nous, François Vivant, Prêtre, Docteur en
Théo-

2122 MERCURE DE FRANCE

Théologie de la Maison et Société de Sorbonne,
Grand-Vicaire de M. l'Archevêque de Paris,
Chantre et Chanoine de l'Eglise Métropolitaine
de Paris, Collateur, Juge et Directeur des petites
Ecoles de la Ville, Cité, Université, Fauxbourgs
et Banlieue de Paris, après avoir ouï notre Promo-
teur, en notre Jurisdiction, et les Commissaires
par nous nommez pour l'examen du Livre inti-
tulé, *la Bibliothèque des Enfans, ou les premiers
Elemens de Lettres, contenant le Système du Bureau
Typographique, à l'usage de Monseigneur le Dau-
phin, et des augustes Enfans de France.* Vu et lu
le rapport desdits Commissaires, permettons
d'introduire l'usage dudit Système, Livre et Mé-
thode dans les Ecoles de notre Jurisdiction, et
exhortons les Maîtres, Maîtresses et autres, en-
seignant sous notre autorité, qui le pourront
commodément, à les pratiquer, et l'exercice du
Bureau Typographique. Fait en notre Hôtel à
Paris, ce 24. Novembre 1732. Signé, *F. Vivant.*
*Collationné à la minute originale, étant au
Greffe desdites Ecoles, par moi Greffier. d'icelles,*
rousigné ce 1. Decembre 1732. Chanu, Greffier.

AVERTISSEMENT de l'Auteur
d'une nouvelle Méthode, ou l'Art d'ap-
prendre la Musique; il en a été parlé au
mois de Juillet, page 1607.

J'Avois crû qu'il étoit assez indifférent de mon-
trer la Musique sur la clef de *Fa*, ou sur
quelle autre que ce soit; on n'en apprend pas
moins l'intonation et la mesure des sons sur
l'une que sur l'autre; outre que les nominations
qu'indique la clef de *Fa* à la troisième ligne, re-
viennent aux mêmes que celles que donnent
les

les autres clefs, quand on les charge de quelque *Diese* ou de quelque *Bemol*.

Cependant les Maîtres de Musique m'ont fait observer que je m'étois trop uniformément servi d'une même clef, et ils m'en ont donné des raisons que j'ai trouvées plausibles; j'y déferé, et mes Planches sont corrigées. Ce n'a pas été une petite affaire d'en trouver le moyen, et de l'exécuter; mais la satisfaction que je ressens à suivre des avis judicieux et utiles, me dédommagent assez; j'ai donc partagé mes leçons aux différentes clefs, et c'est pour la commodité des personnes qui apprennent à jouer des Instrumens, que j'ai commencé par la clef d'*Ut* et que j'ai fait suivre celle de *Fa*, après lesquelles viennent les autres clefs chacune à son tour. Les Dames et les jeunes gens se plaindront-ils à présent de ce que je ne me suis point servi dès le commencement de la clef qui leur est propre? Mais pouvois-je mettre tous les principes tout à la fois à toutes sortes de clefs? Comment s'y prendre? opter; j'ai fait. Eh! qu'importe de bonne foi, d'apprendre la Musique sur telle clef ou sur telle autre?

On dit que ma Méthode est trop raisonnée; la critique est nouvelle et un peu surprenante, sur tout si elle vient des Maîtres de cette Ville, presque tous gens d'esprit et dont j'entens dire qu'ils aiment beaucoup à raisonner sur les principes, et qu'ils sont fort exacts à donner la raison de tout ce qu'ils enseignent. Cette observation ne m'eût pas frappé, si elle avoit été faite dans les Provinces où bien des Maîtres montrent la Musique comme ils l'ont apprise et comme ils la savent. L'ordre et la raison n'entrent presque pour rien dans leur manière d'enseigner, aux questions des Commencans, pour l'ordinaire, point de

224 MERCURE DE FRANCE

de réponse, du moins qui soit intelligible. Leur grand Art consiste à repeter avec les Ecoïers, la même leçon mille et mille fois, et leur meilleure raison est de leur dire, écoutez, voyez, faites comme moi. J'avoüe qu'en voilà bien assez quand on prend les hommes pour des machines.

On dit encore que ma Méthode est trop détaillée. Mais qui s'en plaint? Sont-ce les vrais sçavans dans la pratique et dans la Théorie. Ils n'ont que faire de mes leçons. Aussi n'est-ce pas pour eux que l'on s'avise de composer des Méthodes. Sont-ce les demi, les faux Sçavans? Je ne disconviens pas que ceux-cy pourroient trouver bon ce qui est mauvais, et mauvais ce qui est bon; inutiles les endroits où je parle de ce qu'ils croient sçavoir; et peut-être utiles ceux qu'ils daigneront avoïer nouveaux pour eux, s'ils l'osent.

Je ne disconviens point aussi qu'ils pourront bien condamner et peut-être approuver mon Livre sans en avoir lû autre chose que le titre. Aussi leur Critique et leur Approbation, je l'avoüe, ne me touchent pas infiniment. Je n'ai point non-plus écrit pour eux, prévoyant bien que ceux qui s'imaginent d'en sçavoir beaucoup, ne se serviroient pas de ma Méthode.

Ma vûe a été d'instruire ceux qui ont envie de sçavoir réellement la Musique; de leur développer méthodiquement les principes de cette Science; de leur rendre raison de toutes ses pratiques; de leur applanir la voye qui y conduit peu à peu sans peine, mais sûrement et par le plus court chemin. Je raisonne trop, je détaille trop, je suis trop long, dit-on, mais que vouloit-on que je fisse! Une Analyse? un point de vûe abrégé de ce que je sçais? Que cet Auteur

est obscur ! se seroit-on écrié. A peine a-t'il ébauché la matière. Son Livre n'est bon ni pour les Maîtres qui savent le détail de ce qu'il ne sçait qu'indiquer , ni pour les Ecoliers qui ne le trouvent pas dans sa Méthode.

Cet Ouvrage , dit-on encore , ne sera guere utile aux enfans. J'avouë que ceux qui ne pensent point ne sçauroient entendre les explications que je fais des principes de la Musique , et moins encore les raisons que j'apporte en preuve des pratiques que je conseille ; Mais de tels enfans comprendront-ils mieux les raisons qu'un autre leur dira ? On ne leur en donne point , me répondra-t'on , on se contente de les exercer à la pratique. Eh bien , que pouvois-je faire de mieux pour eux , que de leur préparer une suite méthodique de leçons , par où ils pussent surmonter aisément toutes les difficultés de l'exécution ? Prétendoit-on qu'en faveur des enfans , j'eusse composé une Méthode , dont les leçons se fissent pratiquer d'elles-mêmes et que je n'entremêlasse point à ces leçons des discours où les personnes qui pensent , verront les raisons de ce qu'on leur fait exécuter bien souvent sans leur dire pourquoi ? Il y en a , dit-on , qui ont trouvé la Préface admirable et le Livre trop diffus. L'a-t'on lû , demandai-je ? non , me répondit-on. La Critique espiègle. Eh comment juger qu'un Livre est trop diffus sans l'avoir lû. Un Auteur est-il trop long , ou parce qu'il emploie bien des paroles pour dire peu de chose ? ou parce qu'il apprend bien des choses en peu de paroles. Mais que servent les justifications prématurées de l'Auteur , mises entre des doubles virgules ? eh ! ne les lisez point ; ce signe n'est que pour vous en avertir. D'autres que vous ne les trouvent pas hors d'œuvre. En-
fin

En je n'ai d'autre réponse à faire désormais à ceux qui ont critiqué mon Livre et qui le critiqueront à l'avenir, que celle-cy : l'avez-vous lu ? êtes-vous en état de prononcer sur l'utilité ou l'inutilité ? le bon ou le mauvais ? avez-vous de bonnes raisons à m'alléguer de vos Critiques ? Je suis prêt à vous entendre si vous voulez bien me faire l'honneur de me parler, et prêt aussi d'effacer tout ce que vous me démontrerez inutile. On ne sait, dit-on encore, où prendre cet Auteur, personne ne le connoît. Me voici connu, puisqu'on le veut ; je suis Gouverneur de deux Seigneurs de Dauphiné, dont le nom est Messieurs de la Serre, je demeure au Faubourg S. Germain, rue de l'Université, chez M. le Coq, au premier.

Nous sommes priez d'avertir, et nous le faisons dans les mêmes termes qu'on nous écrit, que dans le Livre intitulé : *Traité de l'Opinion*, &c. imprimé cette année 1733. à Paris, il est dit dans la seconde Partie du IV. Tome, page 160. que Mrs de Goyon, Aînez de la Maison de Matignon, sont encore aujourd'hui dans le Parlement de Bretagne. » Deux fautes dans une seule phrase. La première consiste en ce que ; de notoriété M. le Prince de Monaco est aujourd'hui l'Aîné et le Chef de la Maison de Goyon-Matignon. La seconde, que cette Maison ne reconnoît pour porter son nom, aucun Homme de Robe en Bretagne.

C'est M. Rebout de S. Sauveur, Parisien, établi à Marseille, qui au jugement de l'Académie Françoisise a remporté le Prix de l'Eloquence, lequel fut adjugé le 25 Août dernier à la Piece dont

dont nous avons parlé. Nous ajouterons icy que le Prix de l'année 1732. ayant été réservé par l'Académie, M. de S. Sauveur a , pour ainsi dire , triomphé deux fois, ayant eu le prix de deux années. Ce sont deux belles Médailles d'or du Roy, dont la première représente au Revers , la Naissance du Dauphin , avec ces mots : *Natales Delphini , vota orbis* , et l'autre , les Nouvelles Fortifications de Metz : *Meta novis operibus munita. Pax Provida*. L'une et l'autre ont paru gravées dans le Mercure.

EXTRAIT des Registres de l'Académie Royale des Belles - Lettres , Sciences et Arts de Bordeaux.

L'Académie assemblée le 8 Septembre 1733. presens , MESSIEURS ; &c. Après qu'il a été verifié , que le véritable Auteur de la Dissertation sur la Circulation de la Sève dans les Plantes, couronnée et imprimée sous le nom de M. DE LA BAISSE, a déjà remporté trois Prix en différentes années. Vû la délibération du 29 Avril 1717, par laquelle il est statué , qu'un même Auteur ne pourra obtenir que trois Prix ; et que M. le Secrétaire sera chargé de prier ceux qui se trouveront dans le cas , de ne plus travailler pour le concours. M. le Secrétaire ayant dit qu'il avoit averti l'Auteur ci-dessus, lorsqu'il eut remporté le troisième prix, dans la même forme que le fut M. DE MAIRAN, en 1717. L'Académie a délibéré que la Médaille d'Or, décernée à l'Auteur de la Dissertation sur la Circulation de la Sève dans les Plantes, demeurera réservée pour un deuxième Prix, à distribuer le 25 Août 1734.

Ce nouveau Prix réservé est destiné à celui qui

ex-

expliquera avec le plus de probabilité , *la dureté , la molesse , et la fluidité des Corps.*

Les Dissertations pourront être en François ou en Latin ; elles ne seront reçues pour le concours , que jusqu'au premier May prochain , inclusivement.

Au bas des Dissertations il y aura une Sentence , et l'Auteur mettra dans un Billet séparé et cacheté la même Sentence, avec son nom, ses qualités et sa demeure, d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque.

Les Paquets seront affranchis de Port , et adressés à M. Sarrau , Secrétaire de l'Académie , rue de Gourgus ; ou au sieur Brun , Imprimeur de l'Académie , rue S. James. Signé , SARRAU , Secrétaire de l'Académie Royale de Bordeaux.

On écrit de Lisbonne , de la fin du mois dernier , que dans la dernière Assemblée publique, qu'a tenue l'Académie Royale de l'Histoire , et à laquelle Don François Xavier de Menezes , Comte d'Ericeira , présida en qualité de Directeur ; Don Nuno de Silva-Teles , qui est chargé d'écrire les Mémoires du Diocèse de Porto , lut la vie d'un Evêque de ce Diocèse , et Don Martin de Mendoca de Pina , Bibliothécaire du Roy , lut une Dissertation sur l'ancienneté et l'usage de certaines Tables de Pierres , taillées en quadrangulaire , qu'on a trouvées en quelques endroits du Royaume de Portugal , et dont on se servoit , selon lui , pour brûler les Victimes dans les Sacrifices , pendant les premiers siècles.

Les Curieux vont voir , avec satisfaction , un Tableau nouvellement peint par le Sr J. du Moné le Romain , de l'Académie Royale de Peinture et Sculpt-

Sculpture, de 11 pieds de haut sur 8 de large, les Figures ayant 6 pieds de proportion. Il est placé dans le Chœur de l'Eglise des Chartreux, en entrant à droite, et represente la vocation de Simon-Pierre et d'André son frere, *selon l'Evangile de S. Matt. ch. 4. v. 18.* Le Peintre a pris le moment que S. Pierre et S. André se donnent à Jesus Christ ; et pour suivre l'Evangile plus à la Lettre, il a fait sur son second Plan une Barque, dans laquelle on voit S. Jacques et S. Jean, avec Zébédée leur pere, qui raccommodent leurs filets. Il a ingénieusement enrichi l'ordonnance de ces six Personnages, qui sont de son sujet, d'un Groupe, composé de deux hommes, d'une femme et d'une petite fille, qui rendent sa composition extrêmement agréable, quoique fort simple.

Il paroît depuis peu en Estampe, le Portrait d'un homme celebre dans sa profession, gravé par le Sr J. Daullé : Buste en hauteur avec une main, d'après le Tableau original de feu M. de Troy ; on lit ces Vers au bas.

*EURIPIDE et SOPHOCLE en France ,
Avoient l'un et l'autre un Rival ;*

*Sans BARON, dont ici, l'on voit la ressemblance ,
ROSCINS restois sans égal.*

On vend ce Portrait, rue de Gèvres, chez Limosin.

On vient de mettre au jour deux Estampes, nouvellement gravées d'après les Tableaux de feu Antoine Watteau, dont les sujets et compositions sont tres-agréables ; L'une a pour titre ; *La Conversation* ; l'autre, *Récréation Italienne* ;

ces

Les deux Estampes sont des mieux gravées, par les Srs Lioter et Aveline ; elles se vendent dans la rue S. Jacques , chez la veuve Chereau , aux deux Palliers d'or , et chez Surugues, Graveur du Roy, rue des Noyers.

On trouve aussi chez les mêmes, toutes les Estampes gravées, précédemment d'après les Tableaux de ce charmant Peintre.

On nous prie d'avertir que les sieurs Gersaint et Jourdan, Marchands, arrivez depuis peu d'Hollande , mettront en vente, au plus offrant, le 16. Novembre , quantité d'excellens Desseins et d'Estampes des plus grands Maîtres, comme de Raphaël , Parmesan , Vieux Palme , Tintoret , Carache , &c. de Rubens , Vandek , Rimbram , Miris , Teniers Vauvremans , Berghem , Breugles , Ostade , Braur , &c. Poussin , le Brun , Le Sueur , Wandremeulle , &c. Pour la commodité des Curieux , on vendra séparément les Morceaux capitaux , tant en Desseins qu'en Estampes. On distribue des Catalogues chez lesdits Marchands , Pont Notre-Dame et Quay de Gévres.

On a imprimé depuis peu à Rotterdam , le Catalogue des Tableaux du fameux Cabinet de feu M. Cornille Witter , Seigneur de Valkenbourg, Originaux des plus excellens Peintres Italiens , François , Allemands et Flamands , qu'on vendra publiquement au commencement du mois prochain , à Rotterdam , dans la maison du defunt. Il y en a de Paul Véronèse , Annibal Carraché , Poussin , Rubens , Vandek , Paul Bril , Gérard Daw , Miris , Rottenhamer , Ph. Wouverman , Corn. Polembourg , Nic. Van Berghem , &c.

Le Sr le Maire , Maître de Musique à Paris , vient

vient de donner au public six nouvelles Cantatilles , imprimées, qui sont l'*Aurora*, la *Bergere impatienté*, *Acis*, *Hebé*, le *Sommeil de Climene*, et l'*Amante persuadée*.

Il y en a dix autres, du même Auteur, qui forment le premier volume, intitulées: *Le Sacrifice d'Amour*, *Endimion*, la *Constance*, *Ariane*, *Iris*, *Bouquet*, *Borée*, le *Printemps*, l'*Été*, l'*Automne* et l'*Hiver*. Ces différens Ouvrages sont actuellement en vente, chez *Ballard*, au *Mont-Parnasse*; chez l'*Auteur*, rue de la *Bouclerie*; *Borvin*, rue S. *Honoré*, et le *Clerc*, rue du *Roule*. Le prix de chacun est de 24 sols. Les 12 derniers *Saluts*, qui contiennent 36 *Motets*, avec *Simphonie* et sans *Simphonie*, chantez au *Concert des Tuilleries*, sont actuellement sous *Presse*, et se vendront aux memes adresses, 30 sols.

On a établi depuis peu à *Nismes* une *Académie de Musique*; et dans quelle *Ville* n'en a-t-on pas établi; vû le goût general et ardent qu'on a aujourd'hui pour la *Musique*? Il y a lieu même de s'étonner que cette *Ville*, pleine d'agréemens, d'ailleurs ait tardé si long-temps à se procurer presque le seul qui lui manquoit. Au reste cette *Académie* réussit fort bien, et l'on donne avis aux *Musiciens*, *Musiciennes*, et *Joüeurs d'Instrumens*, qu'ils y seront fort bien reçus et récompensez selon leurs talens et leur capacité.

Papillon, Graveur en Bois, et de la *Société des Arts*, demeurant à *Paris*, au milieu du *Pont S. Michel*, au *Papillon*, donne avis que son petit *Almanach de Paris*, pour l'année 1734. sera parfait de toutes les grandes *Planches des mois*, et augmenté des *Antiquitez de Paris*, des noms des Dieux

1232 **MERCURE DE FRANCE**
Dieux et Héros, et de plusieurs choses curieuses dans la Géographie et dans l'Histoire universelle.

Le Traité Historique et Pratique de la Gravure en Bois, de sa composition, est achevé. Comme plusieurs personnes s'y intéressent, l'on ne manquera pas lorsqu'il sera sous presse, d'en donner avis.

On donne avis que le véritable Suc de Réglise et Guimauve blanc, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon, Inflammations, Enrouemens, Toux, Rhume, Pituire, Asthme, Poulmonie, &c. continué à se débiter depuis plus de 30 ans, de l'aveu et approbation de M. Chicoysneau, Premier Medecin du Roy, chez Mad. *Desmoulins*, qui est seule qui en a le secret de feu Mlle Guÿ; quoique depuis quelques années des particuliers aient voulu le contrefaire. La différence s'en connoitra aisément par la comparaison qu'on en pourra faire. On peut s'en servir en tout tems, le transporter par tout et le garder si long-temps que l'on voudra, sans jamais se gâter ni rien perdre de sa qualité.

La Dame Desmoulins demeure rue Guénégaud, Fauxbourg S. Germain, du côté de la rue Mazavine, chez M. Taulin, Aubergiste.



CH A N S O N.

U Ne rencontre, Ami, nous mène au Cabaret;

Thomas, descends vîre à la cave;

Tire-nous de ce vin clairer,

Qui sçait bannir toute humeur grave.

Des



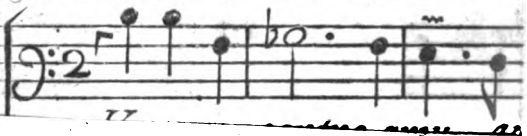
1232 MERCURE DE FRANCE
Dieux et Héros, et de plusieurs choses.

illon

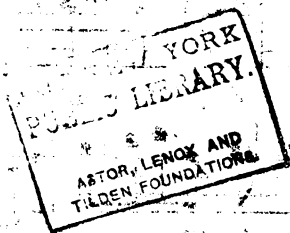


ni non

Duo. Air de M^r Gu



r. par



Qui sçait bannir toute humeur grave.

Des

OCTOBRE. 1733. 227

Des plus joyeux propos égayons nos discours:
Célébrons de Bacchus, et les dons et la gloire,

Si nous parlons de nos amours,
Que ce plaisir cede toujours,
Au plaisir que l'on trouve à boire.



S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique donna le premier Octobre la première Représentation de la Tragédie nouvelle, intitulée : *Hippolyte et Aricie*. Le Poëme est de M. le Chevalier Pellegrin, et la Musique de M. Rameau. Le premier est déjà connu par plusieurs Ouvrages applaudis; et le second vient de faire voir par son coup d'essai, dans ce genre de Musique, qu'il peut égaler les plus grands Maîtres. L'accueil favorable que le public a fait à cet Opéra en fait espérer de nombreuses Représentations : En voici l'Extrait.

L'Auteur du Poëme déclare dans sa Préface que c'est pour autoriser le caractère qu'il donne à Diane dans la Pièce, qu'il a fait son Prologue. Hygin lui en a fourni la Fable. Le Théâtre représente la Forêt d'Erymanthe, si fameuse par un des travaux d'Hercule. Diane le fait connoître

F. par

2284 **MERCURE DE FRANCE**
par ces Vers , qu'elle adresse à ses Nymphes et aux habitans des Bois.

Vous êtes dans ces mêmes lieux ,
Où sur un monstre furieux ,
Un fils de Jupiter , remporta la victoire ;
Mais un monstre plus fier le soumit à son tour ;
Du plus grand des Héros vous surpassez la
gloire ,
Quand vous triomphez de l'Amour.

L'Amour ne peut souffrir que Diane
le bannisse de ses Forêts ; il vient lui de-
mander raison de cet outrage ; Diane in-
voque Jupiter son Pere, et le prie de con-
firmer le don qu'il lui a fait de l'Empire
des Forêts ; Jupiter descend au bruit du
tonnerre, et annonce à Diane que le Des-
tin ordonne que l'Amour regne par tout,
avec cette restriction , qu'il n'exercera sa
puissance sur les sujets de Diane qu'un
seul jour de l'année ; il ajoute que ce jour
doit être éclairé par le flambeau de l'Hy-
men. Diane obéit aux Loix du Destin ;
elle ne veut pas pourtant être témoin
d'une Fête si favorable à l'Amour ; elle
annonce le sujet de la Tragédie , par ces
Vers :

Hippolyte , Aricie , exposés à périr ,
Ne fondent que sur moi leur dernière esperance ;
con-

Contre une injuste violence ,
C'est à moi de les secourir.

L'Amour entreprend de consoler les
sujets de Diane de l'absence de leur Sou-
veraine , par les plus doux plaisirs. Il ap-
pelle par ces Vers, les Jeux et les Amours.

Regnez , aimables jeux , regnez dans ces Forêts,
Qu'à mes vœux empressez votre zèle réponde :
Si vous, tendres Amours, faites voler ces traits,
D'où dépend le bonheur du monde.

Cet ordre produit une Fête aussi affec-
tueuse que brillante : Le Prologue finit
par ces quatre Vers , conformes aux vo-
lontez suprêmes du Destin; c'est l'Amour
qui parle

Par de nouveaux plaisirs , couronnons ce grand
jour ,
Au Temple de l'Hymen il faut que je vous gui-
de ,
Qu'à cette heureuse Fête , avec lui je préside ,
Que son flambeau s'allume aux flammes de l'A-
mour.

Le Théâtre représente au premier Ac-
te de la Tragédie, un Temple consacré à
Diane.

Aricie, Princesse du Sang des Pallantides,
expose sa situation par ce Monologue.

F ij Tem-

Temple sacré , séjour tranquille ,
 Où Diane aujourd'hui doit recevoir mes vœux ;
 A mon cœur agité daigne servir d'azile .
 Contre un amour trop malheureux ;
 Et toi , dont malgré moi , je rappelle l'image ,
 Cher Prince , si mes vœux ne te sont pas offerts ,
 Du moins j'en apporte l'hommage ,
 A la Déesse que tu sers ,
 Temple sacré , &c.

Hyppolite vient assûrer *Aricie* de l'indignation que lui inspire la violence que *Phédre* lui fait par l'ordre que *Thésée* son Père lui en a donné à son départ de Trésène ; il déplore son sort d'une manière qui le fait soupçonner d'être Amant ; Voici comment il le fait connoître.

Dans un Père irrité , confondez-vous son Fils
 Et comptez-vous mon cœur entre vos ennemis ?
 &c.

Je pourrois vous haïr ! quelle injustice extrême !

Je sens pour vous une pitié ,
 Aussi tendre que l'amour même.

Cette déclaration a paru bien ménagée de part et d'autre.

Les Prêtresses de Diane forment la Fête de ce premier Acte.

Phédre

Phedre vient ensuite féliciter *Aricie* sur la gloire qu'elle va acquérir en s'unissant aux Immortels, par les vœux qu'elle doit offrir à *Diane*. *Aricie* fait entendre que ces vœux n'étant pas libres, ils ne sont pas dignes des Dieux; les Prêtresses de *Diane* se rangent de son parti. *Phedre* fait sonner la Trompette pour punir leur désobéissance; les Prêtresses invoquent les Dieux pour la punir elle-même de la violence qu'elle veut leur faire. *Diane* descend au bruit du Tonnerre, comme fille de *Jupiter*; ce qu'elle fait connoître par ces Vers, adressez à ses Prêtresses :

Vous voyez *Jupiter* se déclarer mon Pere;

Sa foudre vole devant moy.

La Déesse après avoir rassuré ses Prêtresses, menace *Phedre* de la vangeance des Dieux, et prend *Hippolyte* et *Aricie* sous sa protection. Elle remonte dans le ciel. Les Prêtresses rentrent dans le Temple; *Hippolyte* emmene *Aricie*. *Phedre* s'abandonne à ses transports jaloux, qu'elle fait connoître par ces Vers :

Que voi-je ? contre moi tous les Dieux sont armez !

Ma Rivale me brave ! Elle suit *Hippolyte* !

F iiij Ah !

2238 MERCURE DE FRANCE

Ah ! plus je voi leurs cœurs, l'un pour l'autre
enflammez ,

Plus mon jaloux transport s'irrite ,

Que rien n'échappe à ma fureur , &c.

Arcas vient annoncer que Thésée est
descendu dans les Enfers : Il s'exprime
ainsi :

La terre sous ses pas ouverte ,

A favorisé ses efforts ;

Et d'affreux hurlemens , sortis des sombres
bords ,

Du plus grand des Mortels , m'ont confirmé la
perte.

Ænone fait entendre à Phédre qu'elle
peut aimer sans crime, et concevoir de
l'espérance, en offrant son Trône à Hip-
polyte. Phédre se livre à un espoir si flat-
teur.

Au II Acte, le Théâtre représente l'en-
trée des Enfers. Thésée tourmenté par
une Furie , expose ce qui s'est passé par
ces Vers :

Dieux ! n'est-ce pas assez des maux que j'ai souff-
erts ?

J'ai vu Pirythoüs déchiré par Cerbere ;

J'ai vu ce Monstre affreux , trancher des jours
si chers ,

Sans daigner dans mon sang, assouvir sa soif.
J'en-

J'attendois la mort sans effroi,
Et la mort fuyoit loin de moi.

La Furie conduit Thésée au pied du
Thrône de Pluton : Thésée dit à ce Mo-
narque des Enfers :

Enéxorable Roy de l'Empire infernal,
Digne Frere, et digne Rival,
Du Dieu qui lance le tonnerre,
Est-ce donc pour vanger tant de Monstres di-
vers,
Dont ce bras a purgé la Terre,
Que l'on me livre en proie aux Monstres des
Enfers ?

Pluton.

Si tes Exploits sont grands, voy quelle en est la
gloire ;
Ton nom sur les trépas remporte la victoire ;
Comme nous il est immortel ;
Mais, d'une égale main, puisqu'il faut qu'on
dispense,
Et la peine et la récompense ;
N'attends plus de Pluton qu'un tourment éter-
nel.

Pluton reproche à Thésée le coupable
projet qu'il a formé avec Pirithoüs d'en-
lever Proserpine. Thésée se justifie autant
qu'il lui est possible. Pluton le renvoie au
Tribunal des trois Juges des Enfers. Cette
F. iij. Scene

2246 MERCURE DE FRANCE

Scene est sans contredit la plus belle de la Tragédie , tant du côté du Poète , que de celui du Musicien.

Pluton invite toutes les Divinitez infernales à le vanger. Thésée revient , suivi de la Furie vangeresse ; ne pouvant revoir son ami que par le secours de la mort. Il l'implore ; les Parques lui parlent ainsi :

Du Destin le vouloir suprême ,
Amis entre nos mains la trame de tes jours ;
Mais le fatal Ciseau n'en peut trancher le cours
Qu'au redoutable instant , qu'il a marqué lui-même.

Thésée ne pouvant obtenir la mort , implore Neptune son Pere , et lui demande l'exécution du serment qu'il a fait de l'exaucer trois fois : Neptune lui ayant ouvert la route des Enfers , il le prie de l'en retirer. Mercure vient de la part du Dieu des Mers ; il obtient le retour de Thésée sur la terre , mais avant qu'il en sorte , il ordonne aux Parques de lui révéler le sort que l'avenir lui garde. Ces trois Déesses lui parlent ainsi.

Quelle soudaine horreur ton destin nous inspire !

Où cours-tu , malheureux ? Tremble , frémi d'effroi ;

Tu sors de l'infernal empire ,

Pour

Pour trouver les Enfers chez toi.

Cet Oracle remplit Thésée d'effroi au sujet de Phédre et d'Hippolyte ; qui sont ce qu'il a de plus cher chez lui. Mercure lui ouvre le chemin , pour remonter sur la terre. Thésée dit en partant :

Ciel ! cachons mon retour, et trompons tous les yeux.

Ce projet de se cacher à tout le monde, prépare le coup de Théâtre qu'on doit voir dans l'Acte suivant.

Le Théâtre représente au III^e Acte, une partie du Palais de Thésée , sur le rivage de la Mer.

Phédre prie Vénus de lui être favorable. Ænone vient lui dire qu'Hippolyte qu'elle a mandé , va se rendre auprès d'elle.

Hippolyte dit à Phédre que ce n'est que pour obéir à ses ordres qu'il vient lui montrer encore un objet odieux. Phédre lui fait entendre qu'elle ne l'a jamais haï qu'en apparence : Hippolyte se flatte de ne l'avoir plus pour ennemie , et lui promet en récompense de tenir lieu de Père à son fils : Phédre trompée par le sens équivoque de cette promesse , lui dit tendrement :

F v

Hip

Vous pouviez jusques-là vous attendre pour moi !

C'en est trop ; et le Thrône , et le Fils et la Merc ,

Je range tout sous votre Loy.

Hippolyte lui répond qu'il borne toute son ambition à regner sur le cœur d'Aricie. Phédre détrompée par ces mots , ne peut plus se contenir ; elle jure la mort de sa Rivale. Au nom de Rivale, Hippolyte saisi d'horreur s'écrie :

Terribles Ennemis des perfides humains ;

Dieux , si prompts autrefois à les réduire en poudre ,

Qu'attendez-vous ? Lancez la foudre ;

Qui la retient entre vos mains ?

Phédre au désespoir , lui dit :

Ah ! cesse par tes vœux d'allumer le tonnerre ;

Eclatte ; éveille-toi ; sors d'un honteux repos ;

Rends toi digne Fils d'un Héros ,

Qui de Monstres sans nombre, a délivré la terre ;

Il n'en est échappé qu'un seul à sa fureur ;

Frappe ; ce Monstre est dans mon cœur.

Phédre ne pouvant obtenir la mort qu'elle demande à Hippolyte, se jette sur son Epée, Hippolyte la lui arrache, Thé-
sée

Thésée arrive et trouve son Fils l'Épée à la main contre sa femme; il se rappelle aussitôt la prédiction des Parques, ce qu'il fait connoître par ces mots :

O trop fatal oracle !

Je trouve les malheurs que m'a prédits l'Enfer.

Il interroge Phédre, qui le quitte après lui avoir dit :

L'Amour est outragé ;

Que l'Amour soit vengé.

Hippolyte interrogé à son tour, n'ose lui révéler sa honte, et lui demande un exil éternel. Thésée ordonne à Énone de ne lui rien cacher. Énone pour sauver les jours et la gloire de la Reine, parle ainsi à Thésée :

Un désespoir affreux ; pouvez-vous l'ignorer ?

Vous n'en avez été qu'un témoin trop fidèle ;

Je n'ose accuser votre Fils . . .

Mais la Reine . . . Seigneur, ce fer armé contre elle ;

Ne vous en a que trop appris , &c.

Un amour funeste , &c.

Thésée n'en veut pas sçavoir davantage ; livré à son désespoir, il invoque
 B vj Neptune

Neptune et lui demande la mort d'Hippolyte ; une Troupe de Matelots qui viennent rendre grâces à Neptune du retour de leur Roy , obligent Thésée de se retirer, et forment le Divertissement qui finit ce troisième Acte.

Au IV^e Acte le Théâtre représente un Bois consacré à Diane.

Hippolyte expose dans un Monologue ce qui s'est passé dans l'entr'Acte , c'est-à-dire , l'exil où son Pere l'a condamné.

Aricie vient se plaindre à Hippolyte du sort qui va les separer ; Hippolyte , pour excuser Thésée , lui dit qu'il a demandé lui-même cet exil , qu'elle impute à la rigueur de son Pere. Aricie lui répond :

Votre exil me donne la mort ;
Et c'est vous seul , ingrat , qu'il faut que j'en accuse !

Quel soupçon ? . . . Dieux puissans , faites que je m'abuse.

Hippolyte pour se justifier de l'inconstance dont elle l'accuse , lui fait entendre qu'une raison secrète lui a fait demander cet exil dont elle se plaint ; il la prie de ne lui en pas demander davantage ; cependant quelques mots qui lui échappent , quoique ménagés avec art , lui en disent

disent assez pour lui faire pénétrer cet odieux mystere; il l'invite à le suivre dans son exil en qualité d'Epouse; elle consent à lui donner sa foy; ils prient Diane de vouloir bien former leur nouvelle chaîne. Un bruit de Cors leur annonce l'arrivée d'une Troupe de Chasseurs et de Chasseresses; ils conviennent ensemble de les prendre pour témoins de leurs sacrez sermens; cependant ils ne veulent point troubler des jeux qui sont chers à Diane leur Protectrice: Ces Chasseurs forment une Fête qui a paru des plus brillantes. La Fête est interrompue par une tempête; la Mer en courroux jette sur le rivage un Monstre furieux. Hippolyte va le combattre; le Monstre blessé vomit du feu et de la fumée, &c. Tout étant dissipé, Arice éperdue de ne voir plus ni Hippolyte ni le Monstre tombe évanouie; les Chasseurs trompés par la disparition d'Hippolyte le croient mort; ils déplorent son sort. Phédre appelée par leurs cris, arrive; elle leur demande la cause de leurs plaintes; ils lui annoncent la mort d'Hippolyte, par ces deux Vers :

Un Monstre furieux, sorti du sein des Flots;

Vient de nous ravir ce Héros.

Phedre

246 MERCURE DE FRANCE

Phédre s'accuse elle-même d'une mort qu'elle impute à son imposture ; agitée de remords , elle croit entendre le tonnerre , voir trembler la terre , et les Enfers s'ouvrir sous ses pas ; elle finit l'Acte par ces Vres :

Dieux cruels , vengeurs implacables ,
Suspendez un courroux qui me glace d'effroi ,
Ah ! si vous êtes équitables ,
Ne tonnez pas encor sur moi ,
La gloire d'un Héros que l'imposture opprime
Vous demande un juste secours ;
Laissez-moi révéler à l'Auteur de ses jours ,
Et son innocence , et mon crime.

Au V^e Acte , le Théâtre ne change qu'à la troisième Scene. Les deux premières Scenes sont employées à apprendre aux Spectateurs que Phédre est morte aux yeux de Thésée , après avoir justifié Hippolyte , comme elle l'a promis à la fin de l'Acte précédent. Ce malheureux Pere veut se précipiter dans la Mer : Neptune l'en empêche et lui apprend que son Fils a été sauvé par Diane. Il lui annonce que le Destin dans le temps qu'il alloit servir son aveugle colere , a daigné l'affranchir de son serment. Il ajoute que ce Maître des Dieux a ordonné en même temps qu'un

qu'un Pere si injuste soit privé pour jamais de la vuë d'un Fils si vertueux.

On a retranché ces deux premieres Scenes qui produisoient quelque irrégularité contre l'unité de lieu, par le changement de Scene dans le même Acte. L'Auteur avoit prévenu l'objection dans sa Préface; mais le Public ne s'y étant pas prêté, il n'a pas balancé à le satisfaire.

L'Acte commence présentement par le changement de Lieu: on voit un nuage transporter Aricie dans la Forêt qui porte son nom; comme elle croit avoir vû périr Hippolyte, elle se livre toute entiere à sa douleur, qu'elle fait éclater par un Monologue des plus touchans, tandis qu'elle est ensevelie dans une profonde tristesse; une Troupe de Bergers et de Bergeres invitent Diane à descendre des Cieux. Au nom de Diane, Aricie, malgré sa douleur mortelle, sent ranimer son zele pour la Divinité, à qui elle s'est dévouée dès sa plus tendre enfance.

La Déesse promet un nouveau Maître aux Peuples, pour prix de leur zele; elle leur ordonne d'aller préparer les plus beaux Jeux pour le recevoir; elle arrête Aricie prête à se retirer. A la voix de Diane, les Zéphirs amènent Hyppolyte qu'elle leur a confié, après l'avoir sauvé
du

248 MERCURE DE FRANCE
du Monstre ; ces tendres Amans passent
tout d'un coup de la plus mortelle dou-
leur à la joye la plus vive. Diane leur
rend compte de tout ce qui s'est passé au
sujet de Thésée et de Phédre. Voici com-
me elle s'explique :

Neptune alloit servir une aveugle vengeance ;

Quand le Destin , dont la puissance ,
Fait trembler les Enfers, et la Terre et les Cieux,
A daigné l'affranchir d'un serment odieux ;

Qui faisoit périr l'innocence.

Phédre , aux yeux de Thésée a terminé son sort,
Et t'a rendu ta gloire en se donnant la mort.

Les Peuples d'Aricie viennent célébrer
la fête du couronnement d'Hippolyte et
d'Aricie , par leurs Chants et par leurs
Danses.

On a trouvé la Musique de cet Opéra
un peu difficile à exécuter, mais par l'ha-
bileté des Simphonistes et des autres Mu-
siciens , la difficulté n'en a pas empêché
l'exécution. Les Principaux Acteurs, tant
chantans , que dansans, s'y sont surpassez.
La Delle Petitpas s'y est distinguée par un
ramage de Rossignol qu'on n'a jamais
porté si loin. Le Poète n'a pas démenti
ses Ouvrages précédens ; et le Musicien a
forcé les plus sévères critiques à convenir
que

que dans son premier Ouvrage Lyrique. li a donné une Musique mâle et harmonieuse ; d'un caractere neuf ; nous voudrions en pouvoir donner un Extrait, comme nous faisons du Poëme , et faire sentir ce qu'elle a de sçavant pour l'expression dans les Airs caracterisez , les Tableaux , les intentions heureuses et soutenues, comme le Chœur et la Chasse du 4^e Acte ; l'Entrée des Amours au Prologue ; le Chœur et la Simphonie du Tonnerre ; la Gavotte parodiée que chante la Delle Petitpas au 1^{er} Acte ; les Enfers du 2^e Acte , l'Image effrayante de la Furie avec Thesée et le Chœur, &c. Au 3^{me} Acte , le Monologue de Thesée , son invocation à Neptune , le Frémissement des Flots. Le Monologue de Phedre dans l'Acte suivant. Celui d'Aricie , dans le 5^e la Bergerie , &c.

On apprend de Rome qu'on y fit le 7 du mois dernier , l'ouverture du Théâtre de Viterbe, par la premiere Représentation d'un Opera , intitulé : *Il Siroe* , qui fut tres-applaudi.

Le 2. de ce mois , les Comédiens François donnerent la premiere Représentation de la *Fausse Antipatie* , Comédie en Vers , en trois Actes, avec un Prologue. Cette Piece est de M. de la

la Chaussée. Le Public a beaucoup applaudi à cet Ouvrage, qu'il trouve ingénieux, plein d'esprit et très-bien écrit. Nous en parlerons plus au long.

Ils ont remis depuis peu une petite Comédie de feu M. Dancourt, sous le titre du *Tuteur*, en un Acte.

Les mêmes Comédiens ont aussi remis au Théâtre, *La Comédie des Comédiens*, et *l'Amour Charlatan*, du même Auteur, qui furent goûtées dans leur nouveauté en 1710. et qu'on revoit avec plaisir. La Dlle Dangeville y joue le Rôle de l'Amour, avec les graces et la legereté que tout le monde lui connoît.

On va jouer incessamment sur le même Théâtre, *le Badinage*, Comédie nouvelle, dont nous parlerons dans le prochain Mercure.

Vers déclamez à la Reine, par le sieur Poisson, Comédien, que S. M. reçoit avec bonté le 22. Septembre dernier.

LE Comique *Poisson*, qui partage la joye,
Qu'à Votre Majesté, le juste Ciel envoie,
Ose vous présenter ce Placet en petit.
Sa femme est sage et belle, à ce que chacun dit;
Daignez la mettre au rang des Actrices bien nées,
Pour celebrer le jour des Vertus couronnées.

Voici la Description de la Décoration du *Temple du Goût*, faite pour la Piece qui porte ce titre, représentée sur le Théâtre Italien.

Cette Décoration forme sur le devant un Plais quarre, et le Sanctuaire où est l'Autel, un Plan octogone, toute l'ordonnance est un ordre com-
posé.

OCTOBRE. 1735. 225

posé. Les Colonnes feintes de Marbre verd, sont revêtrës jusques au-delà du tiers de la hauteur, de Palmiers et Lauriers alternativement, et les autres de grandes Armures en Cartouche, dans lesquels sont gravés des Trophées d'Instrumens de tous les Arts. Sur le devant, à la droite et à la gauche du Théâtre, sont placez *Marot* et la *Fontaine*, ensuite *Rabelais*, et *Momus*, *Moliere* et *Thalie*. Cette Muse lui présente un Laurier. Vers le Sanctuaire, on voit *Racine* et *Corneille*, couronnez par *Melpomene*. Au côté opposé, sont les trois Muses Françoises, *Me de Villiedieu*, *M. Des Houdieres*, et *Me Dacier*. Autour de l'Autel sont représentez *Anacreon*, *Virgile*, *Horace* et *Homere*. Toutes ces Figures sont peintes en Marbre blanc sur des pedestaux de Marbre de Sarrancolin.



NOUVELLES ETRANGERES.

P O L O N E.

MANIFESTE que les Etats de la République de Pologne, assemblez en Diette pour l'Election d'un Roy, ont publié à l'occasion de l'entrée des Troupes Russiennes dans le Grand-Duché de Lithuanie.

NOUS, les Sénateurs Spirituels et Séculiers, et toute la Noblesse de la Couronne de Pologne et du Grand-Duché de Lithuanie, voulant démentir à jamais une Procédure aussi injuste, que

celle de l'entrée des Russiens ; sçavoir faisons par la
Présente , à tous un chacun.

Nous avons toujours observé inviolablement et
saintement les Traitez d'Alliance et d'Amitié avec
les très-illustres Puissances voisines. Dans la der-
niere Diette generale de Convocation , nous avons
non-seulement confirmé ces Traitez , mais nous y
avons donné , tant en notre nom , qu'au nom de
nos très-illustres Rois , les assurances les plus fortes
que nous entretiendrions religieusement et avec joye
une amitié sincere avec lesdites Puissances.

Notre intention n'a jamais été de causer le moi-
ndre préjudice à nos Voisins ; nous en prenons à té-
moin le Grand-Dieu , notre Juge , suprême : Nous
sommes assemblz ici au lieu ordinaire , entre Vvarso-
vie et Vvola , selon l'ancienne pratique en usage depuis
le Règne du très-illustre Roy Sigismond Auguste ,
conformement aux Loix fondamentales et Constitu-
tions du Royaume et en vertu de nos Privilèges et
des Pacta Conventa , faits avec nos très-illustres
Rois , afin d'y precéder d'un suffrage libre et una-
nimé , et de notre propre mouvement et volonté , &
l'Election d'un Roy , ainsi qu'il appartient à une
Nation libre , qui ne veut être contrainte ni dépen-
dre de qui que ce soit ; nous avons commencé pour
cet effet nos délibérations , en ce qui regarde l'Elec-
tion et les affaires de notre Royaume , et nous l'avons
fait jusqu'à présent d'une maniere paisible , n'ayant
ni guerre ni aucun differend avec qui que ce soit , et
ne voulant pas nous mêler des affaires étrangères.

Mais comme nous avons appris que l'Armée de
la très-illustre Czarienne est entrée en Lithuanie et
qu'elle poursuit sa marche vers les Frontieres de
Pologne , dans le dessein d'opprimer , sous un pou-
voir arbitraire notre libre Election , indépendante
de qui que ce soit ; de violenter le premier et le plus
authenti-

Authentique de nos droits, qui est celui de l'Election; de violer les Pacta et les Traitez conclus cy-devant et en particulier celui du Pruth, de maîtriser notre Patrie exempte de tout reproche, d'y faire couler des ruisseaux de sang et de souiller notre Pais d'un sang innocent; nous ne pouvons plus nous retenir ni nous empêcher de manifester devant Dieu, les Puissances voisines et le Monde entier, les injustices et les violences qu'on commet envers nous, au moyen d'une procédure aussi illégale que celle de l'entrée des dites Troupes Czariennes dans ce Royaume, sans que nous y ayons donné le moindre sujet, et qui ne tend qu'à ravager notre Pays par des attentats injustes; et à opprimer les droits incontestables d'une libre Election, acquis par nos Ancêtres au prix de leur sang et reconnus de tout temps par les Puissances voisines.

- Nous nous adressons à tous les Potentats, et nous leur déclarons par la Présente, que notre intention n'étant pas d'agir offensivement (Dieu en est témoin) nous avons résolu, selon le droit naturel, et permis à un chacun pour sa propre défense, de sacrifier notre sang, nos vies et tout ce qui est en notre pouvoir, à l'exemple de nos Ancêtres, pour le maintien d'une Prérogative et d'un droit aussi précieux que celui d'une libre Election, et d'appeller à notre secours celui dont la vengeance poursuit les coupables et dont la justice prend la défense des innocens et les maintient dans leurs Droits, Libertez et Prérogatives: Ultima pro nobis vibrabit fulmina cælum, enfin le Ciel lancera ses foudres en notre faveur.

- Comme nous avons appris, tant par les Manifestes des Moscovites, que par la voix publique, qu'il se trouve quelques Membres de la République, tant de l'Ordre Ecclesiastique que de l'Ordre Séculier, qui

qui ont appelé lesdites Troupes étrangères pour opprimer avec violence et à main armée la libre Election et troubler la tranquillité, tant intérieure qu'exterieure de la Patrie, la République les regarde comme de véritables Monstres dégénerez de leur Race, et une engeance de Vipere dénaturée et déchainée contre leur propre Mere ; Elle les desavoie et les baje du Livre des vivans et de ceux qui sont élogez dans l'état de liberté, comme des gens indignes de ce précieux gage ; elle les retranche et sépare du Corps de la République comme des Membres pourris et infectez du feu d'une rage infernale ; elle les déteste comme des enfans illégitimes, qui n'appartiennent pas à l'héritage de leur commune Mere, parce qu'ils ont osé lever leurs mains cruelles contre elle. Elle les déclare ennemis de la Patrie, rebelles, infâmes et invidicabilia Capita, ainsi que tous ceux qui à l'avenir pourront les aller joindre, entretenir correspondance avec eux, ou qui les assisteront directement ou indirectement, ces sortes de gens étant véritablement des ennemis capitaux de la Patrie, puisqu'ils ont entrepris d'y introduire des Troupes ennemies et de l'inonder d'un Déluge de sang et de larmes.

Les Etats de la République s'engagent de s'élever contre un tel ou tels, quelqu'en puisse être le nombre ; de se saisir de leurs biens et de ceux de leurs Successeurs, pour les joindre au fuc, et s'en servir ensuite pour dédommager ceux dont les biens auront été ravagez par les Troupes étrangères, introduites dans le Royaume d'une manière si impie.

La raison dans laquelle un tel ou tels ont habité, sera razzée, pour une marque éternelle de leur trahison ; on ne leur accordera point d'Amnistie, et ils ne pourront jamais être réhabilitz dans leur

leur précédente égalité ; leurs femmes même sont privées de leurs Privilèges et prerogatives.

S'il arrive qu'un Evêque soit du nombre de tels Sujets, il sera frustré de sa dignité, autorité et activité dans les Assemblées publiques, et les revenus de ses biens seront mis en sequestre jusqu'à une décision définitive à cet égard.

Il est expressément stipulé qu'aucun Evêque ni Sénateur Séculier, ne pourra pendant ce temps de trouble, sortir du Royaume ou envoyer quelqu'un dans les Pays Etrangers, sous les peines portées cy-dessus contre les Rebelles, outre la confiscation de ses biens et la perte de ses Charges, et ceux qui se trouveront actuellement hors du Royaume, seront obligés d'y revenir sous les mêmes peines.

A cet effet, nous avons signé le présent Manifeste dans tous ses points et clauses ; et si quelqu'un des Evêques, Sénateurs, Ministres ou des Membres de la Noblesse des deux Nations refuse de le signer pareillement, il sera tenu, ipso facto, pour ennemi de la Patrie. Fait au Camp Electoral, entre Vienne et Vola, le 4. Septembre 1733.

L'Election faite à Warsovie le 12. Septembre à 4. heures après midi, ayant été unanime, comme nous l'avons déjà dit, le Primat fit la Proclamation en ces termes ; Comme il se pla au Roy des Rois, que tous les suffrages soient unanimes en faveur de Stanislas Leszczinski, je le nomme Roy de Pologne et Grand-Duc de Lithuanie et de toutes les Provinces qui dépendent de ce Royaume : Tous les Assistans s'écrierent là-dessus, Vive le Roy Stanislas Leszczinski.

D'abord après la Proclamation du Roy, on mit le feu, suivant l'usage, au Kolo, qui avoit été construit pour la tenue de la Diète, et Sa Majesté

Majesté ayant entendu dans l'Eglise de S. Jean le *Te Deum*, chanté au bruit des acclamations du Peuple, se rendit, accompagnée du Sénat et des Nonces, au Château.

Le lendemain Le Roy donna audience aux Ministres Etrangers, aux Grands-Officiers de la Couronne et à tous les Sénateurs qui sont à Warsovie.

Le Sénat s'assembla le même jour pour délibérer sur le parti qu'on prendroit par rapport à l'entrée des Troupes Moscovites en Lithuanie, et sur la conduite qu'il étoit à propos de tenir à l'égard des Palatins et des Gentilshommes qui s'étoient retirés du Kolo. Il fut résolu sur le premier article, que le Roy seroit autorisé par la République à prendre toutes les mesures convenables pour s'opposer aux entreprises des Puissances voisines.

Pour ce qui regarde le Prince Wienovieski, Régimentaire de Lithuanie, et ceux qui l'ont suivi dans sa retraite, il fut décidé qu'on leur enverroient encore une députation, afin de tâcher de les ramener. Cette nouvelle tentative n'a pas eu plus de succès que les précédentes, et non contents d'avoir refusé de recevoir les Députés qu'on leur envoya à Praage, où ils étoient campés, ils dressèrent une espèce de Manifeste, dans lequel ils essayent, par de fausses allégations de justifier leurs démarches.

Le 14 les Gardes de la Couronne prêterent Serment entre les mains du Roy, et monterent la Garde au Château, Enseignes déployées, avec les cérémonies ordinaires. Douze des Grands-Mousquetaires, monterent aussi la Garde dans l'Anti-Chambre du Roy.

Il s'est formé dans l'Armée de Lithuanie, une
confé-

confédération, dont M. Pocci a été fait Maréchal, et le Prince Wienovieski, craignant d'être abandonné, fit rompre le Pont de la Vistule, et décampa la nuit du 16. au 17. Septembre pour se retirer à Wingrouf. On l'a poursuivi et l'on a pris quelques Domestiques et les Equipages du Palatin de Cracovie, qui ont été rendus sur le champ par ordre du Roy.

Le bruit qui a couru que le Prince Wienovieski, frere du Régimentaire de Lithuanie, s'étoit joint à lui, est sans fondement; il est allé dans ses Terres, et n'a point suivi le parti des opposans.

On a reçu avis que la Cavalerie des Moscovites étoit arrivée à Ticoćzin sur le Naref, à vingt quatre milles de Warsovie.

Le Sénat et les Nonces, dans la dernière Assemblée qu'ils ont tenuë, ont nommé des Députés de chaque Palatinat, pour demeurer auprès de la personne du Roy, et pour l'assister de leurs conseils. Ils ont laissé à S. M. le soin de donner les ordres nécessaires pour inhumer les Corps de ses Prédécesseurs, et la liberté de fixer le jour de son Couronnement, et ils ont réglé que l'Armée de la Couronne seroit augmentée de cent Compagnies de Cavalerie, composées chacune de cent hommes, et que S. M. pourroit, quand elle le jugeroit à propos, publier les Universaux, afin de faire monter à cheval toute la Noblesse du Royaume. A la fin de la Séance, le Primat et M. Radziewski, Maréchal de la Diette d'Élection, congédièrent les Nonces, et la Diette se sépara.

Le 20. Septembre, le Roi accompagné du Primat, des Sénateurs et des Nonces, se rendit à l'Eglise S. Jean; et après avoir fait le Serment ordinaire et juré d'observer les *Pacta Conventa*,

G. il

252 MERCURE DE FRANCE

il reçut le Diplôme ou Acte d'Élection, des mains de M. Radziewski, qui le harangua avec beaucoup d'éloquence, au nom de la Noblesse. M. tint ensuite le *Senatus-Consultum*, en la manière accoutumée.

Le même jour, le Comte de Poniatowski s'étant démis volontairement de la Charge de Régimentaire de la Couronne, le Roy donna cette Charge au Comte Potocki, frère du Primat et Palatin de Kiev, qui expédia sur le champ des ordres pour faire assembler l'Armée, et qui doit faire prendre les Armes à 3000. hommes de ses Vassaux.

Les Opposans ont fait remettre depuis peu au Sénat le Manifeste qu'ils ont dressé pour essayer de se justifier, tant auprès des Étrangers, que de leurs Compatriotes; le Sénat ayant fait une réponse à ce Manifeste, la leur a envoyée, et leur a fait déclarer qu'on leur accordoit jusqu'au 22. pour se déterminer à reconnaître le Roy unanimement et légitimement élu, et que si après ce temps ils n'étoient point rentrés dans leur devoir, on les poursuivroit à la rigueur, comme rebelles au Souverain et trahisseurs à la Patrie.

Le Roy ayant reçu avis le 22. qu'ils persistoient dans leur opposition, assembla le Sénat, où il fut résolu que S. M. iroit dans le Palatinat de Prusse, afin d'être plus à portée d'assembler les Troupes et d'entretenir la communication entre cette Ville et celle de Dantzick; S. M. en conséquence de cette Délibération, partit la nuit suivante pour se rendre à cette dernière Ville, coucha le 24. à Lowitz, chez le Primat, qui ayant été averti que le parti des Opposans avoit formé le projet de l'enlever, a été obligé de prendre des mesures pour ne pas tomber en leurs-mains.

Le Marquis de Monti, Ambassadeur de France, la plus grande partie des Ministres étrangers, et tous les Sénateurs, excepté le Palatin de Kiovie, qui est resté pour commander les Troupes que le Roy a laissées à Warsovie, ont suivi S. M. Les Gardes de la Couronne ne l'ont point accompagnée, et ils ont eu ordre d'aller joindre un Corps de Cavalerie qu'on a envoyé près du Convent de Belliani, et de s'y fortifier pour disputer le passage de la Vistule à la Cavalerie du General Lucci.

On a appris qu'un Détachement des Troupes de la République ayant attaqué l'Infanterie Moscovite au passage d'une Riviere, avoit tué une partie de ceux qui l'avoient déjà passée et mis le reste en fuite. Le Parti opposé a enlevé de l'autre côté de la Vistule. les Bagages de M. Maschalki, Maréchal de la dernière Diette Generale de Convocation.

On a appris de Dantzick, que le 19. Septembre, le Magistrat de cette Ville fit annoncer au Peuple, au son des Trompettes, l'avenement du Roy Stanislas au Trône de Pologne, et que le lendemain il fut chanté à cette occasion un Te Deum dans les Eglises de cette Ville, au bruit de toute l'Artillerie des Remparts.

Les Lettres de Warsovie du commencement de ce mois, portent que le Comte Potoscki, Régimentaire de la Couronne, est campé avec un Corps de 14. à 15000. hommes à Mariemont, où on lui a envoyé 18. pieces de Canon, avec une grande quantité de munitions de guerre.

Les Gardes de la Couronne, qui étoient destinées à aller disputer le passage de la Vistule aux Moscovites, ont reçu un contre-ordre, et elles doivent se rendre incessamment au Camp de ce General.

G ij On

On a expédié les ordres nécessaires pour augmenter l'Armée de 100. Compagnies de Cavalerie, composées chacune de 100. hommes, ainsi qu'il a été réglé dans la dernière Assemblée que le Sénat et les Nobles ont tenue avant la séparation de la Diète d'Élection.

Le Roy arriva à Dantzick le 2. Octobre, accompagné du Comte Poniatowski et de plusieurs Seigneurs; il y a été suivi par le Primat, le Palatin de Massovie, les trois Princes Czartorinski, les Palatins de Russie et de Mariembourg, l'Evêque de Plocko, M. Tobianski, Grand-Chambellan de la Couronne, le Comte de Danhoff, Grand-Chambellan de Lithuanie, M. Ossolenski, Grand-Trésorier de la Couronne, M. Bielinski, Maréchal de la Cour, et un grand nombre d'autres personnes de distinction. Le Comte Sapieha, Grand-Enseigne de Lithuanie, M. Oginski, Grand-Trésorier de ce Duché, et plusieurs autres Sénateurs ou Gentry-hommes, qui étoient dans le Camp des Opposans, ont abandonné ce parti, et ils ont écrit au Roy, pour l'assurer de leur soumission et de leur fidélité, et pour le supplier de leur pardonner s'ils ont différé si long-temps à lui rendre hommage. Le reste des Opposans s'est retiré dans la Ville de Bialla, et ils paroissent persister dans le dessein de joindre l'Armée du Général Lucci.

On écrit de Dantzick, que la plus grande partie des Sénateurs et de la principale Noblesse, sont venus y joindre le Roy, qui a résolu d'y demeurer jusqu'à ce qu'il se puisse mettre à la tête de l'Armée de la Couronne. On y fait apporter de Cracovie la Couronne, le Sceptre, le Globe et les autres marques de la dignité Royale, qui doivent servir au Couronnement de S. M.

Le

Le Corps des Grands-Mousquetaires, que le Roy avoit licencié, ayant fait témoigner à S. M. que tous ceux qui le composoient desiroient de porter les armes pour son service, S. M. les a retenus à sa solde, et le Comte Blendowski les commandera.

Outre les cent Compagnies de Cavalerie dont la République a ordonné que les Troupes seroient augmentées, le Roy en a fait lever 40. chacune aussi de 100 hommes, que S. M. doit entretenir à ses dépens.

Selon les derniers avis reçus du Camp de Mariemart, le Comte Potoscki, Régimentaire de la Couronne, a député le Castellan de Trock et M. Swaykowski, Chanoine de Cracovie, aux Opposans, pour leur donner part de sa nouvelle Dignité, et les exhorter à prévenir par une prompte soumission les Actes d'hostilité que sa Charge et leur desobéissance l'alloient forcer commettre contre eux. On ajoute qu'il a fait prendre les armes, ainsi qu'il s'y est engagé, à 3000. de ses Vassaux, qui sont en marche pour se rendre à son Camp.

On mande de Warsovie, que les Opposans persistoient dans leur révolte, malgré la retraite de plusieurs d'entre eux; et que le 5. Octobre, à l'instigation du Prince Wienoviesk, Régimentaire de Lithuanie, et du Prince Lubomirski, et forcé par les Moscovites, ils avoient élu tumultueusement l'Electeur de Saxe, qu'ils avoient fait proclamer à la hâte par l'Evêque de Cracovie, et à qui ils avoient dépêché le Staroste Linowski, pour lui donner part de cette prétendue Election.

DANNEMARCK.

L'Escadre François, commandée par le Comte de la Luzerne, Lieutenant-General des Armées Navales du Roy Très-Chrétien, étant parti de Brest le 31. du mois d'Août, mouilla à Elsenour le 15. Septembre à 7. heures du soir. Le Comte de la Luzerne ayant appris que le Prince Royal de Dannemark étoit dans ce Port, envoya le Marquis d'Antin, pour complimenter ce Prince, qui le reçut gracieusement.

Quelques Vaisseaux ayant été séparés de l'Escadre par les vents contraires, le Comte de la Luzerne détacha un Vaisseau pour aller les attendre à Gottembourg et leur donner ordre de le venir joindre à Coppenhague, où il est arrivé depuis quelques jours, et tous les Vaisseaux de l'Escadre l'ont rejoint.

Le *Conquerant*, monté par le Chevalier de Luynes, et le *Toulonx*, mouillèrent le 20. à 5. heures du soir dans la Rade de cette Capitale. Ces deux Vaisseaux essuyèrent le 26. une tempête violente; le premier eut la barre de son Gouvernail rompuë à un pied de la tête.

Le Comte de Plo, Ambassadeur de France à Coppenhague, est allé deux fois à bord du Vaisseau du Comte de la Luzerne.

Comme l'Escadre de la Czarine, qui avoit paru dans la Mer Baltique, s'est retirée, le Comte de la Luzerne se dispose à retourner en France aussi-tôt que les Vaisseaux le *Conquerant* et le *Toulonx*, seront en état de le suivre.

ALLEMAGNE.

ON mande de Vienne, qu'on avoit envoyé ordre à cinq Compagnies du Régiment de Marcelli, Infanterie, de se rendre dans la Haute Autriche, pour y faire cesser les desordres qu'y commettent quelques Paysans, qui avoient demandé de sortir des Etats de l'Empereur, sous prétexte qu'ils sont de la Religion Luthérienne, et à qui l'on a refusé cette permission.

On a envoyé des Troupes en Hongrie, et dans la Transylvanie, pour augmenter les Garnisons des Places qui sont sur les Frontieres de la Pologne, et les Gouverneurs d'Eperies, de Filleck et de Swutzensberg, ont reçu ordre de faire garder exactement sous les passages par où les Polonois pourroient entrer de ce côté-là dans les Pays de la domination Impériale.

Selon les dernieres Lettres du Duché de Meckelbourg, le Duc Charles Léopold, persiste à ne vouloir point ceder l'administration de ses Etats au Duc Chrétien Louis, et ceux de ses Sujets qui ont pris les armes pour maintenir son autorité, loin d'être intimidés par l'approche de quelques Troupes de l'Electorat d'Hanover, qui sont allées joindre celles que la Commission Impériale avoit déjà envoyées pour les forcer de se soumettre, les ont attaqués dans un défilé et leur ont tué quelques Soldats. Le Decret que le Duc Charles Léopold a fait publier, pour que ses Sujets se missent en état de veiller à sa défense, porte que tous ceux qui sont en état de porter les armes dans chaque lieu, ayent à se rendre à l'endroit où la Milice de leur Territoire doit s'assembler, qu'ils ayent soin de se pourvoir de pain et de vivres pour plusieurs jours, afin

G iiiij qu'on

qu'on ait le temps de donner les ordres nécessaires pour subsistance, et que sur tout ils observent une exacte discipline ou qu'ils s'abstiennent de commettre aucuns excès, sous peine d'être punis rigoureusement; qu'ils marchent avec toute la diligence possible vers Schwerin, et que par tout où ils rencontreront des Lunebourgeois, ils courent sus et les traitent en ennemis.

On apprend de Vienne, que le Comte Maurice-Antoine Solari de Breglio, Ministre Plénipotentiaire du Roy de Sardaigne en cette Cour, ayant reçu ces jours derniers un Courier du Roy son Maître, avec ordre de retourner à Turin, est parti sans prendre Audience de Sa Majesté Impériale ni des Ministres.

Les 3600. hommes que le Comte de Schomborn, Evêque et Prince de Bamberg et de Wurtzbourg a fournis à l'Empereur, sont prêts à se mettre en marche pour aller à Fribourg.

ITALIE.

Les Cardinaux Lercari, Caraffe et Guadagni, que le Pape a nommez pour donner leur avis sur la permission que l'Electeur Palatin a demandée, d'établir une imposition sur les Ecclesiastiques de ses Etats, afin de les faire contribuer aux frais des réparations de quelques-unes de ses Places, ont décidé que le Clergé de l'Electorat payeroit cette contribution en forme de don gratuit. Le Pape, en conséquence de cette délibération, doit envoyer un Bref à l'Electeur Palatin pour autoriser cette imposition ou don gratuit.

Les Cardinaux Davia, Georges Spinola, Spinola de sainte Agnès, Falconien, Corsini, Guadagni, et Mosca, que le Pape avoit nommez pour

pour examiner de quelle maniere on pourroit remédier aux abus auxquels les aziles, tant des Eglises que des Palais des Ministres Etrangers, donnent lieu, ont réglé que l'azile des Eglises pour les homicides, ne pourra durer que trois jours, après lequel temps il sera permis de se saisir de leur personne et de les mettre entre les mains de la Justice. Le Cardinal Corsini a été chargé d'écrire aux Ministres Etrangers qui résident en cette Ville, pour les prier de ne pas souffrir qu'aucune personne accusée de crimes, dont la punition importe à la sûreté publique, trouve le moyen en se retirant dans leurs Palais d'éluder la juste rigueur des Loix.

Suivant le rapport des Capitaines des divers Bâtimens arrivez à Venise depuis peu des Côtes d'Afrique, Dgianum-Codja, Capitan-Pacha de l'Empire Othoman, a escorté jusqu'à Alger les trois Vaisseaux de l'Escadre Algerienne, qui étoient à la Rade de Mosconisy; ce sont les seuls qui ayent pû se sauver de la tempête qu'elle essuya le premier du mois d'Avril dernier.

Dans le Consistoire du 28. du mois dernier, le Pape nomma Cardinaux, *Jean-Baptiste Spino-la*, Gênois, Vice-Camerlingue, Gouverneur de Rome, Protonotaire Apostolique, et Consulteur du S. Office, et *Marcel Pasteri*, natif d'Ariano, dans le Royaume de Naple, Archevêque de Nazianze, Auditeur de Sa Sainteté, et Dataire de la Pénitencerie.

P A Y S - B A S.

ON écrit de Bruxelles, que M. de Joinville, chargé des affaires du Roy de France auprès de l'Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas, déclara le 16. de ce mois au Comte

G. V. d'Har-

d'Harrach, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu, que S. M. T. C. ne regardant point l'Archiduchesse comme ayant aucune part aux sujets que l'Empereur lui a donné de faire la guerre; ni les Pays-Bas, quoique possédez par ce Prince, comme sujets aux hostilités, elle ne faisoit point à l'égard de cette Princesse ni du Pays qu'elle gouverne, la démarche de le rappeler, et il ajouta qu'il lui étoit seulement prescrit de se retirer, lorsqu'on lui feroit connoître où qu'il s'apercevrait que l'Archiduchesse n'auroit pas la liberté de laisser subsister cette marque de l'estime et de la considération du Roy pour elle. On espère de cette déclaration, que ce Pays-là continuera de jouir de la Paix.

GRANDE BRETAGNE.

ON écrit de Londres, que sur la fin du mois dernier, un Cerf que Leurs Majestés chassoient, étant entré dans un Champ, auquel on ne pouvoit arriver que par un passage fort étroit, le Propriétaire ferma ce passage avec une chaîne, et déclara qu'il ne souffriroit point que les Chasseurs suivissent le Cerf, à moins qu'on ne le dédommageât du dégât qu'ils feroient sur sa terre; quelques jeunes Seigneurs, qui étoient à la suite du Roy, voulurent passer malgré l'opposition du Paysan, mais le Roy le leur défendit, et fit donner plusieurs guinées à cet homme, qui moyennant ce présent, consentit qu'on ôtât cette chaîne.

Le Chevalier Ossorio, Envoyé extraordinaire du Roy de Sardaigne, a eu depuis peu une Audience particulière du Roy, à qui il donna part du Traité d'alliance conclu entre le Roy de France et le Roy son Maître.

MORTS.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

DOn Antoine de Sêqueira d'Albuquerque, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Guarda en Portugal, y est mort dans la 103. année de son âge, ayant possédé son Canoniat pendant 86. ans.

Le Cardinal Antoine Banchieri, Secrétaire d'Etat, mourut à Pistoye le 16. Septembre, âgé de 70. ans, trois mois et 29. jours, étant né le 19. May 1667. Il avoit été créé Cardinal le 9. May 1726. par le Pape Benoît XIII. mais sa nomination ne fut publique que le 30. Avril 1728. Il avoit le titre de S. Nicolas *in Carcere*.



ARTICLE DE LA GUERRE.

LE 15 de ce mois, on distribua à l'Imprimerie Royale, un imprimé, intitulé : *Motifs des Résolutions du Roy*, dont voici la teneur.

LE ROY a donné depuis son avènement à la Couronne, des preuves éclatantes de sa modération et de son amour pour la Paix; peut-être même pourroit-on lui imputer de les avoir portées trop loin : Cependant il a préféré le repos et la félicité de ses peuples, à la funeste ambition d'étendre les Limites de son Empire. Mais la modération à ses bornes comme les autres vertus, est l'Europe jouiroit encore d'une tranquillité profonde, si les Ennemis de la France n'avoient pas

G vj^e forcée

forcé Sa Majesté à prendre les armes pour défendre la dignité de sa Couronne, la gloire de la Nation Française, l'honneur et la liberté de la Pologne.

Depuis que le Thrône de Pologne a été vacant, le Roy a constamment respecté la liberté Polonoise; il n'a rien exigé d'un peuple libre, et seul arbitre de son sort. La République elle-même a imploré son secours; elle a redoublé ses instances, à mesure que ses allarmes croissoient, et qu'elle se voyoit environnée d'armées ennemies; elle a cherché dans l'équité et dans les forces de Sa Majesté, un azyle toujours ouvert aux Puissances qui sont menacées d'être opprimées. Le Roy, à l'exemple de ses Ancêtres, a assuré sa protection à la Pologne; il l'a déclarée 1. à tous les Souverains; mais dans les termes les plus mesurés, et avec cette modération digne des grands Princes. Il a même, dès les premiers momens, fait connoître à la Cour de Vienne ce qui pouvoit seul prévenir les troubles en Europe; et toutes les démarches qu'il a faites depuis, sont autant de monumens illustres de son amour pour le maintien de la tranquillité publique.

Une conduite aussi sage n'a pas empêché la Cour de Vienne, d'éclater contre un Prince né dans le sein de la Pologne, et attaché au Roy par des liens aussi étroits. Cette Cour encouragée par tant de mesures antérieures, favorables à ses projets particuliers, a prodigué pour répondre 2. à la déclaration de Sa Majesté, les termes les plus offensans; et qui devroient être inconnus entre Princes que leurs Sceptres rendent égaux. Le Roy n'est point sorti des bornes que sa sagesse

1. Cette déclaration est imprimée N. 1.

2. Cette réponse est imprimée N. 2.

lui avoit prescrites : Il ne s'est point pressé de tirer la vengeance que demandoit une insulte qui lui devenoit personnelle ; et si les préparatifs nécessaires ont annoncé son juste ressentiment , il en a suspendu les effets jusqu'au moment où il ne lui a plus été possible de conserver la paix sans blesser la dignité de sa Couronne et l'honneur de son Sang.

Peut-on douter que l'intérêt personnel de l'Empereur n'ait décidé de sa conduite , et n'ait déterminé les engagements qu'il avoit pris pour disposer d'une Couronne indépendante de l'Empire , et qui n'étoit pas même encore vacante ? Il prétendoit exclure également le Roy Stanislas par le seul motif de ses liaisons avec la France , et l'Electeur de Saxe , parce qu'il paroissoit alors avoir des intérêts opposez à ceux de la Maison d'Autriche. La mort du Roy Auguste a donné lieu à de nouveaux projets : Cet Electeur s'est hâté d'entrer dans toutes les vues de l'Empereur , et dès-lors il a cessé de mériter l'exclusion que ce Prince et la Czarine lui avoient donnée. Cette exclusion a été levée ; l'on a promis par un nouveau Traité , d'élever l'Electeur de Saxe sur le Trône de Pologne , et les Troupes ennemies se sont rapprochées de la République , pour la forcer à souscrire à ces arrangements.

Les Polonois ont crû nécessaire à leur liberté , d'exclure tout Prince étranger de la Couronne qui étoit vacante. Cette exclusion a été prononcée par la Diète de convocation , et elle a paru si essentielle , qu'elle a été affirmée par un serment solennel. La Cour de Vienne a voulu franchir cette nouvelle Barrière , il n'est rien qu'elle n'ait tenté pour procurer l'absolution de ce serment ; comme si les intérêts , et les projets sans

bor-

Bornes ; de la Maison d'Autriche, devoient décider d'un engagement, consacré par la Religion.

L'Empereur a redoublé ses efforts ; il avoit annoncé : « Qu'il ne permettroit jamais que Stanislas remontât sur le Trône , sous prétexte de sa première Election , ou de quelque autre manière que ce fût. Ses Ministres près de la République ont agi dans une parfaite intelligence avec ceux de Saxe et de Moscovie ; il ont même fait trophée de leur union, ils l'ont publié * avec éclat à Warsovie ; toutes leurs déclarations ont été faites dans le même esprit , mêmes insultes au Roy de Pologne , mêmes ordres à la République ; les menaces, les intrigues, les suppositions les plus calomnieuses, la marche des Troupes , tout a été concerté entr'eux , tout leur a été commun. Les Ministres de Saxe et de Moscovie, fors de l'Election, se sont retirez chez celui de l'Empereur ; et afin qu'il ne restât plus aucun doute de leur union , le Ministre de l'Empereur s'est joint à celui de Moscovie , pour notifier publiquement au Primat l'entrée des Moscovites en Pologne , et pour montrer à la République assemblée les Fers qu'on lui avoit préparez.

La Cour de Vienne a-t-elle pu penser en imposer à l'Europe , et se flatter de dissiper l'orage, en différant de faire entrer ses Troupes en Pologne, lors même qu'elle déterminoit les Moscovites à y faire une irruption ? Elle a espéré que les armes des Moscovites suffiroient pour intimider et asservir les Polonois ; et d'ailleurs les Troupes Imperiales et Saxones n'étoient-elles pas toujours sur les Frontières de la Pologne, prêtes à y entrer pour soutenir leur violence ?

* Cette déclaration est imprimée N. 32.

A

A tous ces traits, il est difficile de reconnoître l'agresseur. Les Traitez, par lesquels l'Empereur a voulu disposer en Maître absolu de la Couronne de Pologne; l'exclusion qu'il s'est efforcé de donner sans autorité et sans pouvoir, à un Prince que ses vertus rendent digne du Trône; les assurances données à l'Electeur de Saxe, pour le récompenser de sa docilité; la marche des Troupes Impériales, de concert avec celles de Saxe et de Moscovie; l'hostilité que les Moscovites ont commise dans le temps même de l'Election, pour assurer par la force des armes l'exécution des projets de l'Empereur; cette hostilité approuvée, et même annoncée par son Ministre. Toute cette conduite sera à jamais un témoignage public que ce Prince est seul auteur de la guerre; qu'il a forcé le Roy à prendre les armes, par l'outrage qu'il a voulu faire à S. M. et par les violences exercées ou par lui, ou de son aveu, contre la République de Pologne.

Si tous ces efforts ont été inutiles lors de l'Election, le Roy et le Royaume de Pologne en sont uniquement redevables à celui à qui seul appartient de disposer des Couronnes, et qui tient en ses mains les cœurs des Peuples, comme ceux des Rois. Le courage des Polonois les a affranchis de la servitude dans laquelle la Cour de Vienne vouloit les précipiter; mais le Roy ne peut demander raison qu'à l'Empereur, de son opposition au rétablissement du Roy de Pologne, de ses déclarations injurieuses, répandues dans toute l'Europe par les Ennemis qu'il a suscitez à la France et à la Pologne qui ne désiroient que la paix et la liberté; des conseils qu'il a donnez à la Cour de Russie; des esperances dont il a flatté celle de Saxe; enfin de tous les efforts

efforts qu'il fait encore pour soutenir ses premiers projets.

En vain la Cour de Vienne espère de cacher^{les} ses intrigues aux yeux de l'Europe. On retrouve par tout ses conseils, ses principes, ses expressions, indécentes, ses desseins formez contre la liberté Polonoise.

Le Prince respectable contre lequel l'Empereur s'élève, est le même en qui la plus grande partie des Souverains de l'Europe, et nommément l'Empereur Joseph, avoient reconnu le sacré caractere de la Royauté. L'alliance que le Roy Stanislas avoit contractée avec le Roy, a changé les dispositions et le langage de la Cour de Vienne : Ce Prince est devenu dès lors, selon l'expression des Alliez, » un Citoyen proscrit de sa » Patrie. Cette variation auroit de quoi surprendre, si l'on n'en voyoit pas le principe dans le projet que l'Empereur a formé d'offenser S. M. dans la personne d'un Prince qui lui est cher, et de se rendre le dispensateur des Couronnes.

La République de Pologne n'a point de prérogative plus précieuse que celle de disposer de son Trône, attribut éminent de sa liberté, et pour la conservation duquel on l'a vu verser son sang. L'Empereur a voulu y donner atteinte ; il n'a pas craint de marquer et le Prince qu'il vouloit exclure, et celui qu'il vouloit porter sur le Trône. Il a entrepris de prononcer sans autorité, sur ce qui s'étoit passé dans l'intérieur de la République au sujet de la premiere Election du Roy de Pologne ; il a décidé en Législateur souverain des Loix qui doivent subsister en Pologne, et des fondemens de la liberté qu'il a voulu renverser. Le seul menagement qu'il a eü pour elle, a été de déguiser ses entreprises sous les apparences :

rences d'une protection trompeuse, et sous le voile d'un prétendu Traité que le tumulte des armes enfanta avec précipitation, et que la République rendue à elle-même n'a pas crû devoir suivre.

L'Empereur et la Czarine se sont toujours expliqués à la République, comme on parle à un Royaume tributaire, ou à une Nation subjuguée. Leurs menaces ont été accompagnées de la marche de leurs Troupes jusques sur les Frontières; l'armée Moscovite est entrée en Pologne, afin de remplir ses engagements avec l'Empereur, dans le temps même de l'Election, dans la vûe et pour étouffer par le bruit des armes les Loix et les suffrages de la République.

Cependant la Nation Polonoise a délibéré sur l'Election de son Roy, avec cette tranquillité que la justice seule peut inspirer au milieu des dangers. Les vœux de la République avoient prévenu le retour du Roy de Pologne; sa présence a réuni les esprits, le Champ d'Election n'a retenti que d'une voix en sa faveur, et cette délibération a été consommée avec une unanimité dont on n'a pas vû d'exemple dans les Fastes de la Pologne.

C'est cette unanimité qui devoit imposer un silence éternel à ses Ennemis, puisqu'elle annonçoit la volonté du Maître des Rois; et c'est cependant ce qui les détermine à se porter aux derniers excès. Le comble est mis à la violence; l'armée Moscovite, par le concert des Alliez, s'avance vers Varsovie; les Troupes de l'Empereur et de l'Electeur de Saxe sont prêtes à marcher sur les mêmes traces, si les armes Moscovites ne suffisent pas pour accabler un Peuple libre, qui reclame ses droits les plus incontestables, et le glorieux usage de sa liberté.

Que les Cours de Vienne et de Russie cessent d'usurper l'auguste titre de Protecteurs de la Pologne : A ce titre même auroient-elles le droit d'ouvrir et de fermer les Barrières qui deffendent l'accès du Thrône vacant ? Ce n'est point en étouffant les droits d'une Nation, qu'on merite le nom de son Protecteur, mais en la deffendant contre ceux qui la voudroient opprimer. Le Roy en avoit donné l'exemple à l'Empereur : Il ne craint point d'en prendre à témoin la République même et toute l'Europe ; Quoique S. M. dût souhaiter le rétablissement d'un Prince que la France avoit reçu dans ses malheurs, et qui lui est uni par les liens les plus sacréz, Elle n'a rien exigé des Polonois, persuadée qu'il n'appartient qu'à la Nation Polonoise de rappeler un Prince que les malheurs des temps avoient long-temps séparé d'elle. La Lettre i de S. M. au Primat du. . . ne respire que la justice et la paix : l'Europe y reconnoitra la droiture des intentions du Roy ; elle y verra combien le Roy est éloigné d'inspirer au Roy de Pologne des sentimens opposez aux interêts de la République ; et que s'il a souhaité avec empressement le rétablissement de ce Prince, c'est pour concourir avec lui à l'observation des Traitez qui interessent la Pologne, et contribuer en même-temps à la félicité et à la gloire de cette République, et à la tranquillité du Nord.

Ce n'est donc point par des vûes d'ambition ou d'interêt que le Roy prend les armes. Content de posséder un Royaume florissant, et de regner sur un Peuple fidelle, Sa Majesté ne cherche point à reculer les bornes de sa domination.

» Cette Lettre est imprimée N. 4.

En

En vain l'Empereur, pour intéresser l'Empire dans ses projets, cherche-t-il à l'allarmer sur les desseins qu'il attribue faussement à Sa Majesté. L'Empereur a voulu la guerre, qu'il a rendue nécessaire en outrageant le Roy dans ce qui doit être le plus sacré parmi les Souverains. Sa M. se propose d'effacer jusques aux moindres traces de l'outrage que la Cour de Vienne a cru lui faire, et de soutenir l'honneur de la France. D'aussi justes motifs redoubleront encore l'ardeur des Troupes Françaises : Elles prennent les armes avec empressement, pour vanger leur Roy, et pour empêcher d'illustres Alliez de succomber sous les forces que l'Empereur a suscitées contre eux. C'est au Dieu des armées à donner la Victoire. Le Roy peut l'invoquer avec confiance, et espérer que ses succès répondront à sa modération, à sa patience et à la pureté de ses sentimens.

COPIE de la Déclaration faite au nom du Roy, au mois de Mars 1733.

N^o 1. **L**E Roy suspendroit encore son jugement sur l'objet du corps considérable de Troupes que l'Empereur fait marcher vers la Frontière de Pologne, si les déclarations faites par la plupart des Ministres Impériaux, pouvoient permettre de douter du désir et même du dessein de contraindre les Polonois. A la vûe d'un projet aussi hautement déclaré : Sa Majesté ne peut dissimuler, qu'outre l'intérêt commun que tous les Princes ont de maintenir la liberté de la Pologne, sa dignité et le rang qu'elle tient parmi les Puissances de l'Europe, la mettent en droit, et l'obligent même à prendre part aux affaires qui

qui peuvent troubler la tranquillité générale. C'est dans cette vûe que le Roy a déjà fait assûrer les Polonois, qu'il maintiendrait autant qu'il seroit en lui, la liberté entière des suffrages, et il ne se départira jamais de ces principes d'équité. Sa Majesté croit donc devoir déclarer qu'Elle ne pourroit regarder toutes démarches ou entreprises faites pour contraindre leurs suffrages, que comme un dessein de troubler le repos de l'Europe: Sa Majesté ne pourroit donc se dispenser alors, d'agir avec le zèle et la fermeté que l'importance de la matière le requiert.

DECLARATION de l'Empereur, en réponse de celle de Sa Majesté.

N^o 2. **L'**Empereur n'a pas jugé digne de son attention, les insinuations mal fondées, qu'on employoit en Pologne pour détourner les bons Patriotes à mettre leur confiance en un Prince ami, voisin et allié, qui, à l'exemple de ses augustes Prédécesseurs, bien loin de permettre qu'on donne la moindre atteinte à la liberté de la République, et à sa constitution, telle qu'elle se trouve établie par les Loix, en sera toujours le plus ferme appuy. Garant de cette liberté, en vertu des *Pacta conventa* qui depuis deux siècles subsistent entre l'auguste Maison d'Autriche, et les Sérénissimes Rois de Pologne, et la République de ce nom, le soin de la maintenir contre les entreprises de qui que ce soit, le touche principalement; et bien loin que ses Ministres aient imité ceux qui prétendent borner les suffrages d'une Nation libre, à un seul sujet, ils ont déclaré dès le commencement de l'interregne, tant de vive voix, que par écrit: Que l'Empereur ne souffrira pas, qu'aucuns moyens
con-

contraires aux droits d'une libre Election , tels qu'ils se trouvent établis par les constitutions du Royaume , y soient employez , quand même on voudroit s'en servir pour faire monter sur le Trône de Pologne un Candidat , qui d'ailleurs lui seroit agréable.

Tels étant donc les sentimens de ce Prince , et tels étant encore ceux de ses Alliez , dont il est inséparable , il ne pouvoit qu'être extrêmement surpris , que par une déclaration conçue en des termes peu mesurez , et répandue avec une affectation indécente , on ait voulu faire tomber sur lui un reproche qui conviendrait mieux à ceux qui agissent par des voies et des principes opposés.

Souverain dans ses Etats hereditaires , il n'a à rendre aucun compte de la marche de ses Troupes en Silesie ; la justice qui regle toutes ses actions , ne laisse aucun doute sur le but qu'il s'est proposé , et il fera paroître en cette occasion , comme en toute autre , autant de droiture en ce qui regarde les droits d'autrui , que de fermeté à soutenir les siens et ceux de ses alliez.

C O P I A Declarationis Imperatoris , ipsiusque Fœderatorum.

N^o 3. *Sperabam , Celsissime Princeps Primas , quod declaratio à me nuper facta , litteraque augustissimi Imperatoris Romanorum ad Celsitudinem vestram directa , non alium , quam clara verba sonant , interpretabuntur sensum.*

Inaudio contrarium ; nam sicut antehac scripto publicabatur , quod Legati et Ministri aularum extranearum declarationes suas minis et terroribus libera electioni inconuenientibus notum faciebant , quod ad Tronum Polonum , alium eligere non per-
mis-

missuri sint, nisi talem, qui illis ad placitum armarum de facto contrarius spargitur rumor, quod nempe vicina sibi foedere iuncta potentia ab aliis Republica colligatis timeant, disseminando quid et a quo cuilibet illorum eventurum sit mali, et quod huius vicinarum potentiarum unio brevi dissolvatur tempore.

Hinc denuo declarare necesse duxi, quod vicini non timeant, sed amant Republicam, uti ex nuperâ satis patet declaratione.

Quod libera gentis suffragia in arcuos terminis subjecti limites, ad exemplum aliorum restringere volunt, nec ullâ vi armerum, sed solum quâ recte amici et confederati, vi Pactorum conventionum et foederum, iis se opponere, qui contra constitutiones et leges et pacem publicam turbare vellent. Ea gens animi sufficientes à Deo sibi concessas vires, ut et contra quoscumque adversariorum conatus liberum electionis ius Republica propugnent, et se ab iis quâ hoc impedire, illosque contra omnem justitiam offendere vellent, defendant.

Ideoque, nec timeant, nec terrent, sed amica consilia et quidem vi Pactorum et Guarantia præbent; et denuo hortantur, ut liberis ac unanimibus Polonia suffragiis ejusmodi Rex quicumque ille demum sit, eligatur à quo nec Republica libertati periculum, nec vicinis excitandarum metus immincat, nec necesse sit prudentissima ad futuram electionem congregata libertati novis ulteriores facere declarationes; sed ut ex nunc ita conveniant, ut salva maneat libertas electionis, pax Republicæ simulque vicinorum ac totius Europæ.

Quod autem de dissensu cum Augustissimo Imperatore foedere junctarum Potentiarum spargitur, præsentibus declarabunt Ministri, quod in-

separabiles sint, unum idemque sentiant, et Rempublicam nequaquam opprimere, sed illius libertatem (jusque leges ac constitutiones illas conservare, sicque pacem et tranquillitatem Reipublicae vicinorum semper deffenderent velint.

Imputet Respublica sibi et non vicinis, si hac non conservabitur; et si hac declaratio non satis clara esset declarabit eventus.

LETTRE du Roy, au Primat, du 6. Juillet 1733.

N. 4. MON COUSIN, je vois avec plaisir, &c.
Cette Lettre est insérée, page 1870. du Mémoire d'Avant dernier.

DECLARATION aux Electeurs et Princes de l'Empire.

QUOIQUE le Mémoire des motifs qui déterminent les résolutions du Roy, ait suffisamment montré à l'Europe, la pureté des intentions de Sa Majesté; cependant, en même-temps qu'elle fait passer le Rhin à ses Troupes, Elle veut encore faire connoître plus particulièrement à l'Empire ses sentimens et ses principes; elle desire de conserver la paix avec le Corps Germanique, et elle est dans la disposition d'observer avec lui les Traitez de Paix, aussi long-temps que S. M. pourra le regarder comme ami. Si S. M. en attaquant le Fort de Kel, s'assure des passages sur le Rhin, ce n'est point par aucune mauvaise intention contre le Corps Germanique, dont elle a fait voir en plus d'une occasion que les intérêts lui étoient chers, elle n'en veut à aucun de ses Membres; elle veut même en permettant des passages sur le Rhin, se mettre en état

de secourir ceux des Princes d'Allemagne que l'Empereur voudra forcer à servir ses vûes particulières, et l'exécution de ses projets. Elle a donné ses ordres à ses Generaux, pour que les États des Princes qui ne prendront point de part et qui ne donneront pas de secours contre elle, soient traitez avec toute sorte d'attention et de ménagemens. Sa Majesté, contente de ce qu'elle possède, et bien éloignée de vouloir faire servir le succès de ses armes à reculer ses Frontieres, n'hésite pas de déclarer solennellement qu'elle n'a aucunement en vûe de faire des conquêtes, ni de conserver des établissemens qui pourroient interesser la sureté du Territoire Germanique; elle veut seulement poursuivre son juste ressentiment des sujets de mécontentement que l'Empereur lui a donné à la face de toute l'Europe, elle ne négligera rien pour que les Princes d'Allemagne reconnoissent de plus en plus chaque jour, combien elle désire de conserver avec eux cette bonne intelligence, si nécessaire et si convenable entre le garant des Traitez de Westphalie et les Membres du Corps Germanique.

*ORDONNANCE du Roy, du 10
Octobre, portant Déclaration de guerre
contre l'Empereur, dont la teneur suit.*

SA Majesté depuis son avènement à la Couronne, n'a rien eu plus à cœur que de concourir à tout ce qui pouvoit contribuer au maintien de la paix; mais l'injure que l'Empereur vient de lui faire en la personne du Roy de Pologne son beau-pere, interesse trop l'honneur de S. M. et la gloire de sa Couronne, pour ne pas employer les forces que Dieu lui a confiées,

à en tirer une juste vengeance, dans cette vûë, après avoir répandu dans toutes les Cours de l'Europe, les justes motifs qui la forcent à prendre les armes, Elle a résolu de déclarer la guerre, comme elle la déclare par là presente, par mer et par terre, à l'Empereur, persuadée que Dieu qui connoît le desintéressement et la justice de ses intentions, voudra bien les favoriser de sa divine protection. Ordonne et enjoint S. M. à tous ses Sujets, Vassaux et Serviteurs, de courre sus aux Sujets de l'Empereur; leur fait très-expresses inhibitions et deffenses d'avoir cy-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie; et en conséquence S. M. a dès-à-présent révoqué et révoque toutes permissions, passeports, sauve-gardes, et sauf-conduits qui pourroient avoir été accordez par Elle, ou par ses Lieutenans Generaux et autres ses Officiers, contraires à la présente, et les a déclarez et déclare nuls et de nulle valeur; deffendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Mande et ordonne S. M. à M. l'Amiral, aux Maréchaux de France, Gouverneurs et Lieutenans Generaux pour S. M. en ses Provinces et Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs et Conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, François et Etrangers et tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la presente ils fassent executer, chacun à son égard, dans l'étendue de leurs pouvoirs et jurisdictions; car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle veut et entend que la presente soit publiée et affichée en toutes ses Villes, tant maritimes, qu'autres, et en tous ses Ports, Havres et autres lieux de son Royaume et terres de son obéissance, que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

H OF

OFFICIERS GENERAUX
*de l'Armée d'Allemagne.***LE MARECHAL DE BERWICK,**
Commandant en chef.*Lieutenans Generaux.*

Mrs de Puysegur.	Marquis de Nangis.
Duc de Noailles.	De Quadr.
Marq. de Cilly, détaché	Duc de Duras.
dans les 3. Evêchez.	De Leuville.
Prince de Tingry.	Comte de Bellisle, dans
Marquis de Dreuz.	les 3. Evêchez.

Maréchaux de Camp.

De Siougeat.	D'Aubigné.
Vicomte de Melun.	Balincourt.
De Tarneau.	La Farre,
De la Billarderie.	Comte de Saxe.
Chevalier de Givry.	Marquis de Clermont.
De Guittaud.	

Brigadiers d'Infanterie.

Comte d'Houtetot.	Comte d'Estaing.
De Gensac.	De la Javilliere.
De Polastron.	De Varennes.
D'Herouville.	De Manville.
De Luteaux, est avec	De Ximenez.
son Régiment dans	Comte de Baviere.
Nancy.	De Lenck.
Comte de Middelbourg.	Hozannussy.
Philippe.	De Chenetette.
De Bulkeley.	De Montflour.

Brigadiers de Cavalerie.

D'Arenberg.	De Curton.
-------------	------------

OCTOBRE. 1733. 2283

De Castelmoron.	Comte Chastelus.
Comte de Cayeux.	De Saint Saëns.
De Montmorency.	Chevalier de S. André.
De Mainville.	De Lerans.
De Mercy.	De Puttanges.
De Cernay.	Marquis d'Oyse.
De Vaudray.	D'Hérville.
Du Cayla.	

Brigadiers de Dragons.

Marq de Beaufremont. Marquis de Clermont.

Etat Major de l'Armée.

De la Javelliere , Major General.

De Saliers, } Aydes-Majors Generaux d'In-
D'Astier, } fanterie.

Marquis de Ximenes, Maréchal General des Lo-
gis de l'Armée.

Chevalier de S. André , Maréchal General des
Logis de la Cavalerie.

De Montal , Ayde-Maréchal General des Logis
de la Cavalerie.

OFFICIERS GENERAUX
de l'Armée d'Italie , sous les ordres du
Roy de Sardaigne , General de ladite
Armée.

LE MARECHAL DE VILLARS,
commandant l'Armée , sous les ordres du
Roy de Sardaigne.

Lieutenans Generaux.

Mrs le Marquis d'Asfeldt. Le Prince Charles de
Lorraine.

Le Comte de Coigny. Le Marq de Ravignan.

Le Comte de Broglie. Le Marquis de Savines.

Hij De

2284 MERCURE DE FRANCE

De Cadrieu.

Prince de Carignan.

Comté de Beüil.

Marquis de Maillebois.

De Contade.

Maréchaux de Camp.

De Sandricourt.

De Ferraques.

De Berville.

De Châtillon.

Marquis de Bonas.

Duc d'Harcourt.

D'Affry.

Marquis de Pezé,

De Montal.

Marquis de l'Isle.

De Lannion.

Brigadiers d'Infanterie.

De Louvigny,

Du Planty.

De Mison.

Comte de Lautrec.

Chevalier de Boissieux.

Thomé.

Marquis de Valencé.

Cadeville.

Marquis de Chaste.

Brigadiers de Cavalerie.

De Montrevel.

Marquis de Segur.

Du Chaila.

De Ratsky.

De Germinon.

De Cheppy.

Comte de Lamotte-

De Pardeilhian.

Houdancourt.

Brigadiers de Dragons.

D'Epinay.

De Vernicourt.

Etat Major de l'Armée.

Marquis de Pezé, Maréchal General des Logis.

Duplanty, Major General de l'Infanterie.

Chevalier de Contade, } Aydes - Majors Generaux

De la Serre, } neraux de l'Infanterie.

..... Maréchal general des Logis de la
Cavalerie.

Le Comte de Charolois, frere puîné du Duc de Bourbon, qui a fait ses premieres armes dans l'Armée de l'Empereur, au dernier Siege de Belgrade, et qui combattit auprès du Prince Eugene de Savoye, à la défaite de l'Armée Ottomane, prit congé du Roy à Fontainebleau le 15. de ce mois, et partit quelques jours après pour l'Armée d'Allemagne.

Le Comte de Clermont, le plus jeune des Princes de la Maison de Condé, ayant demandé au Roy la permission de servir, et S. M. après avoir loué son zele, n'y trouvant d'obstacle que ses engagements dans l'Etat Ecclesiastique, ce Prince a obtenu du Pape un Bref par lequel S. S. lui permet de porter les armes contre les Ennemis du Roy et de posseder ses Abbayes. S. A. S. partit le 15. de ce mois pour l'Allemagne.

Le Prince de Conti partit de Paris au commencement de ce mois, pour aller servir dans l'Armée d'Allemagne. Il fut reçu, ainsi que les autres Princes du Sang, dans toutes les Villes et les Places de guerre où il passa, avec les honneurs dûs aux Princes de leur sang.

Le Prince de Dombes et le Comte d'Eu, fils du Duc du Maine, sont partis aussi au commencement de ce mois pour l'Armée d'Allemagne. Ces Princes firent la Campagne de Belgrade en Hongrie, sous le Prince, en 17

Le 13. Octobre, les Troupes du Roy, commandées par le Comte de Bellisle, entrerent dans Nancy par la Porte N. Dame S. M. avoit envoyé à la Duchesse de Lorraine, quelques jours auparavant M. de Verneuil, Secretaire du Cabinet, pour lui faire connoître que dans les circonstances présentes, elle ne pourroit se dispenser de s'assurer de cette Place, pour ôter à ses enne-

H iij mis

mis les moyens de s'en emparer. Il avoit eu ordre au surplus d'assurer S. A. R. que l'intention du Roy n'étoit pas de rien entreprendre sur son autorité ni sur celle du Duc son fils, qui continueroit de jouir de tous les droits de Souveraineté dans l'étendue de ses Etats.

Le 12. de ce mois, le Maréchal de Berwick commanda 20. Compagnies de Grenadiers et 2000. Fusiliers, sous les ordres du Marquis de Dreux, Lieutenant General, et du Chevalier de Givry, Maréchal de Camp, pour passer le Rhin sur le Pont de Bateaux qu'il avoit fait jeter au-dessous de Strasbourg. Ce Détachement passa près du Village d'Avenheim, et fut suivi le 13. de toute l'Armée, qui acheva de passer le Rhin le 14. de ce mois sur le Pont qu'on avoit construit au-dessous du Fort de Kehl; cette Place fut aussi-tôt investie; on travailla les jours suivans à établir les quartiers de l'Armée et à préparer tout ce qui étoit nécessaire pour le Siege.

Le Quartier general fut établi au Village de Sundheim; la droite fut appuyée au Village de Goltschir, qui couvre un second Pont, jetté sur le haut-Rhin, et la gauche à celui d'Audenheim.

La nuit du 19. au 20. la tranchée fut ouverte sous les ordres du Marquis de Puysegur, Lieutenant general des Armées du Roy, de M. de la Billarderie, Maréchal de Camp, et du Marquis d'Houdetot, Brigadier; les 2000. Travailleurs commandez pour la Tranchée, furent soutenus par les trois Bataillons du Régiment de Navarre, par les trois Compagnies de Grenadiers du Régiment de la Marine, deux de celui de Richelieu, et une du Régiment de Bourbonnois; par un Détachement de 100. Gendarmes, et par 450. Cavaliers ou Dragons à pied. Pendant cette nuit

On forma une premiere parallele entre le Rhin et la Schoutre, et on poussa trois boyaux en avant sur les Capitales du front de l'Ouvrage à Corne.

La nuit du 20. au 21. le Duc de Noailles, Lieutenant General, le Chevalier de Givri, Maréchal de Camp et M. de Gensac, Brigadier, releverent la Tranchée avec 1000. Travailleurs, les trois Bataillons du Régiment de Piémont, six Compagnies de Grenadiers des Régimens de Bourbonnois, de Tallard, de Royal et de Pons, 100. Gendarmes et 450. Cavaliers ou Dragons à pied. Pendant cette nuit et la précédente, on fit 2500. toises d'ouvrage.

Le lendemain la tranchée fut relevée par le Prince de Tingry, Lieutenant General, le Comte de Guitaud, Maréchal de Camp, et le Comte de Middelbourg, Brigadier, avec 1200. Travailleurs, soutenus par les trois Bataillons du Régiment de Normandie, par six Compagnies de Grenadiers des Régimens Royal, de Lyonois, de Touraine et d'Artois, par un Détachement de 100. Gendarmes, et par un de 450. Cavaliers ou Dragons. Les Assiegez qui depuis le commencement du Siege n'avoient point tiré, firent cette nuit un grand feu d'Artillerie et de Mousqueterie, mais ils n'empêcherent pas nos Troupes de se loger sur la Lunette avancée. M. de Longeville, Ingénieur, fut tué cette nuit-là avec un Soldat, et il y en eut 6. de blessez.

Les derniers avis du Camp devant le Fort de Kell, du 24. de ce mois, portent que la nuit précédente on s'étoit logé dans les deux petites contre-gardes, situées entre la Lunette avancée et le demi Bastion de la droite de l'Ouvrage à Corne.

En suite pour le Mercure prochain.

H iiii

NOU-



*NOUVELLES de la Cour de
Paris, &c.*

LE 3 de ce mois, la Reine entendit le Salut dans l'Eglise des Récollets, et le 24 elle y communia. L'après midi S. M. entendit le Sermon du P. Sixte Ambriel, Récollet, et assista à la Benediction du S. Sacrement. Le 9, la Reine partit de Versailles pour aller coucher au Château de Petitbourg; et le lendemain au soir S. M. arriva à Fontainebleau.

Le 27 Septembre, il y eut concert chez la Reine. M. de Blamon, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter le Prologue et le premier Acte d'*Amadis*, qui fut continué le 30, par le second et le troisième Acte, et le 11 Octobre il fut fini à Fontainebleau par le 4 et le 5^e. Les Rôles du Prologue furent remplis par la Dlle Julie et par le Sr Dubourg, et ceux de la Piece par les Dlls le Maure, Mathieu et Julie, et par les Srs d'Angerville, Petillot, Godenesche et Dubourg.

Le 14, la Reine demanda le *Caprice d'Erato*. Divertissement de M. de Blamont. La Dlle le Maure y fit le principal Rôle

Rôle. La Dlle Matthieu , celui de *Junon* ,
et le sieur d'Angerville *Apollon*.

Le 21 , on chanta un autre Divertissement du même Auteur , intitulé le *Razon des Dieux sur la Terre* ; qui fut fait à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, dont les paroles sont de M. Tavenot. Les Dlls Lenner, Mathieu, du Hamel , Petitpas , et le Sr d'Angerville exécuterent ce Divertissement qui fit un tres-grand plaisir à toute la Cour.

Le 8 Octobre , les Comédiens François représenterent à Fontainebleau la Tragédie des *Horaces* , qui fut suivie de la petite Comédie des *Plaideurs*.

Le 13 , le *Misanthrope* et la *Serenade*.

Le 15 , *Cinna* , et le *François à Londres*. Le Sr Prin joüa le principal Rôle dans la Tragédie , et le Marquis de Polinville , dans la petite Pièce. Il y fut applaudi.

Le 20, l'*Avare* et le *Baron de la Crasse*.

Le 22 , *Britannicus* , et la petite Comédie du *Débit* , de feu M. Dufrêni.

Le 27, *La Fausse antipathie* et le *Magnifique*.

Le 29 , *Electre* et le *Lot supposé*.

Le 10 Octobre , les Comédiens Italiens représenterent l'*Heureux Stratagème* ; Comédie de M. de Marivaux, et la petite pièce du *Je ne sçai quoi*. H. v. Le

Le 17, *le Temple du Goût*, *le Bouquet*, et *l'Isle du Divorce*. Ces trois Pièces furent parfaitement bien représentées. La Reine eut la bonté de faire dire aux Comédiens Italiens, par le Duc de Gévres, que S. M. en étoit tres-contente.

La Dlle Roland dansa différentes entrées avec beaucoup d'applaudissement.

Le 24, *l'Amante difficile*, Comédie de feu M. de la Motthe, et *la Veuve Coquette*.

Le 18, le Roy accorda le titre de Maréchal General de ses Camps et Armées, au Maréchal Duc de Villars, qui partit de Fontainebleau le Dimanche 25 de ce mois, après midi pour se rendre à l'Armée d'Italie.

Le 28, M. Zeno, Ambassadeur de la République de Venise, qui étoit arrivé à Paris le 22, se rendit à Fontainebleau avec M. Mocenigo, Ambassadeur de la même République, auquel il succede, et il eût sa premiere audience du Roy et de la Reine, étant conduit par le Chevalier de Saintrot, Introduceur des Ambassadeurs.

La Direction des Econômats, qu'avoit feu M. l'Archevêque de Rouen, a été donnée

OCTOBRE. 1733. 219.
donnée à M. le Marquis du Muy. Nous
avons dit, sur des Mémoires peu exacts,
que cette Direction avoit été donnée à
une autre personne.

*RECEPTION faite à S. A. S. Madame
la Duchesse du Maine, par la Ville de
Dreux. Extrait d'une Lettre de M. Cle-
ment, Receveur des Tailles de l'Election
de Dreux.*

SON Altesse Sérénissime partit d'Anet
avec la Princesse sa fille, accompa-
gnée d'un grand nombre de personnes du
premier rang, le 23. Septembre dernier,
et arriva ici sur les 4. heures du soir;
elle fut saluée à une lieue de la Ville
par une Compagnie de jeunes Gens qui
s'étoient réunis pour aller au-devant
d'Elle, ayant un Trompette à leur tête;
ils étoient parfaitement bien montez,
et la maniere dont ils avoient orné leurs
chevaux donnoit un air de galanterie à
cette Troupe, qui satisfit beaucoup S. A. S.
Ils la suivirent jusqu'à Dreux autour de
sa Caleche, laquelle étoit précédée par
les Officiers de sa Maison, et suivie des
Carrosses des personnes qui l'accompa-
gnoient.

Avant que d'entrer dans la Ville, le
Maire et les autres Officiers de la Ville,

H. vj. por.

2192 MERCURE DE FRANCE
portant le Dais sous lequel S. A. S. devoit marcher jusqu'à l'Eglise , eurent l'honneur de la complimenter et de lui présenter avec les Clefs de la Ville , les présens ordinaires de vins exquis et de Confitures seches.

S. A. S. entra dans Dreux , au milieu d'un concours de peuple extraordinaire et au bruit des Tambours et de toutes les Cloches. Elle s'arrêta encore pour recevoir les complimens du Bailliage et des autres Corps de Judicature ; elle répondit aux Harangues avec cette dignité et cette délicatesse d'esprit si connues de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher. Elle fut conduite après ces cérémonies à l'Eglise principale qui est située sur le lieu le plus éminent de la Ville où est aussi le Château des anciens Comtes de Dreux.

La Princesse trouva sur son passage toute la Bourgeoisie en haye et sous les armes ; et de distance en distance elle passoit sous des Arcs de Triomphes , dont la décoration exprimoit la joye qui devoit regner dans une pareille Fête.

Les Chanoines de la Collegiale vinrent la recevoir et la conduisirent jusqu'à leur Eglise , où elle arriva environnée de tous les Corps de la Ville. Après
s'être

s'être placée au milieu du Chœur, on chanta le *Te Deum*, qui fut précédé d'un Motet, dont l'exécution parut satisfaisante S. A. S. Après les cérémonies de l'Eglise, elle fut conduite dans une grande Salle du Château, où l'on avoit élevé un Théâtre. Elle vit représenter par des jeunes gens choisis de la Ville, la Tragédie d'*Oedipe*, de M. de Voltaire, qui fut suivie de *Momus Fabuliste*, de M. Fuzelier. Ces deux Pièces furent assez bien représentées pour mériter les éloges de S. A. S. Dans l'intervalle des deux Pièces il y eut un petit Divertissement en Musique, qui fut parfaitement exécuté et dont voici les paroles.

Volez plaisirs heureux, enchantez nos esprits,
 Sçavantes filles du Permesse,
 Protegez nos Jeux et nos Ris;
 Qu'à partout on y reconnoisse,
 Le goût et la délicatesse,

Que vous ne prodiguez qu'à vos seuls Favoris.
 Volez plaisirs heureux, enchantez nos esprits.
 La Fille de Condé vient embellir ces Rives,
 Druides accourez, vous, Nymphes fugitives,
 Qui vous ressouvenez d'avoir vû dans ces Lieux,
 Briller ses illustres Ayeux,
 Aux accens de ma voix soyez plus attentives.
 Celebrez ce jour précieux,

L'ai-

L'aimable espérance ,
 Soutient nos désirs ,
 Puissent nos plaisirs ,
 Et notre constance ,
 Fixer sa présence ;
 Soyons les Rivaux ,
 Des charmes de Sceaux.
 La brillante Aurore
 Montre ici ses feux ,
 La naissante Flore
 Y charme les yeux ;
 Zéphir qui l'adore
 La suit en ces lieux ,
 Et les rend encore
 Plus délicieux.

Chantons et repétons sans cesse ,
 Volez , plaisirs , &c.

Après la Comédie , S. A. S. fut
 conduite , au bruit des Tambours , dans
 la Maison la plus riante et la plus com-
 mode de toute la Ville , où son loge-
 ment étoit préparé ; elle retrouva sur
 son passage la Bourgeoisie sous les ar-
 mes , faisant une double haye. Elle vit
 avec plaisir les illuminations ingénieuses
 dont tous les Habitans avoient orné leurs
 Maisons. La Princesse passa sous de nou-
 veaux Arcs de Triomphe , que les Offi-
 ciers

ciers de Ville avoient eu
illuminer avec beaucoup d'ar-

Elle se mit à table , et dans le même temps on servit par son ordre , un grand souper à l'Hôtel de Ville , où les Officiers de Ville et tous les Corps de Judicature furent invitez. Après le souper on commença le Bal , que S. A. S. voulut bien honorer de sa présence. Les Dames de la Ville et des environs y vinrent en Masque , habillées avec beaucoup de goût et de magnificence. Les Danses durèrent jusqu'à quatre heures du matin , que la Princesse et les Dames qui l'accompagnoient , se retirèrent. Le Bal cessé , toute la Bourgeoisie continua de monter la Garde chez elle , et n'a point cessé jusqu'à son départ de lui donner des marques de son respect et de son attachement.

Le lendemain 24. S. A. S. fut occupée à visiter les Eglises et les Monasteres de cette Ville , laissant partout des marques de sa libéralité. Elle vint ensuite à l'Hôtel de Ville , les Officiers la complimenterent de nouveau , et eurent l'honneur de lui présenter une Collation composée des plus beaux fruits de la saison. La Princesse revint chez elle où le divertissement déjà donné fut exécuté.

CURE DE FRANCE

eau , accompagné de beaucoup d'autre Musique. S. A. S. retourna à Anet le 25 , marquant une extrême satisfaction d'avoir trouvé dans la Ville de Dreux tous les cœurs si remplis de respect et d'amour pour elle.

La compagnie de jeunes gens qui avoit été audevant de la Princesse , se trouva dans le même équipage à la Porte de la Ville , dans le dessein de l'accompagner jusqu'à Anet. S. A. S. leur scût bon gré de cette disposition et leur permit seulement de la conduire à une lieüe de la Ville. Ils revinrent à Dreux, où après avoir fait un grand souper dans l'Hôtel de Ville , ils donnerent le Bal aux Dames , pour terminer cette galante fête.



MORTS ET MARIAGES.

LE 18 Septembre 1733. Armand-Jean de la Vove de Tourouvre , Evêque et Comte de Rodez en Rouergue , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 12 Août 1702. mourut dans son Diocèse âgé d'environ 60 ans. Il étoit filleul de celebre Armand-Jean Bouthillier de Rancé , Abbé de la Trappe , et
fils

fils puîné d'Antoine de la Vove, Marquis de Tourouvre, Seigneur de la Guimandiere, Auteuil, Randonnay, &c. Gentilhomme du Perche, d'une Maison, dont l'ancien nom étoit Loüel, et de Marie de Ramefort, Dame de la Gril-liere. Il avoit été d'abord Chanoine et Grand-Archidiacre de l'Eglise Metropo-litaine de Roüen, et Vicaire general du même Diocèse. Il fut nommé à l'Evêché de Rodez au mois de May 1716. et après avoir reçu ses Bulles de Rome; il fut sa-cré le 10 Juillet 1718. dans la Chapelle de l'Archevêché de Paris, par feu le Car-dinal de Noailles; assisté des Evêques d'Auxerre, et de Séz. Il prêta serment de fidélité au Roy le 7 Août de la même année. Il fut reçu Conseiller au Parle-ment de Toulouse le 12 Juillet 1723. et assista aux Assemblées Generales du Cler-gé de France de 1725. et 1730. en qualité de député de la Province d'Albi.

Le 29, Leon le Cirier, Seigneur Mar-quis de Neuchelles, le Plessis, Ville-Neuve, Riviere, Maréchal de Camp des armées du Roy, Gouverneur des Ville et Château de Sainte Menchoud, et Che- valier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, mourut à Paris, âgé d'environ 72 ans. Il étoit Fils de Loüis le Cirier, Seigneur de

2298 **MERCURE DE FRANCE**
 de Neuchelles , qui étant Lieutenant des
 Gardes du Corps du Roy , fut fait Gouverneur de Ste Menchoud en 1677. Brigadier de Cavalerie au mois de Janvier 1678. et Maréchal de Camp , le 24 Août 1688. et qui fut tué au Combat de la Cattoire près de Leuze , le 19 Septembre 1691. et de Marie de Bucy , morte âgée de 76 ans , le 5 Février 1714. Il avoit été élevé Page de la Chambre du Roy en 1679. Il eut au mois d'Octobre 1691. le Gouvernement de Sainte Menchoud , vacant par la mort de son pere. Il étoit alors depuis quelques années Exempt des Gardes du Corps du Roy , dont il fut fait Enseigne au mois de Mars 1705. et ensuite Lieutenant. Il fut fait aussi Chevalier de S. Louis en 1705. Brigadier le 29 Janvier 1709. et enfin Maréchal de Camp le premier Février 1719. Il s'étoit retiré du service à cause de ses infirmités avec une Pension du Roy de 6000 livres. au mois de Février 1727. Il avoit épousé Marie-Louïse le Menestrel de Hauguel sœur de la Maréchale de Bessons , et Fille d'Antoine le Menestrel de Hauguel , Seigneur de S. Germain de Laxis , des Granges , de Marsilly , &c. Grand Audiencier de France , mort le 22 Decembre 1700. et de Marguerite Barbier
 du

du Metz. Il en a laissé pour fille unique Marie-Gabrielle le Cirier de Neuchelles, née le 18 Décembre 1706. et mariée le 27 Juin 1725. avec Samuel - Jacques le Clerc, Marquis de Juigné, et de Verdellès, Baron de Champagne, et de la Lande, Colonel Lieutenant du Régiment d'Orléans Infanterie.

Le 3 Octobre, Dame Anne Thérèse Hébert, épouse d'Antoine - François Talon, Colonel d'Infanterie, et ancien Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, avec lequel elle avoit été mariée le 23 Novembre 1718. mourut à Paris, dans la 51 année de son âge, étant née le 15 Avril 1683. elle étoit fille d'André-Pierre Hébert, Seigneur du Bue, et de Villiers, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, mort le 22 Mars 1707. et d'Anne-Françoise le Gendre sa deuxième femme, et elle avoit épousé en première nûces le 27 Avril 1705. Pierre Larcher, Seigneur de Pöcancy, Conseiller au Parlement de Paris, mort le 19 Février 1706. à l'âge de 25 ans duquel elle a eu Anne Larcher de Pöcancy, son unique héritière, née posthume le 6 Avril 1706. et mariée le 24 May 1719. avec Marc - Pierre de Voyer de Paulmy, Comte d'Argenson, Conseiller

2300 **MERCURE DE FRANCE**
d'Etat , Grand-Croix , Chancelier , et
Garde des Sceaux de l'Ordre Royal , et
Militaire de S. Louis , Chancelier , Gar-
de des Sceaux , Ch. f du Conseil , et Sur-
Intendant des Finances du Due d'Or-
leans.

Le sept Octobre , Dame - Anne-
Geneviève Brochet , fille de Philippe
Brochet , Sr de Pontcharost , Tresorier
General des Ponts et chaussées de France,
et épouse de Jean-Simon Mouffe , Con-
seiller Secretaire du Roy , Maison Cou-
ronne de France , et de ses Finances , et
Receveur General des Finances à Amiens ,
avec lequel elle avoit été mariée le 29
Avril 1726. mourut en couches à Paris ,
âgée d'environ 24 ans.

Le même jour , Dame Magdelaine-
Elizabeth de Baron de Cottinville, veuve
depuis le 10 Avril 1728. de Charles de
Dienne de Cheyladet , Seigneur de Chen-
nevieres, Lieutenant General des Armées
du Roy , Premier Lieutenant de la Com-
pagnie Ecossoise des Gardes du Corps de
S. M. Gouverneur de la Ville d'Agde ,
et des Fort , et Port de Brescou , mourut
à Paris dans la 75 année de son âge , et
fut inhumée le lendemain à S. Eustache
sa Paroisse , elle étoit fille d'Antoine Ba-
ron , vivant Seigneur de Châtenay , de
Pucey ,

Pucey , et de Cortinville , et d'Adrienne de Maupeou d'Ableiges , qui avoit épousé en premières Nôces Michel de Marescot , Seigneur de Thoiry , Maître des Requêtes , et qui mourut le vingt-deux Janvier 1706. âgée de quatre vingt-quatre ans. la Dame de Cheyladet avoit été mariée le 8 May 1702. mais elle n'a point eu d'enfans.

Le 12 Octobre la Dame Chauveton de Voïet de S. Leger , mourut en couches à Paris. Elle étoit troisième fille de Louis-Alexandre Bontemps , Premier Valet de Chambre du Roy , Bailli , et Capitaine des Chasses de la Varenne du Louvre , et de feuë Dame Charlotte le Vasseur de S. Urain, sa femme.

Le 13 Octobre , Marc Roger, Marquis de Noé , Baron de l'Isle en Armagnac , Seigneur de Pouy , Stancarbon , &c. Senéchal , et Gouverneur des quatre vallées en la Generalité de Montauban, Brigadier des Armées du Roy , et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , mourut subitement à Fontainebleau , dans la 59 année de son âge , étant né le premier Fevrier 1675. Il avoit été reçu en 1689. Page du Roy en sa petite Ecurie , d'où en sortant il entra dans la première Compagnie des Mousquetaires. Il
fut

2302 **MERCURE DE FRANCE**
fut fait en 1692. Enseigne au Regiment
des Gardes Françoises , eut depuis un
Regiment d'Infanterie de son nom , qui
fut reformé après la Paix d'Utrecht , et
fut créé Brigadier le premier Fevrier
1719. Il avoit été marié le 2 May 1714.
avec Charlotte Colbert fille de François
Colbert , Seigneur de S. Mars , alors
Capitaine de Vaisseau , et depuis Chef
d'Escadre des Armées Navales du Roy ,
mort le 22 Janvier 1722. et de feue
Charlotte-Reyne de Lée, Irlandoise d'o-
rigine. Il en a laissé des enfans. Il étoit
frere d'Urbain de Noé, Prêtre du Diocèse
d'Auch , Docteur en Théologie , Cha-
noine de l'Eglise Métropolitaine et Pri-
matiale d'Auch , qui fut député de la
Province d'Auch , à l'Assemblée Genera-
le du Clergé de France tenuë à Paris en
1725. et qui a obtenu du Roy au mois
de Mars dernier le Prieuré de S. Mauri-
ce de Senlis , s'étant démis en même
temps de l'Abbaye de N. D. de Villelon-
gne . Diocèse de Carcassonne , qui lui
avoit été donnée au mois de Novembre
1733. la Généalogie de la Maison de Noé,
qui est de la Province de Languedoc, est
rapportée dans le 8 tome des Grands Of-
ficiers de la Couronne ch. 15 des Grands
Ecuyers de France. p. 473.

Le

Le 13 , Dame Magdelaine - Susanne Gigault de Bellefonds , Marquise du Chastelet , mourut âgée de 66 ans. elle étoit fille de Bernardin Gigault, Marquis de Bellefonds, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Ecuyer de Madame la Dauphine , Ayeule du Roy Regnant , et Gouverneur des Ville et Château de Valognes , mort le 4 Decembre 1694. et de Dame Magdelaine Fouquet , morte le vingt May 1716. Elle avoit été mariée le huit Janvier 1688. avec Antoine-Charles du Chastelet , Marquis d'Aubigny , Comte de Clefmont, Baron de Thous, &c. Mort au mois de Septembre 1720. étant Lieutenant General des Armées du Roy , Gouverneur du Château, et Capitaine des Chasses du bois de Vincennes. Elle a laissé entr'autres enfans François-Bernardin du Chastelet , Marquis d'Aubigny, Comte de Clefmont, Mestre de Camp de Cavalerie , Brigadier des Armées du Roy , du premier Fevrier 1719. et Gouverneur , et Capitaine des Chasses de Vincennes ; qui fut marié le 24 Avril 1714. avec Catherine-Armande de Vignerot du Plessis Richelieu , fille de feu Armand Jean de Vignerot du Plessis , Duc de Richelieu et de Fronsac , Pair de

1304 MERCURE DE FRANCE
de France , mort le 10 May 1715. et de
feuë Anne - Marguerite d'Acigné , sa
deuxième femme , morte le 19 Août
1698.

Le 16 , M. Jean-Louis Héron , Rece-
veur des Finances en Champagne, Lieu-
tenant de la Capitainerie des Chasses de
Fontainebleau , et Intendant des Maison
et Affaires de Mademoiselle de Clermont,
Sur-Intendante de la Maison de la Reine,
mourut à sa Terre , laissant une Veuve
sans enfans.

Le Octobre M. Nicolas Guyot , Sei-
gneur de Chesne , Conseiller Secrétaire
du Roy , Maison Couronne de France et
de ses Finances , reçu en cette Charge
en 1719. Ancien Avocat au Parlement
Immatriculé le 30 Juillet 1675. et Bailli
de la Justice du Chapitre de l'Eglise de
Paris , mourut âgé d'environ 78 ans.
ayant été dans son temps un des premiers
du Barreau. Il avoit eu d'Antoinette
Pelletier son épouse , une fille unique ,
Catherine-Angelique Guyot de Chesne ,
mariée au mois d'Octobre 1720. avec
Noël Arnaud , Seigneur de Boüeux , et
de Meré , Conseiller au Parlement de
Paris , puis Maître des Requêtes. Elle
est du Roy , morte en couches à An-
goulême en 1729 , laissant des enfans.

Le

OCTOBRE. 1733. 2305

Le 17 Octobre , Hercule-Joseph de Lur , Marquis Titulaire de Saluce , Comte d'Usa , &c. Mestre de Camp de Cavalerie , cy-devant Maréchal General des Logis de la Cavalerie de l'Armée du Roy en Espagne , mourut , âgé de 65 ans.

Le 19 , D. Baltazar Patiño , Marquis de Castellar , Commandeur d'Alange de l'Ordre de S. Jacques , Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Espagne , son Conseiller au Conseil de Guerre , Secrétaire d'Etat , et des Dépêches universelles de la Guerre , Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de S. M. C. auprès du Roy , mourut à Paris , âgé de 63 ans. Il avoit été nommé à l'Ambassade de France au mois d'Août 1730. et étant arrivé à Paris le 23 Oct. suivant , il eut à Versailles sa première Audience particulière du Roi , le 29 du même mois. Il étoit frere de Don Joseph Patiño , Commandeur d'Alvisoa , de l'Ordre de S. Jacques , Gouverneur du Conseil des Finances et des Tribunaux indépendans ; Sur-Intendant General des Routes generales et Secrétaire d'Etat du Roy Cath. et des dépêches universelles de la Marine , des Indes et du Commerce , l'un des principaux Ministres de la Cour d'Espagne. Son Corps fut porté en l'Eglise de S. Sulpice sa Paroisse , et

I ensu-

ensuite transporté en grand Convoi, dans l'Eglise des PP. Carmes Déchaussez, où il fut inhumé.

Le 25, Jacques-Joseph du Guet, Prêtre, natif de Monsbrison en Forêts, connu par un grand nombre d'Ouvrages de piété, qu'il a donnez au public, mourut à Paris subitement, en prenant un Boiillon, dans la 84 année de son âge, étant né le 19 Decembre 1649. Il fut inhumé le 27, sur le midi, en l'Eglise de S. Médard sa Paroisse, avec un grand concours de toutes sortes de personnes. Son éloge est rapporté avec le détail de ses Ouvrages dans la dernière Edition du Dictionnaire universel de 1732. dans le Tom. 3. sous la Lettre G.

Le même jour, François-Nicolas Aubourg, Conseiller, Secrétaire du Roy; Maison, Couronne de France et de ses Finances, et Trésorier General des Bâtimens de S. M. Jardins, Arts et Manufactures de France, mourut d'accident à Paris, laissant de Marie Poupard sa femme, N. Aubourg, Conseiller - Clerc au Parlement, Barbe Charlotte Aubourg, mariée avec Guillaume Aubourg, Marquis de Boury, Garde des Rôles des Offices de France, son cousin germain, N. Aubourg, femme de N. Pérar, &c.

Le 27, D. Marguerite le Long, épouse de Claude-Pierre Boucher, Ecuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, ancien Procureur en la Chambre des Comptes, mourut d'apoplexie; âgée d'environ de 60 ans, laissant pour fils unique Claude-Olivier Boucher, reçu Conseiller au Châtelet en 1719. puis au Parlement de Paris, le 24 May 1730. et marié le 7 Decembre suivant avec la fille aînée de feu Jean-Antoine Noblet, Seigneur de Romery, Conseiller au même Parlement de Paris, mort le 9 Avril 1728. et de D. Louïse-Catherine de la Salle, sa veuve.

Le M. Pijart, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louïs, Lieutenant Colonel d'un des 5 Bataillons du Régiment Royal Artillerie, et Brigadier des Armées du Roy, du 4 Avril 1721. mourut à Perpignan, mois de septembre 1733, âgé de près de 80 ans.

Le 30 du même mois D. Anne Geoffroi de Coiffy, veuve depuis le 4 Octobre 1713, de Henri Pajot, Seigneur du Boucher, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, qu'elle avoit épousé le 4 Août 1694. mourut d'une fièvre maligne à No-

2308 MERCURE DE FRANCE
zay en Champagne, Terre de feu Jacques
Geoffroi de Coiffy, son frere dont la mort
arrivée le 28 Juillet dernier, est rappor-
tée dans le Mercure du mois d'Août, page
1893 elle a laissé deux fils et une fille, qui
a été mariée le 7 Juillet 1732, avec Jean-
Baptiste Robert Auger, Seigneur et Ba-
ron de Monthyon, Jossigny, &c. Maî-
tre ordinaire en la Chambre des Comptes
de Paris, veuf de Catherine-Marie-Fran-
çoise Surirey de Saint Remy.

Le 20 Octobre, Anne-Charles Gois-
lard, Seigneur de Mont-Sabert, Baron et
Patron de Toureil, et de Richebourg,
Conseiller en la Grand-Chambre du
Parlement, s'étant blessé en allant à sa
Terre de Mont-Sabert en Anjou, en se
jettant hors de son Carosse, dont les
Chevaux avoient pris le mors aux dents,
en est mort quelques jours après à cette
Terre, âgé d'environ 55 ans. Il étoit fils
de Marc-Anne Goislard, Baron et Pa-
tron de Toureil et de Richebourg, Con-
seiller au Parlement de Paris, Doyen de
la premiere Chambre des Enquêtes, mort
le 10 Novembre 1712. et d'Anne le Maî-
tre, Dame de Mont-Sabert, morte le 26
Juillet 1711. Il avoit été d'abord Avocat
au Roy au Châtelet, et ensuite reçu
Con-

OCTOBRE. 1733. 2309

Conseiller au Parlement en la 4^e Chambre des Enquêtes, le 22 Juin 1701. et il monta à la Grand Chambre le 11 Février 1730. Il étoit Juge éclairé et intègre, ce qui le fait beaucoup regretter. Il avoit été marié en premières nœces au mois d'Octobre 1704. avec Marie-Louïse de Riants, morte le 16 Mars 1717, fille unique de Charles de Riants, Comte de Remalart, et Baron de Vauré au Perche, et de Thérèse-Angélique de Bourlon, de laquelle il laisse Anne-Louis Goislard, Seigneur de Mont-Sabert, né le 12 Mars 1708. et reçu Conseiller au Parlement en la 5^e des Enquêtes, le 16 Juillet 1732. Anne-Jean-Baptiste Goislard, sieur de Baillé, né le 4 Avril 1709. et reçu Conseiller au Parlement, en la 4^e des Enquêtes, le 4 Mars 1733. Marie-Anne Goislard, née le 31 Mai 1715. et mariée au mois de Septembre 1731. avec M. Philibert Rulault, aussi Conseiller au Parlement de Paris, et une seconde fille à marier. Il avoit épousé en secondes nœces la fille aînée de Philippe Patu, Conseiller Honoraire en la Cour des Aydes de Paris, et de feuë Louïse-Claude de Launay. Il laisse de ce mariage trois filles en bas âge. André Goislard, Seigneur de la Gravelle, Maître des Comptes à Paris, ayeu^r

I iij de

2310 MERCURE DE FRANCE
de celui dont on rapporte la mort, mourut aussi d'accident, s'étant noyé malheureusement dans la Riviere de Seine, le 5 Septembre 1661 en voulant y abreuver son Cheval, en revenant des environs de Paris.

La nuit du 21 au 22 Septembre dernier, Mathieu François Molé, Chevalier, Seigneur de Champlatreux, Luzarches, &c. Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Président du Parlement, fils de feu Jean-Baptiste Molé, Chevalier, &c. Président du Parlement, et de Dame Marie-Nicole le Gorlier de Drovilly, épousa Bonne-Félicité Bernard, fille de Samuël Bernard, Chevalier de l'un des Ordres du Roy, Conseiller d'Etat, Comte de Coubert, Marquis de Merry, &c. et de Dame Pauline Félicité de S. Chamant, fille de feu François de S. Chamant, Marquis de Merry, Seigneur de Mériel, de Saucourt, de Montaboïs, &c. et de Dame Bonne de Chastelus sa veuve.

La Maison de Molé est, comme tout le monde sait, une des plus anciennes et des plus illustres du Parlement. Elle a fourni dans le dernier siècle plusieurs Grands Hommes, dont la mémoire sera toujours en vénération, et l'on n'oublie-

ra

ra jamais le nom de Mathieu Molé , qui fut successivement Procureur Général , Premier Président du Parlement et Garde des Sceaux de France ; et qui dans l'exercice de ces différentes Charges, donna des témoignages éclatans de zèle et d'attachement au bien public , et à la gloire de l'Etat , particulièrement durant les troubles de Paris. Sa principale occupation pendant qu'il étoit Procureur Général , fut de réprimer les désordres de l'ancienne discipline , causez par une suite de Guerres civiles. C'étoit un homme de probité , actif , vigilant et consommé dans les affaires. M. Molé qui donne lieu à cet article , est successivement le sixième Président à Mortier de son nom et de sa Maison , depuis Edouïard Molé , pere de Mathieu , qui se trouvant enfermé dans Paris et contraint par ceux de la Ligue , d'exercer la Charge de Procureur Général , fut obligé de l'accepter , pour satisfaire le peuple et appaiser ses cris , et à qui le Roi Henri IV. donna cette Charge en 1602 , pour le récompenser des grands services qu'il lui avoit rendus. La Généalogie de la Maison de Molé , se trouve dans le P. Anselme , dernière Edition , tome 6. page 570.

La nouvelle Fête que M. le Chevalier

I iiij Ber-

Bernard donna à l'occasion de ce second mariage , ne fut ni moins magnifique , ni moins brillante que celle qu'il donna le 16 du mois d'Août dernier , pour le mariage de M. et de Mde la Marquise de Mirepoix , dont nous avons parlé dans le Mercure précédent.

Elle commença comme la première ; par un Concert , composé des mêmes Voix et Instrumens ; il n'y eut rien de changé à l'ordre et au dessein de l'illumination ; sur quoi nous renvoyons à la description que nous en avons déjà faite.

On soupa sur les neuf heures dans une nouvelle Sale , construite dans le même Jardin , et dont la décoration tant intérieure , qu'extérieure ne ressembloit en rien à celle de la première. Le Chevalier Servandoni , Peintre et Architecte du Roy , à qui M. Bernard en avoit confié l'entreprise , y donna une preuve éclatante de son génie et de son goût singulier pour ces sortes d'Ouvrages.

Le Frontispice offroit aux yeux une Architecture rustique en bossage , d'une vetusté majestueuse et simple , représentant la façade d'un ancien Palais , au milieu de laquelle étoit une grande Arcade , formée par des pierres de taille d'inégales grandeurs , et saillantes d'environ

viron quatre pouces. Les deux fenêtres à côté de l'Arcade étoient dans le même goût, et portoient chacune une corniche et un fronton surmonté d'une étoile en saillie qui paroissoit détachée du mur. Au-dessus de l'Arcade régnoit d'un bout à l'autre de la façade une corniche soutenant un fronton qui servoit de couronnement, et dans le timpan duquel on voyoit un Cartouche avec les Armes des nouveaux Epoux, surmontées du Mortier avec la Couronne et le Manteau Ducal, pour soutien deux Cornes d'abondance renversées.

La Décoration intérieure représentoit un Salon des plus superbes, orné d'Arcades, de Colonnes, de Figures allegoriques, de Bas-reliefs, de Médaillons, de Cartels et de Trophées. Tout y avoit un rapport marqué au nom et à la dignité de M. Molé et de ses illustres Ancêtres. Les Attributs de la Justice y étoient partout exposez d'une manière variée et ingénieuse, ce qui a fait nommer ce beau Lieu le Salon de Themis.

Ce Salon qui formoit un carré long de 12 toises et demie de longueur sur 7 toises et demie de largeur, et de 6 toises et demie de hauteur, étoit en marbre blanc veiné, et ouvert par 12 Arcades.

Lv. de

2314 **MERCURE DE FRANCE**
de 19 pieds de haut sur 8 de large , distribuées par trois , sur chacun des quatre côrez. Les Ceintres , ou Archivôtes de ces Arcades souâtenoient chacun deux figures de Femme couchées , en marbre blanc , plus grandes que le naturel , et qui exprimoient differens Attributs de la Justice. Elles étoient au nombre de 24 réduites à douze , parce qu'elles étoient chacune répétées deux fois. On voyoit la première tenant entre les mains une Base , sur laquelle étoit représentée une Ville , pour faire entendre que la Justice est le vrai fondement de toutes les societez.

La deuxième tenoit un Gouvernail , pour marquer qu'il n'y a que la Justice qui puisse maintenir les Villes et les Etats dans la tranquillité et la sûreté.

La troisième , les yeux attachés sur un Livre , tenoit un Equerre de la main droite , pour signifier l'attention que les Magistrats doivent donner à l'Etude des Loix , et l'équité avec laquelle ils doivent agir.

La quatrième tenoit une Balance ; symbole de l'exactitude et de la précision des Magistrats , en pesant les divers intérêts des hommes , et décidant sur leurs vies et sur leurs biens.

La cinquième tenoit un plomb suspendu

pendu au bout d'un cordon , pour donner à connoître qu'un Juge ne peut pas être en état de rendre la justice , qu'il ne se soit bien instruit des causes , et qu'il n'en ait approfondi toutes les circonstances.

La sixième , qui étoit nuë avec un Soleil sur la tête , representoit la Verité qui doit être découverte et éclairer la Justice.

La septième , superbement vêtue , portoit une Couronne et un Sceptre , et avoit la main sur un Globe , par où on a voulu faire entendre que la Justice est sur la terre comme la dépositaire de la puissance divine.

La huitième , tenoit sur ses genoux un Enfant qu'elle allaitoit , pour exprimer que la Justice doit prendre pour ceux qui ont recours à elle , les tendres sentimens d'une mere , et devenir en quelque sorte la nourrice des peuples.

La neuvième tenoit une Bride , pour montrer que la Justice met un frein à l'insolence des méchans , et les empêche de nuire.

La dixième , qui portoit un Faisceau avec la hache , signifioit que la Justice est armée pour punir les coupables et défendre les innocens.

La onzième se couvroit les yeux d'un bandeau , pour faire connoître que la Justice doit fermer les yeux à la faveur et au crédit , pour ne les ouvrir que sur ce que les Loix et l'équité lui prescrivent.

La douzième enfin paroissoit se boucher une oreille d'une main , et montrer l'autre ouverte , pour exprimer l'impartialité de la Justice , qui doit tout écouter sans se laisser prévenir.

Le pourtour du Salon étoit décoré de 24 colonnes en relief , en brèche violette , d'ordre Ionique , de 18 pieds de haut , y compris Bases et Chapiteaux , sur deux pieds de diamètre. Elles portoient leur entablement , et elles étoient posées à côté des Arcades sur des pedestaux de quatre pieds de hauteur , dont les panneaux aussi en brèche violette , les Bases et Chapiteaux dorés ; elles avoient chacune , au tiers de la hauteur , un bandeau richement orné , soutenant une tige dorée à cinq branches , garnies de bougies. A la place du Fleuron des chapiteaux , étoit une Etoile , qui est une pièce des Armes de M. Bernard et de M. Molé.

Dans les quatre Entre colonnes des grands côtés , qui avoient 7 pieds de large

large, d'une Arcade à l'autre, on voyoit huit Bas reliefs en Marbre blanc, entourés de Festons en fleurs artificielles, dont quatre étoient sous les Imposés, et quatre au-dessus.

Les quatre Bas-reliefs sous les Imposés, avoient chacun huit pieds de haut sur 4 $\frac{1}{2}$ de large, représentant les principaux Attributs de la Justice, et étoient couronnés chacun par un Cartel ovale, dont les ornemens étoient dorés; et sur le fond, peint en émeraude, on lisoit des Inscriptions ou Devises latines relatives aux sujets exprimés dans les Bas-reliefs.

Dans le premier on voyoit la Justice sous la figure d'une Femme assise sur une base quarrée, une Balance en équilibre à la main, la tête et le visage voilés, et portant une Couronne par dessus son voile. A ses pieds étoient, d'un côté un Barbare, tenant une chaîne d'une main, et un poignard de l'autre, et paroissant vouloir lui faire violence, et de l'autre côté une femme en action soumise, qui pour la fléchir, lui offroit un vase plein d'or, sur lequel la Justice posoit dédaigneusement le pied, pour signifier que la seule équité doit dicter ses jugemens, et qu'elle ne doit ni se laisser ébranler
par

1318 MERCURE DE FRANCE

par les menaces , ni se laisser corrompre par les promesses : On lisoit dans le Cartel , au-dessus de ce Bas-relief. *Falsa equato examine pendit.*

Dans le 2^e Bas relief , la Justice sous la figure d'une Femme aîlée , paroissoit descendre avec rapidité , la Foudre à la main , pour terrasser un Cyclope que l'on voyoit renversé à ses pieds , par où on a voulu marquer qu'il appartient à la Justice de punir les coupables , et d'être la vangeresse des violentes oppressions , ce qui étoit exprimé dans le Cartel par la devise : *Quatit sontes accincta flagello.*

Le Sujet du 3^e Bas-relief étoit un Roi assis sur un Trône , la Couronne antique sur la tête , et le Sceptre à la main , en action de prononcer un jugement. A sa gauche la Justice ayant devant elle une Balance posée sur la base du Trône , sembloit le soutenir. De l'autre côté Minerve avec un Casque , la Lance et le Bouclier , exprimoit d'une manière sensible que la Justice et la Sagesse sont les plus fermes appuis des Rois. La Devise au-dessus n'avoit rapport qu'à la Justice : *Regem soliumque tuetur.*

Enfin on voyoit dans le 4^e Bas-relief la Justice avec un Diadème , assise sur un Trône , et entourée de personnes de

de differens âges , dont les habillemens dénotoient l'état malheureux , et qui sembloient applaudir et marquer leur joye. Elle tenoit la Balance d'une main , et montrait de l'autre une Corne d'abondance , pour faire entendre que la Justice est la ressource la plus assurée des pauvres , des veuves et des orphelins , et que c'est d'elle que dépend le bonheur et la felicité des peuples ; c'est pourquoi on lisoit au-dessus de ce Bas-relief : *Misero tutamen in arctis.*

Les quatre Bas-reliefs , au-dessus des Impostes , et ayant chacun 4 pieds de haut sur $4\frac{1}{2}$ de large , representoient des Enfans badinans avec les Attributs de la Justice. Dans le premier , des enfans défilioient un Faisceau , et en rompoient les baguettes pour en faire des flèches , auxquelles l'Amour attachoit lui-même les pointes.

Dans le second un de ces Amours ayant enlevé un bassin de la Balance , et y ayant attaché un cœur au milieu , le tenoit élevé pour servir de but aux autres qui s'exerçoient à y tirer leurs flèches.

Dans le troisiéme , l'Amour assis sur un Globe , couronné de lauriers , tenoit son Arc d'une main , et une Balance de l'autre ; des enfans venoient mettre à ses pieds

2320 MERCURE DE FRANCE
pieds les Symboles de toutes les conditions , Couronnes , Casques , Faisceaux , &c. l'Amour sembloit en triompher et leur donner la loi.

Le quatrième offroit aux yeux des Enfans qui avoient mis dans un des bassins de la Balance un Globe , une Couronne , une Epée , des Livres , des richesses , &c. et dans l'autre un cœur percé d'une flèche. L'Amour ayant touché l'équilibre de la balance , le bassin où étoit ce cœur l'emportoit sur tout le reste.

Dans les Entre-colonnes des angles qui n'avoient que 4 pieds de largeur , il y avoit au dessus des impostes , quatre Médaillons ovales en Marbre blanc , représentant d'après l'Antique , les têtes des quatre Législateurs , *Numa* , *Minos* , *Solon* et *Salencus*. Et à l'aplomb de ces Médaillons , au-dessous , on voyoit quatre Trophées en Bas-reliefs , aussi en Marbre blanc , composés des Attributs de la Justice , de l'Amour et de la Victoire. Les panneaux où étoient ces Médaillons et ces Trophées , étoient entourés , ainsi que les autres Bas-reliefs , de Guirlandes de fleurs artificielles. Tous ces Bas-reliefs et toutes les Figures en camayeu , dont nous venons de donner l'explication , étoient de la main du sieur André ,

André, Peintre Curlandois, ils ont fait l'admiration des Connoisseurs les plus difficiles, et du meilleur goût, qui en ont trouvé la composition sage et noble, le dessein aussi élégant que correct, et le clair obscur si bien entendu que toutes ces Figures ont parû de relief, et nous ne croyons pas que depuis Polidore de Caravage; Disciple de Raphaël, on ait rien vû de mieux en ce genre.

Les douze Arcades dont le Salon étoit percé, à l'exception de celle de la principale d'entrée, et de celle du fond, avoient chacune deux portieres, ou rideaux de Satin verd, garnis de galons et de franges d'or, et relevés en pavillons par des cordons et des glands avec beaucoup de goût. Celle du fond, vis-à-vis l'entrée, étoit en niche, peinte en Marbre précieux, ayant 14 pieds de haut sur 6 de large, le fond revêtu de congellations en or. La Base de cette Niche étoit un pied de Fontaine à pans, du même Marbre, orné de Festons et de Consoles dorées de 4 pieds de haut sur 9 de large, 7 d'enfoncement, et plus de trois pieds de saillie. La surface de cette Fontaine formoit un bassin revêtu de plomb, de huit pouces de profondeur.

De

1322 MERCURE DE FRANCE

Du milieu de ce bassin s'élevoit une tige ou pied droit , portant deux Coupes , ou Coquilles dorées , d'inégale grandeur ; la plus petite étoit la plus élevée : de celle ci sortoit uue grosse gerbe d'eau vive , qui retombant en nappe dans l'autre coquille , et de-là dans le Bassin , formoit une cascade très-abondante , et dont la vuë fit d'autant plus de plaisir , qu'on devoit moins s'attendre à la trouver dans ce Salon.

Le pied qui soutenoit la premiere Coquille étoit revêtu de trois musles dorés , jettant de l'eau dans le Bassin , du milieu duquel s'élevoient encore sept Jets d'eau , dont l'inégale hauteur formoit une figure pyramidale. Celui du milieu s'élançoit jusques dans la coquille d'en haut , et les six autres retomboient inégalement dans celle de dessous.

Au-dessus de la Gerbe , étoit suspendue une Ancre d'argent , jettant de l'eau par les deux pointes , et cette Ancre étoit surmontée d'une Etoile lumineuse de cristal , qui jettoit aussi de l'eau de tous les côtez , ensorte qu'elle paroissoit être au milieu d'un Soleil d'eau , ce qui figuroit avec beaucoup d'artifice le blazon des Armes de M. Bernard.

Le ceintre de la Niche étoit couvert
d'une

d'une Banderole peinte en émeraude, sur laquelle on lisoit cette Devise : *In patriam populumque fluxit.*

Sous les deux Arcades à côté de la Niche étoient deux Buffets pour la distribution du Vin, des Liqueurs, &c. et au-dessus deux Tribunes avec des Balustrades dorées à hauteur d'appui.

Les quatre Arcades aux extrêmités des grands côtes étoient entièrement ouvertes. A la première, à droite, aboutissoit la Galerie couverte, qui communiquoit de plein pied aux Appartemens du rez-de-chaussée. Elle étoit tapissée de Damas cramoisi, galonné d'or au dessus d'un lambri à panneaux, et oruée de Trumeaux, de Glaces, et de Girandoles. On avoit pratiqué derrière les deux grands côtes du Salon, des Galeries de sept pieds de largeur, lambrissées, et richement tapissées, qui communiquoient d'une Arcade à l'autre, et l'on voyoit au fond de chacune de ces Arcades des Tables de Marbre, des Glaces, des Lustres, des Torcheres et des Girandoles, ce qui trompoit agréablement les yeux, et faisoit croire que ces Arcades formoient les entrées d'autant d'Appartemens différens.

L'Arcade du milieu du grand côté, à gauche,

2324 **MERCURE DE FRANCE**
gauche , étoit fermé par un grand pa-
neau de glaces , qui répétoient le Salon
dans toute son étendue , et celle qui
étoit vis-à-vis-à droite , étoit seulement
vitrée , pour donner passage au jour , et
laisser à un grand nombre de Spectateurs
la liberté de jouir du Spectacle du
Salon.

Les deux Arcades à côté de celle d'en-
trée , embrassoient les deux-croisées vi-
trées dont on a parlé en décrivant le
Frontispice. Les fonds des Arcades ou-
vertes, des Tribunes et des Buffets étoient
meublés de Damas cramoisi , galonné
d'or.

La Frise qui régnoit tout autour du
Salon étoit ainsi que les Colonnes , en
brèche violette. Les ornemens de l'Ar-
chitrave et de la Corniche , selon l'ordre
Ionique , étoient en or. Au-dessus du
milieu des Arcades étoient différens
Cartouches d'Armes et Cartels de Devi-
ses dorés en relief. Les Armes y étoient
blasonnées avec les émaux et couleurs pro-
pres, et les devises étoient écrites dans les
cartels sur un fond vert. On voyoit les
armes des nouveaux Epoux répétées avec
tous leurs attributs et ornées de Guirlan-
landes de fleurs, en trois différens en-
droits ; au dessus de l'Arcade de la Fon-
taine ,

taine , et au dessus des Arcades du milieu des deux grands côtez , celles de M. Bernard étoient au dessus de l'Arcade d'entrée. Dans le cartel posé sur l'Arcade à gauche de la Fontaine, on lisoit cette devise pour M. Molé : *Hæres virtutis avita.*

Sur l'Arcade voisine du grand côté , celle-cy qui regardoit les deux époux : *trajecit utrumque sagitta.*

Les deux qui étoient sur les mêmes Arcades , de l'autre côté , convenoient à la jeune Epouse : La première étoit : *Magno Patre nata puella est* ; et la seconde : *Quam jocus Circumvolat et cupido.*

La devise qui étoit sur l'Arcade à droite des Armes de M. Bernard , exprimée en ces termes : *Illum aget fama superstes* , annonçoit que ses grandes qualitez feroient passer sa mémoire à la postérité ; et pour marquer le noble usage qu'il fait de son bien , on avoit mis au dessus de l'Arcade de la Galerie des Appartemens : *Beata pleno copia cornu.* Sur les mêmes Arcades , du côté opposé , on lisoit ces deux devises : *Serius in cœlum redeas* , et *Hic amicus dici pater* , exprimoient les vœux de la famille de M. Bernard , pour sa conservation et la durée de ses jours.

Rien n'étoit plus brillant que le Plafond de ce superbe Salon. Il avoit 25.
pieds

pieds $\frac{1}{2}$ d'élevation et étoit composé de plusieurs Trévées en compartimens, alignées d'une colonne à l'autre, et les compartimens étoient formez par des Paneaux quarrez et octogones, régulièrement assemblez, dont le milieu, les moulures et les ornemens étoient en or. Les Paneaux octogones avoient au centre une grosse Etoile d'argent, et ils étoient tous séparés les uns des autres, suivant les lignes de leur direction aux colonnes, par des Guirlandes de fleurs peintes au naturel, et par de grosses Roses dorées en relief, qui couvroient les angles des Paneaux, ce qui produisoit aux yeux un effet aussi riche que varié; ce Plafond, aussi bien que l'Architecture de la façade, avoit été peint par le sieur Pietre, Vénitien, très-habile en ce genre. C'est le sieur Chouasse, qui a fait tous les Ouvrages de Sculpture.

Dans le milieu du Salon étoit la même Table en fer à cheval qui avoit servi pour la première Nôce. L'Illumination de ce Salon répondoit parfaitement à la magnificence de la Décoration; il étoit éclairé de toutes parts par un grand nombre de Lustres et de Girandoles, dont il est aisé d'imaginer le brillant effet.

Les Conviez descendirent dans le Salon ;

lon, comme à la précédente Nôce, au bruit des Timbales et Trompettes, L'Assemblée ne fut ni moins nombreuse, ni moins brillante; les Ministres, les principaux Seigneurs et Dames de la Cour y assisterent. La magnificence du Chevalier Bernard fut également admirée dans l'abondance, la variété et la délicatesse des mets et des vins qui furent servis.

On avoit disposé dans trois endroits differens du Salon, trois corps de Symphonie, l'un de Violons, Haut-bois et Flutes, l'autre de Trompettes et Timbales, et le dernier de Cors de - Chasse, lesquels se répondant alternativement les uns aux autres pendant tout le souper et se joignant au murmure des Eaux de la Cascade, flaterent agréablement l'oreille.

Au premier Service les sieurs *Charpentier* et *Danguy*, habillez en Bergers, entrèrent dans le Fer-à-cheval, le premier jouant de la Musette, et l'autre de la Viole. La Dlle *Salé*, célèbre Danseuse, très-galamment vêtue en Bergere, vint se placer entre eux deux; elle sembloit exprimer son étonnement et leur demander la cause d'une Fête si superbe. Les deux Bergers la conduisirent auprès de la nouvelle Epouse, à qui elle présenta un magnifique Bouquet. Elle continua de

2328 MERCURE DE FRANCE
de former quelques. Pas de danse , feignant de chercher encore une autre personne , et s'arrêta vis-à-vis la place qu'occupoit M. Bernard ; elle lui présenta un autre Bouquet , après quoi elle se retira. Elle revint au dessert , pendant lequel elle dansa différentes Entrées dans la plus grande perfection et avec des applaudissemens infinis.

On sortit de table à minuit pour se rendre à S. Eustache , où les nouveaux Epoux devoient être mariez. Il nous paroît inutile de nous étendre sur l'Illumination et la Décoration de l'Eglise. Tout Paris en a été témoin , et d'ailleurs nous n'aurions rien à ajoûter à ce que nous en avons dit dans le dernier Mercure.

Ce fut encore M. le Curé de S. Eustache qui fit la célébration du Mariage et pendant tout le temps qu'elle dura , on entendit le bruit des Timbales et des Trompettes , mêlé avec l'harmonie de l'Orgue.

Nous avions intention d'ajoûter à cette Description quelques Estampes , pour donner au Lecteur une idée de ce superbe Salon de Thémis , comme nous l'avons fait pour le Temple de Mars , mais le peu de temps que nous avons eu pour faire graver ces Morceaux dans la perfection

OCTOBRE. 1733. 2325

fection qu'ils auroient demandé, ne nous a pas permis de donner cette satisfaction au Public.

T A B L E

P ieces Fugitives. L'utilité des Prix Académiques, <i>Ode</i> ,	2115
Conjectures sur une Gravûre antique; Amulette contre les Rats, &c.	2120
Vers sur un Madrigal à Mlle de la Vigne,	2134
Extrait d'une Lettre sur <i>Vetera Domus</i> , &c.	2136
Ode contre le Duel,	2140
Lettre sur la Traduction de M. de Montaigne,	2144
La nécessité de mourir, <i>Ode</i> ,	2148
Remarques sur l'Orthographe moderne,	2153
Madrigaux imitez du Guarini, &c.	2157
Lettre d'un Frere Jardinier, &c. sur les Greffes,	2160
Le Triomphe de la Raison, <i>Ode</i> ,	2175
Lettre sur le Cabinet des Médailles des Jésuites de Tournon,	2179
Traduction en Vers, du premier Pseaume,	2184
Remarques sur le combat de Cupidon et d'un Cocq, gravure antique,	2185
Vers à Mc Félicité,	2189
Enigme, Logogryphes, &c.	2192
Nouvelles Littéraires des beaux Arts, &c.	2196
Le Zodiaque de la vie humaine,	2197
Observations importantes sur les Accouchemens, &c.	2205
Panégirique de S. Louis, &c.	2206
Remarques historiques et critiques sur l'histoire d'Angleterre, de <i>Toyras</i> .	2213
K	Histoire

Histoire des Empires et des Républiques, depuis le Déluge jusqu'à J. C.	217
Lettre sur le Bureau Typographique,	218
Avertissement de l'Auteur de la nouvelle Méthode pour apprendre la Musique,	222
Prix de l'Académie de Bordeaux,	227
Tableaux et Estampes nouvellement gravées,	229
Chanson notée, &c.	232
Spectacles, Hypolite et Aricie, Extrait,	233
Nouvelles Etrangères, de Pologne, Manifeste de la République, &c.	232
D: Dannemarck, Allemagne et Italie,	262
Pais-Bas et Grande Bretagne, &c.	265
Morts des Pais Etrangers,	267
Article de la Guerre. Motifs des Résolutions du Roy, &c.	<i>ibid.</i>
Déclaration faite au nom de S. M.	275
Déclaration de l'Empereur,	276
<i>Copia Declarationis Imperatoris, &c.</i>	277
Lettre du Roy au Primat, &c.	279
Declaration aux Electeurs, &c.	<i>ibid.</i>
Ordonnance du Roy, portant Déclaration de Guerre contre l'Empereur,	280
Officiers Généraux de l'Armée d'Allemagne,	282
Officiers Généraux de l'Armée d'Italie,	283
Siège du Fort de Kehl, &c.	286
NOUVELLES de la Cour, de Paris,	288
Reception faite à Madame la Duchesse du Maine, par la Ville de Dreux,	291
Morts et Mariages,	296
Fête donnée à l'occasion du Mariage de M. le Président Molé,	310

Faute à corriger dans le Mercure de Juin, à l'article des Nouvelles où parlant de l'Abbé Cervini,

vini, Auditeur General de la Légation d'Avignon ; on nomme cet Abbé, *Recteur de l'Eglise de Carpentras*. M. l'Abbé Cervini a été nommé par le Pape pour être *Recteur du Comtat Venaissin* ; ce Prélat fait sa résidence à Carpentras, qui en est la Ville Capitale.

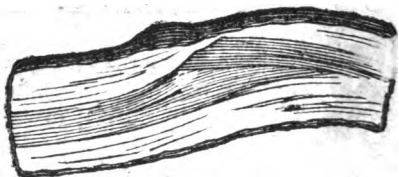
Errata de Septembre.

PAGE 1919. ligne 3. Juillet, *lisez* Août. P. 1922. l. 8. premier Sermon de la Résurrection, l. Sermon de la sainte Croix. P. 2075. l. 23. Laubine, l. Laubepin. P. 2076. lig. dern. Des-treans, l. d'Estrehan. P. 2077. l. 4. Vassey, l. Vassy. Lign 7. Todoas, l. Faudoas. P. 2081. l. dern. lequel, l. il. P. 2086. l. 5. Bournau, l. Bournay. P. 2088. l. 18. Royennes, l. Voyennes. P. 2095. l. 12. Reüilly, l. Veüilly. P. 2097. l. 16. Terredes, *comme plus haut*, Terrides. P. 2103. l. 8. d'un, l. d'une. P. 2110. l. 1. ses, l. les.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAGE 2143. ligne 16. Intelligible, *lisez* in intelligible. P. 2214. l. 29. l. connus. P. 2217. l. 19. Urane, l. Uranie. P. 2239. l. 17. les, l. le. P. 2241. l. 4. chez lui, *ôtez ces deux mots*. P. 2258. l. 1. Diptôme, l. Diplôme. P. 2261. l. 12. Mariemar, l. Mariemont. P. 2264. l. 2. pour, *ajoutez*, leur. *Ibid.* l. 3. ou, l. et. *Ibid.* l. 2. du bas, Falconin, l. Falconieri. P. 2271. l. 1, il est, l. est-il.

Ces Figures doivent regarder la page
2160. LETTRE et Observations sur
la maniere dont le Sujet et la Greffe s'u-
nissent dans les Arbres greffez.



SEI 17 1936



SEP 17 1936

